

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**Les problèmes
de
main-d'œuvre
dans la
Communauté
en 1968**

MAI 1968

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Les problèmes
de main-d'œuvre
dans la Communauté en 1968

Bruxelles, 31 mai 1968

Table des matières

	Page
<i>INTRODUCTION</i>	7
<i>PREMIERE PARTIE</i>	9
<i>L'EVOLUTION DU MARCHE DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE EN 1967</i>	9
<i>A. Tendances générales</i>	9
<i>B. Tendances d'évolution par branches d'activité et professions</i>	33
Agriculture	34
Industrie charbonnière	37
Mines de fer	43
Construction	44
Production et transformation des métaux	50
Textile et vêtement	61
Services	66
<i>C. Tendances d'évolution par régions</i>	72
<i>DEUXIEME PARTIE</i>	
<i>LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU MARCHE DE L'EMPLOI EN 1968</i>	89
1. Belgique	91
2. République fédérale d'Allemagne	93
3. France	95
4. Italie	97
5. Luxembourg	99
6. Pays-Bas	100
<i>TROISIEME PARTIE</i>	103
<i>PROBLEMES ET MESURES</i>	103
<i>A. Dispositions d'ordre interne</i>	104
<i>B. Mouvements internationaux de main-d'œuvre</i>	120
<i>C. Collaboration communautaire</i>	122

	Page
<i>Graphique n° 1</i> — Evolution de la main-d'œuvre civile (1958-1966)	129
<i>Graphiques n°s 2 à 6</i> — Evolution, par pays, de la production, de l'emploi salarié et de la productivité	130
<i>Graphiques n°s 7 à 12</i> — Evolution, par pays, du marché de l'emploi	136
<i>Tableaux n°s 13 à 17</i> — Taux du chômage par pays et par régions.	143
<i>Annexes I et II</i> — Conclusions et suggestions adoptées par le Conseil	148

Introduction

La Commission des Communautés européennes a établi le présent rapport — le neuvième de la série — sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1968. L'examen de ces problèmes a été effectué, comme les années précédentes, en collaboration avec les experts des ministères du Travail des Etats membres, le comité d'experts en conjoncture de la Commission et, en outre, avec les experts des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs.

Au cours de sa 220^e session, le 5 juin 1967, le Conseil des ministres des affaires sociales a porté tout spécialement son attention sur les problèmes de main-d'œuvre exposés dans le rapport pour l'année 1967, compte tenu notamment des perspectives d'évolution de la situation du marché de l'emploi. Celle-ci présente, en effet, depuis le milieu de 1966, dans la plupart des Etats membres, certains aspects préoccupants qui ont motivé la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'un ensemble de mesures destinées principalement à lutter contre le chômage total et partiel et, en même temps, à favoriser le rétablissement d'une expansion économique sans heurts. Lors de sa session du 21 décembre 1967, le Conseil a effectué un nouvel examen de cette question en se fondant notamment sur une communication complémentaire de la Commission arrêtée à la fin de novembre 1967. ⁽¹⁾

Le rapport pour l'année 1968, suivant la ligne générale des rapports précédents, s'attache à donner une vue rétrospective de l'évolution du marché de l'emploi par pays, par branche d'activité et par région, d'autre part, des estimations prévisionnelles pour les prochains mois, enfin, un tableau des mesures et des activités développées dans les six Etats et au niveau communautaire. Par suite de la fusion des Exécutifs, les trois secteurs d'activité relevant de la CECA ont été inclus dans la liste de ceux faisant l'objet d'un examen particulier. A cet égard, les auteurs du rapport se sont efforcés d'approfondir l'analyse des problèmes d'emploi au niveau des principales branches d'activité et régions, dans le dessein de mettre en relief, selon un désir unanime, les problèmes spécifiques de main-d'œuvre qui se posent dans les cadres sectoriel et régional.

⁽¹⁾ Les conclusions et les suggestions adoptées par le Conseil figurent en annexe au présent rapport.

L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1967

A. TENDANCES GENERALES

1. Les prévisions formulées dans le rapport annuel précédent soulignaient que les tendances à la détente continueraient vraisemblablement à prédominer en 1967 sur le marché de l'emploi dans la Communauté, en raison notamment du ralentissement attendu du rythme de croissance de la production intérieure de la Communauté. Cette évolution paraissait devoir surtout concerner l'Allemagne et les Pays-Bas, la tendance à l'augmentation du chômage ou à la diminution de l'offre d'emploi devant être moins prononcée en Belgique et au Luxembourg. C'est seulement en Italie que la diminution des importantes disponibilités de travailleurs semblait devoir se poursuivre, voire s'accroître légèrement; pour la France, une stabilisation du chômage, en moyenne annuelle, était escomptée, alors qu'en réalité, la tendance à l'augmentation a persisté. Néanmoins, dans leurs grandes lignes, les prévisions sont corroborées par les faits. Il y a lieu, toutefois, de constater que le ralentissement de l'expansion économique de la Communauté ayant été, dans l'ensemble, plus accusé qu'il n'avait été prévu, ses effets globaux sur l'aggravation du chômage ont été plus sensibles.

Tout en rappelant succinctement l'évolution économique en 1967 dans la Communauté et dans chacun des Etats membres ⁽¹⁾, le présent chapitre a pour objet de mettre en relief les incidences de cette évolution sur le marché de l'emploi.

Les tendances à l'affaiblissement de la conjoncture, qui étaient apparues en 1966 dans certains pays de la Communauté, se sont poursuivies, voire accentuées, pendant une partie de l'année 1967, tandis que l'expansion se ralentissait également dans d'autres pays membres. Aussi, en dépit de la reprise qui s'est progressivement affirmée au cours du second semestre, la croissance, d'une année à l'autre, du produit brut de la Communauté, en termes réels, n'a-t-elle été en 1967 que de 2,9 %, contre 4 % en 1966. Le ralentissement de l'expansion, qui reflète essentiellement le développement plus modéré de la consommation privée et celui, encore plus réduit, de la formation brute de capital fixe, a surtout touché le secteur industriel. En effet, suivant l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes (qui exclut le bâtiment et l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs), la production industrielle n'a progressé en 1967, par rapport à l'année précédente, que de 1,7 %, alors qu'elle avait augmenté de plus de 5 % de 1965 à 1966. Dans l'industrie du bâtiment, le taux de croissance annuelle de la production a été plus faible encore, et aussi très inférieur à celui de 1966.

Cette évolution de l'offre intérieure s'est reflétée nettement sur le marché de l'emploi de la Communauté. La détente qui s'était dessinée en 1966 dans presque tous les pays membres, s'est progressivement accentuée pendant la première partie de 1967, comme

(1) Pour plus de détails, voir le rapport trimestriel n° 4-1967 sur « La situation économique de la Communauté ».

en témoigne la diminution du nombre des emplois vacants. Aussi, des tensions n'ont-elles subsisté que dans quelques régions et pour un nombre réduit de professions. Un redressement de la demande de main-d'œuvre est toutefois apparu, à partir de l'été, dans certains pays membres, en liaison avec la reprise de l'activité économique.

Le ralentissement de la croissance dans la Communauté en 1967 s'est traduit, en comparaison annuelle, non seulement par une réduction sensible de la durée hebdomadaire du travail, mais aussi par une nouvelle baisse du nombre total de personnes actives occupées (— 0,8 % de 1966 à 1967, d'après les estimations des services de la Commission, contre — 0,4 % de 1965 à 1966). La diminution du nombre des salariés occupés a été particulièrement nette, après une faible augmentation de 1965 à 1966.

D'autre part, en raison d'un léger ralentissement de l'accroissement démographique ainsi que de la réduction persistante des taux d'activité — qui a même été accentuée par la détente du marché de l'emploi — la population active totale de la Communauté a encore diminué en 1967, mais dans une mesure moindre que le nombre des personnes occupées.

Il en est résulté, pour la Communauté considérée dans son ensemble, une nouvelle augmentation du nombre de chômeurs d'une année à l'autre. Du point de vue conjoncturel, l'accroissement du chômage n'a été sensible que pendant le premier semestre. En effet, depuis le milieu de 1967, une tendance à la diminution a été observée dans la République fédérale d'Allemagne, en liaison avec la reprise de la demande de main-d'œuvre, tandis qu'une stabilisation s'est manifestée progressivement aux Pays-Bas. De plus, en Italie, la tendance régressive qui s'était amorcée en 1965 est devenue, dans la deuxième partie de l'année, légèrement plus rapide. Dans les autres pays membres, la progression conjoncturelle du chômage s'est poursuivie au second semestre, mais à un rythme ralenti. Aussi, à la fin de 1967, les tendances sur le marché de l'emploi de la Communauté étaient-elles mieux orientées que ne le laisse apparaître la simple comparaison du niveau du chômage entre les années 1966 et 1967.

2. Cet exposé, relatif à l'ensemble de la Communauté, est complété ci-après par un aperçu de la situation économique générale et de celle de l'emploi dans chacun des pays membres. Les estimations des services de la Commission, concernant l'évolution, de 1966 à 1967, de la production, de l'emploi salarié et de la productivité, respectivement dans l'industrie et dans le secteur des services, sont présentées, pour chaque pays, dans les tableaux qui figurent dans la deuxième partie du présent rapport. En général, les estimations ont été établies à la *mi-avril* 1968.

2a. Belgique

En 1967, la croissance économique a de nouveau été modérée. Le produit national brut à prix constants ne s'est accru que de 2,6 %, ainsi qu'il avait été prévu dans le rapport précédent, contre 2,7 % en 1966.

Malgré un léger affaiblissement de la progression des exportations, les impulsions nettes émanant des échanges extérieurs se sont notablement renforcées, étant donné le fléchissement sensible du rythme de croissance des importations. Les dépenses de formation brute de capital, dans leur ensemble, se sont accrues à un rythme beaucoup plus faible qu'en 1966. Il y a lieu notamment de souligner l'incidence restrictive exercée par la formation de stocks comparée à l'impulsion fournie l'année précédente. En outre, les investissements productifs des entreprises ont été sensiblement moins dyna-

miques, par suite notamment de l'apparition d'importantes capacités de production inutilisées et du ralentissement de la croissance des investissements étrangers. En revanche, les investissements des pouvoirs publics se sont à nouveau accrus à un rythme élevé. En ce qui concerne les dépenses de consommation privée, la tendance à l'affaiblissement a été moins nette, bien que les effets du fléchissement du rythme de progression des revenus salariaux, dû notamment à la hausse plus faible des taux des salaires, et de l'augmentation de la propension à l'épargne aient été sensibles. Par ailleurs, la tendance à la hausse des prix à la consommation n'a marqué qu'un fléchissement limité, si l'on fait abstraction de l'incidence de l'affaiblissement des prix de produits agricoles et alimentaires. Enfin, les dépenses de consommation publique ont progressé un peu moins vivement qu'en 1966.

Il s'ensuit que le rythme d'expansion de l'activité s'est progressivement ralenti jusqu'à l'automne. Depuis lors, une tendance à la reprise est apparue, provoquée par une accélération de la demande étrangère et un mouvement de reconstitution des stocks. Toutefois, pour l'ensemble de l'année, le degré d'utilisation du potentiel de production dans plusieurs secteurs industriels a encore diminué et l'activité a présenté une légère baisse par rapport à l'année précédente. Pendant toute l'année 1967, les disponibilités de main-d'œuvre sont restées plus abondantes qu'en 1966, ce qui a notablement atténué les points de tension sur le marché du travail.

De la confrontation des niveaux atteints en fin d'année, respectivement par les postes vacants et par les demandes d'emploi, il ressort que les tensions globales ont disparu sur le marché de l'emploi. En effet, le développement de la production a été obtenu essentiellement grâce aux progrès de la productivité, qui, cependant, n'ont pas été plus marqués que l'année précédente. La population active occupée n'a augmenté qu'à un rythme nettement ralenti (+ 0,2 % au lieu de + 0,5 % en 1966). En valeur absolue, l'augmentation de la population active a été d'environ 18 500 personnes (3 867 000 en 1967 contre 3 848 500 en 1966). Cependant, les effectifs salariés ont diminué (2 166 800 en 1967 contre 2 182 500 en 1966). On constate que, dans l'industrie, l'emploi a diminué davantage que l'année précédente. D'autre part, les besoins en main-d'œuvre du secteur des services se sont notablement amenuisés. Aussi, malgré un recul sensible de l'immigration nette, celle-ci s'étant vraisemblablement réduite de 6 000 personnes environ, le chômage s'est-il accru, en cours d'année, plus rapidement qu'en 1966. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs complets dépassait de plus de 30 000 personnes le niveau de l'année précédente. A la fin de 1967, le taux de chômage (chômeurs complets indemnisés, par rapport à la population active civile, abstraction faite des variations saisonnières) se chiffrait à plus de 2,5 %, au lieu de 1,8 % à la fin de 1966. Les emplois vacants ont marqué une nette tendance au recul tout au long de l'année; en moyenne annuelle, la baisse a atteint 40 % environ par rapport à 1966.

2b. République fédérale d'Allemagne

Pour la première fois dans la République fédérale d'Allemagne, le bilan économique de l'année 1967 s'est soldé par une diminution — à vrai dire légère — du produit national brut en termes réels. En effet, celui-ci a diminué de 0,1 % de 1966 à 1967, alors qu'il avait augmenté de 2,3 % en 1966 et de 5,6 % en 1965. L'évolution conjoncturelle a toutefois été très diversifiée en cours d'année; le premier semestre a encore été fortement marqué par des tendances à la récession, tandis qu'une nette reprise a caractérisé la seconde moitié de l'année.

Le fléchissement des investissements des entreprises, qui s'était amorcé au cours des premiers mois de 1966, s'est poursuivi durant les premiers mois de 1967. Les investissements des administrations publiques, notamment des communes, ont également régressé. Enfin, les entreprises ont procédé à une importante réduction de leurs stocks — en partie, à cause de la modification intervenue à la suite de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée à partir du 1^{er} janvier 1968 — de sorte que, dans l'ensemble, la demande a accusé une assez forte diminution. C'est notamment la demande extérieure qui a soutenu la conjoncture, mais la demande publique et privée a également contribué à limiter les tendances récessives globales. Aussi, le recul de la production s'est-il encore aggravé au premier semestre dans les secteurs industriels. Au cours de cette période, la production industrielle a marqué, par rapport à la même période de l'année précédente, une baisse de 5,5 %. Les diminutions les plus fortes ont été observées dans l'industrie de la construction (— 14,4 %) et dans les industries des biens d'équipement (— 12 %). En revanche, les industries des matières premières et de produits intermédiaires, qui représentent le quart environ de la production industrielle, ont encore pu réaliser un léger progrès. La réduction de la demande globale a entraîné, au cours du premier semestre 1967, une diminution plus marquée dans les secteurs productifs.

Vers le milieu de l'année, le climat conjoncturel s'est notablement amélioré, sous l'effet des mesures de politique conjoncturelle prises par le Gouvernement fédéral et de l'assouplissement progressif de la politique monétaire. Par ailleurs, la stabilisation des prix et des coûts a entraîné un renforcement progressif des facteurs endogènes de relance. La production industrielle a repris sa croissance; elle a retrouvé en novembre, abstraction faite des influences saisonnières, son niveau record du printemps 1966. Vers la fin de l'année, de nombreuses branches de l'économie accusaient de nouveau une expansion.

Le ralentissement prononcé de la conjoncture, par rapport à l'année précédente, a entraîné en 1967 une modification fondamentale de la situation sur le marché du travail. Depuis dix ans, aucun ralentissement conjoncturel ne s'était répercuté d'une manière aussi sensible sur le niveau de l'emploi et sur le marché du travail. Alors que, précédemment, les entreprises, étaient plutôt préoccupées de s'assurer des ressources appropriées en main-d'œuvre, elles ont procédé, l'an dernier, à d'importants dégagements d'effectifs et ont en raison de la diminution des commandes, dû licencier de nombreux travailleurs, le degré d'utilisation des capacités ayant diminué.

De 1966 à 1967, la population active globale a, en moyenne annuelle, fortement diminué : environ de 490 000 personnes (— 1,8 %). Déjà, l'année précédente, on avait constaté, après un accroissement pendant plusieurs années, une diminution, mais plus faible (— 0,2 %). Cette diminution globale se décompose en deux parties presque égales : travailleurs étrangers (— 210 000), travailleurs nationaux (— 280 000). Pour ces derniers, la réduction a une cause démographique. Il y a lieu de noter que la plus grande partie des travailleurs étrangers, en chômage, ont quitté la République fédérale et, de ce fait, ne sont plus compris dans les statistiques.

Plus importante encore a été la diminution de la population active occupée : — 790 000 unités (— 3 %). Elle est liée à l'accroissement sensible du chômage au cours de l'hiver 1966-1967, dont le niveau a atteint, en moyenne, pour l'année 1967, 460 000 unités, soit environ 300 000 de plus que l'année précédente.

Par suite de cette évolution, les mutations qui se sont poursuivies entre la catégorie des travailleurs indépendants et des aides familiaux et celle des travailleurs dépendants, se

sont traduites par une nouvelle diminution de la première, mais aussi par une atténuation du recul général de la seconde. On peut estimer à 100 000 environ la réduction du nombre des travailleurs indépendants et des aides familiaux, l'évolution décroissante des travailleurs dépendants étant de ce fait moins accusée (— 690 000 unités).

Dans l'agriculture, le nombre des travailleurs familiaux occupés à temps complet (exploitants agricoles et aides familiaux) a diminué d'environ 65 000 personnes, soit de 2,8 % sur un total de 2 280 000 personnes; celui des effectifs salariés occupés à plein temps (201 000 travailleurs) a baissé de 16 000 unités, soit de 7,5 %. L'emploi des travailleurs salariés non permanents a également décliné, alors que le volume des travaux accessoires et occasionnels exercés par des aides familiaux occupés à temps partiel a augmenté.

Pour l'ensemble des activités, l'évolution du nombre des travailleurs salariés au cours des trois dernières années s'est inversée. Alors qu'en 1965, l'accroissement atteignait à peine 0,3 million, ce nombre est resté presque inchangé en 1966 et, en 1967, il a diminué de près de 0,7 million d'unités, soit de 3,2 %. Il y a lieu de noter que les effets de cette évolution se sont fait sentir un an plus tôt sur la situation des travailleurs nationaux; en effet, dès 1966, le recul du nombre de ces travailleurs était déjà net (—0,1 million). Au contraire, la croissance des effectifs étrangers s'est maintenue un an de plus : en 1966, elle s'élevait encore assez nettement (+0,1 million d'unités).

Dans l'industrie et dans la construction, le nombre des salariés a accusé un fléchissement conjoncturel jusqu'au milieu de 1967. C'est seulement au cours du troisième trimestre que s'est produit un retournement de la tendance. Depuis lors, le nombre des salariés dans l'industrie et dans la construction a de nouveau marqué une légère augmentation. En moyenne annuelle, il a cependant été inférieur de 6,5 % dans l'industrie, et même de près de 9,4 % dans la construction, au niveau qu'il avait atteint en 1966. Le nombre de salariés occupés dans l'ensemble de l'économie ayant diminué en 1967, ainsi que la durée du travail, le niveau de l'activité (nombre de salariés multiplié par la durée du travail) devrait avoir baissé de 3,6 % par rapport à 1966. Cette baisse, étant donné que le produit national brut a diminué de 0,1 % permet de conclure à un accroissement relativement important de la productivité. Dans l'industrie, la production par salarié a augmenté de 3,8 %, soit plus encore qu'en 1966.

On constate, d'autre part, que les changements importants intervenus sur le marché de l'emploi ont exercé un effet de freinage sur l'évolution des salaires. En 1967, le salaire brut par personne occupée a augmenté de 3,3 % environ, par rapport à l'année précédente, contre 7,2 % en 1966. Comme les salaires conventionnels en 1967 (base horaire) se sont élevés à peu près dans la même mesure que les salaires effectifs et que l'« effet structurel » (passage vers les activités mieux rémunérées) est en outre à considérer, l'écart entre les salaires conventionnels et les salaires effectifs devrait s'être amenuisé au cours de l'année écoulée. En raison de l'expansion ralentie des salaires, la pression des coûts s'est notablement relâchée pour les entreprises. Sans doute, la croissance des gains horaires bruts (environ + 4 %) — calculée sur l'ensemble de l'année — a-t-elle dépassé encore celle du produit national brut par heure ouvrée (+ 2,5 %); cependant, à partir du milieu de l'année, les coûts par unité produite ont diminué. Il en résulte que le rapport coût-rendement des entreprises s'est progressivement amélioré au cours du deuxième semestre 1967.

En ce qui concerne l'évolution de la durée du travail, on observe que les réductions conventionnelles ont revêtu en 1967 une plus grande importance que les années précé-

dentes. Par suite des accords conclus en 1967, les nouvelles réductions de la durée du travail intéressent environ 3,5 millions de travailleurs. Il convient de citer, en particulier, les accords concernant les services publics, y compris les Chemins de fer fédéraux et la Poste fédérale (par paliers jusqu'à 42 heures par semaine), l'industrie de la construction (40 heures par semaine), les travailleurs allemands occupés auprès des Forces armées américaines, belges, britanniques et françaises (42 heures par semaine) et la navigation maritime (par paliers jusqu'à 40 heures par semaine). Pour plus de 3,2 millions de travailleurs — entre autres, des services publics et de l'industrie de la construction — les réductions de la durée du travail ne deviendront effectives qu'en 1969 ou plus tard.

En outre, conformément aux conventions conclues au cours des années précédentes, sont entrées en vigueur, principalement au début de 1967, des réductions de la durée du travail intéressant plus de 5,5 millions d'ouvriers et d'employés appartenant à différentes branches d'activité, notamment à l'industrie de transformation des métaux, à l'industrie chimique, à l'industrie textile, aux hôpitaux privés et, en partie, à l'artisanat de la transformation des métaux, au commerce de gros et à l'industrie du caoutchouc. En moyenne, la durée conventionnelle du travail dans l'industrie et dans les institutions régionales est actuellement d'environ 41 heures pour les ouvriers et de 42 heures pour les employés.

Sous l'influence des différents facteurs ci-dessus exposés, les besoins de main-d'œuvre ont très nettement diminué et le chômage total et partiel a marqué une très vive progression, notamment durant les premiers mois de 1967. A la fin de janvier, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites ne s'élevait plus qu'à 255 000, contre 548 000 un an auparavant, soit une diminution de 293 000 unités. A la fin de février 1967, on comptait 674 000 chômeurs complets indemnisés, contre 236 000 à la fin de février 1966, soit une augmentation de 438 000 chômeurs. Entre ces deux dates, le taux du chômage (nombre des chômeurs par rapport à la population active salariée) a plus que triplé, passant de 1 à 3,1 %. En outre, de nombreuses entreprises ayant été contraintes de réduire leurs horaires de travail, le chômage partiel s'est également accru. Ainsi, à la mi-février 1967, on comptait 343 700 travailleurs partiels indemnisés, contre 6 100 seulement à la mi-février 1966, parmi lesquels : 65 100 dans la construction automobile, 40 100 dans la construction de machines-outils, 39 400 dans l'industrie textile, 37 000 dans l'industrie électronique, 32 400 dans l'industrie du vêtement, 31 900 dans la fabrication d'articles en fer, acier et autres métaux, 28 600 dans l'extraction du fer et autres métaux, 15 200 dans l'industrie du bois.

Mais cette évolution s'est progressivement stabilisée à partir du printemps et, depuis le milieu de l'année, le nombre désaisonnalisé des chômeurs a accusé un sensible recul. Dans le même temps, on a enregistré une nouvelle et notable augmentation du nombre des offres d'emploi non satisfaites. A la fin octobre, le nombre de chômeurs s'élevait à 360 800, soit 215 000 de plus qu'un an auparavant, alors qu'en février, l'écart d'une année à l'autre, se chiffrait encore à 438 000. En octobre, le taux de chômage (pourcentage de chômeurs par rapport au total de la population active salariée) s'établissait à 1,7 %. A la fin de 1967, il était de 2,4 %, contre 1,6 % un an auparavant, cette progression étant toutefois imputable exclusivement à des facteurs saisonniers et climatiques. Le nombre des travailleurs étrangers a continué de se réduire dans le courant de l'année. Alors que, de la fin juin 1965 à la fin juin 1966, on avait encore enregistré une augmentation de presque 150 000 travailleurs étrangers, de la fin juin 1966 à la fin juin 1967, on constate une diminution de plus de 290 000 travailleurs étrangers.

Le nombre de ces derniers est descendu à 991 300 à la fin de septembre 1967 et à 900 000 environ à la fin de décembre 1967, ce qui représente une diminution de quelque 205 000 unités par rapport au total enregistré un an plus tôt.

2c. France

Au cours de l'année 1967, l'économie a traversé deux phases d'évolution nettement distinctes. Les tendances au ralentissement de l'expansion, qui étaient déjà apparues en fin d'année 1966 à la suite du fléchissement de la demande étrangère, se sont prolongées au premier semestre, en raison surtout de la faiblesse momentanée de la propension à consommer des ménages face aux incertitudes accrues de l'emploi. La reprise graduelle des exportations, l'action stimulante émanant du budget de l'État et le retour à un développement de la consommation plus conforme à la progression — certes ralentie mais encore sensible — des revenus disponibles des ménages, ont permis un redressement graduel de l'expansion dans la deuxième moitié de 1967. La conjoncture propre à la construction de logements a vu se développer la reprise attendue dans ce secteur, mais à un rythme assez lent; quant à l'activité d'investissement des entreprises, elle est restée très élevée en 1967, même si elle a été quelque peu modérée en fin d'année.

Cette modulation de la demande au cours de 1967 s'est répercutée très rapidement sur l'évolution de la production intérieure. La production industrielle (selon l'indice INSEE, bâtiment exclu), qui n'avait guère progressé depuis l'automne 1966, s'est redressée au cours de l'été 1967 : en moyenne annuelle le taux d'accroissement n'aura toutefois atteint qu'à peine 3 % de 1966 à 1967, au lieu de 7,2 % entre 1965 et 1966. Contrairement à l'année 1966, la croissance a été surtout le fait des branches productrices de biens d'équipement, alors qu'elle restait médiocre dans les industries liées à la consommation; la situation a été très diversifiée dans les industries de base. L'expansion à peine ralentie dans le secteur des services, l'amélioration de l'activité dans la branche « bâtiments et travaux publics », et surtout l'obtention d'une production agricole exceptionnellement élevée, ont cependant permis au taux annuel d'accroissement du produit national brut en volume de dépasser légèrement 4 % en 1967, contre 4,9 % en 1966.

C'est le ralentissement de la croissance globale des secteurs non agricoles de l'économie en 1967 qui a conduit à freiner sensiblement le recours à la main-d'œuvre disponible et, ce, d'autant plus que les chefs d'entreprise se sont efforcés, par une meilleure utilisation des capacités techniques de production, par des investissements de rationalisation en forte expansion et par des opérations de concentration et de fusion dans de nombreuses branches, d'accroître leur productivité et de comprimer ainsi les coûts salariaux unitaires. Le lien entre la croissance intérieure et la situation sur le marché du travail devient, de ce fait, beaucoup plus sensible en 1967. Selon l'enquête trimestrielle du Ministère des Affaires sociales ⁽¹⁾, le niveau de l'activité (effectifs salariés et durée du travail) dans l'ensemble des branches non agricoles recensées, qui avait légèrement progressé jusqu'au milieu de 1966, s'est depuis lors sensiblement affaibli, puisqu'il est revenu — en indices désaisonnalisés, 1954=100 — de 113,1 au 1^{er} juillet 1966 à 110,7 au 1^{er} octobre 1967. Cette diminution a porté d'abord sur les effectifs occupés,

(1) Les indications statistiques fournies par l'enquête trimestrielle considérée contiennent une sous-estimation systématique du rythme d'évolution de l'emploi, du fait surtout de l'ancienneté de l'année de base (1954).

qui s'établissaient aux mêmes dates à 111,3 et 109,9; en moyenne annuelle, leur nombre aurait ainsi baissé entre 1966 et 1967 de 0,6 %; mais la durée hebdomadaire du travail a été également réduite de 45,8 heures en 1966 à 45,5 heures en 1967.

Cependant, les horaires de travail n'ont pas suivi une évolution uniforme au cours de l'année 1967 : on a tout d'abord enregistré, en données corrigées des variations saisonnières, durant le premier trimestre, une diminution, puis, pendant le deuxième trimestre, un accroissement moins marqué que n'avait été le fléchissement de début d'année, et, durant le troisième trimestre, une relative stabilité. Les horaires de travail se situent, tant en avril qu'en octobre, à des niveaux inférieurs à ceux observés au cours des mêmes mois en 1966, et à des niveaux voisins de ceux constatés en 1965 aux mêmes périodes de référence.

Les réductions d'horaires de travail apparaissent également dans les statistiques intéressant le chômage partiel. En moyenne mensuelle, le chômage partiel s'est sensiblement accru en 1967 comparativement à l'année 1966, aussi bien en ce qui concerne les effectifs que les journées indemnisées; il reste néanmoins moins important qu'en 1965. Il convient cependant de préciser que le chômage partiel revêtait, en octobre 1967, une plus grande ampleur qu'au cours des mois correspondants des années 1966 et 1965.

Quant à l'évolution de l'indice des effectifs, il convient de noter que l'accroissement en données brutes, observé au cours du deuxième trimestre, a été inférieur à celui habituellement constaté durant cette période de l'année et que la régression enregistrée pendant le troisième trimestre a été supérieure à celle observée lors des années précédentes. C'est ainsi que l'indice des effectifs « toutes activités » se situe en avril et en octobre 1967 à des niveaux inférieurs à ceux des mois correspondants des années 1965 et 1966. Cependant, la tendance à une diminution des effectifs n'est pas générale et marque une évolution nettement divergente entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Les enquêtes trimestrielles au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre 1967 ont, en effet, permis de constater, en données corrigées des variations saisonnières, un fléchissement des effectifs du secteur industriel: ce fléchissement est dû tant à des difficultés d'ordre conjoncturel, particulièrement sensibles dans les industries produisant des biens de consommation (textile, habillement, cuirs et peaux, appareillage électro-ménager) qu'à des modifications d'ordre structurel intervenues au sein des principales branches économiques, notamment dans la production des métaux. Les statistiques concernant les licenciements collectifs de plus de 20 salariés traduisent une augmentation sensible du nombre total de travailleurs licenciés en 1967 par rapport à 1966. Sur ce total, la part des licenciements effectués à la suite d'opérations de concentration, de spécialisation ou de conversion, s'est considérablement accrue en 1967.

La détérioration de la situation a été d'autant plus sensible que l'accroissement démographique a contribué simultanément à l'augmentation des disponibilités de main-d'œuvre. Et le ralentissement de la croissance économique n'a pas permis de réaliser notamment le placement des nombreux jeunes demandeurs d'emploi; en outre, on a constaté que la qualification professionnelle des demandeurs ne correspondait pas suffisamment aux exigences du marché.

L'établissement d'un bilan des ressources et emplois de la population active, en dépit de certaines incertitudes, permet d'esquisser les traits saillants de l'évolution de l'emploi. La population totale a augmenté d'environ 500 000 personnes entre 1966 et 1967; mais la population active n'aura progressé que d'environ 141 000 personnes — y compris une immigration nette d'environ 70 000 personnes — : cette différence impor-

tante tient sans doute à la structure démographique par âge, mais elle est également liée à la détérioration de la situation du marché du travail dans la mesure où certains taux d'activité (âge de la retraite, travail féminin) ont tendu à se réduire. Du côté des emplois, le nombre de travailleurs indépendants, notamment dans l'agriculture, a sans doute continué à diminuer d'environ 100 000 personnes. Les effectifs salariés, pour leur part, ne se sont accrus qu'à un rythme ralenti entre 1966 et 1967, soit d'environ 150 000 personnes, contre 195 000 entre 1965 et 1966 : cette évolution d'ensemble résulte d'une certaine diminution du nombre des salariés agricoles, d'une quasi-stagnation dans l'industrie et la construction et de la poursuite d'une forte augmentation dans les services et dans les administrations. Au total, le nombre des chômeurs a donc augmenté de près de 85 000 personnes, pour s'établir, en moyenne pour l'année 1967, à quelque 365 000 personnes ⁽¹⁾, soit 1,8 % de la population active totale; mais, en fait, l'extension du chômage a persisté tout au long de l'année, et le nombre des chômeurs au 1^{er} janvier 1968 pouvait être estimé à un peu plus de 400 000 personnes ⁽¹⁾.

Comme les années précédentes, l'insuffisance des disponibilités en main-d'œuvre qualifiée et spécialisée et la désaffection marquée de la main-d'œuvre nationale pour certains emplois ont continué de nécessiter le recours à l'immigration, en particulier pour l'agriculture et le forestage ainsi que dans les secteurs industriels du bâtiment, des travaux publics et de la transformation des métaux. Néanmoins, le nombre de travailleurs étrangers permanents introduits et placés en 1967 est en diminution sensible par rapport à celui enregistré en 1966 et 1965, en raison notamment de la régression des besoins dans la plupart des activités, en particulier de ceux exprimés par l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Le nombre des travailleurs étrangers saisonniers est également en diminution par rapport à celui des années 1966 et 1965, du fait principalement de la régression des besoins en main-d'œuvre agricole, déterminée par un développement accru des moyens mécaniques d'exploitation.

2d. *Italie*

En 1967, l'économie italienne a encore été caractérisée, dans son ensemble, par une croissance vigoureuse et remarquablement équilibrée. Toutefois, à la différence de ce qui avait été observé en 1966, l'expansion a été soutenue essentiellement par la demande intérieure, et en particulier par les investissements. En effet, le développement de la demande extérieure, en comparaison annuelle, s'est notablement ralenti. En tendance, la demande globale a même accusé momentanément, vers le milieu de l'année, une faiblesse assez prononcée ; mais elle s'est redressée nettement vers la fin de l'année.

Du côté de l'offre, la production a encore montré des progrès rapides, les plus marquants ayant de nouveau été réalisés dans l'industrie; la valeur ajoutée de ce secteur (construction non comprise) s'est accrue en volume de 8,2 % en 1967. En 1966, l'augmentation avait été cependant plus importante encore, puisqu'elle s'était chiffrée à 9,7 %. Toutefois, le taux de croissance annuelle (+ 5,9 %) du produit national brut, en termes réels, a même dépassé légèrement celui qui avait été atteint en 1966, (+ 5,7 %), l'expansion de la production dans l'agriculture (+ 5,2 %) et plus encore

⁽¹⁾ Nombre calculé d'après la définition du recensement, sur la base des statistiques de demandes d'emploi non satisfaites.

dans la construction (+ 6,4 %) ayant été bien plus forte qu'en 1966 (respectivement + 1,0 et + 0,6 %).

La hausse des prix s'est légèrement accentuée en 1967, tout en restant remarquablement modérée.

En dépit d'une augmentation encore appréciable — bien que moins importante — de la productivité par heure de travail, le développement de la production a entraîné, de 1966 à 1967, une hausse rapide et légèrement accélérée du niveau de l'activité (nombre de salariés multiplié par le nombre d'heures de travail par salarié). Comme, par ailleurs, la durée moyenne du travail par salarié n'a plus augmenté que très faiblement, il en est résulté un accroissement sensible du nombre de salariés (+ 2,2 % contre — 1,1 % de 1965 à 1966); du point de vue conjoncturel, ce nombre était toutefois en hausse dès le début de 1966. Cette augmentation a été la résultante d'évolutions parfois divergentes, à savoir la désertion continue — quoique ralentie — de la main-d'œuvre agricole, et une vive progression de l'emploi dans le secteur des services et plus encore dans l'industrie et la construction.

D'après l'enquête trimestrielle par sondage effectuée par l'Institut central de la Statistique, l'emploi civil, en moyenne annuelle, aurait augmenté en 1967 de 214 000 unités. Au total, d'après les estimations, il atteindrait 18 922 000 unités, contre 18 708 000 en 1966. Malgré cet accroissement sensible, les effectifs occupés n'ont pas encore retrouvé le niveau de 1965 (19 011 000 unités) et encore moins celui des années précédentes.

Il y a lieu de souligner que l'augmentation enregistrée en 1967 constitue un renversement de l'évolution de l'emploi qui, de 1963 à 1966, avait marqué une décroissance continue, passant respectivement de 19 475 000 à 18 708 000 unités. Le facteur déterminant de cette décroissance a été la diminution de l'emploi des femmes (— 861 000) qui est passé de 5 939 000 en 1962 à 5 078 000 unités en 1966.

L'évolution de l'emploi civil diffère selon les grands secteurs d'activité : elle est la résultante, d'une part, d'une augmentation des effectifs occupés dans l'industrie et dans les services et, d'autre part, d'une contraction des effectifs occupés dans l'agriculture. On estime que, de 1966 à 1967, l'emploi civil dans l'industrie a augmenté de 154 000 unités et dans les services de 161 000 unités. En revanche, dans l'agriculture, il aurait diminué de 101 000 unités.

Conformément aux prévisions, le nombre de chômeurs a baissé en 1967, tant en comparaison annuelle (plus de 10 %, contre une augmentation de près de 7 % de 1965 à 1966 ⁽¹⁾) que dans le courant de l'année. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'en 1967, pour la première fois depuis de nombreuses années, la population active civile, suivant une tendance analogue à celle de l'emploi, ci-dessus mentionnée, n'a plus diminué, mais s'est même légèrement accrue (de 0,7 %). Le taux de chômage (nombre de chômeurs en pourcentage de la population active disponible) s'est donc réduit, tombant à 3,5 % contre 3,9 % en 1966.

Il semble que l'augmentation de la population active disponible soit essentiellement imputable aux facteurs suivants : le reflux, vers l'Italie, de travailleurs temporairement occupés à l'étranger, mouvement qui pourrait d'ailleurs être en corrélation avec le

(1) Source : enquêtes trimestrielles de l'ISTAT.

ralentissement, déjà signalé, de l'exode rural; également en relation avec ce ralentissement, une diminution du nombre des personnes précédemment occupées dans l'agriculture et qui, à la suite de leur émigration vers la ville, n'interviennent plus dans le cycle de la vie active; une modification de l'âge moyen des jeunes arrivant au terme de la scolarité, ainsi que des nouveaux pensionnés.

2e. *Luxembourg*

Le rythme de croissance de l'économie s'est légèrement accéléré en 1967 : le taux de progression du produit national brut à prix constants s'est chiffré à 2 % environ, au lieu de 0,9 % en 1966.

Le principal moteur de l'expansion économique a été constitué par la demande étrangère qui a progressé de 3 % en volume, contre 0,8 % en 1966, surtout à la suite d'une sensible reprise des expéditions de l'industrie sidérurgique et d'un rapide développement des exportations des entreprises de création récente. En revanche, la demande intérieure finale a marqué un certain recul, dû principalement à la diminution importante des dépenses de formation brute de capital fixe, mais également au net ralentissement de la croissance des dépenses de consommation, aussi bien publiques que privées. La balance des opérations courantes a enregistré un excédent très élevé, l'expansion des exportations étant allée de pair avec une régression d'une importance équivalente des importations. La hausse des prix à la consommation s'est nettement ralentie. La faiblesse de la production dans le secteur industriel due surtout au recul notable de la production dans la construction a empêché — malgré une nouvelle baisse du niveau de l'emploi — une amélioration appréciable de la productivité globale par personne occupée. Les tendances à la détente ont encore prévalu sur le marché de l'emploi. La nouvelle réduction des effectifs dans l'industrie lourde, l'affaiblissement conjoncturel dans la construction et dans les branches connexes ainsi que la suppression — au milieu de l'année — du service militaire obligatoire ont contribué à accroître le potentiel de main-d'œuvre disponible, sans toutefois que le nombre des demandeurs d'emplois atteigne un niveau appréciable.

Si le plein emploi a pu être assuré en 1967 — le chômage conjoncturel ayant été pratiquement nul pour l'ensemble de l'année — c'est grâce notamment à une politique prudente en matière d'admission de travailleurs étrangers, dont les effectifs ont diminué fortement en cours d'année. Dans l'ensemble, la population active salariée a d'ailleurs régressé en 1967 de 1 200 unités environ, soit de quelque 1,2 %.

A noter, d'ailleurs, qu'en 1967 plus de cent travailleurs ont été touchés par la fermeture de deux mines de fer, que plusieurs entreprises de l'industrie moyenne ont dû réduire leur activité et leur personnel, et que deux manufactures ont connu une période passagère de chômage partiel.

Il ressort de ce qui précède que la situation du marché de l'emploi n'est plus aussi stable et rassurante qu'au cours des précédentes années. S'il paraît possible de parer à tout danger d'un chômage de quelque importance, il faut pourtant reconnaître que les possibilités de placement, surtout celles d'un placement rationnel et satisfaisant, vont en décroissant.

2f. *Pays-Bas*

Le ralentissement de la conjoncture, qui était apparu dans la deuxième moitié de 1966, s'est poursuivi, voire légèrement accentué, au premier trimestre de 1967. Toute-

fois, à partir du printemps, le développement conjoncturel s'est graduellement amélioré. Une expansion plus vive des exportations a joué un rôle dans la reprise de l'activité, qui a été également favorisée par une évolution plus ferme des investissements publics et des stocks. Par contre, les investissements fixes des entreprises ont progressé à un rythme nettement ralenti, sous l'effet d'un affaiblissement des dépenses d'équipement. Le dynamisme des dépenses de consommation n'a guère diminué, bien que la progression de la masse salariale se soit fortement affaiblie. Par ailleurs, la hausse moins vive des prix à la consommation, entre 1966 et 1967, a favorisé une accélération de la croissance de la consommation des ménages en volume.

Le ralentissement de la demande globale s'est uniquement répercuté sur l'offre étrangère. En effet, l'offre intérieure s'est accrue à un rythme plus rapide qu'en 1966; l'essor de la production agricole et de l'activité dans la construction a, du fait de facteurs exceptionnels, largement compensé le ralentissement de l'accroissement de la production industrielle. L'activité dans le secteur des services devrait avoir maintenu un rythme de croissance comparable à celui de 1966. Au total, la progression du produit national brut à prix constants pourrait avoir atteint 5 % environ en 1967, contre 2,8 % en 1966.

En ce qui concerne l'évolution de l'emploi, il convient de souligner qu'en dépit de la reprise graduelle de l'activité économique en 1967, on constate, pour la première fois depuis 1958, une diminution de l'emploi total, estimée à environ 30 000 unités. Elle est la résultante d'un accroissement du personnel des services publics (environ 10 000 travailleurs) et d'une diminution du personnel occupé dans les entreprises industrielles (environ 40 000 travailleurs). L'évolution de l'emploi diffère selon les branches d'activité. Tandis que les effectifs occupés ont augmenté dans le secteur des services, ils ont diminué dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les mines et dans la construction.

Les effectifs des entreprises industrielles occupant au moins 10 travailleurs et du secteur des mines s'élevaient en 1967 à 1 098 000 unités, contre 1 138 000 en 1966, soit une contraction de 40 000 unités ou de 3,5 %. Les plus fortes diminutions concernent les mines (— 15 %), l'industrie textile (— 9 %) et la confection (— 7 %). Le personnel n'a augmenté que dans une seule branche d'activité industrielle, celle de la chimie, encore que l'augmentation constatée dans cette branche reste inférieure à celle des années précédentes.

Cependant, il faut noter que, malgré la baisse sensible du niveau global de l'emploi, l'augmentation du volume du chômage a été assez limitée. Ce fait tient à différents facteurs, en particulier à un accroissement relativement faible de la population active globale. Celle-ci, qui s'élevait à 4,6 millions de personnes environ en 1967, n'a augmenté que de 17 000 unités environ, contre plus de 55 000 au cours des années précédentes. Ce fléchissement de l'expansion de la population active est lié au ralentissement progressif des effets sur l'emploi des générations nombreuses d'après-guerre. D'autre part, l'évolution conjoncturelle a renforcé la diminution structurelle du pourcentage de participation à l'activité économique, due notamment à l'importance plus grande accordée à l'enseignement. Enfin, l'accroissement de la population active a également été affaibli, par rapport aux années précédentes, par les modifications survenues dans le mouvement des échanges de main-d'œuvre avec l'étranger. Durant les neuf premiers mois de 1967, le nombre de travailleurs qui ont quitté les Pays-Bas a dépassé de 12 000 le nombre de ceux qui s'y sont installés. Cette situation est pratiquement l'inverse de celle de 1966 où l'on avait constaté, au lieu de ce solde négatif, un solde positif de 11 000 unités. Cependant, l'incidence de ces facteurs sur les ressources internes de

main-d'œuvre a été en partie compensée par le fléchissement du mouvement de « navette » des travailleurs néerlandais vers l'Allemagne. De 21 400 travailleurs en 1966, ce mouvement est tombé à 12 400 en 1967, ce qui représente une offre supplémentaire de main-d'œuvre de 9 000 unités.

Sous l'influence des différents facteurs ci-dessus énumérés, le nombre total des chômeurs complets a presque doublé, de 1966 à 1967, passant, en moyenne, de 45 000 à 86 000 unités, soit respectivement de 1 % à 1,9 % de la population active civile. Au surplus, le chômage partiel s'est également accru, un certain nombre d'entreprises ayant été contraintes de réduire leurs horaires de travail. Le nombre d'heures de travail perdues de ce fait s'est élevé, pour les neuf premiers mois de 1967, à plus de 8 millions, contre 600 000 pour la période correspondante de 1966, ce qui représente approximativement une perte de travail pour 4 000 personnes environ à horaire normal (contre 300 en 1966). Aussi, compte tenu de la nette augmentation du nombre de salariés travaillant à temps réduit et de la réduction conventionnelle de la durée hebdomadaire du travail, l'amélioration de la productivité horaire dans l'industrie a-t-elle vraisemblablement très fortement augmenté de 1966 à 1967. Cette évolution a été particulièrement marquée dans la construction où les effets des conditions atmosphériques, beaucoup plus favorables qu'en 1966, ont été renforcés par une plus grande souplesse de l'offre de main-d'œuvre. En outre, la tendance générale à la rationalisation a été en partie la conséquence des fortes augmentations des coûts de main-d'œuvre des dernières années.

La détente du marché du travail, qui avait commencé à se manifester au milieu de 1966, s'est poursuivie jusqu'en octobre 1967, où le chômage, avec 100 000 unités, a atteint un point culminant. Au début de 1967, il s'élevait à 63 000 (correction faite des variations saisonnières); à la fin juin, il atteignait 98 000 unités. Au cours des mois suivants, on a pu constater une certaine diminution.

Si l'on examine la répartition du chômage par groupes professionnels, on constate qu'il n'a pas augmenté partout de la même façon. L'augmentation la plus forte intéresse les ouvriers qualifiés de la construction : dans cette branche, de 1966 à 1967, le nombre des chômeurs est passé de 8 700 à 22 800, soit de 2,1 à 5,7 % du nombre des travailleurs salariés qualifiés de la construction. L'augmentation n'est pas due uniquement à la diminution du personnel occupé dans cette branche, mais aussi à celle de la migration quotidienne ou semi-quotidienne vers l'Allemagne. A cet égard, la diminution déjà mentionnée de quelque 9 000 unités représente, pour les deux tiers à peu près, des travailleurs précédemment occupés en Allemagne dans la construction.

L'atténuation des pénuries s'est reflétée tant sur l'évolution du nombre des offres d'emploi non satisfaites que sur celle du nombre de chômeurs. L'excédent des offres sur les demandes d'emploi a disparu vers le mois de mars 1967, époque à laquelle le taux de chômage (chômeurs par rapport à la population active, abstraction faite des variations saisonnières) était de l'ordre de 1,8 %. Après avoir atteint 2,2 % au début de l'automne, le taux de chômage a retrouvé en fin d'année le niveau enregistré en mars. L'effet conjugué de plusieurs facteurs (reflux des travailleurs frontaliers et des travailleurs occupés dans le randstad Holland, baisse de l'activité dans l'industrie locale de la construction, etc...) a provoqué un accroissement relativement prononcé de la réserve de main-d'œuvre dans les provinces des Pays-Bas à l'exception de la partie occidentale. En revanche, dans les provinces de l'Ouest du pays, malgré une certaine détente, le marché de l'emploi est demeuré caractérisé par un excédent des offres sur les demandes d'emploi.

3. TRAITS CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION

En bref, l'évolution conjoncturelle de la main-d'œuvre dans la Communauté en 1967 présente des traits similaires à ceux observés en 1966, à savoir :

- tendance générale croissante des disponibilités de main-d'œuvre;
- tendance générale décroissante des offres d'emploi non satisfaites;
- enfin, variations limitées du nombre des placements.

3a. *Tendance générale croissante des disponibilités de main-d'œuvre*

Les tableaux 1 et 2 font ressortir que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites et celui des chômeurs ont marqué, aux dates de référence (fin avril et fin octobre) en 1967, une augmentation plus ou moins forte, selon les pays, à la seule exception de l'Italie et, en ce qui concerne les chômeurs, du Luxembourg, où le chômage est encore pratiquement inexistant.

Pour les cinq pays figurant au tableau 1, le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites a sensiblement augmenté en 1967 et plus nettement encore à la fin d'avril (+ 316 773 unités, soit + 20 %) qu'à la fin d'octobre (+ 201 429 unités, soit + 13,2 %), ce qui traduit un net ralentissement, au deuxième semestre, de l'accroissement des disponibilités en main-d'œuvre. Encore, faut-il souligner que ce résultat global est nettement influencé par la composante négative concernant l'Italie : — 102 478 unités à la fin d'avril et — 82 668 unités à la fin d'octobre 1967.

Quant au nombre des chômeurs, il a dépassé aussi, de façon sensible, en 1967, le niveau atteint en 1966, l'accroissement étant toutefois plus important en avril qu'en octobre, ce qui, ici également, met en relief une notable amélioration de la tendance au deuxième semestre : 1 886 000 chômeurs en avril 1967, contre 1 483 000 en avril 1966 (+ 403 000 unités, soit + 27 %); 1 703 000 chômeurs en octobre 1967, contre 1 433 000 en octobre 1966 (+ 270 000 unités, soit + 19 %).

En *Belgique*, le nombre des chômeurs et des demandeurs d'emploi a continué d'augmenter durant la période considérée. L'augmentation a été plus rapide de 1966 à 1967 que les années précédentes: en ce qui concerne les demandes d'emploi non satisfaites (en avril : + 27,9 % en 1967 contre + 17,7 % en 1966; en octobre : + 37,3 % en 1967, contre + 10,8 % en 1966); pour les chômeurs (en avril : + 37,3 % en 1967, contre + 12,6 % en 1966; en octobre : + 49,7 % en 1967, contre + 11 % en 1966). La stabilisation qu'on avait cru pouvoir constater en octobre 1967 ne s'est pas maintenue; au contraire, la situation s'est aggravée.

Dans ces conditions, si l'on tient compte du fait que le nombre des demandeurs d'emploi partiellement aptes est resté à peu près inchangé, la proportion des demandeurs d'emploi à aptitude normale par rapport à l'emploi salarié a pris une importance plus grande. En chiffres absolus, c'est la catégorie des hommes dont l'aptitude au travail est normale qui augmente le plus rapidement.

Par ailleurs, le nombre de femmes en chômage complet a doublé par rapport à 1964 et s'est accru de 77 % environ en ce qui concerne les hommes (situation à fin novembre).

De plus, c'est parmi les classes d'âge les plus jeunes que s'accroît principalement le chômage complet. A la fin de 1967, les chômeurs de moins de 25 ans représentaient

TABLEAU 1

Demandes d'emploi ⁽¹⁾ non satisfaites dans la Communauté (1964, 1965, 1966, 1967)
Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique (²)	Allemagne (³)	France (⁴)	Italie (⁵)	Luxembourg (⁶)	Pays-Bas (⁷)
<i>Fin avril</i>						
1964	62 132	261 440	—	1 140 345	20	33 240
1965	67 627	230 935	—	1 282 316	—	38 887
1966	79 584	230 776	—	1 219 863	6	41 276
1967	101 767	616 181	—	1 117 385	95	92 850
<i>Différence 1965-1964</i>						
- en unités	+ 5 495	— 30 505	—	+ 141 971	— 20	+ 5 647
- en %	+ 8,8	— 11,7	—	+ 12,4	—	+ 17,0
<i>Différence 1966-1965</i>						
- en unités	+ 11 957	— 159	—	— 62 453	6	+ 2 389
- en %	+ 17,7	— 0,1	—	— 4,9	—	+ 6,1
<i>Différence 1967-1966</i>						
- en unités	+ 22 183	+ 385 405	—	— 102 478	89	+ 51 574
- en %	+ 27,9	+ 167,0	—	— 8,4	—	+ 124,9
<i>Fin octobre</i>						
1964	60 955	223 514	—	1 214 913	5	34 801
1965	72 290	192 806	—	1 228 343	25	37 384
1966	80 108	268 532	—	1 126 212	35	52 074
1967	109 955	482 095	—	1 038 544	280	92 516
<i>Différence 1965-1964</i>						
- en unités	+ 11 335	— 30 708	—	+ 11 430	+ 20	+ 2 583
- en %	+ 18,6	— 13,7	—	+ 0,9	—	+ 7,4
<i>Différence 1966-1965</i>						
- en unités	+ 7 818	+ 75 726	—	— 107 131	+ 10	+ 14 690
- en %	+ 10,8	+ 39,3	—	— 8,7	+ 40	+ 39,3
<i>Différence 1967-1966</i>						
- en unités	+ 29 847	+ 213 563	—	— 82 668	+ 245	+ 40 442
- en %	+ 37,3	+ 79,5	—	— 7,4	—	+ 77,7

(1) Personnes recherchant un emploi, inscrites auprès des bureaux de main-d'œuvre et exerçant ou non une activité.
(2) Pour la Belgique, sont considérés comme demandeurs d'emploi, les chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite et les inscrits volontairement, y compris les chômeurs occupés par les pouvoirs publics. Source : Office national de l'Emploi.

(3) Pour l'Allemagne, les chiffres comprennent les chômeurs et les autres demandeurs d'emploi. Source : Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage.

(4) Voir tableau 2. Pour la France, les demandes d'emploi non satisfaites ne comprennent que des personnes sans emploi (chômeurs). Source : Ministère des Affaires sociales.

(5) Pour l'Italie, total des 5 classes de demandeurs d'emploi : 1. chômeurs ayant déjà eu un emploi; 2. jeunes de moins de 21 ans ou renvoyés de l'armée et autres personnes à la recherche d'un premier emploi; 3. ménagères à la recherche d'un emploi; 4. pensionnés à la recherche d'un emploi; 5. travailleurs ayant un emploi et recherchant un autre emploi. Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

(6) Pour le Luxembourg, personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi complet. Source : Office national du Travail.

(7) Pour les Pays-Bas, total des « werkzoekenden » (personnes à la recherche d'un emploi).

Source : Ministère des Affaires sociales et de la Santé publique.

Nota : voir page 30 : réserves concernant les données statistiques.

TABLEAU 2

Chômeurs ⁽¹⁾ dans la Communauté (1964, 1965, 1966, 1967)
Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique (²)	Allemagne	France (³)	Italie (⁴)	Luxembourg (⁵)	Pays-Bas (⁶)
<i>Fin avril</i>						
1964	50.427	146 634	114 312	1 021 424	—	23 187
1965	54 230	126 862	141 820	1 174 547	—	27 923
1966	61 054	121 288	145 544	1 124 050	1	30 660
1967	83 810	501 303	188 655	1 033 840	12	78 230
<i>Différence</i> 1965-1964						
- en unités	+ 3 803	— 19 772	+ 27 508	+153 123	—	+ 4 736
- en %	+ 7,5	— 13,5	+ 24,1	+ 15,0	—	+ 20,4
<i>Différence</i> 1966-1965						
- en unités	+ 6 824	— 5 574	+ 3 724	— 50 497	+ 1	+ 2 737
- en %	+ 12,6	— 4,4	+ 2,6	— 4,3	—	+ 9,8
<i>Différence</i> 1967-1966						
- en unités	+22 756	+380 015	+ 43 111	— 90 210	+11	+47 570
- en %	+ 37,3	+ 313,3	+ 29,6	— 8,0	—	+ 155,2
<i>Fin octobre</i>						
1964	46 828	111 462	119 323	1 101 470	—	25 710
1965	52 661	92 231	147 295	1 127 631	—	27 870
1966	58 443	145 804	153 655	1 033 038	3	41 716
1967	87 484	360 846	216 995	959 314	16	78 301
<i>Différence</i> 1965-1964						
- en unités	+ 5 833	— 19 231	+ 27 972	+ 26 161	—	+ 2 160
- en %	+ 12,5	— 17,3	+ 23,4	+ 2,4	—	+ 8,4
<i>Différence</i> 1966-1965						
- en unités	+ 5 782	+ 53 573	+ 6 360	— 94 593	+ 3	+13 846
- en %	+ 11,0	+ 58,1	+ 4,3	— 8,4	—	+ 49,7
<i>Différence</i> 1967-1966						
- en unités	+29 041	+215 042	+ 63 340	— 73 724	+13	+36 585
- en %	+ 49,7	+ 147,5	+ 41,2	— 7,1	—	+ 87,7

(¹) Personnes effectivement sans emploi, inscrites auprès des bureaux de main-d'œuvre.

(²) Pour la Belgique, les chiffres comprennent les chômeurs complets (à aptitude normale et à aptitude réduite), à l'exclusion de ceux qui sont occupés provisoirement par les pouvoirs publics et les inscrits volontairement.

(³) Pour la France, les chiffres concernent les demandes d'emploi non satisfaites (demandes émanant de personnes sans emploi). Le nombre de chômeurs secourus par l'intermédiaire des fonds d'aide aux travailleurs sans emploi s'élevait à : fin avril 1967 : 48 927; fin octobre 1967 : 56 055. Nombre de ces fonds : environ 790 en 1966 et 995 en 1967. Le nombre des bénéficiaires de l'assurance-chômage gérée par les caisses ASSEDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) est plus élevé : fin avril 1967 : 72 650; fin octobre 1967 : 77 351; en moyenne pour 1967 : 74 511. Le nombre de ces bénéficiaires ne se cumule pas avec celui des chômeurs secourus indiqué ci-dessus.

(⁴) Total des deux premières classes de demandeurs d'emploi inscrits dans les bureaux de placement (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale). La moyenne des quatre enquêtes trimestrielles par sondage sur la population active effectuée par l'ISTAT (Institut central de la Statistique) donne un total de chômeurs proprement dits beaucoup moins élevé (en milliers) : 1964 : 549; 1965 : 721; 1966 : 769.

(⁵) Chômeurs complets indemnisés, à l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

(⁶) A l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

Sources : idem, Tableau 1.

Nota : voir p. 30 : réserves concernant les données statistiques.

TABLEAU 3
Evolution du chômage par rapport à la main-d'œuvre civile (1)
(en % et en milliers)

(moyenne annuelle)

Pays	1964		1965		1966		1967					
	Chômeurs	main- d'œuvre civile	Chômeurs	main- d'œuvre civile	Chômeurs	main- d'œuvre civile	Chômeurs	main- d'œuvre civile				
	en 1 000	%										
Belgique	55	3 645	1,5	63	3 684	1,7	67	3 705	1,8	92	3 703	2,5
Allemagne	169	26 692	0,6	147	26 846	0,5	161	26 762	0,6	459	26 262	1,8
France (2)	216	19 586	1,1	269	19 691	1,4	280	19 814	1,4	367	19 955	1,8
Italie (3)	549	19 938	2,8	721	19 732	3,7	769	19 477	3,9	689	19 611	3,5
Luxembourg	0	137,8	—	0	138,9	—	0	140,1	—	0	138,4	—
Pays-Bas	30	4 358	0,7	35	4 421	0,8	45	4 480	1,0	86	4 493	1,9

(1) Les données reprises au présent tableau proviennent des estimations annuelles de la population active et du chômage. Pour ces estimations, il est tenu compte des personnes effectivement en chômage, qu'elles soient ou non enregistrées auprès d'un bureau de placement.

Sources : Instituts nationaux de statistiques (pour la Belgique : Ministère de l'Emploi et du Travail).

(2) Pour la France sont indiqués les chiffres relatifs aux chômeurs évalués d'après la définition du recensement.

(3) Pour l'Italie, les chiffres relatifs au chômage complet comprennent les chômeurs ayant déjà eu une occupation et les personnes recherchant un premier emploi, tels qu'ils résultent de l'enquête par sondage sur les forces de travail.

Nota : voir page 30 ; réserves concernant les données statistiques.

environ 20 % du nombre total des chômeurs. En relation avec ce fait, il est intéressant de noter que les demandeurs d'emploi inscrits volontairement sont en augmentation, tout au moins en ce qui concerne la catégorie des innocupés, principalement en raison du grand nombre d'inscriptions émanant des classes d'âge les plus jeunes (la moitié de l'accroissement incombe à la classe des moins de 20 ans). Il y a lieu de souligner que le nombre des chômeurs de moins de 25 ans était en 1967 environ 5 fois supérieur à celui de 1964. Le ralentissement de l'activité d'ordre conjoncturel et structurel qui est à l'origine de l'accroissement des réserves de main-d'œuvre, a donc réduit de façon sensible les possibilités d'emploi pour les nouveaux venus sur le marché du travail (jeunes, travailleurs migrants...).

Au total, on constate que, de juin 1966 à juin 1967, les effectifs occupés accusent une diminution de 22 000 unités tandis que le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 24 900 unités.

En *Allemagne*, aux mois de référence, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a notablement augmenté par rapport à l'année précédente, toutefois, de façon nettement plus marquée en avril (+ 385 405 unités, soit + 167 %) qu'en octobre (+ 213 563 unités, soit + 79,5 %). On constate une tendance analogue en ce qui concerne les chômeurs : en avril (+ 380 015 unités, soit + 313,3 %) et en octobre (+ 215 042, soit + 147,5 %).

En outre, le nombre des travailleurs à temps partiel qui avait considérablement augmenté d'octobre 1966 à février 1967 (environ 343 700 travailleurs indemnisés) a pu être assez vite résorbé en cours d'année : à la mi-novembre 1967, on ne comptait plus que 41 036 travailleurs à temps partiel, soit 999 de moins qu'un an auparavant.

En *France*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, corrigé des variations saisonnières, s'est constamment accru, passant de 157 700 au 1^{er} janvier à 224 900 au 1^{er} décembre 1967. Cette croissance, d'abord rapide durant le premier semestre, puis modérée de la fin juillet à la fin septembre, a atteint un rythme plus élevé pendant le quatrième trimestre.

Il convient de tenir compte, dans l'interprétation de ces données statistiques, de l'effet perturbateur, au cours du quatrième trimestre, résultant de la mise en œuvre des ordonnances sur l'emploi qui a eu pour incidence, d'une part, d'accroître le nombre des chômeurs recevant une aide (intérêt accru de s'inscrire pour bénéficier de garanties sociales plus larges), et, d'autre part, de restreindre le nombre des offres d'emploi non satisfaites et celui des placements réalisés (mobilisation des Services aux tâches prioritaires de gestion des aides publiques, au détriment de la prospection et du placement).

Les données relatives au marché du travail en 1967 traduisent, dans leur ensemble, une dégradation sensible de la situation de l'emploi par rapport à l'année précédente.

Les statistiques relatives au chômage secouru en 1967, corrigées des variations saisonnières, font ressortir une stabilité du nombre des chômeurs secourus durant le premier trimestre, au niveau de 40 000 unités, puis une progression constante du nombre des intéressés au cours des 9 derniers mois de l'année. Il y a toutefois lieu d'indiquer que les nouvelles conditions d'attribution de l'aide publique expliquent une part de l'accroissement constaté à partir du mois de septembre.

En *Italie*, l'un des symptômes de l'amélioration de l'emploi en 1967 est constitué par l'évolution nettement décroissante des demandes d'emploi non satisfaites enregistrées par les offices de placement. Le total des cinq classes de demandeurs s'est élevé à 1 117 385 à la fin d'avril et à 1 038 544 à la fin d'octobre 1967, contre respectivement 1 219 863 à la fin d'avril et 1 121 212 à la fin d'octobre 1966. D'une année à l'autre, il en résulte une diminution à la fin d'avril de 102 478 unités (— 8,4 %) et à la fin d'octobre de 82 668 unités (— 7,4 %).

Aux mêmes dates de référence, la réduction du nombre des chômeurs (deux premières classes des demandeurs d'emploi) a été à peu près du même ordre de grandeur que celle du total des demandeurs d'emploi : — 8 % (— 90 210 unités) à la fin d'avril et — 7,1 % (— 73 724 unités) à la fin d'octobre 1967.

Au *Luxembourg*, alors que, pendant de nombreuses années, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites était négligeable, on constate en 1967 la confirmation d'une tendance à l'augmentation : 95 unités en avril et 245 unités en octobre 1967, contre respectivement 6 et 35 unités en avril et en octobre 1966. Toutefois, le nombre des chômeurs demeure encore insignifiant.

Aux *Pays-Bas*, le nombre des chômeurs enregistré aux mois de référence a été presque le même : 78 230 unités à la fin d'avril et 78 301 unités à la fin d'octobre 1967. Par rapport aux mêmes dates de l'année précédente, l'augmentation a été considérable en avril (+ 47 570 unités, soit + 155,2 %) et très sensible encore en octobre (+ 36 585 unités, soit + 88 %). On constate que l'augmentation a été plus forte chez les hommes que chez les femmes. Cette différence tient notamment au fait que les femmes abandonnent le travail lorsque le chômage s'aggrave. Par rapport à l'emploi salarié, le taux de chômage des femmes s'est, en effet, élevé de 1966 à 1967 de 0,5 à 0,8 % alors que celui des hommes a marqué une augmentation beaucoup plus forte, passant de 1,3 à 2,7 %, soit plus du double.

Par ailleurs, il faut noter que l'augmentation du chômage intéresse divers groupes professionnels, mais tout spécialement les suivants : travailleurs qualifiés de la construction (de 8 700 en 1966 à 22 800 unités en 1967) ; ouvriers métallurgistes (de 2 200 en 1966 à 6 800 unités en 1967) ; travailleurs agricoles (de 2 400 en 1966 à 3 300 unités en 1967) ; personnel hôtelier (de 1 200 en 1966 à 1 700 unités en 1967) ; employés de bureau et de commerce (de 3 200 en 1966 à 5 900 unités en 1967) ; chauffeurs (de 1 500 en 1966 à 3 300 unités en 1967) ; travailleurs à aptitudes réduites (de 10 700 en 1966 à 15 400 unités en 1967).

Quant à la distribution par âge, le pourcentage des chômeurs s'est situé, en 1967, 1 % plus haut qu'en 1966 dans tous les groupes d'âge. Cette évolution est frappante, quand on la rapproche de celle qui s'est présentée en 1952 et en 1958, où l'augmentation du chômage a été plus forte parmi les jeunes que parmi les vieux. On notera que la durée moyenne du chômage est plus brève chez les jeunes ; et la différence, à cet égard, s'est accentuée en 1967.

3b. *Tendance générale décroissante des offres d'emploi non satisfaites*

Pour l'ensemble de la Communauté, alors que le nombre total des offres d'emploi non satisfaites avait dépassé, en 1964 et 1965, 800 000 unités, et avait nettement diminué en 1966, on constate en 1967 une nouvelle et forte régression : le tableau 4 montre

que ce total, à la fin d'avril et à la fin d'octobre, se situe à peu près au même niveau, soit respectivement 406 000 et 407 000 unités. Par rapport à l'année précédente, la diminution apparaît, toutefois, plus forte en avril qu'en octobre, soit respectivement : — 358 000 unités (— 50 %) et — 178 000 unités (— 30 %).

Ces constatations, jointes à celles qui concernent l'évolution des demandes d'emploi et du chômage, confirment et soulignent la détérioration du marché de l'emploi au cours de l'année écoulée.

TABLEAU 4

Offres d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1964, 1965, 1966, 1967)
Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
<i>Fin avril</i>						
1964	15 633	614 349	51 627	3 184	895	124 830
1965	9 744	661 042	31 051	883	753	124 488
1966	8 562	595 654	39 141	303	530	119 666
1967	4 761	295 737	35 645	1 150	440	67 860
<i>Différence</i>						
1965-1964						
- en unités	— 5 889	+ 46 693	—20 576	—2 301	— 142	— 342
- en %	— 37,7	+ 7,6	— 39,9	— 72,3	—15,9	— 0,3
<i>Différence</i>						
1966-1965						
- en unités	— 1 182	— 65 388	+ 8 090	— 580	— 223	— 4 822
- en %	— 12,1	— 9,9	+ 26,1	— 65,7	—29,6	— 3,9
<i>Différence</i>						
1967-1966						
- en unités	— 3 801	—299 917	— 3 496	+ 847	— 90	— 51 806
- en %	— 44,4	— 50,4	— 8,9	+279,5	—17,0	— 43,3
<i>Fin octobre</i>						
1964	10 777	627 280	36 672	1 536	579	132 419
1965	8 577	659 477	30 261	390	711	128 382
1966	6 637	436 187	38 660	707	347	103 190
1967	3 655	310 027	29 977	1 623	336	61 791
<i>Différence</i>						
1965-1964						
- en unités	— 2 200	+ 32 197	— 6 411	—1 146	+ 132	— 4 037
- en %	— 20,4	+ 5,1	— 17,5	— 74,6	+22,8	— 3,0
<i>Différence</i>						
1966-1965						
- en unités	— 1 940	—223 290	+ 8 399	+ 317	— 364	— 25 192
- en %	— 22,6	— 33,9	+ 27,7	+ 81,3	—51,2	— 19,6
<i>Différence</i>						
1967-1966						
- en unités	— 2 982	—126 160	— 8 683	+ 916	— 11	— 41 399
- en %	— 44,9	— 28,9	— 22,5	+129,6	— 3,2	— 40,1

Nota - voir p. 30 : réserves concernant les données statistiques.

En *Belgique*, le revirement complet constaté en 1964 par rapport à 1963 (une baisse succédant à un mouvement croissant) ainsi que son accentuation en 1965, 1966 et 1967, ne sont pas dus seulement au fait que les employeurs ne signalent pas toujours leurs besoins en main-d'œuvre aux services officiels de placement; ils sont également en relation avec la stabilisation et le fléchissement de l'activité économique. Le tableau 4 donne un reflet de cette évolution; il montre une accentuation du recul des besoins en main-d'œuvre.

Ce phénomène, à l'origine, n'avait pas été considéré comme un signe de dépression partielle; il devient actuellement préoccupant, étant donné sa persistance.

En *Allemagne*, le nombre des offres d'emploi non satisfaites n'atteignait plus à la fin d'avril 1967 que 310 000 unités, ce qui représente une diminution de 50 % par rapport à l'année précédente; à la fin d'octobre 1967, ce total était de 310 027 unités, soit 29 % de moins qu'un an auparavant.

Cette décroissance très nette des besoins en main-d'œuvre, de même que la forte augmentation du chômage total et partiel, attestent l'aggravation sensible de la situation de l'emploi en 1967, qui s'est produite surtout durant les premiers mois de l'année.

Si, au début de mai, on compare, d'une année à l'autre, l'évolution des offres d'emploi non satisfaites par secteur économique, on observe une régression nettement plus forte en 1967 qu'en 1966. Ainsi, par exemple: mines, extraction et transformation des pierres et terres, production et distribution d'énergie (— 18,8 % en 1966, — 73,8 % en 1967); production et transformation du fer et autres métaux (— 20,1 % en 1966, — 69,4 % en 1967); industries de la construction et activités connexes (— 15,3 % en 1966, — 57,7 % en 1967); transports (— 21,6 % en 1966, — 57,6 % en 1967).

En ce qui concerne la répartition professionnelle des offres d'emploi non satisfaites, les modifications observées sont analogues aux précédentes. Ainsi, par exemple : pour les professions de l'industrie et de l'artisanat (— 15,1 % en 1966, — 63,8 % en 1967); pour les professions des mines, extraction et traitement des minéraux (— 28,7 % en 1966, — 83,7 % en 1967); pour les professions de la construction (— 16,1 % en 1966, — 56,1 % en 1967); pour les professions de la production de la transformation des métaux (— 31,2 % en 1966, — 76,3 % en 1967); pour les professions de forgerons, serruriers, mécaniciens et professions apparentées (— 9,8 % en 1966, — 68,4 % en 1967); électriciens (— 18,5 % en 1966, — 69,5 % en 1967); pour les professions de la production et de la transformation du papier (— 10,5 % en 1966, — 69,4 % en 1967); pour les travailleurs non qualifiés (— 21,4 % en 1966, — 73,7 % en 1967); pour les professions des transports (— 13,7 % en 1966, — 60 % en 1967).

En *France*, le nombre des offres d'emploi non satisfaites, corrigé des variations saisonnières, a décliné jusqu'à la fin juin, passant de 40 200 au 1^{er} janvier à 28 900 au 1^{er} juillet; il s'est stabilisé à un niveau voisin de 30 000 du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre; puis, il a marqué une très légère progression durant les mois de novembre et décembre pour atteindre 32 100 à la fin de l'année.

Le tableau 4 fait ressortir que les données brutes à la fin d'avril (35 645 unités) et à la fin d'octobre 1967 (29 977 unités) étaient inférieures à celles de l'année précédente, respectivement de 3 496 unités (— 8,9 %) et de 8 683 unités (— 22,5 %). D'une année à l'autre, la diminution est plus sensible en octobre qu'en avril 1967, alors que, pour les demandes d'emploi non satisfaites, l'augmentation est plus grande en octobre

qu'en avril. Cette évolution en sens contraire — diminution des offres et augmentation des demandes — souligne l'aggravation de la situation du marché de l'emploi en 1967.

Au *Luxembourg*, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a de nouveau marqué, aux mois de référence, une régression, plus nette en avril qu'en octobre. Cet indice, conjugué avec l'augmentation des demandes, montre la tendance à une détérioration du marché de l'emploi.

Aux *Pays-Bas*, l'aggravation de la situation de l'emploi est également mise en relief par la réduction des offres d'emploi : 67 680 unités à la fin d'avril 1967, contre 119 666 à la fin d'avril 1966 (— 51 806 unités, soit — 43,3 %); 61 791 unités à la fin d'octobre 1967, contre 103 190 à la fin d'octobre 1966 (— 41 399 unités, soit — 40,1 %).

3c. *Variations limitées du nombre des placements*

Le tableau 5 fait ressortir que, pour l'ensemble de la Communauté, le total des placements est demeuré à un niveau voisin de celui de l'année précédente.

En *Belgique*, la légère augmentation constatée, sans que l'on atteigne cependant les chiffres antérieurs, met en lumière les efforts accrus des services de placement. Cependant, les placements sont souvent rendus plus faciles par le fait que ces services disposent actuellement d'un choix plus large, au moins en ce qui concerne les candidats au travail.

En *Allemagne*, alors que le nombre de placements a sensiblement diminué en avril 1967 (— 30 726 unités, soit — 11,5 %), il marque de nouveau une augmentation en octobre 1967 (+ 17 431 unités, soit + 7,3 %) par rapport à l'année précédente. Ce signe souligne les difficultés de la situation du marché de l'emploi au printemps et l'amélioration survenue en cours d'année, notamment la reprise d'activité au début de l'automne.

En *France*, l'évolution décroissante du nombre de placements aux mois de référence, d'une année à l'autre, en avril (— 4 815 unités, soit — 13,2 %), en octobre (— 12 552 unités, soit — 25,7 %), atteste les difficultés persistantes sur le marché de l'emploi. Ici encore, l'indicateur souligne l'accentuation du phénomène au cours du deuxième semestre.

En *Italie*, le nombre de placements n'a guère varié, ainsi qu'il ressort du tableau 5.

Au *Luxembourg*, on note une tendance assez nette à la diminution des placements qui souligne le resserrement intervenu sur le marché de l'emploi.

Enfin, aux *Pays-Bas*, on constate une variation notable du nombre de placements : en avril 1967 (+ 3 559 unités, soit + 20,8 %), en octobre 1967 (+ 1 641, soit + 7,4 %) par rapport à l'année précédente.

Réserves concernant les données statistiques

Les rapports précédents avaient exposé les principales réserves qu'appellent les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessus et les notions auxquelles ils correspondent. Ces réserves étant toujours valables, il convient de les reprendre brièvement ci-après.

TABLEAU 5
Placements effectués dans la Communauté (1964, 1965, 1966, 1967)
Mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
<i>Avril</i>						
1964	12 496	287 835	38 224	508 307	3 217	16 960
1965	13 866	245 634	33 859	442 593	3 066	16 301
1966	12 215	266 684	36 577	468 718	2 420	17 074
1967	12 859	235 958	31 762	481 490	1 300	20 633
<i>Différence</i>						
<i>1965-1964</i>						
- en unités	+ 1 370	— 42 201	— 4 365	— 65 714	— 151	— 659
- en %	+ 11,0	— 14,7	— 11,4	— 12,9	— 4,7	— 3,9
<i>Différence</i>						
<i>1966-1965</i>						
- en unités	— 1 651	+ 21 050	+ 2 718	+ 26 125	— 646	+ 773
- en %	— 11,9	+ 8,6	+ 8,0	+ 5,9	— 21,1	+ 4,7
<i>Différence</i>						
<i>1967-1966</i>						
- en unités	+ 644	— 30 726	— 4 815	+ 12 772	— 1 120	+ 3 559
- en %	+ 5,3	— 11,5	— 13,2	+ 2,7	— 46,3	+ 20,8
<i>Octobre</i>						
1964	12 957	255 658	47 413	438 972	2 185	18 201
1965	12 647	238 214	45 131	462 174	1 771	18 896
1966	10 996	237 318	48 854	440 919	1 560	22 175
1967	11 911	254 749	36 302	446 003	1 373	23 816
<i>Différence</i>						
<i>1965-1964</i>						
- en unités	— 310	— 17 444	— 2 282	+ 23 202	— 414	+ 695
- en %	— 2,4	— 6,8	— 4,8	+ 5,3	— 18,9	+ 3,8
<i>Différence</i>						
<i>1966-1965</i>						
- en unités	— 1 651	— 896	+ 3 723	— 21 255	— 211	+ 3 279
- en %	— 13,1	— 0,4	+ 8,2	— 4,6	— 11,9	+ 17,4
<i>Différence</i>						
<i>1967-1966</i>						
- en unités	+ 915	+ 17 431	— 12 552	+ 5 084	— 187	+ 1 641
- en %	+ 8,3	+ 7,3	— 25,7	+ 1,2	— 12	+ 7,4

Nota - voir p. 30 : réserves concernant les données statistiques.

Les offres d'emploi non satisfaites ne représentent qu'un élément indicatif des besoins réels en main-d'œuvre, car les services de l'emploi chargés de les enregistrer ne reçoivent pas une exacte et complète notification des vacances d'emploi. Certains employeurs, en effet, omettent de signifier à ces services tout ou partie de leurs emplois vacants, alors que d'autres les leur signalent mais ont tendance à en exagérer le nombre dans l'espoir que leurs besoins seront satisfaits plus vite et plus complètement. Leur attitude évolue, d'ailleurs, en fonction de la situation, soit de grandes pénuries, soit d'excédents notables dans certaines professions et régions. Il convient, en outre, de souligner que la notion

d'offre d'emploi ne permet pas d'apprécier convenablement la répartition des besoins en main-d'œuvre au niveau régional.

Par contre, l'évaluation des ressources en main-d'œuvre est établie avec une approximation beaucoup plus satisfaisante que celle des besoins. Cependant, les notions de « demande d'emploi » et de « chômeur », qui sont relativement précises dans un même pays, diffèrent parfois sensiblement l'une de l'autre. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'indiquer à la fois l'évolution des demandes d'emploi et celle des chômeurs. Pour apprécier les disponibilités réelles en main-d'œuvre, on préfère, dans certains pays, par exemple en Allemagne, se référer uniquement à la notion de « chômeur », alors que dans d'autres pays, par exemple en France, on retient la notion de « demandeur d'emploi » de préférence à celle de « chômeur secouru »; cette dernière notion impliquant des conditions réglementaires d'octroi des allocations.

En Italie, les demandes d'emploi concernent les personnes inscrites dans les bureaux de placement; elles sont réparties en cinq classes selon la subdivision habituelle. Le nombre total ne peut toutefois être considéré comme traduisant la situation pure et simple du chômage, car il comprend des personnes difficiles à placer et des travailleurs qui, en attendant d'être occupés, effectuent des travaux de caractère occasionnel et marginal et se trouvent ainsi dans une situation de sous-emploi; en outre, il comprend les personnes qui s'inscrivent sur les listes à seule fin d'obtenir des aides de diverses natures. De plus, il est à noter que certaines catégories de personnes ne s'inscrivent pas sur les listes de placement (par exemple: les employés des services de l'Etat).

De façon générale, l'évolution du chômage et des offres d'emploi ne permet pas de se faire une idée exacte de l'évolution du marché de l'emploi dans les différentes branches d'activité; une même profession peut d'ailleurs être exercée dans différentes branches. Celles-ci sont délimitées et subdivisées dans les six Etats selon des classifications professionnelles différentes. En outre, certaines séries statistiques, par suite de réformes récentes, sont affectées de discontinuité.

En résumé, d'un pays à l'autre, le contenu des notions ci-dessus varie en vertu de la législation, ce qui pose le problème de la *représentativité* et de la *comparabilité* de ces données statistiques. Il convient de souligner que l'harmonisation de certaines définitions statistiques, par exemple celle de « chômeur secouru », suppose, en effet, une modification de la législation ou de la réglementation en vigueur concernant les systèmes d'assurance-chômage ou d'assistance-chômage. En dépit des difficultés, certains travaux ont été entrepris et sont actuellement poursuivis en vue d'aboutir à un rapprochement des notions et des méthodes statistiques. C'est ainsi que le Comité technique et le Comité consultatif institués par le Règlement n° 15 sur la libre circulation des travailleurs ont adopté en 1966 un avis relatif à la définition des principales notions relatives aux mouvements de main-d'œuvre enregistrés en compensation internationale (offre d'emploi, demande d'emploi, placement). De plus, il convient de mentionner une nouvelle enquête communautaire par sondage sur les forces de travail qui est actuellement en cours de réalisation.

Sous les réserves précédentes, chacun des critères utilisés doit être considéré, parmi d'autres éléments, comme ayant une valeur *indicative*, utile pour déterminer dans chaque pays et, dans une mesure sans doute moins précise, pour l'ensemble de la Communauté, des *variations* de nature conjoncturelle — au moins en ordre de grandeur — dans le but de dégager les tendances générales d'évolution des phénomènes étudiés.

B. TENDANCES D'ÉVOLUTION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ ET PROFESSIONS

Au cours des travaux précédents, il est apparu opportun de développer les efforts de collaboration en vue de rendre plus concrète et plus précise l'analyse de l'évolution de l'emploi par branche d'activité et par région. L'utilité d'un examen plus approfondi de ces aspects se trouve justifiée notamment par le fait que les données globales ne suffisent pas pour mettre en relief les aspects spécifiques de l'emploi et des problèmes de main-d'œuvre. Ces derniers, en effet, ne se posent en termes pratiques et précis qu'au niveau des branches d'activité et des régions.

Aussi, a-t-il été suggéré de collecter et d'utiliser au maximum les données disponibles se rapportant à chacune des principales branches et régions, notamment celles qui concernent : l'évolution de la production, des effectifs et de la productivité (production par personne occupée); les variations des horaires de travail; les apports de main-d'œuvre étrangère; les offres, les demandes d'emploi ainsi que le chômage (données brutes et données désaisonnalisées); les implantations; les extensions et les réductions d'activité.

Il importe de noter que l'importance pratique des problèmes de main-d'œuvre, compte tenu de l'évolution économique et sociale, varie sensiblement d'une branche d'activité à l'autre. Certaines branches, en effet, n'enregistrent que des variations d'effectifs et d'activité limitées, alors que d'autres sont affectées profondément par des modifications conjoncturelles ou structurelles et connaissent des déséquilibres marqués entre les besoins et les ressources en travailleurs. Il s'ensuit que l'analyse par branche d'activité présente, dans l'esprit du présent rapport, un intérêt très différent selon la nature même de la branche et qui peut se modifier d'une année à l'autre. Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer chaque année un examen détaillé de toutes les branches d'activité, d'autant que cet examen aurait inévitablement pour résultat de faire perdre au présent rapport son caractère synthétique que les experts estiment indispensable de lui conserver.

A la lumière de ces considérations, les principales branches qui ont paru plus spécialement mériter un examen particulier en 1968, sont les suivantes : l'agriculture, l'industrie charbonnière; les mines de fer; la construction; la production et la transformation des métaux; le textile et le vêtement; les services.

Il convient d'observer que les données qui ont pu être recueillies ont un caractère hétérogène : elles varient sensiblement d'une branche à l'autre et, au sein d'une même branche, selon les pays. Ce fait tient notamment à la diversité des enquêtes et des méthodes statistiques. Il en résulte qu'il est souvent malaisé, parfois même impossible, de donner une vue d'ensemble de l'évolution sectorielle et régionale dans la Communauté. Sous cette réserve, les tendances d'évolution décrites, pays par pays, doivent bien entendu être considérées séparément. A l'avenir, les efforts devraient être poursuivis afin d'aboutir à une présentation homogène des données pour l'ensemble de la Communauté. En ce qui concerne les trois secteurs relevant de la CEE, il y a lieu de noter que des enquêtes systématiques sont menées depuis plusieurs années directement auprès des entreprises concernées dans le but de suivre, à intervalles réguliers et de façon uniforme, l'évolution de la situation économique et sociale.

AGRICULTURE (1)

L'évolution de la main-d'œuvre agricole dans la Communauté est caractérisée par un *mouvement général* décroissant. Le tableau 6 fait apparaître que, pour l'ensemble des Etats membres, le nombre total des personnes occupées dans l'Agriculture, qui atteignait 14 274 000 en 1960, est descendu à 11 535 000 en 1966, soit une diminution de 2 739 000 personnes occupées (— 19,1 %). Cette réduction globale se décompose ainsi : — 1 994 000 chefs d'exploitation et aides familiaux (— 18,1 %) et — 745 000 salariés (— 22,1 %). De 1964 à 1965, le volume des effectifs occupés dans le secteur agricole a baissé de 279 000 unités (— 2,3 %). De 1965 à 1966, la baisse a été encore plus accusée : — 562 000 unités (— 4,6 %).

Ce phénomène général de la réduction des effectifs agricoles souligne l'importance des modifications structurelles qui interviennent dans l'Agriculture, du progrès technique et de la mécanisation, qui ont permis d'accroître nettement dans ce secteur la production agricole au cours des dernières années — avec des effectifs très sensiblement amoindris — ce qui implique une forte augmentation de la productivité par personne occupée. Les graphiques joints au présent rapport concernant l'évolution de la production, de l'emploi et de la production par personne occupée, met en évidence ce phénomène général.

En *Belgique* (2), les offres d'emploi non satisfaites dans le secteur agricole ont continué à diminuer en 1967 alors que les demandes d'emploi non satisfaites ont eu tendance, au contraire, à augmenter. Le nombre d'offres d'emploi qui avait dépassé 850 en avril 1964 et 500 en avril 1965, n'atteignait plus que 53 en avril 1967 et 26 en octobre 1967. Le nombre des demandes d'emploi qui s'élevait à 1 587 en avril 1964 et à 1 917 en avril 1965, était de 1 766 en avril 1967 et de 1 576 en octobre 1967. Il est à noter que les travailleurs saisonniers agricoles ont rencontré des difficultés croissantes pour trouver des emplois dans les activités traditionnelles de reclassement, notamment dans la construction et dans les industries alimentaires.

En *Allemagne*, le nombre des offres d'emploi non satisfaites dans le secteur agricole qui s'élevait à 11 510 en avril 1964, à 9 880 en avril 1965 et à 9 205 en avril 1966, est tombé à 5 567 en avril 1967 et à 4 494 unités en octobre 1967. Par contre, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans ce secteur d'activité, qui était de 5 611 en avril 1964, de 5 150 en avril 1965 et de 4 631 unités en avril 1966, s'est élevé à 8 016 unités en avril 1967 et à 5 774 unités en octobre 1967. Par rapport à 1966, l'augmentation des demandes d'emploi en 1967 est relativement importante (+ 73 % en avril et + 50 % en octobre) alors que les offres d'emploi ont nettement diminué (— 40 % en avril et — 21 % en octobre). Cette évolution met en évidence l'aggravation de la situation de l'emploi dans le secteur agricole, mais également dans les autres secteurs d'activité où le réemploi du personnel excédentaire de l'Agriculture s'est révélé difficile.

En *France*, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites dans les professions relevant de l'Agriculture (à l'exclusion de la pêche maritime et du forestage) qui s'élevait à

(1) Sauf indication contraire, les chiffres relatifs aux offres et aux demandes d'emploi non satisfaites concernant chacune des branches des activités, sont établis à la fin des mois habituellement considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(2) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite) ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

TABLEAU 6

Evolution de la main-d'œuvre agricole permanente
(hommes et femmes) de 1960 à 1966

(en milliers)

	1960	1963	1964	1965	1966	1967	variations en %		
							1965-1964	1966-1965	1967-1966
<i>Belgique</i>									
chefs d'exploitation	(¹) 170			150	144			-4,0	
aides familiaux	96			179	178			-0,6	
salariés	22			17	16			-5,9	
Total	288			346	338			-2,3	
<i>Allemagne</i>									
chefs d'exploitation	1 159	1 041	1 001	961	958	925	-4,0	-0,3	-3,4
aides familiaux	1 931	1 744	1 692	1 635	1 559	1 491	-3,4	-4,6	-4,4
salariés	533	445	391	370	360	326	-5,4	-2,7	-9,4
Total	3 623	3 230	3 084	2 966	2 877	2 742	-3,8	-3,0	-4,7
<i>France</i>									
chefs d'exploitation	3 236	2 941	2 858	2 778	2 673	2 578	-2,8	-3,8	-3,6
aides familiaux	949	831	794	760	716	679	-4,3	-5,8	-5,2
salariés									
Total	4 185	3 772	3 652	3 538	3 389	3 257	-3,1	-4,2	-3,9
<i>Italie</i>									
chefs d'exploitation	2 078	1 975	1 930	1 935	1 871	1 852	+0,3	-3,3	-1,0
aides familiaux	1 828	1 619	1 502	1 496	1 354	1 280	-0,4	-9,5	-5,5
salariés	1 733	1 701	1 535	1 525	1 435	1 424	-0,7	-5,9	-0,9
Total	5 639	5 295	4 967	4 956	4 660	4 556	-0,2	-6,0	-2,2
<i>Luxembourg</i>									
chefs d'exploitation	7	7,3	7,0	6,6	6,3		-5,7	-4,5	
aides familiaux	14	11,3	11,1	10,9	10,6		-1,8	-2,8	
salariés	2	1,4	1,2	1,2	1,2		—	—	
Total	23	20	19,3	18,7	18,1		-3,1	-3,2	
<i>Pays-Bas</i>									
chefs d'exploitation	224	213	209	204	199		-2,4	-2,5	
aides familiaux	121	104	100	91	86		-9,0	-5,5	
salariés	120	103	99	93	90		-6,1	-3,2	
Total	465	420	408	388	375		-4,9	-3,4	

Source: Office statistique des Communautés européennes.

(¹) 1961.

2 685 en avril 1964 et à 2 855 en avril 1965, n'atteignait plus que 733 unités en avril 1967 et 757 unités en octobre 1967. En revanche, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui était de 5 611 en avril 1964 et de 4 208 en octobre 1964, s'est élevé respectivement à 8 016 et à 5 774 unités en avril et en octobre 1967. Par rapport à l'année 1966, on constate en 1967 une détérioration assez sensible du marché de l'emploi dans l'Agriculture, qui traduit sans doute les difficultés croissantes que rencontre la main-d'œuvre excédentaire de ce secteur pour se reclasser dans d'autres branches d'activité.

En *Italie*, d'après les résultats de l'enquête trimestrielle par sondage effectuée par l'Institut central de la Statistique, la main-d'œuvre occupée dans l'Agriculture a diminué de 1962 à 1967 de 1 250 000 unités. Par rapport à la population résidente, le pourcentage de la main-d'œuvre occupée dans le secteur agricole a marqué une constante régression, passant de 11,7 % en 1962 à 8,7 % en 1967 (différence : — 3 %). Dans l'Italie méridionale et insulaire où le processus d'industrialisation est plus lent, la proportion de la main-d'œuvre agricole par rapport à la population résidente est plus élevée (13,4 % en 1962 et environ 11,4 % en 1966-67), mais aussi, elle marque une diminution moins accentuée (— 2 %).

Compte tenu, d'une part, de la proportion relativement élevée (46 %) de la main-d'œuvre agricole occupée dans l'Italie méridionale et insulaire par rapport au total de la main-d'œuvre agricole occupée dans l'ensemble du pays et, d'autre part, de la faible densité de la main-d'œuvre non agricole occupée dans l'Italie méridionale et insulaire, la politique d'intervention en faveur du Midi de l'Italie apparaît pleinement justifiée, grâce notamment à la création et au renforcement des éléments d'infrastructure, à la programmation des implantations industrielles, au développement des centres industriels et à l'organisation d'un réseau plus efficace de moyens de conservation, de transformation et de transport des produits agricoles, y compris sur le plan communautaire.

Au *Luxembourg*, la situation de l'emploi dans l'Agriculture continue à rester équilibrée. Les nouveaux besoins en main-d'œuvre enregistrés en 1967 ont pu être satisfaits assez rapidement; ils se rapportent exclusivement au départ d'ouvriers étrangers vers leur pays d'origine ou vers d'autres secteurs d'activité.

La moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites (personnel qualifié et non qualifié) a été de 17 unités en 1967 contre 43 en 1966, 56 en 1965 et 61 unités en 1964 (moyenne des dix premiers mois de l'année). Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été négligeable.

Le recensement annuel des effectifs salariés de l'Agriculture en 1967 a donné comme résultats : 949 salariés (854 hommes et 95 femmes) contre 993 en 1966 (859 hommes et 134 femmes), 996 en 1965 et 983 en 1964.

Aux *Pays-Bas*, les offres d'emploi non satisfaites dans l'Agriculture ont suivi un mouvement décroissant : leur nombre qui était de 1 200 unités en avril 1964 et de 1 340 unités en octobre 1964 est descendu respectivement à 846 et 727 unités en avril et en octobre 1967. De 1966 à 1967, la diminution des offres d'emploi a été de 27 % en avril et de 15 % en octobre.

En revanche, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a nettement augmenté : de 2 944 unités en avril 1964 et de 1 110 unités en octobre 1964, leur nombre s'est élevé

respectivement à 4 076 unités en avril et à 2 100 unités en octobre 1967. De 1966 à 1967, l'augmentation des demandes d'emploi a été de 33 % en avril et de 27 % en octobre.

Cette évolution souligne une détérioration sensible du marché de l'emploi, non seulement dans l'Agriculture, mais également dans les autres secteurs d'activité dont la situation n'a pas permis d'absorber le personnel agricole excédentaire.

INDUSTRIE CHARBONNIERE (1)

1. L'évolution de l'emploi dans cette industrie est caractérisée, depuis plusieurs années, par une tendance générale nettement décroissante qui résulte d'importantes modifications structurelles. Il ressort du tableau 7 que le nombre total des personnes occupées dans les charbonnages de la Communauté s'élevait à 547 300 au 31 décembre 1967, contre 623 100 au 31 décembre 1966 et 695 800 au 31 décembre 1965, ce qui représente deux diminutions annuelles successives de 72 700 et de 75 800 travailleurs dont respectivement 50 600 et 47 000 ouvriers du fond.

TABLEAU 7

Répartition, par catégories, du personnel occupé dans l'industrie charbonnière de la Communauté (1965, 1966, 1967)

	au	au	au	Variations	
	31.12.1965	31.12.1966	31.12.1967	1966-1965	1967-1966
Ouvriers du fond	401 100	350 500	303 500	- 50 600	- 47 000
Ouvriers du jour	154 500	139 600	121 800	- 14 900	- 17 800
Surveillance et cadres techniques (fond+jour)	55 500	52 600	47 600	- 2 800	- 5 000
Personnel minier	611 000	542 700	472 900	- 68 300	- 69 800
Personnel des industries annexes	58 600	55 800	51 900	- 2 800	- 3 900
Employés administratifs et commerciaux	26 200	24 600	22 500	- 1 600	- 2 100
Total	695 800	623 100	547 300	- 72 700	- 75 800
Dont apprentis	22 200	21 300	17 800	- 900	- 3 500

Pour faire face aux changements structurels de l'écoulement et améliorer, grâce à un accroissement de la productivité, la position concurrentielle du charbon, l'industrie charbonnière procède depuis plusieurs années à un assainissement profond de ses exploitations. A cette fin, elle a mis en œuvre d'importantes mesures de rationalisation et de concentration, elle a accentué le processus de mécanisation et procédé à de nombreuses fermetures de sièges.

(1) Les statistiques utilisées sont celles de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (OSCE — Statistiques de l'énergie). Pour plus de détails, voir « L'évolution de l'emploi dans les charbonnages de la Communauté (1962-1967) », CECA, Luxembourg, octobre 1967 (doc. 2451/67).

Durant l'année 1967, le nombre de sièges d'exploitation a été réduit de 28 unités; il s'élevait en fin d'année à 188 unités. Le rendement « Fond » pour l'ensemble de la Communauté est passé de 2 608 kg en 1966 à 2 818 kg en 1967, tandis que l'on a enregistré une réduction de la production de 21 millions de tonnes par rapport à 1966. Pour l'année 1967, la production de houille dans la Communauté a été de 189,2 millions de tonnes.

Quelle qu'ait été l'ampleur des actions entreprises dans les divers bassins de la Communauté, elles ont toutes eu pour conséquence une réduction sensible des effectifs et des besoins de main-d'œuvre. Pendant l'année 1967, la réduction de 75 800 emplois représente environ 12 % des effectifs totaux inscrits au début de l'année (10,5 % pendant l'année 1966).

Le tableau 8 montre la répartition, par Etat membre, du nombre d'emplois supprimés en 1965, 1966 et 1967.

TABLEAU 8

Répartition, par Etat membre, du nombre d'emplois supprimés dans l'industrie charbonnière en 1965, 1966 et 1967

	1965	1966	1967		
	Total du personnel	Total du personnel	Ouvriers du fond	Personnel minier	Total du personnel
Allemagne (R.F.)	-21 500	-43 100	-27 100	-42 100	-46 600
Belgique	- 9 900	-12 800	- 5 200	- 7 600	- 8 000
France	- 6 700	- 8 900	-10 200	-12 200	-12 900
Italie	- 300	- 1 000	—	—	—
Pays-Bas	- 1 900	- 6 900	- 4 500	- 7 900	- 8 300
Communauté	-40 300	-72 700	-47 000	-69 800	-75 800

Le fléchissement des effectifs s'est accentué en 1967 dans tous les bassins, à l'exception des bassins belges. Par rapport à l'année 1966, il s'est fortement accentué dans la Ruhr, le Limbourg néerlandais et le Nord-Pas-de-Calais.

Aux difficultés d'écoulement des charbons industriels, se sont progressivement ajoutées des difficultés dans le secteur domestique. A partir de 1966, on a constaté une accélération des programmes d'assainissement. Les rendements ont évolué plus favorablement que prévu et la réduction de la production a dépassé largement les objectifs. Ces deux phénomènes ont produit des effets conjugués dans le sens d'une accélération de la régression des effectifs des houillères.

2. La diminution des effectifs est liée à une baisse constante des *embauchages* de nouveaux mineurs et au maintien d'un important courant de « *sorties* » qui, dans certains pays, s'est accentué à partir de 1966.

La diminution constante des embauchages de nouveaux ouvriers est la conséquence de divers facteurs :

- a) l'accroissement sensible de la productivité, jointe à une baisse importante de la production, a diminué les besoins de main-d'œuvre;
- b) les nombreuses fermetures de sièges ont permis aux entreprises d'obtenir les effectifs nécessaires au moyen de transferts de personnel;
- c) une meilleure stabilité de la main-d'œuvre des sièges restant en activité a agi sur le niveau des recrutements nécessaires.

Le tableau 9 indique l'importance et la ventilation des apports de main-d'œuvre en 1965, 1966 et 1967.

TABLEAU 9
*Apports de main-d'œuvre dans l'industrie charbonnière
de la Communauté en 1965, 1966 et 1967*

	ouvriers du fond			ouvriers du jour		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967
Mutations à l'intérieur d'un même siège	7 900	4 500	2 800	3 700	3 600	4 200
Transferts à l'intérieur de l'industrie charbonnière	20 100	23 500	18 100	5 300	6 700	5 100
Nouveaux embauchages	39 100	24 400	12 000	19 700	13 400	7 100
Total	67 100	52 400	32 900	28 700	23 700	16 400

C'est ainsi qu'en 1967, on constate que près de 64 % des besoins de main-d'œuvre des houillères en ouvriers du fond ont été satisfaits à l'aide de transferts d'ouvriers provenant d'autres exploitations.

Dans ces conditions, la plupart des pays ont pratiquement arrêté tout recrutement organisé de main-d'œuvre étrangère. Le nombre de travailleurs non nationaux occupés dans les mines de houille de la Communauté n'a cessé de diminuer. Au 31 décembre 1967, 75 300 travailleurs non nationaux étaient occupés dans les mines de houille de la Communauté (dont 63 400 ouvriers du fond). En un an, leur nombre a diminué de 24 400 (dont 21 700 ouvriers du fond).

Quant aux *sorties de travailleurs*, trois éléments caractérisent leur évolution : une accélération des départs pour invalidité et retraite, une augmentation des licenciements et une contraction des départs volontaires (voir tableau 10).

Depuis quelques années, les *départs pour invalidité et retraite* ont augmenté dans la plupart des pays. Cette augmentation est liée aux mesures de fermeture ou de réduction d'activité. En effet, dans plusieurs pays, des mesures spéciales ont été prises afin de favoriser les départs des travailleurs pouvant prétendre à la retraite. En 1967, on constate, cependant, une nette diminution des départs pour invalidité et retraite qui passent, pour l'ensemble des ouvriers du fond et du jour, de 23 200 en 1966 à 17 600 en 1967.

Cette catégorie de départs représente, pour les ouvriers du fond, 3 à 4 % de l'effectif moyen en Allemagne, en France et aux Pays-Bas et près de 6 % en Belgique.

Au fur et à mesure que les programmes de rationalisation et d'assainissement de l'industrie charbonnière s'intensifient dans la Communauté, on constate un *accroissement sensible des licenciements*. Certes, au début, les entreprises ont cherché à limiter les effets de l'adaptation de la production sur le niveau de la main-d'œuvre en utilisant divers moyens d'action, tels que : l'arrêt des embauchages, les mesures favorisant les départs volontaires des travailleurs âgés ou handicapés et le transfert à l'intérieur de l'industrie charbonnière des travailleurs touchés par les fermetures de sièges.

A l'heure actuelle, l'efficacité de ces moyens diminue et les entreprises doivent davantage recourir à des licenciements. Ainsi, pendant l'année 1967, 30 500 ouvriers du fond et du jour ont été licenciés contre 25 200 l'année précédente. Aux Pays-Bas, le nombre des licenciements a doublé en un an. Dans le Ruhr, les licenciements représentent 7 à 8 % de l'effectif moyen du fond et 6 % de l'effectif moyen du jour.

TABLEAU 10

Sorties de main-d'œuvre enregistrées dans l'industrie charbonnière de la Communauté en 1965, 1966 et 1967

Répartition des sorties	ouvriers du fond			ouvriers du jour		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967
<i>Selon la cause</i>						
Invalidité, retraite, décès	11 600	14 400	9 900	7 700	8 800	7 700
Mutations à l'intérieur d'un même siège	3 700	3 600	4 200	7 900	4 500	2 800
Licenciements	8 300	18 900	20 400	2 400	6 300	10 100
Départs volontaires	53 400	44 100	23 200	9 000	9 200	4 900
Autres causes	20 000	21 900	22 200	10 000	9 800	8 700
Total	97 000	102 900	79 900	37 000	38 600	34 200
<i>Selon la destination</i>						
Invalidité, retraite, décès	11 600	14 400	9 900	7 700	8 800	7 700
Mutations à l'intérieur d'un même siège	3 700	3 600	4 200	7 900	4 500	2 800
Transferts vers d'autres charbonnages	20 100	23 500	18 100	5 300	6 700	5 100
Ouvriers quittant l'industrie charbonnière pour d'autres branches d'activité	61 600	61 400	47 700	16 100	18 600	18 600
Total	97 000	102 900	79 900	37 000	38 600	34 200

Par contre, l'évolution des *départs volontaires* — certes variables selon les pays — montre partout une nette tendance à la baisse. Pour les ouvriers du fond et du jour, on comptait, en 1967, 28 100 départs volontaires contre 53 300 en 1966.

En résumé, le bilan de l'année 1967 se traduit pour le personnel ouvrier des charbonnages (fond et jour) par un départ de 17 600 ouvriers pour cause d'invalidité, retraite ou décès, et de 66 300 ouvriers quittant l'industrie charbonnière pour chercher du travail dans d'autres secteurs.

3. Outre la diminution du nombre d'emplois, de nombreux charbonnages ont dû, afin d'adapter leur production aux possibilités d'écoulement et limiter les mises en stocks, avoir recours au *chômage partiel*.

Le chômage partiel pour manque de débouchés s'est sensiblement développé en 1967 dans les bassins de la Ruhr et de la Sarre. Il est apparu également dans les bassins de Lorraine et du Nord/Pas-de-Calais qui, jusque là, n'avaient pas connu de chômage. Par contre, il a fortement diminué dans les bassins belges.

TABLEAU 11

Répartition, par Etat membre, des postes chômés dans les mines de houille (fond et jour) en 1965, 1966 et 1967

	1965	1966	1967
Allemagne (R.F.)	680 496	1 229 222	2 283 783
Belgique	358 137	702 505	179 352
France	23 842	73 346	553 082
Communauté	1 062 475	2 005 073	3 016 217

Il n'y a pas eu de poste chômé par manque de débouchés dans les mines de houille néerlandaises.

4. Enfin, l'évolution de l'emploi dans les mines de houille de la Communauté, fortement marquée par l'adaptation structurelle de l'industrie charbonnière, fait apparaître des *modifications profondes dans la structure de la main-d'œuvre occupée*.

L'arrêt ou la limitation des embauchages, ainsi que la désaffection croissante des jeunes pour les métiers miniers — même chez les cadres — a provoqué un *vieillissement prononcé de la main-d'œuvre*, particulièrement de la main-d'œuvre du fond.

D'autre part, l'industrie charbonnière voit diminuer d'année en année le nombre de ses apprentis, aussi bien pour les métiers spécifiquement miniers que pour les métiers d'entretien.

En ce qui concerne les jeunes qui acceptent encore de venir travailler dans les charbonnages, les entreprises ont constaté au cours des dernières années une baisse sensible des qualités professionnelles, alors que, dans le même temps, les exigences de la méca-

TABLEAU 12

Evolution dans l'industrie charbonnière de la production, du rendement, des effectifs et de la durée du travail en 1965, 1966 et 1967

	Production (1)	Rendement fond (2)	Nombre d'ouvriers du fond (3)	Personnel minier fond et jour (4)	Total du personnel (5)	Durée du travail au fond (6)
Allemagne (R.F.)						
1965	140 987	2 815	225,2	337,0	388,6	1 643
1966	131 613	3 045	201,9	305,9	355,7	1 601
1967	116 493	3 381	169,9	261,6	307,0	1 550
Belgique						
1965	19 786	1 874	55,2	80,5	84,0	1 547
1966	17 500	1 997	46,8	69,5	72,9	1 519
1967	16 413	2 086	40,6			
France						
1965	51 348	2 039	107,8	166,6	183,6	1 825
1966	50 338	2 104	103,2	159,9	176,8	1 823
1967	47 656	2 241	94,3	149,3	165,6	1 775
Italie						
1965	389	2 906	0,8	1,4	3,0	1 469
1966	418	2 812	0,9	1,9	2,0	1 554
1967	399	2 820	1,0	1,7	1,8	1 405
Pays-Bas						
1965	11 739	2 253	24,7	42,6	54,9	1 629
1966	10 319	2 305	21,8	38,1	50,5	1 600
1967	8 252	2 428	16,8	28,6	42,8	1 606
Communauté						
1965	225 249	2 461	413,7	628,1	714,1	1 675
1966	210 188	2 608	374,6	575,3	657,9	1 650
1967	189 213	2 818	322,6			

(1) Production totale évaluée tonne pour tonne (en milliers de tonnes)

(2) Rendement par ouvrier du fond et par poste, kg=kg (en kg)

(3) Nombre moyen d'ouvriers inscrits au fond (en milliers de personnes)

(4) Nombre moyen d'ouvriers du fond, d'ouvriers du jour, de surveillance et cadres techniques du fond et du jour (en milliers de personnes)

(5) Nombre moyen du personnel minier, du personnel des industries annexes et des employés administratifs et commerciaux (ouvriers, apprentis, employés, techniciens et cadres) (en milliers de personnes).

(6) Durée du travail effectué annuellement par ouvrier inscrit au fond (en heures).

sation conduisent à un relèvement du niveau de la formation aussi bien minière que technique.

Cette évolution défavorable de la structure du personnel risque de constituer un frein pour la formation nécessaire à l'exercice des nouveaux métiers de la mine moderne et de compromettre le développement du progrès technique et les transformations de la qualification de la main-d'œuvre qu'il exige.

5. Compte tenu des programmes de fermeture annoncés en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, il est probable que la réduction de la production dépassera, d'ici 1970, l'objectif primitivement fixé et qu'une réduction importante du nombre d'emplois interviendra.

Pour 1968, on prévoit une *réduction de production* de l'ordre de 3 %. La progression du rendement au fond étant estimée entre 6 et 7 %, on peut s'attendre à une *réduction du nombre d'emplois* dans les mines de houille de 13 à 14 %.

Le tableau 12 donne une vue récapitulative de l'évolution en 1965, 1966 et 1967 de la production, du rendement, des effectifs et de la durée du travail dans l'industrie charbonnière de chacun des Etats membres et pour l'ensemble de la Communauté.

MINES DE FER (1)

L'évolution de *l'emploi* dans ce secteur d'activité a été également marquée par une régression sensible et continue. Il ressort du tableau 13 que le nombre total des personnes occupées dans la Communauté est passé de 30 800 à la fin de 1965 à 26 600 à la fin de 1966 et à 22 600 à la fin de 1967, soit deux diminutions annuelles successives de 4 200 travailleurs (— 13,6 %) et de 4 000 travailleurs (— 15 %). Cette diminution affecte l'ensemble des bassins.

TABLEAU 13

Répartition, par catégories, du personnel occupé dans les mines de fer de la Communauté en 1965, 1966 et 1967

Catégories	31.12.1965	31.12.1966	31.12.1967	Variations	
				1966-1965	1967-1966
Ouvriers des exploitations souterraines	17 000	14 400	12 100	— 2 600	— 2 300
Ouvriers des chantiers de production à ciel ouvert	700	700	600	—	100
Autres ouvriers	8 200	7 200	6 200	— 1 000	— 1 000
Employés, techniciens et cadres	4 600	4 100	3 500	— 500	— 600
Apprentis	300	200	200	— 100	—
Total du personnel	30 800	26 600	22 600	— 4 200	— 4 000

Alors que la production de minerai de fer avait progressé jusqu'en 1960-1961, le nombre des salariés a déjà diminué à partir de 1958. Fin 1957, le nombre d'ouvriers, apprentis et employés des mines de fer de la Communauté avait atteint un maximum avec un effectif de 59 200 salariés.

La réduction de la main-d'œuvre dans les mines de fer de la Communauté est imputable à la fois à l'accroissement de la productivité et à la régression de la production. Cette réduction des effectifs aurait été plus forte encore si certaines mines, notamment les mines du bassin lorrain, n'avaient pas réduit l'horaire hebdomadaire de travail.

(1) Les statistiques utilisées sont celles de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (OSCE — Statistiques de la sidérurgie).

L'Allemagne est le pays de la Communauté où la réduction de la main-d'œuvre employée dans les mines de fer a été la plus forte. Les effectifs y sont tombés de plus des trois quarts par rapport au maximum atteint en 1957. Le nombre de sièges d'extraction est passé de 58 sièges en 1957 à 23 sièges en 1967. De plus, parmi les sièges restant en exploitation, plusieurs ont procédé à des réductions d'activité.

TABLEAU 14

Répartition, par Etat membre, du nombre d'emplois supprimés dans les mines de fer en 1965, 1966 et 1967

	1965	1966	1967
Allemagne (R.F.)	-1 600	-1 500	-1 000
France	-1 800	-2 300	-2 800
Italie	- 100	- 200	- 100
Luxembourg	- 100	- 200	- 100
Communauté	-3 600	-4 200	-4 000

En France, la réduction des effectifs dans les mines de fer, par rapport au maximum de 1957, s'élève à 43 %. Le nombre de sièges d'extraction est passé de 80 sièges en 1957 à 56 sièges en 1967. Ici également, de nombreux sièges restant en activité ont procédé à des réductions de production.

En Italie et au Luxembourg, la diminution du personnel occupé dans les mines de fer a été, depuis 1957, respectivement de 66 % et de 40 %.

Pour 1968, de nouvelles fermetures sont prévues dans plusieurs bassins.

Le tableau 15 donne une vue d'ensemble de l'évolution en 1965, 1966 et 1967 de la production, du rendement, des effectifs et de la durée du travail dans les mines de fer de chacun des Etats membres et pour l'ensemble de la Communauté.

CONSTRUCTION

En Belgique, il a été observé en 1967 que la construction était une des premières et des principales victimes de la stagnation économique. On a assisté surtout à un recul de la construction de logements privés, entraînant comme conséquence un nombre toujours croissant de licenciements de travailleurs dans les petites entreprises. Les efforts considérables faits par les pouvoirs publics dans le domaine des travaux publics (travaux routiers) n'ont pu empêcher le nombre des chômeurs complets de passer de 4 267 à 7 445 entre octobre 1966 et octobre 1967.

Il est d'ailleurs frappant de constater que le niveau du chômage le plus élevé se présente dans les régions le plus fortement touchées par la conjoncture économique défavorable (Limbourg et Hainaut).

TABLEAU 15

Evolution dans les mines de fer de la production, du rendement, des effectifs
et de la durée du travail en 1965, 1966 et 1967

	Production (1)	Rendement par poste		Nombre moyen d'ouvriers (4)	Nombre moyen du personnel occupé (5)	Durée du travail (6)
		fond (2)	ciel ouvert (3)			
Allemagne (R.F.)						
1965	10 847	9,46	43,82	7 111	8 457	1 866
1966	9 467	10,65	44,13	5 647	6 710	1 858
1967	8 553	12,08	50,26	4 757	5 691	1 865
France						
1965	60 126	21,64	41,20	17 027	20 495	1 691
1966	55 657	23,44	39,79	15 303	18 390	1 625
1967	49 845	26,14	43,07	13 355	16 058	1 455 (7)
Italie						
1965	1 368	6,20	13,90	1 512	1 670	1 752
1966	1 253	6,70	13,86	1 300	1 443	1 725
1967	1 222	7,62	12,92	1 166	1 305	1 721
Luxembourg						
1965	6 406	14,55	70,10	1 651	1 870	1 846
1966	6 651	16,90	85,32	1 510	1 719	1 748
1967	6 390	19,28	90,58	1 383	1 584	1 728
Communauté						
1965	78 747	17,96	41,56	27 301	32 492	1 750
1966	73 028	19,67	45,46	23 760	28 262	1 694
1967	66 010	22,01	48,17	20 661	24 638	1 583

(1) Extraction brute du minerai de fer (milliers de tonnes)

(2) Rendement par poste au fond (mines souterraines), en tonnes

(3) Rendement par poste dans les chantiers de production des mines à ciel ouvert, en tonnes

(4) Nombre moyen d'ouvriers inscrits

(5) Nombre moyen de personnel inscrit (ouvriers, apprentis, employés, techniciens et cadres)

(6) Durée du travail effective annuelle par ouvrier inscrit (en heures)

(7) Grève générale dans les mines de fer en avril 1967.

Le nombre des emplois disponibles a également diminué de 683 unités d'octobre 1966 à octobre 1967, de sorte que la demande de main-d'œuvre ne porte plus actuellement que sur des travailleurs très qualifiés, notamment des plafonneurs dans la région d'Anvers, des menuisiers et des ébénistes dans le Brabant, des conducteurs d'engins et mécaniciens d'entretien de ces engins. Compte tenu de l'estimation des déficits pour 1968, on envisage le recrutement de 2 200 à 2 500 travailleurs migrants.

Les excédents de main-d'œuvre portent essentiellement sur des manœuvres (dans tout le pays), des terrassiers (notamment dans le Limbourg et la région de Liège), des peintres (notamment dans la Flandre occidentale), des maçons (notamment dans la Flandre occidentale, le Hainaut et le Limbourg), des charpentiers-coffreurs (notamment dans le Limbourg).

En *Allemagne*, la construction (bâtiment et industries annexes) qui, lors des précédentes phases d'atténuation conjoncturelle, avait régulièrement constitué un contrepois à l'affai-

blissement des autres activités d'investissement, n'a pu se soustraire, en 1967, à la régression conjoncturelle générale. Grâce à un certain volume de commandes passées antérieurement et aussi en raison des conditions atmosphériques très favorables, le déclin de la demande a eu d'abord en 1966 des effets relativement peu sensibles sur la production de la construction : tandis que la production de biens d'investissements n'atteignait plus tout à fait, en 1966, le niveau de l'année précédente (— 0,4 %, calculé selon l'indice net de la production journalière, d'après les rapports sur l'activité industrielle), la production de la construction s'est encore accrue de 2,5 % (contribution de l'ensemble de la construction au produit national brut). En 1967 cependant, la construction a été touchée dans une mesure assez similaire à celle de l'industrie des biens d'investissements. Si la régression de la production de cette dernière a été de 7 %, les résultats de l'activité dans la construction ont diminué d'environ 6,5 %.

Cependant, il convient de noter que la productivité du travail dans la construction a évolué récemment de manière plus favorable que pendant les périodes précédentes d'une haute conjoncture à peu près ininterrompue, notamment en raison des efforts de rationalisation accrus réalisés au cours des dernières années. La croissance continue des travaux publics, caractérisée par un essor particulièrement vigoureux de la productivité, a également contribué à l'amélioration de la moyenne des résultats de la production dans la construction. Compte tenu de la relation existant entre l'évolution de la contribution du bâtiment au produit intérieur brut (aux prix de 1954), d'une part, et de l'évolution des effectifs occupés, d'autre part, la productivité a progressé, en 1967, de près de 3 %, après un accroissement de 4 % en 1966, (conditions atmosphériques particulièrement favorables) et de près de 3 % en 1965. Calculée par heure de travail, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution des horaires effectifs, la productivité a augmenté à un rythme encore un peu plus rapide; en moyenne, pour les trois années considérées, la productivité par heure ouvrée dans la construction devrait avoir progressé de près de 5 %.

Les considérations précédentes expliquent l'importance des effets du ralentissement conjoncturel dans la construction sur l'emploi de la main-d'œuvre, qui se sont notamment manifestés au début de 1967. Les licenciements effectués par les entreprises du bâtiment ont concerné, dans une mesure beaucoup plus large que pendant les années précédentes, des travailleurs qualifiés. A la fin du mois de février 1967, on a enregistré 210 600 chômeurs dans la construction (1966 : 59 600). En dépit des conditions atmosphériques favorables, la reprise de l'activité qui se manifeste normalement au printemps, ne s'est amorcée que de façon hésitante. Si l'activité s'est renforcée au cours des mois d'été, son ampleur a été nettement inférieure à celle observée au cours des années précédentes. Sur le plan régional, la reprise a été assez modulée, se concentrant surtout sur les grandes agglomérations, de sorte que la demande de main-d'œuvre y a été plus grande qu'ailleurs. Des entreprises de taille moyenne et petite se sont plaintes, notamment dans les régions rurales, de l'insuffisance des commandes de travaux ultérieurs. Les conditions de concurrence, de plus en plus aggravées, ont influencé la sélection des embauchages nécessaires, de sorte que la demande s'est limitée à des ouvriers qualifiés pleinement aptes au travail. Les besoins en manœuvres ont diminué de façon progressive.

Les mesures complexes mises en œuvre par le Gouvernement fédéral en vue de promouvoir le redressement de la conjoncture et la croissance économique (1^{er} et 2^e budgets d'investissements) ont, en partie, porté leurs fruits, déjà en été, mais notamment en automne, ce qui s'est même traduit dans certaines régions par une pénurie des travailleurs qualifiés disponibles. Les conditions atmosphériques ont constitué un facteur complé-

mentaire qui a favorisé l'activité dans la construction jusqu'à la fin du mois de novembre 1967. Ce n'est qu'en décembre que de fortes détériorations climatiques dans une large partie du territoire fédéral ont entraîné des interruptions considérables des travaux qui se sont traduites, outre par un recours accru aux dispositions en vigueur dans le domaine du chômage-intempéries, notamment par de nombreux licenciements. A la fin de décembre 1967, le total des chômeurs dans la construction a dépassé d'environ 1 800 le niveau enregistré un an auparavant.

Les indications ci-après font ressortir l'évolution des effectifs occupés, du chômage et des offres d'emploi insatisfaites au cours des années 1965, 1966 et 1967.

Effectifs occupés

	<i>Avril</i>		<i>Octobre</i>	
	Total (1)	dont ouvriers (2)	Total (1)	dont ouvriers (2)
1965	1 673 226	1 470 206	1 679 067	1 482 409
1966	1 673 723	1 473 538	1 621 477	1 421 795
1967 ⁽³⁾	1 420 953	1 226 682	1 526 306	1 329 145

Chômeurs dans la construction (à l'exclusion des manœuvres)

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	7 831	2 687
1966	6 639	6 070
1967	54 872	16 312

Offres d'emploi insatisfaites dans les professions de la construction (sans manœuvres)

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	61 375	64 928
1966	50 393	42 808
1967	22 965	40 037

L'emploi de *travailleurs étrangers* dans la construction s'est adapté déjà à partir de la deuxième moitié de 1966 à la régression générale de l'emploi; en 1967, il est resté nettement en-dessous des chiffres enregistrés un an auparavant. Si les entreprises du bâtiment ont continué à occuper des travailleurs étrangers, ces derniers ont été, dans la plupart des cas, des travailleurs ayant fait leurs preuves. En ce qui concerne les besoins supplémentaires, le problème de la qualification a joué le plus souvent un rôle prépondérant.

Travailleurs étrangers occupés

	Construction, parachèvement et branches annexes	dont bâtiments et travaux publics
	<i>Fin septembre</i>	<i>Fin septembre</i>
1965	237 843	214 922
1966	239 460	212 160
1967	152 894	130 798

(1) Entrepreneurs actifs (y compris les artisans indépendants), employés commerciaux et techniques, y compris les apprentis, ouvriers qualifiés, manœuvres et apprentis ouvriers.

(2) Ouvriers qualifiés, manœuvres et ouvriers apprentis.

(3) Résultats provisoires.

Les perspectives d'évolution de l'activité dans la construction sont actuellement favorables. Selon la projection annuelle du gouvernement fédéral, la production globale de la construction augmentera, en 1968, d'environ 4 à 5 % par rapport à 1967; cependant, elle n'atteindra pas le niveau de 1966. Les travaux publics et la construction industrielle joueront un rôle prépondérant dans l'expansion escomptée. Par contre, la construction de logements ne marquera, en 1968, selon toute vraisemblance, qu'une augmentation faible, même si l'on tient compte des mesures complémentaires prévues dans les programmes de promotion conjoncturelle. Cette évolution escomptée laisse supposer que les effectifs occupés dans la construction progresseront quelque peu, même dans l'hypothèse d'un développement favorable et continu de la productivité du travail.

En France, les statistiques relatives au marché du travail concernant les métiers de la construction et de l'entretien des bâtiments font ressortir, pour l'année 1967, par rapport aux années 1965 et 1966, calculées en moyennes mensuelles, une forte augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et une nette diminution des offres d'emploi non satisfaites. Il doit, cependant, être observé que l'accroissement des demandes d'emploi non satisfaites a été plus important en avril qu'en octobre, et que le nombre des offres d'emploi non satisfaites se situe en octobre à un niveau supérieur à ceux des mois correspondants des deux années précédentes.

La durée du travail, et surtout les effectifs, déjà en diminution dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics en 1966 par rapport à 1965, ont déchu plus fortement en 1967.

Le nombre des travailleurs étrangers introduits et placés a continué de régresser en 1967 accusant, respectivement, par rapport à 1966 et 1965, une baisse de 17,5 % et de 40,2 %.

L'indice de la production industrielle du bâtiment et des travaux publics, corrigé des variations saisonnières, en légère progression moyenne sur l'ensemble de l'année, paraît indiquer que les phénomènes de réductions d'effectifs liés à l'évolution de la conjoncture sont en partie compensés par les progrès réalisés en matière de productivité. La situation a présenté des aspects différents selon les secteurs et suivant les régions. D'une manière générale, l'activité a été meilleure dans le gros œuvre que dans le second œuvre. Les besoins en main-d'œuvre des entreprises se sont, le plus souvent, limités aux emplois qualifiés du gros œuvre, notamment à ceux des maçons, coffreurs-boiseurs, cimentiers, monteurs-levageurs et conducteurs d'engins. En revanche, des difficultés se sont progressivement fait jour au cours du deuxième semestre, pour certains emplois du second œuvre, en particulier pour ceux de plâtriers et, à un moindre degré, pour ceux de peintres et de monteurs en chauffage central.

Dans plusieurs régions, la situation de l'emploi a évolué défavorablement. C'est le cas, notamment, de la Région parisienne, du Nord et de la Provence-Côte-d'Azur où le nombre des demandeurs d'emploi en augmentation constante a atteint des niveaux particulièrement élevés.

D'autre part, la mécanisation de plus en plus poussée des moyens utilisés a sensiblement réduit les possibilités d'emploi offertes à la main-d'œuvre banale.

L'industrie des travaux publics a, en général, fait montre d'une meilleure activité que l'industrie du bâtiment. Dans les industries de matériaux de construction, dont l'activité est liée à celle du bâtiment, la situation a varié différemment selon les branches : les

cimenteries et les fabriques de béton ont témoigné d'une activité plus soutenue que les tuileries et les briqueteries qui ont dû, dans leur ensemble, réduire sensiblement leurs horaires de travail.

La production devrait continuer de progresser au cours de l'année 1968. C'est ainsi que le nombre de logements susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat a été porté à 368 000 (contre 349 000 en 1967), ce qui représente un accroissement de 5,4 %. Mais il ne semble pas que l'on puisse s'attendre à une augmentation du volume des effectifs, sauf pour les catégories de techniciens et d'ouvriers qualifiés. Les effectifs paraissent devoir s'accroître le plus fortement dans les grandes entreprises. Le recours à l'immigration se poursuivra à un rythme légèrement inférieur à celui observé au cours de l'année 1967. Le nombre des travailleurs étrangers introduits et placés pourrait atteindre 35 000 unités. Les recrutements intéresseront principalement les métiers qualifiés du gros œuvre, en particulier les maçons, les coffreurs-boiseurs, les cimentiers et les monteurs-levageurs.

En *Italie*, d'après l'enquête trimestrielle effectuée par le ministère du Travail dans tous les établissements occupant au moins 10 salariés, l'industrie de la construction a manifesté en 1967 une tendance à la reprise par rapport à l'année précédente. La moyenne mensuelle des travailleurs occupés en 1966 s'élevait à 409 000, soit environ 48 000 unités de moins qu'en 1965. Les données concernant l'année 1967 ne sont pas encore complètement disponibles. Toutefois, la reprise d'activité apparaît évidente à la lumière des chiffres concernant le troisième trimestre 1967 par rapport à la même période des deux années précédentes : en 1965, 477 280 travailleurs occupés; en 1966, 443 724 travailleurs occupés; en 1967, 466 711 travailleurs occupés. Cette branche d'activité emploie essentiellement des hommes; les femmes n'y travaillent que dans la proportion de 2 %.

L'enquête ministérielle indique également que les salaires horaires bruts effectifs, y compris tous les éléments de rétribution, ont augmenté, en moyenne annuelle, de 571 livres en 1965 à 587 en 1966; au cours du troisième trimestre 1967, la moyenne s'est élevée à 592 livres. La durée moyenne mensuelle du travail est également en expansion : 132 heures 59 minutes en 1965 et 133 heures 54 minutes en 1966.

Au *Luxembourg*, le niveau de l'activité dans la construction a sensiblement baissé en 1967, de sorte que les tensions qui régnaient dans cette branche d'activité ont fortement diminué par rapport à l'année précédente.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites (personnel qualifié et non qualifié) a été de 65 unités à la fin d'avril 1967 (contre 83 en 1966, 103 en 1965 et 123 en 1964) et de 76 à la fin d'octobre 1967 (contre 96 en 1966, 161 en 1965 et 92 en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été insignifiant, sauf au cours de la période d'intempéries.

La moyenne mensuelle des nouveaux effectifs de travailleurs étrangers du bâtiment embauchés en 1967 (neuf premiers mois) a été de 79 unités (contre respectivement 258 et 366 unités pour la période correspondante en 1966 et 1965).

Aux *Pays-Bas*, pour l'industrie de la construction, on possède des données concernant le niveau de l'emploi dans le secteur du « bâtiment », pour autant que le coût unitaire des ouvrages soit de 10 000 florins au moins, et dans le secteur des grands travaux routiers

et hydrauliques. Le secteur du « bâtiment » a occupé en 1967 environ 150 000 personnes, soit à peu près 6 % de moins que l'année précédente. On a constaté un recul important, toute proportion gardée, dans la construction de logements, où le nombre des travailleurs, qui était de 85 600 en 1966, est tombé à 77 400 en 1967, soit une réduction de 10 %. C'est le secteur de la construction du logement sans intervention de l'Etat qui a connu l'évolution la plus défavorable : la diminution du personnel occupé y a atteint 18 %.

Le secteur des grands travaux routiers et hydrauliques occupait en moyenne, en avril, juillet et octobre 1967, environ 27 000 personnes. De 1966 à 1967, le volume du personnel occupé dans les travaux routiers et hydrauliques a baissé de 1 000 unités environ, soit 4 %.

Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites dans l'industrie de la construction, qui dépassait 12 000 unités en avril et en octobre 1964 et 10 000 unités en 1965, ne s'élevait plus qu'à 4 307 unités en avril 1967 et à 4 159 unités en octobre 1967. Par contre, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a considérablement augmenté au cours de ces trois années, passant d'environ 2 000 unités en 1964 à 22 795 unités en avril 1967 et à 16 022 unités en octobre 1967. De 1966 à 1967, le nombre des demandes a plus que quadruplé en avril et presque triplé en octobre. Ces éléments indicateurs font apparaître une détérioration sensible du marché de l'emploi en 1967 par rapport à l'année précédente.

Production et transformation des métaux

SIDERURGIE (1)

1. L'évolution de l'emploi dans la sidérurgie a été marquée, au cours des deux dernières années, par une diminution appréciable des effectifs occupés; elle est toutefois moins accusée, en valeur absolue et relative, que celle qui affecte, depuis plusieurs années, l'industrie charbonnière.

Le tableau 16 fait apparaître cette tendance dégressive au cours des deux dernières années. De 1965 à 1966, le total des effectifs a diminué de 24 400 unités, soit de 4,4 %; et de 1966 à 1967, malgré une reprise de la production, la diminution s'est poursuivie à un rythme cependant moins prononcé : — 18 700 travailleurs, soit — 3,4 %.

Au cours des dernières années, l'évolution technique de la sidérurgie est caractérisée par :

- une augmentation de la capacité de production;
- une décroissance des possibilités de production par unité technique;
- la rationalisation et l'automatisation des processus de production.

Les mesures d'automatisation et de rationalisation s'allient au phénomène de l'accroissement des capacités de production. Il s'y ajoute le développement de nouveaux procédés de production d'acier (procédé d'affinage à l'oxygène).

(1) Les statistiques utilisées sont celles de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (OSCE — Statistiques de la sidérurgie au sens du Traité CECA). Pour plus de détails, voir « L'évolution de l'emploi dans l'industrie sidérurgique de la Communauté (1960-1967) », CECA, Luxembourg, avril 1968 (doc. 4048/67).

TABLEAU 16

Répartition, par catégories, du personnel inscrit dans la sidérurgie de la Communauté (1965, 1966, 1967)

Catégories	31.12.1965	31.12.1966	31.12.1967	Variations	
				1966-1965	1967-1966
Ouvriers des services de production ⁽¹⁾	259 100	256 400	248 700	- 2 700	- 7 700
Ouvriers des services généraux et annexes ⁽¹⁾	205 600	183 500	176 000	-22 100	- 7 500
Total des ouvriers	464 700	439 900	424 700	-24 800	-15 200
Employés, techniciens et cadres	102 400	102 600	101 500	+ 200	- 1 100
Apprentis	13 200	13 400	11 000	+ 200	- 2 400
Total du personnel	580 300	555 900	537 200	-24 400	-18 700

(1) Estimations des services de la Commission.

Cette évolution technique de la production conduit à des économies de main-d'œuvre et à des changements considérables de la qualification requise du personnel. Le tableau 17 indique la répartition, par Etat membre, du nombre d'emplois supprimés en 1965, 1966 et 1967.

TABLEAU 17

Répartition, par Etat membre, du nombre d'emplois supprimés dans la sidérurgie en 1965, 1966 et 1967

	1965	1966	1967		
	Total du personnel	Total du personnel	Ouvriers des services de production	Total des ouvriers	Total du personnel
Allemagne (R.F.)	-3 400	-12 400	-2 200	- 8 700	- 9 900
Belgique	-3 700	- 2 100	-1 900	- 200	- 300
France	-5 900	- 8 600	-2 900	- 5 300	- 7 500
Italie	+2 700	- 900	- 300	- 700	- 600
Luxembourg	+ 100	- 200	- 300	- 300	- 400
Pays-Bas	+ 900	- 200	- 100	—	—
Communauté	-9 300	-24 400	-7 700	-15 200	-18 700

La baisse de effectifs totaux inscrits dans la sidérurgie a été moins forte en 1967 qu'en 1966. Mais des différences se marquent entre les régions : Si, dans la Ruhr, on constate une diminution des emplois moins importante qu'en 1966 (— 6 000 en 1967, —10 000 en 1966), par contre la sidérurgie sarroise enregistre une réduction plus importante de son personnel (— 350 en 1966, — 1 600 en 1967). En 1967, le bassin de Lorraine a réduit de 3 600 unités le nombre des emplois dans la sidérurgie (— 5 000 en 1966) et le Nord de la France de 650 unités (— 1 450 en 1966).

2. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1967, les effectifs ouvriers occupés dans la sidérurgie ont diminué de 15 200 unités. Cette variation nette résulte de l'*apport* de 44 200 personnes, dont 39 800 ne venant pas directement de la sidérurgie, et de la *sortie* de 59 400 personnes dont 44 300 ayant quitté la sidérurgie.

La réduction des effectifs est due surtout au ralentissement du recrutement extérieur qui, en un an, a diminué de 18 % et représente moins de la moitié du recrutement extérieur effectué en 1963-1964.

Les transferts de main-d'œuvre entre sociétés sidérurgiques sont restés peu élevés (4 400) et représentent environ 10 % des apports totaux de main-d'œuvre. C'est surtout entre usines d'une même société ou de sociétés concentrées que s'effectuent de nombreuses mutations. On s'efforce, d'ailleurs, de faciliter les déagements de personnel âgé, ce qui explique depuis quelques années une augmentation des mises à la retraite (11 200 au cours de l'année 1966 et 10 700 en 1967).

A l'exception de la Belgique (mise en marche de Sidmar), on enregistre en 1967 dans tous les pays une nette diminution des recrutements de nouveaux ouvriers (— 28 % en Allemagne, — 4 % aux Pays-Bas, — 13 % en France, — 52 % au Luxembourg et — 3 % en Italie).

Le tableau 18 indique le volume et la répartition des apports de main-d'œuvre en 1965, 1966 et 1967.

TABLERAU 18
Apports de main-d'œuvre dans les usines sidérurgiques de la Communauté en 1965, 1966 et 1967

	Ensemble des ouvriers		
	1965	1966	1967
Transferts à l'intérieur de la sidérurgie	3 900	4 100	4 400
Nouveaux embauchages	59 500	48 000	39 800
Total	63 400	52 100	44 200

Quant aux *sorties*, leur nombre est en baisse partout. Il ressort du tableau 19 que les départs volontaires ont été nettement moins nombreux en 1967 que les autres années; et, si les licenciements restent à peu près au même niveau que l'an dernier, il faut signaler une augmentation sensible de ceux-ci aux Pays-Bas (600 en 1967, contre 200 en 1966).

TABLEAU 19

Sorties de main-d'œuvre enregistrées dans les usines sidérurgiques de la Communauté en 1965, 1966 et 1967

Répartition des sorties	Ensemble des ouvriers		
	1965	1966	1967
<i>Selon la cause</i>			
Invalidité, retraite, décès	10 200	11 200	10 700
Licenciements	10 600	10 900	9 700
Départs volontaires	34 200	32 600	19 700
Autres causes	21 200	22 200	19 300
Total	76 200	76 900	59 400
<i>Selon la destination</i>			
Invalidité, retraite, décès	10 200	11 200	10 700
Transferts vers d'autres usines sidérurgiques	3 900	4 100	4 400
Ouvriers quittant la sidérurgie pour d'autres branches d'activité	62 100	61 600	44 300
Total	76 200	76 900	59 400

3. Au 31 décembre 1967, 56 600 *travailleurs non nationaux* — soit 5 300 de moins qu'au 31 décembre 1966 (— 8,7 %) — étaient occupés dans la sidérurgie de la Communauté. Leur pourcentage par rapport à l'effectif global représente 13,2 %, contre 13,8 % en septembre 1966.

Le ralentissement des embauchages dans la sidérurgie a influencé les recrutements de main-d'œuvre non nationale. Ceux-ci sont tombés de 12 500 en 1966 à 7 700 en 1967. Ils ont représenté au cours de la période considérée 19 % du total des embauchages, contre 25 % pour l'année précédente. Pendant la même période, 14 200 travailleurs non nationaux ont quitté la sidérurgie.

4. Le tableau 20 qui se rapporte à la période 1955-1967, montre que l'évolution de la structure du personnel occupé dans l'industrie sidérurgique de la Communauté au cours de l'année écoulée confirme les principales tendances constatées depuis plusieurs années en ce qui concerne les variations d'effectifs de chacune des catégories de personnel.

On remarquera cependant une légère baisse, en valeur absolue, de la catégorie du personnel « employés, techniciens et cadres ». Mais son importance relative dans l'ensemble du personnel continue à croître.

5. En ce qui concerne la sidérurgie (au sens du Traité CECA), il convient de rappeler que les objectifs généraux publiés par la Haute Autorité ont retenu comme production à réaliser en 1970 le chiffre de 95 millions de tonnes d'acier brut. Dans le cadre de ces objectifs, les études, observations et consultations faites autorisent à dire que, d'ici à 1970, on peut s'attendre pour l'ensemble de la Communauté à une compression des effectifs. Ce résultat sera déterminé par différents facteurs, notamment : une utilisation plus poussée des capacités modernes existantes permettant de faire face à une production

TABLEAU 20

Evolution de la structure de la main-d'œuvre inscrite dans la sidérurgie de la Communauté de 1955 à 1967 (moyenne annuelle, en milliers)

Catégories	1955	1960	1964	1965	1966	1967
Ouvriers des services de production (a)	236,3	264,7	263,7	264,4	263,4	252,2
Ouvriers des services généraux et annexes (a)	182,7	211,0	211,5	210,2	189,5	179,0
Total des ouvriers	419,0	475,7	475,2	474,6	452,9	431,2
Employés, techniciens et cadres	63,7	77,2	94,4	101,5	103,0	102,0
Total du personnel (b)	482,7	552,9	569,6	576,1	555,9	533,2

(a) Estimations des services de la Commission.

(b) Non compris les apprentis.

sensiblement accrue sans augmentation de personnel; le remplacement d'appareils anciens par de nouveaux appareils. Le développement des grands complexes récemment implantés agira dans le même sens. En outre, la nécessité d'accroître la compétitivité conduira les entreprises à de plus grands efforts de rationalisation et d'organisation du travail. Les effectifs auront tendance à diminuer dans les services de production ainsi que dans les services généraux et annexes; en revanche, ils croîtront dans les services d'entretien proprement dits. Le nombre des « employés, techniciens et cadres » pourrait dans l'ensemble se stabiliser. Et il est probable que le nombre de travailleurs étrangers, généralement occupés en qualité de manœuvres, diminuera.

Le tableau 21 donne une vue d'ensemble de l'évolution en 1965, 1966 et 1967 de la production, de la productivité (production par heure ouvrée), des effectifs et de la durée du travail dans l'industrie sidérurgique de chacun des Etats membres et pour l'ensemble de la Communauté.

6. Les données globales mentionnées ci-dessus sont complétées par quelques *observations particulières concernant l'évolution, dans chacun des Etats membres, du marché de l'emploi* dans les industries de production et de transformation des métaux.

En *Belgique*, on constate qu'en octobre 1967, le nombre des chômeurs avait augmenté de 4 197 unités par rapport à octobre 1966, ce qui dénote une évolution défavorable dans certains groupes d'activité. En réalité, la sidérurgie a gardé une activité très intense; on y a même assisté à la création de nouvelles entreprises très considérables (zone du canal de Gand à Terneuzen).

Par contre, l'industrie des métaux non-ferreux est toujours aux prises avec des difficultés (fermetures, chômage partiel, entreprises marginales, etc.). Il en est de même pour l'industrie des fabrications métalliques. Toutefois, la conjoncture globale ne se détériore plus et le niveau de l'emploi a tendance à se stabiliser.

TABLEAU 21

Evolution dans l'industrie sidérurgique de la production, de la productivité, des effectifs et de la durée du travail en 1965, 1966 et 1967

	Production	Production par heure ouvrée (1955=100)	Nombre d'ouvriers des services de production	Nombre total d'ouvriers	Total du personnel	Durée du travail
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Allemagne (RF)						
1965	36 821	155,6	110,5	205,0	255,0	1 913
1966	35 316	162,9	116,9	194,7	246,6	1 847
1967	36 745					
Belgique						
1965	9 162	163,7	33,0	52,3	61,6	2 034
1966	8 911	176,0	30,7	47,9	57,4	2 048
1967	9 712					
France						
1965	19 599	162,4	71,8	127,5	162,4	2 135
1966	19 594	174,1	66,9	120,6	154,6	2 104
1967	19 655					
Italie						
1965	12 680	276,0	32,8	58,3	69,3	2 029
1966	13 639	280,3	32,8	58,0	69,1	1 953
1967	15 892					
Luxembourg						
1965	4 585	141,1	10,9	19,7	22,8	1 998
1966	4 390	140,3	10,7	19,7	22,9	1 938
1967	4 481					
Pays-Bas						
1965	3 145	188,1	5,4	11,8	18,5	1 888
1966	3 255	191,9	5,4	12,0	18,9	1 863
1967	3 404					
Communauté						
1965	85 992	167,4	264,4	474,6	589,6	2 003
1966	85 105	177,4	263,4	452,9	569,5	1 954
1967	89 889					

(1) Production d'acier brut (en milliers de tonnes)

(2) Productivité horaire des ouvriers (indice 1955=100)

(3) Nombre moyen d'ouvriers des cokeries sidérurgiques, des hauts fourneaux, des aciéries, des laminoirs et des installations d'étamage, galvanisation, plombage (en milliers de personnes).

(4) Nombre moyen d'ouvriers (en milliers de personnes)

(5) Nombre moyen d'ouvriers, d'apprentis, d'employés, techniciens et cadres (en milliers de personnes).

(6) Durée du travail effectué annuellement par ouvrier inscrit (en heures).

On doit cependant, pour ces deux branches, tenir compte de la situation géographique de leurs centres, c'est-à-dire de la proximité des points d'approvisionnement (ports). Ce phénomène s'est manifesté très nettement cette année, et il exercera probablement une incidence sur les autres industries.

Il convient encore d'observer le faible nombre des emplois disponibles : on ne comptait à la fin d'octobre 1967 que 624 offres d'emploi, contre 1 175 à la fin d'octobre 1966 et

1 487 à la fin avril 1965. Les principales professions déficitaires sont celles de tuyauteur et de soudeur (notamment dans le Brabant et la Flandre orientale), d'électricien (notamment dans la région d'Anvers et de la Flandre orientale), de monteur en charpente métallique (notamment dans la Flandre orientale), de plombier-zingueur et de tôlier (notamment dans le Brabant et la région d'Anvers).

En *Allemagne*, dans l'ensemble des industries de la production et de la transformation des métaux, les besoins de main-d'œuvre avaient déjà diminué vers la fin de 1965. La régression des commandes et de l'emploi s'est poursuivie en 1966 et s'est encore renforcée au début de l'année 1967 : les besoins en main-d'œuvre ont considérablement baissé, tandis que le total des chômeurs a accusé une forte augmentation. Par ailleurs, un grand nombre d'entreprises ont dû recourir, pour des périodes assez prolongées, au travail à temps partiel. L'évolution régressive de l'activité dans la production et la transformation des métaux s'est cependant arrêtée, vers la fin du premier semestre 1967, dans une large partie de ce secteur. La stabilisation puis l'amélioration lente de la situation de l'emploi, grâce à l'afflux de nouvelles commandes, ont entraîné des besoins complémentaires en main-d'œuvre ainsi qu'un recul du chômage, bien que leur évolution ait varié selon les branches, les régions et les entreprises. Toutefois, la demande globale de main-d'œuvre est encore restée jusqu'à la fin de l'année 1967 nettement en-dessous du niveau atteint au cours des années précédentes.

Les indications ci-après font ressortir l'évolution des effectifs occupés, du chômage et des offres d'emploi insatisfaites dans les industries des métaux au cours des années 1965, 1966 et 1967.

Effectifs occupés

<i>Années</i>	<i>Total (1)</i>	<i>Avril</i>		<i>Total</i>	<i>Octobre</i>	
		<i>dont</i>			<i>employés</i>	<i>ouvriers</i>
		<i>employés</i>	<i>ouvriers</i>			
1965	4 333 815	1 009 063	3 307 948	4 334 825	1 024 630	3 293 301
1966	4 323 860	1 046 276	3 260 705	4 235 502	1 046 550	3 172 031
1967	4 003 776	1 033 357	2 953 589	3 975 755	1 026 001	2 933 041

(1) y compris les indépendants et les aides familiaux.

Chômeurs

	Travailleurs de la production et de la transformation des métaux, ainsi que forgerons, serruriers, mécaniciens et professions apparentées		Electriciens	
	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	12 391	10 736	1 945	1 682
1966	14 045	20 024	2 443	3 721
1967	81 543	53 356	14 947	10 025

Offres d'emploi insatisfaites

	Travailleurs de la production et de la transformation des métaux, ainsi que forgerons, serruriers, mécaniciens et professions apparentées		Electriciens	
	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	123 129	125 850	27 578	28 037
1966	97 566	62 989	22 519	16 743
1967	27 581	37 993	7 100	9 997

Le nombre des *travailleurs étrangers* occupés dans l'ensemble des industries des métaux s'est progressivement élevé jusqu'en 1966, bien que les besoins en main-d'œuvre aient précédemment déjà manifesté une légère tendance à la régression. Cette divergence sensible d'évolution s'explique principalement par le fait que la plupart des contrats de travail ont été conclus pour la durée d'un an. Au cours des derniers mois de l'automne 1966, la régression de l'emploi étranger est devenue nettement plus marquée. Le total des travailleurs étrangers occupés dans les industries des métaux a été, à la fin du mois de septembre 1967, inférieur de 126 000 unités à celui enregistré à la même époque de 1966 et d'environ 14 000 unités à celui atteint à la fin de septembre 1964.

Travailleurs étrangers occupés

Effectif total	Fin septembre	1965	1966	1967
		418 231	434 356	308 554

Ventilation dans les principales branches :	Fin septembre		
	1965	1966	1967
Appareillage électrique	82 751	84 907	63 067
Construction de machines et d'appareils d'équipement	79 189	82 351	58 352
Automobile	69 586	76 771	50 985
Production d'articles en fer, acier et autres métaux	71 184	74 375	53 773
Production de fer et d'acier, y compris les laminoirs et les tréfileries	32 835	31 488	21 717
Fonderies de fer et d'acier	22 567	19 791	13 136
Production des métaux	17 700	17 079	12 237
Charpente métallique	14 243	14 839	9 557
Mécanique de précision et optique	12 681	14 694	13 044
Construction navale	4 705	5 595	4 398
Chaudronnerie	4 452	4 952	2 962
Forge et serrurerie	2 826	3 453	2 603
Constructions de wagons	1 479	1 250	679

En France, les données statistiques du marché du travail relatives aux métiers de la *production des métaux*, calculées en moyenne mensuelle, font ressortir, en 1967, par rapport à 1966, un accroissement des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution des offres d'emploi non satisfaites. Les offres d'emploi non satisfaites se situent cependant à des niveaux plus élevés que ceux observés en 1965.

En 1967, dans l'ensemble des activités de la production des métaux, la durée hebdomadaire moyenne du travail a légèrement diminué, à un rythme voisin de celui observé en 1966 par rapport à 1965, et les effectifs ont poursuivi le net mouvement de baisse déjà constaté en 1965 et 1966.

Dans la *sidérurgie*, le mouvement de contractions des effectifs amorcé en 1965 s'est poursuivi à un rythme accéléré au cours de l'année 1966 pendant laquelle on a enregistré une diminution de 5,9 %, et à un rythme plus modéré durant l'année 1967 pendant laquelle on a constaté une régression de 4,8 %. Cette diminution des effectifs qui résulte de mesures de réorganisation de structures a été principalement obtenue par la limitation du nombre des embauchages et par la mise à la retraite anticipée de travailleurs âgés de plus de 60 ans dans le cadre de conventions passées avec le Fonds national de l'Emploi et prévoyant l'octroi d'allocations spéciales. Par rapport aux années 1965 et 1966, le nombre des travailleurs touchés par des mesures de licenciements collectifs portant sur plus de 20 salariés a, par contre, fortement décliné en 1967, passant de 645 en 1965 et 941 en 1966 à 133 en 1967. Les entreprises sidérurgiques ont dû, d'autre part, en vertu d'un accord conclu avec l'Etat, reprendre à leur service une partie des mineurs licenciés des mines de fer de Lorraine. Sur le plan géographique, les compressions les plus importantes ont été réalisées en Lorraine, dans le Nord et en Bretagne (fermeture progressive des Forges d'Hennebont).

Les embauchages ont porté en 1967 sur des effectifs limités et n'ont presque exclusivement concerné que des emplois de manœuvres de force et quelques emplois d'ouvriers qualifiés. La totalité des besoins, notamment en manœuvres, n'ayant pu être satisfaite avec la main-d'œuvre nationale disponible, il s'est avéré nécessaire de recourir à l'introduction de travailleurs étrangers. Il doit être précisé que le mouvement migratoire concernant les travailleurs des métiers de la production des métaux, déjà en diminution en 1966 par rapport à l'année 1965, a fortement régressé en 1967.

En 1968, le mouvement de baisse des effectifs devrait se poursuivre, mais à un rythme plus modéré qu'en 1966 et 1967. Les réductions pourraient intéresser environ 3 500 travailleurs, ce qui représenterait une diminution légèrement supérieure à 3 %. Les besoins en main-d'œuvre resteront faibles et se limiteront à des emplois de manœuvres de force et d'ouvriers qualifiés, notamment d'électriciens, ajusteurs-mécaniciens et électro-mécaniciens. Il sera fait appel à l'introduction d'environ 1 600 travailleurs étrangers, en particulier, afin de pourvoir les postes disponibles de manœuvres de force.

Les effectifs continueront de diminuer en 1969, conformément aux objectifs du Plan, et selon les modalités de la Convention Etat-Sidérurgie, qui prévoient une réduction de 14 000 unités des effectifs occupés dans la sidérurgie pendant la durée du V^e Plan.

Dans les industries de la *transformation des métaux*, le niveau de l'emploi qui avait marqué une nette progression en 1966, par rapport à l'année 1965 a, en revanche, accusé une régression assez sensible au cours de l'année 1967.

Les données statistiques relatives au marché du travail traduisent bien cette évolution. C'est ainsi, notamment, qu'en 1967, par rapport à l'année 1966, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est accru en moyenne de 40,1 %, et le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué en moyenne de 18,5 %. Toutefois, il convient d'observer qu'en 1967, les offres d'emploi non satisfaites restent plus nombreuses qu'en 1965, malgré le mouvement de baisse enregistré.

La durée moyenne du travail et l'indice des effectifs se sont situés dans leur ensemble à des niveaux inférieurs à ceux des années 1965 et 1966. Cependant, il y a lieu d'observer, en ce qui concerne l'évolution des effectifs, que les bases de sondage de l'enquête trimestrielle du ministère des Affaires sociales sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre peuvent amener parfois à sous-estimer les accroissements d'effectifs. C'est ainsi que les résultats des enquêtes effectuées par l'Union des Industries métallurgiques et minières et les statistiques de l'Union nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (UNEDIC) laissaient apparaître pour l'année 1966 un accroissement de 2 à 3 % des effectifs, alors que les résultats des enquêtes trimestrielles du ministère des Affaires sociales révélaient une légère régression.

Les indices de la production industrielle relatifs à l'année 1967 indiquent, pour l'ensemble des industries de la transformation des métaux, des variations de faible amplitude au cours des huit premiers mois de l'année et une progression assez sensible de l'activité à partir du mois de septembre.

Ces données chiffrées globales recouvrent des disparités assez fortes entre les branches.

Les industries de la transformation des métaux produisant des biens d'équipement ont, en général, compté parmi les secteurs professionnels les plus actifs, en particulier, la construction navale, la construction ferroviaire, la construction de machines-outils et la construction de matériel électrique qui ont accru leurs effectifs, notamment en personnel qualifié, et allongé leurs horaires de travail.

L'industrie de la construction aéronautique a connu, dans son ensemble, une situation satisfaisante caractérisée par des horaires de travail élevés; toutefois, quelques entreprises ont dû procéder à des compressions de personnel.

L'industrie de la construction de machines agricoles est la seule des industries de la transformation des métaux produisant des biens d'équipement qui ait connu, au cours de l'année 1967, un net fléchissement d'activité. Cette situation défavorable s'est traduite, sur le plan de l'emploi, par des réductions d'horaires de travail et des licenciements de personnel.

Dans la construction automobile, industrie importante de la transformation des métaux produisant des biens de consommation, l'activité, après avoir fléchi au cours des deuxième et troisième trimestres, a enregistré une nette reprise en fin d'année. Les grands constructeurs de voiture de tourisme, qui avaient réalisé des compressions de personnel durant le deuxième trimestre, ont procédé en fin d'année à d'importants recrutements, notamment d'ouvriers spécialisés. La situation a évolué défavorablement dans l'appareillage électro-ménager, en particulier dans la branche « réfrigérateurs » où l'on a observé des réductions sensibles d'horaires de travail et une diminution des effectifs parfois réalisée par des licenciements.

Un léger redressement s'est manifesté au cours du dernier trimestre dans la branche « radio et télévision » qui avait accusé, également, depuis le début de l'année, un ralentissement d'activité.

Les études de prévisions d'emploi pour l'année 1968 laissent espérer, pour l'ensemble des industries de la transformation des métaux, un accroissement des effectifs de l'ordre de 1 % correspondant à la création d'environ 21 000 emplois supplémentaires. Les embauchages intéresseraient au total 75 000 travailleurs, compte tenu des besoins nécessités par le renouvellement des effectifs. Les accroissements les plus importants

devraient être réalisés dans les industries électriques; en revanche, les effectifs progresseront plus modérément dans les industries mécaniques.

Les tendances constatées au cours des années précédentes concernant les variations de la structure de l'emploi par catégories professionnelles devraient se trouver confirmées, et les pourcentages des employés et des manœuvres diminuer au profit de ceux des ouvriers professionnels, des techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise.

En ce qui concerne l'appel à la main-d'œuvre étrangère en 1968, il pourrait porter, d'après les prévisions faites, sur environ 10 000 travailleurs, chiffre légèrement inférieur à celui de l'année 1967 au cours de laquelle 11 464 travailleurs étrangers avaient été introduits et placés dans les entreprises des industries de la transformation des métaux.

Les perspectives d'emploi pour l'année 1969 apparaissent plus incertaines et ne peuvent être dressées actuellement avec suffisamment de précision, trop d'éléments déterminant l'évolution de la conjoncture échappant à la prévision.

En *Italie*, d'après l'enquête statistique effectuée auprès des établissements occupant plus de 10 salariés, un progrès a été observé dans l'évolution des effectifs occupés dans les *industries de production et de transformation des métaux* : en moyenne mensuelle, 908 508 travailleurs en 1965 et 932 629 en 1966. Pour le troisième trimestre, la moyenne mensuelle a été de 903 517 en 1965, 941 150 en 1966 et 997 754 en 1967, soit une expansion d'environ 94 240 travailleurs, supérieure à 10 %, concernant pour les 4/5^e des travailleurs masculins. Dans ces industries, la proportion des hommes occupés est d'environ 86 %.

Quant aux salaires effectifs, l'enquête trimestrielle susmentionnée indique qu'ils ont atteint une moyenne horaire de 588 liras en 1965 et de 602 liras en 1966; au cours du troisième trimestre 1967, la moyenne a été de 640 liras, alors qu'elle n'atteignait que 601 liras au cours du troisième trimestre 1966 et 597 liras au cours du troisième trimestre 1965.

La moyenne mensuelle de la durée du travail par personne occupée a marqué une augmentation, passant de 156 heures 59 minutes en 1965 à 159 heures 6 minutes en 1966. La moyenne concernant le troisième trimestre se situe à des niveaux plus bas, mais aussi fluctuants : 149 heures 14 minutes en 1965, 152 heures 12 minutes en 1966 et 151 heures 46 minutes en 1967.

Au *Luxembourg*, dans la *transformation des métaux*, les besoins tant en travailleurs qualifiés que semi-qualifiés ont pu être satisfaits normalement, grâce surtout à l'embauchage de travailleurs étrangers en provenance des régions frontalières. Dans l'*industrie sidérurgique*, des mesures de rationalisation ont eu leurs répercussions sur le degré d'occupation des travailleurs : les départs normaux n'ont généralement pas donné lieu à remplacement en cours d'année.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites dans les industries de métaux a été de 4 en avril 1967 (contre 21 en 1966, 62 en 1965 et 113 en 1964) et de 23 en octobre 1967 (contre 9 en 1966, 72 en 1965 et 68 en 1964) ; le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été négligeable, si l'on exclut les travailleurs candidats à un emploi dans l'industrie sidérurgique, occupés dans d'autres secteurs de l'économie.

Aux *Pays-Bas*, le nombre des travailleurs occupés dans la *production et la transformation des métaux* s'élevait à 416 000 en mars 1967, contre 428 000 en mars 1966, soit une

diminution de 12 000 travailleurs (— 3 %). Par branches professionnelles, les variations d'effectifs de mars 1966 à mars 1967 ont été les suivantes ⁽¹⁾ : Pour l'ensemble de la sidérurgie, de 34 700 à 33 400 unités (— 1 300, soit — 4 %) ; pour la construction mécanique, de 107 800 à 106 900 unités (— 900, soit — 1 %) ; pour la fabrication du matériel de transport, de 74 200 à 73 700 unités (— 500, soit — 1 %), dont la construction navale, de 47 400 à 47 000 unités (— 400, soit — 1 %) ; pour les industries électrotechniques, de 111 200 à 105 500 unités (— 5 800, soit — 5 %) ; pour les fabrications métalliques, de 70 800 à 67 600 unités (— 3 200, soit — 5 %).

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites qui, au total, pour la production et la transformation des métaux, se situait, de 1964 à 1966, au niveau de 35 à 40 000 unités, est descendu à 20 420 unités en avril 1967 et à 18 490 unités en octobre 1967. De 1966 à 1967, la diminution a été très importante aux dates de référence, soit respectivement : en avril (— 16 783 unités, soit — 45 %), en octobre (— 16 470 unités, soit — 47 %).

En revanche, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui était, pendant plusieurs années, de l'ordre de 1 à 2 000 unités, a atteint environ 7 250 unités en avril 1967 et 7 830 unités en octobre 1967. Ces chiffres soulignent également la détérioration sensible de la situation de l'emploi dans les industries relevant de cette branche d'activité.

TEXTILE ET VETEMENT

En Belgique, le fléchissement d'activité de l'industrie textile, qui se dessinait manifestement à la fin de 1966, s'est accentué en 1967. D'octobre 1966 à octobre 1967, le nombre d'emplois disponibles est tombé de 474 à 159, soit une diminution de 315 unités ; pendant la même période, le nombre des demandeurs d'emploi est passé de 2 855 à 4 748, soit une augmentation de 1 893 unités.

Les causes de ce mouvement régressif sont multiples : politique de dumping pratiquée par les pays en voie de développement et les pays à commerce d'Etat, contraction des ventes dans les pays voisins et concurrence accrue à l'intérieur entre les entreprises similaires, encore renforcée par la concurrence des produits de remplacement mis sur le marché par l'industrie transformatrice de matières plastiques.

Les conséquences sur l'emploi n'ont pas manqué de se faire sentir : réduction de la durée du travail, licenciements, enfin, un certain nombre de fermetures d'établissements de travail.

Il faut noter que cette vue d'ensemble ne concerne pas tous les sous-groupes d'activité : un certain nombre font exception, comme le jute, la fibre de bois, les tapis et les tissus d'ameublement. Les professions textiles pour lesquelles des excédents sont prévus concernent surtout, outre les manœuvres spécialisés, des ouvriers du lin, des nettoyeuses de pièces, des tisserands et tisserandes (notamment dans le Hainaut et dans les Flandres) ; les professions textiles déficitaires sont notamment les suivantes : fileurs et fileuses, bobineurs et bobineuses, rentrayeuses, ourdisseurs, teinturiers, tricoteuses et couseuses (notamment dans les Flandres).

L'industrie du vêtement a également souffert de circonstances défavorables. Il en est résulté une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi, qui a été de 2 744 unités

(1) Source : Bureau central de Statistique.

à la fin d'octobre 1967 par rapport à l'année précédente (au total 2 611 demandes à la fin d'octobre 1966), ainsi qu'une diminution sensible du nombre d'emplois disponibles, tombés de 1 177 à 258 unités entre la fin d'avril 1966 et la fin d'octobre 1967.

Le contraste entre 1966 et 1967 est saisissant. Alors qu'en 1966, l'activité s'est déroulée dans une ambiance plus ou moins euphorique, on a enregistré, en 1967, une trentaine de fermetures, y compris celle d'entreprises de création récente. La légère reprise d'activité qui s'est manifestée pendant les mois d'été n'a apporté que peu de soulagement à cette situation défavorable. Après de nombreux licenciements, on a établi un régime de chômage partiel. Les professions excédentaires sont essentiellement celles de tailleur et tailleuse (sur mesures), de piqueuse, (notamment dans les régions d'Anvers, du Brabant, de la Flandre orientale, du Hainaut et de Namur). Cependant, il faut noter l'existence de quelques professions déficitaires dans certaines régions, notamment : piqueuses et couseuses (Anvers, Brabant, Flandre occidentale), repasseuses (Anvers et Flandre orientale) coupeuses (Flandre orientale).

En *Allemagne*, dans l'*industrie du textile*, l'évolution observée au cours des trois dernières années a été moins favorable que dans l'industrie dans son ensemble. Alors que la production accusait une augmentation de 4,3 % en 1965 et de 0,7 % en 1966, se situant en-dessous de la moyenne, elle a décliné davantage que la moyenne en 1967 (— 7,5 %). De ce fait, les résultats de la production enregistrés en 1967 n'ont pas été nettement supérieurs à ceux de 1963.

Même si l'on tient compte du fait que cette évolution est déterminée, dans plusieurs branches de l'industrie textile, par des difficultés structurelles, la diminution aiguë de la production observée en 1967 doit être principalement imputée à des causes d'ordre conjoncturel. La demande relativement faible des ménages en matière de produits textiles et de vêtements a joué un rôle important dans cette régression qui s'est manifestée déjà en 1966 et qui était liée à une expansion plus lente des revenus et à des modifications sensiblement accrues de la consommation.

Alors que la production dans l'industrie textile n'a augmenté, à moyen terme, que dans une mesure faible, les progrès de productivité se sont situés légèrement au-dessus de la moyenne. Cette évolution a été déterminée par les efforts intensifs de rationalisation (y compris la fermeture d'entreprises ayant des capacités marginales) dans cette branche d'activité. Le résultat de la production par personne occupée s'est élevé (moyenne des années 1964 à 1966) de près de 3,5 %, celui de la productivité horaire de plus de 4,5 %. En 1967, l'augmentation — probablement sous l'influence de facteurs conjoncturels exceptionnels — a été moins favorable qu'au cours des années précédentes et aussi par rapport à la moyenne de l'ensemble de l'industrie.

Par suite de cette évolution, les besoins en main-d'œuvre dans l'ensemble des *industries textiles et du vêtement* se sont nettement rétrécis à partir de la fin de l'année 1966, tandis que le nombre des chômeurs de ces industries — pour la plupart féminins — s'est énormément accru. Le volume du chômage partiel a également augmenté de manière considérable. L'emploi étranger — dont environ 50 % étaient des travailleurs féminins — a aussi diminué, à la suite de l'évolution globale.

Ce n'est qu'à partir du mois d'octobre 1967 qu'une reprise des activités s'est manifestée dans de nombreuses branches de l'industrie textile, entraînant des besoins nouveaux, notamment en travailleurs féminins, mais aussi en ce qui concerne le recrutement de travailleurs féminins étrangers. Le chômage à temps partiel a également reculé. Dans

l'industrie du vêtement, la situation de l'emploi a continué à se développer de façon différente. Bien que les nouvelles commandes se soient accrues, même de grandes entreprises n'ont pu orienter leur production à long terme et, en conséquence, ont poursuivi une politique d'embauchage prudente. Le chômage à temps partiel s'est également atténué; toutefois, son niveau est resté encore assez élevé à la mi-décembre 1967.

Les indications ci-après font ressortir l'évolution des effectifs, du chômage et des offres d'emploi insatisfaites dans les industries textiles et du vêtement au cours des années 1965, 1966 et 1967.

Effectifs occupés

<i>Années</i>	<i>Avril</i>			<i>Octobre</i>		
	Total (1)	dont employés	ouvriers	Total (1)	dont employés	ouvriers
1965	948 573	146 724	791 343	948 770	147 428	790 790
1966	960 785	149 390	800 978	935 917	148 917	776 936
1967	870 783	145 354	715 251	848 523	142 992	695 502

(1) y compris les indépendants et les aides familiaux.

Chômeurs

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	5 114	3 158
1966	4 206	6 364
1967	24 920	17 879

Offres d'emploi insatisfaites concernant les professions du textile et du vêtement

1965	42 246	48 037
1966	43 519	31 081
1967	13 399	20 809

Emploi des étrangers

<i>Fin septembre</i>	<i>Textile</i>		<i>Coupe, couture, production de vêtements et de linge</i>	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes
1965	63 178	30 596	24 057	20 256
1966	72 672	36 277	31 215	25 991
1967	54 672	27 648	22 782	18 466

En France, les indices de la production industrielle indiquent un net ralentissement de l'activité de l'industrie textile en 1967. A ce fléchissement a correspondu une dégradation progressive de la situation de l'emploi.

Cette évolution défavorable de l'emploi ressort à la fois de données statistiques relatives au marché du travail et au chômage partiel indemnisé, et des résultats chiffrés concernant la durée du travail et l'indice des effectifs des enquêtes trimestrielles du ministère des Affaires sociales sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

En effet, en 1967, le nombre des demandeurs d'emploi des métiers de la production des fils et étoffes s'est fortement accru et celui des offres d'emploi non satisfaites concernant ces métiers a sensiblement diminué. Ces indications montrent que la régression de l'emploi a été plus accusée en 1967 que n'avait été la progression enregistrée au cours de l'année 1966.

Les statistiques intéressant le chômage partiel indemnisé confirment la baisse d'activité observée en 1967 par rapport à l'année 1966, le nombre mensuel moyen des journées indemnisées étant passé de 25 500 en 1966 à 97 900 en 1967. Elles montrent, toutefois, qu'en 1967 le chômage partiel n'a pas atteint l'ampleur qu'il avait connue au cours de l'année 1965 au cours de laquelle le nombre mensuel moyen des journées indemnisées a dépassé 168 000 unités.

La durée du travail et l'indice des effectifs corrigés des variations saisonnières font également ressortir une évolution constamment défavorable de l'emploi dans l'industrie textile.

Le nombre des travailleurs licenciés à la suite de mesures de licenciements collectifs, portant sur plus de 20 salariés, effectués en 1967, marque une nette progression par rapport à l'année 1966, et se situe même à un niveau légèrement supérieur à celui de l'année 1965.

La régression de l'emploi, observée en 1967, qui a touché toutes les branches du textile, a successivement atteint l'industrie lainière, l'industrie cotonnière, la bonneterie et les textiles artificiels. Sur le plan régional, le fléchissement d'activité a été particulièrement marqué dans les grands centres lainiers du Nord.

En 1968, une légère reprise peut être escomptée, qui devrait avoir un effet favorable sur les horaires de travail. En revanche, les problèmes de réorganisation des structures qui se posent à l'industrie textile risquent, par les solutions qu'ils comportent, d'entraîner dans le court terme un resserrement des effectifs occupés dans cette industrie.

Dans l'hypothèse, moins probable, d'une nette amélioration de l'activité de l'industrie textile qui nécessiterait d'importants embauchages de personnel, la désaffectation marquée des jeunes pour les emplois de cette branche professionnelle (due principalement à la faiblesse des salaires versés) soulèverait sans doute des difficultés de recrutement.

La situation de l'emploi dans les *industries de l'habillement et du travail des étoffes* a suivi une évolution parallèle à celle constatée dans l'industrie textile.

Aux dates de référence, fin avril et fin octobre, les données statistiques relatives au marché du travail expriment en 1967, par rapport aux deux années précédentes, pour les métiers de l'utilisation des tissus et matières connexes, un accroissement des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution des offres d'emploi non satisfaites.

La durée du travail et les effectifs ont fortement diminué, par rapport à 1966, et se retrouvent à des niveaux comparables à ceux de 1965, ainsi que l'indiquent les résultats des enquêtes trimestrielles du ministère des Affaires sociales sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Les effectifs ont surtout décliné au cours du deuxième

semestre et la durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers, corrigée des variations saisonnières, n'était à la fin de l'année 1967 que de peu supérieure à 40 heures.

Le chômage partiel, quoiqu'en nette progression par rapport à l'année 1966, reste cependant inférieur à celui indemnisé au cours de l'année 1965 : 25 200 journées indemnisées en moyenne chaque mois en 1967, contre respectivement 10 600 en 1966 et 51 800 en 1965.

Le nombre des travailleurs licenciés consécutivement à des opérations de licenciements collectifs portant sur plus de 20 salariés est en forte augmentation par rapport à celui enregistré en 1966 et se situe même à un niveau supérieur à celui de l'année 1965.

Le fléchissement d'activité a concerné l'ensemble des branches de l'habillement et du travail des étoffes et, plus particulièrement, la confection masculine. On a noté la fermeture de nombreux petits établissements qui, en raison de difficultés croissantes, n'ont pu se maintenir sur le marché. En revanche, quelques entreprises importantes en expansion continue ont poursuivi leurs embauchages. Des besoins en main-d'œuvre qualifiée se sont exprimés durant l'année dans les régions qui ont bénéficié de l'implantation de nouveaux établissements.

L'année 1968 devrait voir se poursuivre le mouvement d'extension des entreprises de grande dimension et l'élimination des petites entreprises en situation difficile. Le niveau global des effectifs occupés dans cette industrie devrait tendre à se stabiliser progressivement. L'amélioration attendue de la conjoncture pourrait se traduire par un relèvement des horaires de travail entraînant la disparition du chômage partiel.

En *Italie*, la situation de l'emploi dans l'*industrie textile* s'est maintenue à peu près stable, avec toutefois, une légère tendance à la diminution due à la crise structurelle qui atteint le secteur depuis des années : on comptait, en moyenne mensuelle, 380 860 travailleurs occupés en 1965 et 372 494 en 1966. Au cours du troisième trimestre, on a enregistré environ 373 000 travailleurs en 1965 et 1966 et un peu plus de 370 000 en 1967. Dans cette industrie, les femmes occupent environ les 2/3 de l'ensemble des emplois.

Cependant, les demandes non satisfaites concernant les *professions textiles* qui, pendant plusieurs années, atteignaient environ 25 000 unités, sont descendues à 21 000 en avril et à 19 400 unités environ en octobre 1967. Pour ces mois de référence, la réduction de 1966 à 1967 a été respectivement de 3 237 unités (— 13,3 %) et de 5 083 unités (— 20,7 %). De même, les demandes d'emploi non satisfaites concernant les *professions du vêtement*, qui, au total, ont dépassé pendant plusieurs années 45 000 unités, n'atteignaient plus en avril et octobre 1967 que 38 500 à 40 000 unités. De 1966 à 1967, la diminution a été en avril et en octobre respectivement de — 6 % et de — 1 %.

En moyenne horaire, le niveau des salaires s'est situé à 446 liras en 1965 et à 440 liras en 1966. Au cours du troisième trimestre, le salaire horaire moyen a été de 454 liras en 1965, 455 liras en 1966 et de 488 liras en 1967.

On constate une légère réduction de la durée du travail, en moyenne horaire, par personne occupée : 161 heures 23 minutes en 1965, 160 heures 58 minutes en 1966. Au cours du troisième trimestre 1967, cette moyenne n'était plus que de 158 heures 40 minutes, soit un niveau inférieur à celui correspondant à la même période des années précédentes.

Au *Luxembourg*, par suite d'un manque de commandes, deux entreprises textiles ont été obligées à deux reprises en 1967 de restreindre temporairement leur production. Le chômage partiel qui en est résulté a été cependant de faible importance.

Par ailleurs, les disponibilités nationales de main-d'œuvre ont été insuffisantes pour couvrir les besoins en personnel des petits ateliers de couture et des manufactures, de sorte qu'il a fallu maintenir le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été de 8 en avril 1967 (contre 6 en 1966, 9 en 1965 et 10 en 1964) et de 8 en octobre 1967 (contre 4 en 1966, 5 en 1965 et 8 en 1964).

Le nombre des demandes d'emploi a été négligeable.

Aux *Pays-Bas*, depuis déjà un certain nombre d'années, des modifications structurelles ont provoqué dans l'industrie textile une diminution des effectifs occupés. Cette évolution a pris un caractère sérieux en 1966 et 1967, par suite de l'effet cumulé de ces changements structurels et du fléchissement de la conjoncture. De mars 1966 à mars 1967, le nombre des travailleurs occupés est tombé de 107 000 à 99 000, soit une réduction de 7 % environ; ce phénomène s'est manifesté principalement durant la première moitié de 1967. Les chiffres suivants indiquent l'évolution de la répartition des effectifs, de mars 1966 à mars 1967, par groupes d'entreprises : industrie du coton, de la rayonne et de la toile, de 39 500 à 36 600 unités (— 2 900 unités, soit — 7 %); industrie de la laine, de 14 900 à 13 300 unités (— 1 600 unités, soit — 10,7 %); bonneterie, de 18 100 à 17 100 unités (— 1 000 unités, soit — 5,5 %) divers, de 34 300 à 32 400 unités (— 1 900 unités, soit — 5,5 %) (1).

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites dans les *professions textiles* qui atteignait, au total, environ 5 000 unités en 1964 et 1965, est descendu à environ 1 100 unités en avril et en octobre 1967. De 1966 à 1967, la réduction a été de 75 % en avril et de 69 % environ en octobre. De même, le nombre des offres d'emploi non satisfaites dans les *professions du vêtement* a nettement baissé : de l'ordre de 10 000 unités en 1964, 1965 et 1966, il est descendu à 4 630 unités en avril et à 4 850 unités en octobre 1967. De 1966 à 1967, la réduction a été de 56 % en avril et de 53 % en octobre.

Ces données confirment la détérioration de la situation de l'emploi dans cette branche d'industrie au cours de l'année écoulée.

SERVICES

En *Belgique*, le personnel des *cafés, hôtels, restaurants* qui, habituellement, est largement assujéti aux influences saisonnières, a cependant moins souffert du ralentissement économique. En pleine saison, on a même du faire appel à de la main-d'œuvre occasionnelle. C'est une des rares catégories de personnel où les chiffres du chômage à la fin d'avril 1967 ne présentent qu'une minime différence par rapport à ceux de la fin d'avril 1966 (20 en plus). Le nombre d'emplois disponibles accuse même une augmentation de 104 unités quand on compare les chiffres de la fin d'octobre 1966 à ceux de la fin d'octobre 1967.

(1) Source : Bureau central de Statistique.

Dans la catégorie des *gens de maison* et des *soins personnels*, on constate une légère incidence du ralentissement de l'activité économique : l'augmentation du nombre des demandes d'emploi et la diminution de celui des offres d'emploi n'ont atteint qu'une amplitude limitée.

En *Allemagne*, dans les services publics et privés, les besoins en main-d'œuvre qui avaient suivi, jusqu'en 1966, un mouvement ascendant continu, ont enregistré, dans toutes les branches, une tendance régressive; en même temps, le chômage s'est élevé de façon plus marquée. Cependant, selon les résultats du micro-recensement, la main-d'œuvre civile occupée dans les services, y compris les salariés, a augmenté encore d'environ 110 000 en 1967.

Dans les administrations publiques, des mesures restrictives budgétaires ont joué un rôle prédominant, entraînant notamment une diminution des besoins en main-d'œuvre.

En ce qui concerne les banques et les assurances, la demande de main-d'œuvre a intéressé, le plus souvent, des travailleurs jeunes ayant toutefois des connaissances spécialisées.

Dans le commerce et dans les branches annexes, les nombreuses demandes traditionnelles de personnel auxiliaire destiné à assurer la main-d'œuvre nécessaire pendant les « pointes » de vente (par exemple : soldes d'hiver et d'été, ventes dans la période précédant la Noël) ont de plus en plus diminué. Les entreprises ont recherché notamment des vendeurs spécialisés auxquels ils offraient des emplois permanents, cependant, en nombre plus faible. Dans l'hôtellerie, les besoins en main-d'œuvre ont continué à être élevés, notamment pendant les pointes d'activité saisonnière; le nombre des travailleurs étrangers a même encore augmenté. Toutefois, la sélection qualitative a été plus sévère, ce qui s'est traduit par une augmentation du total des chômeurs dans ces professions.

Dans les hôpitaux, foyers et autres institutions de prévoyance sociale, les besoins en travailleurs spécialisés pour assurer les soins aux malades ont continué à être assez considérables; toutefois, le total des offres d'emploi insatisfaites dans ces professions n'a plus augmenté.

Quant aux professions domestiques et de nettoyage, la demande de main-d'œuvre a également manifesté une tendance régressive.

Les indications chiffrées, reproduites ci-après, donnent une vue d'ensemble de l'évolution de l'emploi et du chômage ainsi que des offres d'emploi insatisfaites dans le secteur des services au cours des années 1965, 1966 et 1967.

Effectifs occupés

(Services, y compris le personnel des communes et de la sécurité sociale).

(en milliers)

	<i>main-d'œuvre civile totale</i>	<i>indépendants</i>	<i>aides familiaux</i>	<i>salariés</i>
mai 1965	6 363	598	183	5 582
avril 1966	6 509	599	187	5 723
avril 1967	6 620	596	180	5 844

Chômeurs

dans les professions des services (y compris les ingénieurs, les techniciens et les professions assimilées)

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	46 398	39 616
1966	41 816	51 850
1967	117 481	119 989

dont:

— dans les professions du commerce, de l'organisation, de l'administration et de bureau

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	22 324	18 822
1966	19 148	23 023
1967	47 980	54 138

— dans les professions de l'hôtellerie (à l'exclusion des cuisiniers et cuisinières ainsi que du personnel domestique)

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	1 819	2 339
1966	1 612	2 553
1967	3 693	4 677

— dans les professions des soins de santé et des soins personnels

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	2 047	1 795
1966	1 928	2 201
1967	4 322	4 733

— dans les professions domestiques et dans celles du nettoyage

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	1 923	1 845	3 736	2 903
1966	1 847	2 408	3 404	4 683
1967	4 028	4 675	11 824	11 281

— dans le groupe professionnel des ingénieurs, des techniciens et professions assimilées

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	2 313	2 094
1966	2 556	3 392
1967	9 155	10 183

Offres d'emploi insatisfaites dans les professions des services (y compris les ingénieurs, les techniciens et les professions assimilées)

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	233 619	216 669
1966	232 074	182 648
1967	158 950	132 137

dont

— dans les professions du commerce, de l'organisation, de l'administration et de bureau

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	96 438	94 634
1966	101 250	83 438
1967	67 135	58 509

— dans les professions de l'hôtellerie (à l'exception des cuisiniers et cuisinières ainsi que du personnel domestique)

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	14 379	9 924
1966	14 099	8 701
1967	13 219	8 121

— dans les professions des soins de santé et des soins personnels

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	15 944	17 611
1966	19 093	19 772
1967	16 245	14 771

— dans les professions domestiques et du nettoyage

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	61 593	53 136
1966	55 679	40 454
1967	41 553	32 658

— dans le groupe des ingénieurs, des techniciens et professions assimilées

	<i>Fin avril</i>	<i>Fin octobre</i>
1965	11 678	12 305
1966	11 198	7 820
1967	4 706	4 644

Le total des *travailleurs étrangers* occupés dans les services n'a augmenté, de 1966 à 1967, que dans une mesure très faible, ainsi qu'il ressort des indications ci-après.

Parallèlement à une diminution de plus de 5 000 unités dans le secteur du commerce, des banques et des assurances, on a enregistré un accroissement presque aussi grand dans les services publics et dans les institutions d'intérêt public.

Effectifs étrangers occupés dans le secteur des services

	<i>Fin septembre</i>	
Total :	1965	147 070
	1966	181 518
	1967	181 973

dont:

— dans le commerce, dans les banques et dans les assurances

	<i>Fin septembre</i>	
	1965	51 463
	1966	62 346
	1967	56 625

— dans les services publics et dans les institutions d'intérêt public

	<i>Fin septembre</i>	
	1965	45 903
	1966	58 452
	1967	63 463

— dans les autres secteurs des services

	<i>Fin septembre</i>	
	1965	49 704
	1966	60 720
	1967	61 885

En France, l'évolution des données relatives au marché du travail dans les services en 1967 se caractérise globalement par une accentuation du mouvement de croissance des demandes d'emploi non satisfaites, et par une diminution du rythme d'augmentation, puis par une régression du nombre des offres d'emploi non satisfaites. Ces mouvements divergents ont contribué à accentuer encore le déséquilibre déjà constaté en 1965 et 1966 pour l'ensemble des branches des services, où le nombre des demandes est sans commune mesure avec celui des offres.

En moyenne mensuelle, on constate, par rapport à 1966, un accroissement particulièrement élevé du nombre des demandes d'emploi non satisfaites, pour les *emplois du commerce* (+ 30,7 %) et pour les emplois des *services domestiques* (+ 29,3 %), et une augmentation plus faible pour les emplois des *services hôteliers* (+ 16,3 %) et les *emplois artistiques et du spectacle* (+ 4 %).

D'autre part, la moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites reste, en général, supérieure à celle de 1966 malgré le mouvement de régression constaté au cours du

2^e semestre 1967. En avril 1967, le nombre des offres d'emploi non satisfaites se situe à un niveau plus élevé qu'au cours des mois correspondants des années 1966 et 1965 dans l'ensemble des activités, à l'exception des services domestiques. En octobre 1967, le nombre des offres est inférieur à celui d'octobre 1966 dans toutes les activités, à l'exclusion du seul secteur des emplois de bureau.

Les enquêtes trimestrielles du ministère des Affaires sociales sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre ne permettent pas de chiffrer l'évolution des effectifs et de la durée du travail dans les diverses activités des services. Il semble, cependant, que, globalement, les effectifs occupés dans les services, en augmentation sensible en 1966 par rapport à 1965, se soient quelque peu accrus au cours de l'année 1967, notamment dans le secteur commercial. En revanche, les horaires paraissent avoir été en légère diminution.

Le nombre des travailleurs étrangers des services domestiques introduits et placés en 1967 s'est élevé à 12 306 unités, ce qui représente une augmentation de 18,3 % par rapport à celui enregistré en 1966.

Malgré l'accroissement attendu des possibilités d'emploi offertes, par les commerces en particulier, le marché du travail des services restera fortement excédentaire en 1968, en raison notamment de l'insuffisance de qualification professionnelle des travailleurs disponibles et du nombre élevé de jeunes qui recherchent un emploi relevant de ces professions. Les licenciements devraient être moins nombreux en raison, notamment, de la fin des compressions de personnel réalisées sur les Bases alliées qui avaient été à l'origine de licenciements d'employés de bureau au cours des années précédentes. Selon les prévisions établies, le nombre des travailleurs étrangers introduits et placés pourrait accuser en 1968 une légère diminution et se situer à un niveau voisin de 10 000 unités.

En *Italie*, dans la catégorie des *dirigeants, employés et subalternes*, alors que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites avait eu tendance à augmenter de 1964 à 1966, on constate qu'il a subi une diminution de 1966 à 1967 : en avril (— 4 166 unités, soit — 5,9 %) et en octobre (— 3 376 unités, soit — 3,7 %).

De même, dans les *services domestiques*, on observe aux dates de référence deux diminutions respectivement de 333 unités (— 4,2 %) et de 182 unités (— 2,3 %).

En ce qui concerne les *services d'hygiène et de santé*, les variations du volume des demandes d'emploi sont faibles (+ 0,1 % et + 0,4 %). De même, pour les *services de vente* (+ 0,6 % et + 0,1 %) et *l'hôtellerie* (+ 1,5 % et — 0,1 %).

Au *Luxembourg*, comme les années précédentes, les besoins en saisonniers de *l'industrie hôtelière* ont pu être couverts, en grande partie, en 1967, grâce au recrutement opéré en *Italie*.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites (personnel qualifié et non qualifié) a été de 55 en avril 1967 (contre 45 en 1966, 59 en 1965 et 78 en 1964) et de 27 en octobre 1967 (contre 25 en 1966 et en 1965 et 28 en 1964). Le nombre des demandes non satisfaites a été négligeable.

Dans les *services domestiques*, la situation a été analogue à celle de l'année précédente. Des pénuries assez prononcées en personnel se sont fait sentir. Le nombre des offres

d'emploi non satisfaites a été de 138 en avril 1967 (contre 136 en 1966, 163 en 1965 et 174 en 1964) et de 116 en octobre 1967 (contre 119 en 1966, 130 en 1965 et 174 en 1964). Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été négligeable.

Aux *Pays-Bas*, en ce qui concerne le *personnel domestique*, on observe une diminution des offres et une augmentation des demandes d'emploi. Aux dates de référence, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué respectivement en avril et en octobre 1967, de 1 814 unités (— 27,7 %) et de 1 945 unités (— 33,3 %), alors que les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté respectivement de 525 unités (+ 70,9 %) et de 773 unités (+ 72,2 %) par rapport à l'année précédente.

Il ressort de ces diverses données que le marché de l'emploi dans les services a subi une détérioration sensible qui traduit les répercussions du ralentissement général de l'activité économique.

C. TENDANCES D'EVOLUTION PAR REGIONS

Les données globales qui figurent dans les deux paragraphes précédents concernant, d'une part, les tendances générales d'évolution du marché de l'emploi et, d'autre part, les tendances d'évolution de l'emploi par branche d'activité et profession, masquent, assez souvent, l'existence, sur le plan géographique, de situations de main-d'œuvre diversifiées qui, parfois même, comportent de fortes disparités régionales.

Or, l'expérience prouve que l'établissement ou le maintien d'un équilibre entre régions excédentaires et régions déficitaires en personnel se heurte, dans la pratique, à de multiples obstacles. Afin de les surmonter, la plupart des Etats membres ont été conduits, au cours de ces dernières années, à orienter leur politique vers des mesures sélectives de développement régional. Ainsi qu'il sera indiqué dans la troisième partie du présent rapport, ces mesures comportent des programmes d'une ampleur croissante, tendant à faciliter l'adaptation et la promotion régionales; ils prévoient notamment des investissements économiques et sociaux destinés à favoriser un essor équilibré, surtout en matière d'emploi.

Le présent paragraphe a pour but de mettre en lumière les aspects caractéristiques du marché de l'emploi au niveau régional ainsi que les variations les plus importantes qui sont intervenues en 1967 par rapport aux années précédentes.

1. En *Belgique*, la répartition géographique des offres d'emploi fait ressortir le mouvement général décroissant des besoins de main-d'œuvre, ainsi qu'il apparaît au tableau 22.

Les faits les plus marquants sont les suivants : on constate une baisse des offres d'emploi dans la province d'Anvers, bien que le pourcentage pour 1967 soit supérieur à ceux correspondants de 1964 et de 1965; par contre, les provinces industrielles du sud (Liège et Hainaut) ont enregistré en 1967 des besoins relativement accrus, alors que dans la région bruxelloise s'affirme l'effet d'une concentration accentuée.

TABLEAU 22

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des offres d'emploi (en %)

Provinces	Fin octobre 1964	Fin octobre 1965	Fin octobre 1966	Fin octobre 1967
Anvers	15,8	15,8	28,9	23,2
Flandre occidentale	14,4	14,2	16,2	13,0
Flandre orientale	16,9	20,8	18,2	12,6
Limbourg	5,8	4,4	2,8	1,7
Brabant	24,4	22,7	22,3	29,7
Hainaut	9,9	13,8	3,3	8,9
Liège	11,1	6,7	6,0	9,0
Luxembourg	0,5	0,5	1,2	0,8
Namur	1,2	1,1	1,1	1,1
%	100,—	100,—	100,—	100,—
Total (en unités)	10 777	8 577	6 637	3 655

Les tableaux 23 et 24 indiquent l'évolution de la répartition géographique des demandes d'emploi respectivement pour les hommes et pour les femmes.

TABLEAU 23

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des demandes d'emploi (hommes)

Provinces	Fin octobre 1964	Fin octobre 1965	Fin octobre 1966	Fin octobre 1967
Anvers	19,4	16,9	14,4	14,4
Flandre occidentale	14,3	14,5	11,9	11,1
Flandre orientale	16,9	15,5	13,7	12,5
Limbourg	5,5	6,1	7,4	9,1
Brabant	15,9	14,3	13,6	13,5
Hainaut	13,8	16,1	17,4	16,5
Liège	11,4	13,7	18,5	19,3
Luxembourg	0,7	0,7	0,8	1,2
Namur	2,1	2,1	2,3	2,4
%	100,—	100,—	100,—	100,—
Total (en unités)	32 661	36 667	40 534	58 466

Les variations intervenues sont de faible amplitude : certaines provinces, telles Anvers et la Flandre occidentale, ont un pourcentage à peu près stable; d'autres marquent une légère augmentation, par exemple, les provinces de Liège et du Limbourg.

TABLEAU 24

Belgique

Modifications dans la répartition géographique des demandes d'emploi (femmes)

Provinces	Fin octobre 1964	Fin octobre 1965	Fin octobre 1966	Fin octobre 1967
Anvers	14,2	11,5	10,5	11,6
Flandre occidentale	14,3	14,6	11,1	9,2
Flandre orientale	12,2	11,2	11,1	13,1
Limbourg	3,2	4,3	5,3	8,3
Brabant	18,4	16,7	16,5	15,7
Hainaut	20,4	23,1	23,9	21,9
Liège	13,3	14,6	17,3	16,7
Luxembourg	0,4	0,6	0,7	0,6
Namur	3,6	3,4	3,6	2,9
%	100,—	100,—	100,—	100,—
Total (en unités)	14 167	15 994	17 909	29 018

Une variation limitée du pourcentage a été observée : diminution dans la province de Liège, du Hainaut et de la Flandre occidentale, augmentation dans le Limbourg.

Le tableau 25 récapitule les modifications en chiffres absolus. Il ressort de ce tableau que la tendance constatée en 1965-1966, à savoir l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi dans presque tout le pays, est devenue tout à fait générale en 1967. Dans toutes les provinces, on constate, par contre, une diminution des offres d'emploi, à l'exception du Hainaut à la fin d'octobre.

Enfin, en application des lois des 17 et 18 juillet 1959, des mesures spéciales sont prises actuellement pour favoriser l'expansion et la création d'industries nouvelles ainsi que l'industrialisation des régions moins développées. Pour l'ensemble de l'année 1967, le nombre de créations d'emploi s'élève à 18 440, ce qui porte le total général depuis l'entrée en vigueur des lois en question à environ 159 000 unités.

On peut fixer les prévisions pour 1968 à 12 000 unités environ. La répartition régionale de ces emplois pour 1967 et des prévisions 1968 est indiquée aux tableaux 26 et 27.

TABLEAU 25

Belgique

Demandes et offres d'emploi non satisfaites par régions (1)

Régions	1965		1966		1967		Tendances			
	deman- des	offres	deman- des	offres	deman- des	offres	1966-1965		1967-1966	
							deman- des	offres	deman- des	offres
Anvers										
Avril	10 276	1 753	10 241	1 808	12 129	1 291	-	+	+	-
Octobre	9 462	1 354	9 300	1 917	13 625	849	-	+	+	-
Brabant										
Avril	9 711	2 525	10 966	2 300	13 785	1 434	+	-	+	-
Octobre	9 961	1 943	10 935	1 473	15 388	1 084	+	-	+	-
Flandre occidentale										
Avril	8 007	1 144	7 831	1 183	9 280	581	-	+	+	-
Octobre	8 561	1 219	7 789	1 067	10 312	474	-	-	+	-
Flandre orientale										
Avril	9 502	1 622	9 124	1 795	12 265	529	-	+	+	-
Octobre	8 690	1 791	9 027	1 200	12 850	462	+	-	+	-
Hainaut										
Avril	10 538	1 169	13 739	325	18 821	240	+	-	+	-
Octobre	12 497	1 183	14 886	221	19 531	326	+	-	+	+
Liège										
Avril	7 830	829	12 383	547	16 704	450	+	-	+	-
Octobre	9 358	575	12 712	396	18 557	331	+	-	+	-
Limbourg										
Avril	2 817	251	5 619	375	8 380	109	+	+	+	-
Octobre	3 485	377	5 647	207	8 414	61	+	-	+	-
Luxembourg										
Avril	403	108	512	106	976	63	+	-	+	-
Octobre	560	42	788	79	1 270	28	+	+	+	-
Namur										
Avril	1 525	343	1 888	113	2 599	64	+	-	+	-
Octobre	1 706	93	2 045	67	2 780	40	+	-	+	-

(1) Les demandes d'emploi figurant dans ce tableau concernent celles des chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite, ainsi que des demandeurs inscrits volontairement.

TABLEAU 26

Belgique

Répartition régionale des emplois à créer en application des lois des 17 et 18 juillet 1959

Provinces	de 1959 à fin 1966	1967	1968 Prévisions
Flandre occidentale	22 673	1 673	1 100
Flandre orientale	24 389	2 071	1 600
Anvers	31 342	4 292	1 900
Limbourg	15 341	3 453	2 500
Brabant	14 449	1 071	600
Hainaut	17 129	3 814	2 900
Liège	11 793	1 829	1 200
Namur	2 443	137	100
Luxembourg	837	100	100
Total	140 396	18 440	12 000

TABLEAU 27

Belgique

Répartition, par branches d'activité, des emplois à créer en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959

Période	Transforma- tion des métaux	Hauts four- neaux et aciéries	Chimie	Textile et vêtement	Divers	Total
de 1959 à 1966	67 920	15 226	13 010	20 004	24 236	140 396
1967	7 068	273	2 671	3 823	4 605	18 440
Total à fin 1967	74 988	15 499	15 681	23 827	28 841	158 836
Prévisions 1968	4 500	500	2 200	2 000	2 800	12 000

2. En République fédérale d'Allemagne, lors de l'affaiblissement conjoncturel, les écarts existant dans la structure économique des différentes régions, se sont à nouveau manifestés de façon plus nette. Le chômage relativement élevé, observé au cours de l'année 1967 dans la Ruhr, dans la Sarre ainsi que dans la région limitrophe de l'est du territoire fédéral et dans certaines autres régions, indique que les problèmes structurels ont été aggravés par la récession. Dans la Ruhr et dans la Sarre, la cause principale de cette faiblesse réside dans le fait que la proportion des secteurs industriels en stagnation ou à croissance minime y est particulièrement élevée, dépassant la moyenne. En ce qui concerne les parties limitrophes de l'est de la République fédérale, le facteur déterminant devrait être que beaucoup des entreprises ayant leur siège dans ces régions, qu'il s'agisse d'entreprises individuelles ou de filiales de grands complexes industriels, passent,

lors d'un ralentissement conjoncturel dans la catégorie des entreprises marginales dont la production est réduite en premier lieu et/ou le plus fortement.

Les tableaux 28 et 29 font ressortir l'évolution des besoins en main-d'œuvre et du chômage dans les circonscriptions des offices régionaux du travail. Il y a lieu de tenir compte, lors de l'évaluation des différents critères, de l'étendue régionale différente de ces circonscriptions administratives. Les taux du chômage indiqués pour ces dernières et qui ont dépassé, dans chacun des mois respectifs de l'année 1967, la moyenne fédérale, recouvrent en partie des taux beaucoup plus élevés enregistrés dans certaines circonscriptions locales.

Le Gouvernement fédéral a l'intention de promouvoir, par les programmes déjà mentionnés d'investissements de la Fédération et des « Länder », non seulement la croissance économique globale, mais aussi de résoudre, en même temps, des problèmes sectoriels et régionaux. C'est pourquoi, l'octroi des crédits publics s'effectue, pour une part considérable, de façon sélective favorisant les « régions - problèmes » (industrie charbonnière, régions fédérales d'expansion, régions limitrophes de l'est, Berlin). Lors des débats relatifs au second programme du Gouvernement fédéral concernant des mesures spéciales d'ordre conjoncturel et structurel à mettre en œuvre en 1967/1968, le Parlement allemand a chargé le Gouvernement fédéral de lui soumettre des rapports sur les résultats obtenus par ces programmes sur les plans régional et sectoriel et sur leurs conséquences en matière de politique structurelle. Par conséquent, le Gouvernement fédéral suit attentivement, en collaboration avec les « Länder » et les services de main-d'œuvre, l'exécution des mesures prises en matière de politique conjoncturelle et leurs effets sur les différentes régions et branches. Cet examen a permis de constater que l'octroi sélectif des crédits publics a entraîné, en effet, une expansion de la demande dans les régions économiquement faibles.

Outre les mesures ci-dessus indiquées, le Gouvernement fédéral, en collaboration avec les « Länder », a poursuivi ses efforts entrepris depuis 15 ans visant à renforcer, par des programmes de promotion régionale, la structure économique des régions limitrophes et des parties les moins développées de la République fédérale, c'est-à-dire des « régions fédérales d'expansion ». En 1967, les crédits affectés à cet effet ont pu être considérablement augmentés par les budgets complémentaires d'investissements ci-dessus indiqués. Dans le cadre de la promotion régionale, des crédits à faible intérêt ont été accordés en 1967, comme au cours des années précédentes, en vue de créer de nouveaux emplois et de rationaliser des entreprises existantes. En même temps, des aides financières doivent mettre à même les communes d'améliorer l'infrastructure — routes, approvisionnement en eau etc... — dans ces régions afin d'y créer des conditions favorables de production pour des entreprises d'implantation récente. En outre, les régions à faible structure industrielle ont obtenu des prêts en provenance d'un fonds spécial à des taux d'intérêt réduits.

Par ailleurs, il convient de souligner que le ralentissement conjoncturel de 1966/67 traduit, de manière particulièrement saisissante, la crise dans les bassins charbonniers de la Ruhr et de la Sarre. Les rationalisations dans l'industrie du charbon et les fermetures d'entreprises rendues obligatoires par les transformations intervenues sur le marché de l'énergie ont entraîné, au cours des dix dernières années, une réduction des effectifs occupés dans les charbonnages de la République fédérale d'Allemagne de 300 000 personnes environ. Jusqu'en 1966, une grande partie des mineurs licenciés a pu être rapidement résorbée par d'autres secteurs qui se trouvaient dans une phase d'expansion.

TABLEAU 28

République fédérale d'Allemagne

Evolution des offres insatisfaites par circonscription administrative régionale

Offices régionaux	Offres insatisfaites à la fin du mois											
	Avril						Octobre					
	1965		1966		1967		1965		1966		1967	
	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%
Schleswig-Holstein-Hambourg	47 092	7,1	48 250	8,1	24 931	8,4	47 237	7,2	35 234	8,1	20 860	6,7
Basse-Saxe-Brême	70 690	10,7	68 999	11,6	32 752	11,0	69 645	10,6	48 269	11,1	33 651	10,9
Rhénanie du Nord-Westphalie	192 348	29,1	164 792	27,7	75 702	25,6	192 617	29,2	120 248	27,6	84 949	27,4
Hesse	63 348	9,6	57 264	9,6	30 081	10,2	64 374	9,8	47 375	10,8	32 736	10,6
Rhénanie-Palatinat-Sarre	33 769	5,1	29 924	5,0	13 823	4,7	35 927	5,5	20 300	4,6	13 939	4,5
Bade-Wurtemberg	121 699	18,4	105 046	17,6	54 651	18,5	119 361	18,1	74 930	17,2	60 797	19,6
Bavière du Nord	50 479	7,7	41 736	7,0	18 316	6,2	52 680	7,9	30 000	6,9	17 091	5,5
Bavière du Sud	59 279	8,9	56 350	9,5	32 191	10,9	53 074	8,0	40 515	9,3	30 652	9,9
Berlin	22 338	3,4	23 293	3,9	13 290	4,5	24 562	3,7	19 316	4,4	15 352	4,9
Territoire fédéral (y compris Berlin-Ouest)	661 042	100,0	595 654	100,0	295 737	100,0	659 477	100,0	436 187	100,0	310 027	100,0

TABLEAU 29
République fédérale d'Allemagne
Evolution du chômage par circonscription administrative régionale

Offices régionaux	Chômeurs à la fin du mois											
	Avril						Octobre					
	1965		1966		1967		1965		1966		1967	
	unités	% (¹)	unités	% (¹)	unités	% (²)	unités	% (¹)	unités	% (¹)	unités	% (²)
Schleswig-Holstein-Hambourg	11 834	0,7	10 221	0,6	35 588	2,2	7 954	0,5	10 275	0,6	26 215	1,7
Basse-Saxe-Brême	22 269	0,8	21 548	0,8	89 117	3,4	14 913	0,5	22 767	0,8	55 964	2,1
Rhénanie du Nord-Westphalie	34 394	0,5	36 904	0,5	157 737	2,6	29 329	0,4	51 928	0,7	124 635	2,0
Hesse	8 457	0,4	9 246	0,5	34 277	1,8	7 161	0,4	10 758	0,6	25 999	1,3
Rhénanie-Palatinat-Sarre	7 984	0,5	8 329	0,5	43 301	2,9	5 704	0,4	10 511	0,7	32 393	2,1
Bade-Wurtemberg	3 479	0,1	4 086	0,1	27 017	0,8	3 122	0,1	6 875	0,2	18 311	0,6
Bavière du Nord	13 511	0,8	12 627	0,7	55 913	3,5	8 369	0,5	13 480	0,8	37 021	2,3
Bavière du Sud	16 175	0,8	12 304	0,6	41 102	2,2	9 681	0,5	12 645	0,7	27 701	1,5
Berlin	8 759	1,0	6 023	0,7	17 251	1,9	5 998	0,7	6 565	0,7	12 607	1,4
Territoire fédéral (y compris Berlin Ouest)	126 862	0,6	121 288	0,5	501 303	2,3	92 231	0,4	145 804	0,6	360 846	1,7

(¹) Chômeurs en pourcentage du total des salariés à la fin de 1963 (ouvriers, employés, fonctionnaires occupés et chômeurs).

(²) Chômeurs en pourcentage du total des salariés, d'après le micro-recensement.

Par contre, l'année 1967, marquée par la récession, a connu un accroissement des fermetures de charbonnages. En raison de la faible conjoncture, cependant, les autres secteurs économiques n'ont pu embaucher des travailleurs provenant de l'industrie charbonnière que dans une mesure beaucoup plus réduite par rapport aux années précédentes; elles ont même dû, à leur tour, licencier une partie de leur personnel. C'est ainsi que le nombre des chômeurs enregistrés dans les bassins houillers s'est considérablement accru. Désormais, on tend, par des aides différenciées à l'investissement et par une amélioration des infrastructures, à implanter de nouvelles industries dans ces régions, afin d'offrir aux mineurs abandonnant les mines de charbon des emplois situés près de leur domicile.

3. En France, la caractéristique principale de l'évolution de l'emploi au cours de l'année 1967 dans les régions a été le net accroissement des disponibilités en main-d'œuvre.

Il ressort, en effet, des tableaux 30 et 31 que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, déjà en augmentation dans la plupart des régions en 1966 par rapport à 1965, s'est fortement et progressivement accru en 1967 dans toutes les régions et

TABLEAU 30

France

Evolution, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites (à la fin d'avril)

Régions	1965	1966	1967	Différences			
				1966-1965		1967-1966	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	31 593	33 723	46 002	+2 130	+ 6,7	+12 279	+ 36,4
Champagne	1 622	1 241	2 126	- 381	-23,5	+ 885	+ 71,3
Picardie	2 791	2 961	4 372	+ 170	+ 6,1	+ 1 411	+ 47,7
Haute-Normandie	4 124	3 251	3 908	- 873	-21,2	+ 657	+ 20,2
Centre	3 526	3 711	6 691	+ 185	+ 5,2	+ 2 980	+ 80,3
Nord	10 713	10 275	17 019	- 438	- 4,1	+ 6 744	+ 65,3
Lorraine	2 991	3 581	7 257	+ 590	+19,7	+ 3 676	+102,7
Alsace	1 323	1 661	2 098	+ 338	+25,5	+ 437	+ 26,3
Franche-Comté	1 259	1 194	1 154	- 65	- 5,2	- 40	- 3,4
Basse-Normandie	2 791	3 191	3 306	+ 400	+14,3	+ 115	+ 3,6
Pays de la Loire	9 248	8 624	9 251	- 624	- 6,7	+ 627	+ 7,3
Bretagne	9 101	9 030	9 783	- 71	- 0,8	+ 753	+ 8,3
Limousin	1 651	1 249	1 353	- 402	-24,3	+ 104	+ 8,3
Auvergne	2 928	2 682	3 078	- 246	- 8,4	+ 396	+ 14,8
Poitou-Charentes	3 980	3 499	4 388	- 481	-12,1	+ 889	+ 25,4
Aquitaine	8 595	8 894	10 594	+ 299	+ 3,5	+ 1 700	+ 19,1
Midi-Pyrénées	6 668	6 025	6 069	- 643	- 9,6	+ 44	+ 0,7
Bourgogne	2 153	2 474	2 600	+ 321	+14,9	+ 126	+ 5,1
Rhône-Alpes	10 006	10 139	11 264	+ 133	+ 1,3	+ 1 125	+ 11,1
Languedoc-Roussillon	7 724	8 079	8 774	+ 355	+ 4,6	+ 695	+ 8,6
Provence-Côte-d'Azur	17 033	20 060	27 568	+3 027	+17,8	+ 7 508	+ 37,4
Ensemble de la FRANCE	141 820	145 544	188 655	+3 724	+ 2,6	+43 111	+ 29,6

TABLEAU 31

France

Evolution, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites (à la fin d'octobre)

Régions	1965	1966	1967	Différences			
				1966-1965		1967-1966	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	32 333	35 655	53 477	+3 122	+ 9,6	+17 822	+50,0
Champagne	1 816	1 858	3 342	+ 42	+ 2,3	+ 1 484	+79,9
Picardie	3 085	3 154	5 002	+ 69	+ 2,2	+ 1 848	+58,6
Haute-Normandie	4 086	3 541	4 857	- 545	-13,3	+ 1 316	+37,2
Centre	4 199	4 355	7 611	+ 156	+ 3,7	+ 3 256	+74,8
Nord	12 131	12 486	22 157	+ 355	+ 2,9	+ 9 671	+77,5
Lorraine	3 761	4 662	8 506	+ 901	+24,0	+ 3 844	+82,5
Alsace	2 338	2 121	2 773	- 217	- 9,3	+ 652	+30,7
Franche-Comté	1 606	1 416	1 872	- 190	-11,8	+ 456	+32,2
Basse-Normandie	3 006	3 086	3 493	+ 80	+ 2,7	+ 407	+13,2
Pays de la Loire	9 519	8 822	9 861	- 697	- 7,3	+ 1 039	+11,8
Bretagne	9 042	8 666	10 096	- 376	- 4,2	+ 1 430	+16,5
Limousin	1 538	1 293	1 797	- 245	-15,9	+ 504	+39,0
Auvergne	3 028	2 744	3 627	- 284	- 9,4	+ 883	+32,2
Poitou-Charentes	4 031	3 500	4 787	- 531	-13,2	+ 1 287	+36,8
Aquitaine	8 292	8 359	10 576	+ 67	+ 0,8	+ 2 217	+26,5
Midi-Pyrénées	6 313	6 041	7 106	- 272	- 4,3	+ 1 065	+17,6
Bourgogne	2 794	2 752	3 753	- 42	- 1,5	+ 1 001	+36,4
Rhône-Alpes	10 484	10 531	15 035	+ 47	+ 0,4	+ 4 504	+42,8
Languedoc-Roussillon	7 321	8 073	9 228	+ 752	+10,3	+ 1 155	+14,3
Provence-Côte-d'Azur	16 372	20 540	28 039	+4 168	+25,5	+ 7 499	+36,5
Ensemble de la FRANCE	147 295	153 655	216 995	+6 360	+ 4,3	+63 340	+41,2

plus particulièrement en Lorraine, dans le Nord, dans la Région parisienne et les régions situées dans le pourtour de la région parisienne (Champagne, Picardie, Centre) et en Provence-Côte-d'Azur. L'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites a été la moins sensible dans des régions industrialisées de l'Est (Franche-Comté, Bourgogne), dans les régions peu industrialisées de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) et dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Les tableaux 32 et 33 font apparaître que le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué dans 11 régions en avril 1967, par rapport à avril 1966, et dans 18 régions en octobre 1967, par rapport à octobre 1966. Les plus fortes régressions ont été observées dans la Région parisienne, en Haute-Normandie et dans le Nord. En revanche, le nombre des offres d'emploi non satisfaites s'est accru, tant en avril qu'en octobre 1967, par rapport aux mois correspondants de 1966 dans les régions de Bretagne, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon. Il y a lieu de préciser qu'il s'agit de régions jusqu'ici peu industrialisées dans lesquelles le niveau des offres reste très bas. D'autre part, il convient de remarquer que, malgré le mouvement de régression enregis-

tré, le nombre des offres d'emploi non satisfaites se situe en 1967 à un niveau supérieur à celui de 1965 dans 16 régions en avril et dans 13 régions en octobre.

Considérées dans leur ensemble, les données du marché du travail indiquent que la situation de l'emploi s'est le plus fortement dégradée en 1967 dans la région parisienne, dans la région du Nord et en Lorraine.

L'évolution défavorable de l'emploi constatée dans la Région parisienne résulte principalement du fléchissement de l'activité de l'industrie du bâtiment et des travaux publics et de certaines industries de biens de consommation. En outre, les opérations de décentralisation d'établissements industriels en province ont contribué au resserrement des possibilités d'emploi offertes sur le marché du travail.

La dégradation observée dans la région du Nord est due aux effets concomitants des réorganisations de structures des entreprises et de l'évolution défavorable de la conjoncture, en particulier dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, dans certaines industries de la transformation des métaux et dans l'industrie textile.

TABLEAU 32

France

Evolution, par régions, des offres d'emploi non satisfaites (à la fin d'avril)

Régions	1965	1966	1967	Différences			
				1966-1965		1967-1966	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	3 847	3 927	2 852	+ 80	+ 2,1	-1 075	-27,4
Champagne	1 120	1 338	1 630	+ 218	+ 19,5	+ 292	+21,8
Picardie	1 098	1 930	1 360	+ 832	+ 75,8	- 570	-29,5
Haute-Normandie	496	919	721	+ 423	+ 85,3	- 198	-21,5
Centre	1 434	2 719	2 566	+1 285	+ 89,6	- 153	- 5,6
Nord	8 589	9 010	6 615	+ 421	+ 4,9	-2 395	-26,6
Lorraine	2 137	2 748	3 521	+ 611	+ 28,6	+ 773	+28,1
Alsace	3 323	3 079	2 844	- 244	- 7,3	- 235	- 7,6
Franche-Comté	532	856	874	+ 324	+ 60,9	+ 18	+ 2,1
Basse-Normandie	551	677	655	+ 126	+ 22,9	- 22	- 3,2
Pays de la Loire	276	605	910	+ 329	+119,2	+ 305	+50,4
Bretagne	637	652	828	+ 15	+ 2,4	+ 176	+27
Limousin	167	276	315	+ 109	+ 65,3	+ 39	+14,1
Auvergne	499	627	575	+ 128	+ 25,7	- 52	- 8,3
Poitou-Charentes	363	466	428	+ 103	+ 28,4	- 38	- 8,2
Aquitaine	669	1 028	822	+ 359	+ 53,7	- 206	-20,0
Bourgogne	1 863	1 922	1 413	+ 59	+ 3,2	- 509	-26,5
Midi-Pyrénées	756	1 166	1 200	+ 410	+ 54,2	+ 34	+ 2,9
Rhône-Alpes	1 815	4 452	4 496	+2 637	+145,3	+ 44	+ 1,0
Languedoc-Roussillon	343	336	608	- 7	- 2,0	+ 272	+81,0
Provence-Côte-d'Azur	536	408	412	- 128	- 23,9	+ 4	+ 1,0
Ensemble de la FRANCE	31 051	39 141	35 645	+8 090	+ 26,1	-3 496	- 8,9

TABLEAU 33

France

Evolution, par régions, des offres d'emploi non satisfaites (à la fin d'octobre)

Régions	1965	1966	1967	Différences			
				1966-1965		1967-1966	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	3 898	3 363	2 378	- 535	- 13,7	- 985	- 29,3
Champagne	1 002	2 001	1 911	+ 999	+100,0	- 90	- 4,5
Picardie	1 086	1 613	1 461	+ 527	+ 48,5	- 152	- 9,4
Haute-Normandie	720	1 262	793	+ 542	+ 75,3	- 469	- 37,2
Centre	1 530	2 641	1 517	+1 111	+ 72,6	-1 124	-42,6
Nord	8 365	8 726	5 912	+ 361	+ 4,3	-2 814	- 32,2
Lorraine	2 063	3 411	2 988	+1 348	+ 65,3	- 423	-12,4
Alsace	2 866	3 303	2 390	+ 437	+ 15,2	- 913	- 27,6
Franche-Comté	696	1 077	683	+ 381	+ 54,7	- 394	- 36,6
Basse-Normandie	394	601	563	+ 207	+ 52,5	- 38	- 6,3
Pays de la Loire	215	425	413	+ 210	+ 97,7	- 12	- 2,8
Bretagne	590	477	547	- 113	- 19,2	+ 70	+14,7
Limousin	155	412	176	+ 257	+165,8	- 236	- 57,3
Auvergne	313	498	407	+ 185	+ 59,1	- 91	- 18,3
Poitou-Charentes	464	434	653	- 30	- 6,5	+ 219	+ 50,5
Aquitaine	692	927	759	+ 235	+ 34,0	- 168	- 18,1
Midi-Pyrénées	716	889	813	+ 173	+ 24,2	- 76	- 8,5
Bourgogne	1 534	1 615	1 007	+ 81	+ 5,3	- 608	- 37,6
Rhône-Alpes	2 248	4 342	3 800	+2 094	+ 93,1	- 542	- 12,5
Languedoc-Roussillon	312	236	404	- 76	- 24,4	+ 168	+ 71,2
Provence-Côte-d'Azur	402	407	402	+ 5	+ 1,2	- 5	- 1,2
Ensemble de la FRANCE	30 261	38 660	29 977	+8 399	+ 27,8	-8 683	- 22,5

En Lorraine, la régression enregistrée provient essentiellement des compressions d'effectifs réalisées et de la réduction des besoins exprimés par les industries extractives et les industries de la production des métaux.

L'évolution du marché du travail a été la moins défavorable en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Franche-Comté et dans le Rhône-Alpes. La stabilité relative de l'emploi dans ces régions trouve son origine dans le maintien d'une bonne activité de l'industrie du bâtiment et des travaux publics et dans le développement des industries mécaniques et électriques.

Malgré l'accroissement des possibilités d'emploi, la main-d'œuvre demeure fortement excédentaire dans les régions de l'Ouest, en particulier en Bretagne, dans les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.

Il y a lieu de noter, d'autre part, que l'insuffisance du développement industriel et les difficultés de l'industrie du bâtiment et des travaux publics n'ont pas permis aux régions de Languedoc-Roussillon et Provence-Côte-d'Azur, dont la situation s'était fortement dégradée en 1966, de retrouver, en 1967, un meilleur équilibre d'emploi.

4. En *Italie*, l'examen au niveau régional des demandes d'emploi non satisfaites en 1967 confirme la tendance générale décroissante constatée déjà en 1966, tant en avril qu'en octobre (tableaux 34 et 35). Seules, font exception à cette constatation générale deux régions : la Sicile (en avril + 12,2 % et en octobre + 6,4 %) et la Basilicate (en avril + 4,6 % et en octobre + 3,1 %).

En valeur relative, la diminution la plus forte a été enregistrée en avril, dans la Lombardie (— 21,3 %) et, en octobre, au Piémont (— 18,1 %). Outre ces deux régions les diminutions les plus fortes ont été observées, comme en 1966, dans le Val d'Aoste, la Vénétie, la Ligurie, l'Emilie-Romagne, la Toscane et le Trentino-Haut-Adige.

TABLEAU 34

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites (à la fin d'avril)

Régions	1965	1966	1967	Différences			
				1966-1965		1967-1966	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	64 409	60 328	47 748	— 4 081	— 6,3	— 12 580	— 20,9
Val d'Aoste	1 328	1 519	1 207	+ 191	+ 14,4	— 312	— 20,5
Lombardie	125 427	116 658	91 848	— 8 769	— 7,0	— 24 810	— 21,3
Trentino-Haut-Adige	17 748	14 533	12 654	— 3 215	— 18,1	— 1 879	— 12,9
Vénétie	96 577	87 441	71 385	— 9 136	— 9,5	— 16 056	— 18,4
Frioul-Vénétie-Julienne	28 231	25 522	21 877	— 2 709	— 9,6	— 3 645	— 14,3
Ligurie	23 921	27 060	22 462	+ 3 139	+ 13,1	— 4 598	— 17,0
Emilie-Romagne	154 707	141 809	119 146	— 12 898	— 8,3	— 22 663	— 16,0
Toscane	64 510	61 400	49 708	— 3 110	— 4,5	— 11 692	— 19,0
Ombrie	29 574	27 293	24 784	— 2 281	— 7,7	— 2 509	— 9,2
Marches	35 694	30 925	26 310	— 4 769	— 13,4	— 4 615	— 14,9
Latium	58 360	59 223	56 137	+ 863	+ 1,5	— 3 086	— 5,2
Abbruzzes-Molise	43 592	43 288	42 601	— 304	— 0,7	— 687	— 1,6
Campanie	168 691	173 749	169 509	+ 5 058	+ 3,0	— 4 240	— 2,4
Pouilles	131 832	117 963	117 988	— 13 869	— 10,5	+ 25	+ 0,0
Basilicate	22 909	22 705	23 759	— 204	— 0,8	+ 1 054	+ 4,6
Calabre	64 498	62 383	60 420	— 2 115	— 3,3	— 1 963	— 3,2
Sicile	119 119	114 186	128 138	— 4 933	— 4,1	+ 13 952	+ 12,2
Sardaigne	31 189	31 878	29 704	+ 689	+ 2,2	— 2 174	— 6,8
Total	1 282 316	1 219 863	1 117 385	— 62 453	— 4,9	— 102 478	— 8,4

TABLEAU 35

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites (à la fin d'octobre)

Régions	1965	1966	1967	Différences			
				1966-1965		1967-1966	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	59 790	52 185	42 731	- 7 605	-12,7	- 9 454	-18,1
Val d'Aoste	1 384	1 116	946	- 268	-19,4	- 170	-15,2
Lombardie	120 714	98 465	83 373	- 22 249	-18,4	-15 092	-15,3
Trentino-Haut-Adige	13 706	11 717	10 018	- 1 989	-14,5	- 1 699	-14,5
Vénétie	82 057	71 845	62 152	- 10 212	-12,4	- 9 693	-13,5
Frioul-Vénétie-Julienne	26 084	22 976	20 629	- 3 108	-11,9	- 2 347	-10,2
Ligurie	29 104	25 706	22 623	- 3 398	-11,7	- 3 083	-12,0
Emilie-Romagne	147 149	126 865	106 877	- 20 284	-13,8	-19 988	-15,8
Toscane	60 464	53 132	44 943	- 7 332	-12,1	- 8 189	-15,4
Ombrie	25 154	23 017	21 318	- 2 137	- 8,5	- 1 699	- 7,4
Marches	30 485	26 164	24 168	- 4 321	-14,2	- 1 996	- 7,6
Latium	60 889	62 042	54 260	- 1 153	+ 1,9	- 7 782	-12,5
Abbruzzes-Molise	35 863	34 177	32 684	- 1 686	- 4,7	- 1 493	- 4,4
Campanie	158 200	159 128	153 573	+ 928	+ 0,6	- 5 555	- 3,5
Pouilles	142 937	131 029	130 082	- 11 908	- 8,3	- 947	- 0,7
Basilicate	19 201	17 995	18 557	- 1 206	- 6,3	+ 562	+ 3,1
Calabre	58 729	53 719	52 522	- 5 010	- 8,5	- 1 197	- 2,2
Sicile	125 174	118 850	126 411	- 6 324	- 5,1	+ 7 561	+ 6,4
Sarداigne	31 259	31 084	30 677	- 175	- 0,6	- 407	- 1,3
Total	1 228 343	1 121 212	1 038 544	-107 131	- 8,7	-82 668	- 7,4

5. Aux Pays-Bas, l'évolution du marché de l'emploi dans les différentes provinces peut être appréciée en considérant la répartition du volume total du chômage entre ces provinces et, dans chacune d'elles, le rapport entre le chômage et la population active salariée. Le tableau 36 fait apparaître cette évolution.

De 1966 à 1967, on constate une aggravation du chômage dans toutes les provinces. Cependant, cette évolution a été différemment marquée selon les provinces. Ainsi, la province de Drenthe a un taux de chômage plus de six fois plus grand que la Hollande du Nord. Les provinces où le *taux du chômage* est le plus élevé sont les suivantes: Drenthe, Groningue, Limbourg, Frise, Overijssel, Gueldre et Zélande. Dans les autres provinces, le taux du chômage est nettement moins important, mais cependant égal à 1 %.

Dans les provinces occidentales à forte concentration industrielle (« Randstad ») l'augmentation du chômage a été peu considérable. Cette situation est due notamment au fait que les branches d'activité spécialement atteintes par le chômage, à savoir l'industrie textile et les mines, sont localisées en dehors de ces provinces. D'autre part, ce sont les

TABLEAU 36
Pays-Bas
Répartition, par provinces, de la réserve de main-d'œuvre, masculine et féminine
(en moyenne annuelle)

Provinces	Nombres absolus			% (1)		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967
Groningue	3 500	3 500	6 400	2,4	2,3	4,2
Frise	2 600	2 700	4 500	2,0	2,1	3,4
Drenthe	3 300	3 700	5 800	3,7	4,0	6,3
Overijssel	3 000	4 000	8 500	1,1	1,5	3,1
Gueldre	3 200	4 500	9 500	0,8	1,1	2,3
Utrecht	1 300	1 500	2 800	0,6	0,6	1,2
Hollande du Nord	4 300	4 800	7 500	0,6	0,7	1,0
Hollande du Sud	5 200	6 000	10 400	0,6	0,6	1,1
Zélande	1 400	1 500	1 800	1,8	1,8	2,3
Brabant du Nord	5 500	7 500	16 300	1,1	1,4	3,0
Limbourg	1 900	3 400	11 800	0,7	1,1	3,9
Pays-Bas	35 200	43 100	85 300	1,0	1,1	2,2

(1) Par rapport à la population active salariée.

TABLEAU 37
Pays-Bas
Evolution de la répartition, par provinces, de la main-d'œuvre
occupée dans l'industrie et les mines et la construction (bâtiment)

Provinces	Industrie et mines			Construction (bâtiment)		
	Juin 1967	Différence par rapport à juin 1966		Juin 1967	Différence par rapport à juin 1966	
	unités	unités	%	unités	unités	%
Groningue	40 300	- 1 400	-3	5 400	- 800	-12
Frise	31 800	- 500	-2	5 400	- 500	- 9
Drenthe	25 900	- 1 200	-5	4 400	- 800	-16
Overijssel	97 100	- 5 200	-5	12 300	- 800	- 6
Gueldre	125 600	- 5 000	-4	15 800	- 2 600	-14
Utrecht	51 900	- 3 800	-7	9 600	+ 800	+ 9
Hollande du Nord	171 600	- 4 600	-3	25 400	+ 300	+ 1
Hollande du Sud	209 800	- 5 000	-2	32 100	- 3 400	-10
Zélande	16 300	- 100	-1	4 600	+ 600	+16
Brabant du Nord	208 500	- 8 200	-4	20 600	- 1 800	- 8
Limbourg	108 600	- 9 800	-8	11 700	- 1 100	- 8
Pays-Bas	1 087 400	- 44 800	-4	147 300	-10 100	- 6

Sources: Bureau central de Statistiques et ministère des Affaires sociales et de la Santé publique.

zones frontalières qui ont été atteintes par la diminution des « navettes » avec l'Allemagne. Enfin, un facteur qui n'est pas sans importance réside dans le fait que le secteur des services où l'emploi est moins sensible aux fluctuations conjoncturelles est proportionnellement moins représenté dans les provinces en dehors du « Randstad ».

La diminution numérique du personnel occupé dans l'*industrie* (y compris les mines) concerne toutes les branches d'activité, mais à des degrés différents, ainsi qu'il ressort du tableau 37. C'est dans le Limbourg qu'on constate la diminution la plus forte; elle est due à la régression des effectifs occupés dans les charbonnages. On observe également une baisse des effectifs dans la province d'Utrecht, par suite notamment de la contraction du personnel de la métallurgie.

Quant au personnel employé dans le sous-groupe du « bâtiment » de l'industrie de la construction, il était, au milieu de 1967, numériquement inférieur au niveau de l'année précédente dans toutes les provinces, à l'exception de celle d'Utrecht, de la Hollande septentrionale et de la Zélande.

Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1968

La présente partie est consacrée à l'analyse de l'évolution probable des besoins et des ressources en main-d'œuvre dans la Communauté et dans chacun des pays membres en 1968, ainsi qu'à un aperçu des prévisions économiques d'ensemble. L'exposé ci-dessous reprend, pour l'essentiel, les éléments contenus dans la partie prévisionnelle du rapport trimestriel n° 4 de 1967 sur « La situation économique de la Communauté », en explicitant davantage les tendances sur les marchés de l'emploi. Il y a lieu de souligner que les perspectives d'évolution économiques pour l'année 1968 comportent encore, au moment de la rédaction du présent document, une marge d'incertitude appréciable, étant donné la difficulté d'évaluer avec précision les effets d'importantes mesures prises vers la fin de 1967 ou au début de cette année dans certains pays non membres (principalement la dévaluation de la livre sterling et les mesures de redressement de la balance des paiements des Etats-Unis), d'autant que d'autres dispositions, liées aux précédentes, seront encore adoptées dans quelques-uns de ces pays. Les hypothèses de travail qui ont été retenues à cet égard sont précisées dans le rapport trimestriel susmentionné.

Pour la Communauté considérée dans son ensemble, les tendances à la reprise de l'activité économique, qui s'étaient manifestées dans la deuxième moitié de 1967, devraient se poursuivre en 1968. Les impulsions les plus fortes seront fournies par la demande intérieure qui, à la différence du commerce extérieur de la Communauté, ne serait que faiblement affectée par les mesures prises dans certains pays non membres. L'expansion de la formation brute de capital fixe sera particulièrement sensible en 1968, après les très faibles progrès réalisés de 1966 à 1967. Les dépenses de consommation, elles aussi, devraient s'accroître, en comparaison annuelle, un peu plus rapidement que l'année précédente. Dans ces conditions, la croissance de l'offre intérieure s'accélénera notablement. Le produit brut de la Communauté, en termes réels, pourrait ainsi augmenter, par rapport à l'année précédente, près de 5 % en 1968, contre 2,9 % en 1967 et 3,9 % en 1966.

Dans l'ensemble, la situation sur le marché de l'emploi de la Communauté devrait s'améliorer progressivement en 1968, surtout au second semestre, qui sera sans doute caractérisé par un développement notable de la demande de main-d'œuvre.

Certes, l'accélération escomptée du rythme de la production entraînera essentiellement au départ des progrès plus rapides de la productivité par personne occupée et un rétablissement des horaires de travail qui avaient été réduits en 1967. Mais on peut prévoir que, de 1967 à 1968, le nombre total de personnes actives occupées, après avoir baissé en 1967 et en 1966, marquera à nouveau une certaine augmentation pour la Communauté prise dans son ensemble. Cette évolution sera plus nette encore pour le nombre de salariés, notamment dans l'industrie, construction incluse, du fait que la tendance à la diminution du nombre de travailleurs indépendants — qui avait été freinée en 1967 par le ralentissement de l'activité — se renforcera de nouveau. D'autre part, d'après les estimations les plus récentes, la population totale de la Communauté augmentera, en 1968, un peu plus rapidement que l'année précédente (environ 0,8 % contre 0,7 % en 1967), tandis que le taux moyen d'activité ne se réduira sans doute que faiblement; aussi, la population active de la Communauté, après avoir diminué ces dernières années,

progresserait-elle légèrement de 1967 à 1968. Compte tenu de l'augmentation relativement plus forte qui est escomptée pour le nombre de personnes occupées, le chômage devrait se réduire assez sensiblement, en moyenne annuelle, pour la Communauté considérée dans son ensemble, tout en demeurant supérieur à son niveau de 1966. L'évolution du chômage en 1968 sera toutefois assez différenciée suivant les pays membres; les prévisions sont décrites, pour chacun d'eux, dans les chapitres suivants.

Il ressort des considérations qui précèdent qu'au cours de 1968 les réserves de main-d'œuvre devraient se réduire dans plusieurs pays membres, notamment la République fédérale d'Allemagne. Des tensions, limitées sur le plan professionnel et géographique, pourraient même se manifester — voire s'accroître — dans certains pays où le chômage a un caractère partiellement structurel ou régional, à savoir notamment les Pays-Bas et l'Italie, d'autant que les migrations de travailleurs de ces pays vers la République fédérale d'Allemagne reprendront sans doute de l'ampleur. En ce qui concerne l'Italie, l'objectif de la politique conjoncturelle des pouvoirs publics doit demeurer celui d'assurer un rythme de croissance satisfaisant et un niveau élevé de l'emploi.

La situation du marché du travail, compte tenu du sous-emploi encore existant dans certains secteurs ne paraît pas présenter, eu égard à l'objectif précité, de perspectives de tensions importantes. Des nouvelles mesures visant à stimuler la demande de manière globale ne semblent actuellement devoir être envisagées dans ce pays, comme d'ailleurs dans la République fédérale d'Allemagne que si, contrairement aux perspectives, l'expansion économique devait manifester au cours de l'année des signes de ralentissement, notamment sous l'effet de facteurs externes. Ces mesures de renforcement de la politique de soutien devraient en tout cas avoir une portée très exactement adaptée aux situations et des effets limités dans le temps, afin d'éviter que surgissent à nouveau des tensions susceptibles de compromettre ultérieurement les tendances à la stabilisation des prix et des coûts.

Aux Pays-Bas, la politique sélective visant à encourager l'expansion économique et à lutter contre le chômage régional semble de nature à soutenir efficacement les tendances actuelles à l'amélioration de la conjoncture, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des mesures ayant des effets globaux. Cette politique sélective devrait être, le cas échéant, adaptée, afin d'éviter que les phénomènes localisés de pénurie de main-d'œuvre s'accroissent au cours de 1968, sous l'effet du redressement conjoncturel.

En France et en Belgique, l'orientation actuelle de la politique conjoncturelle, qui vise à soutenir et, depuis peu, à stimuler la croissance économique, paraît susceptible, tout en évitant une accentuation des tensions sur les coûts et les prix, d'entraîner au cours de 1968 une certaine amélioration de l'emploi, sans engendrer des tensions sur le marché du travail.

D'une manière générale, il conviendrait que les pays membres, dans le cadre de leur politique de l'emploi et conformément aux règlements communautaires en vigueur, déploient des efforts accrus en vue de faciliter la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, de mieux adapter les qualifications des travailleurs aux besoins de l'économie et d'assurer à la main-d'œuvre provenant des autres pays membres les conditions d'emploi dont bénéficient les ressortissants nationaux.

**

Dans les tableaux ci-après, concernant les divers pays, la *production* est entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants; *l'industrie* inclut la construction et l'artisanat,

et le secteur des *services* comprend la contribution de l'Etat au produit national brut. En général, les estimations ont été établies à la *mi-avril* 1968.

BELGIQUE

Pour 1968, les perspectives de croissance économique sont un peu plus favorables qu'en 1967, grâce notamment à une légère amélioration de la demande étrangère, engendrée par l'accélération prévisible des échanges intracommunautaires, et à une expansion plus vive de la demande intérieure. Une impulsion importante sera vraisemblablement fournie par la formation des stocks. En outre, les investissements des pouvoirs publics devraient encore progresser à un rythme élevé et une amélioration devrait être observée dans le secteur de la construction de logements. Par contre, les investissements fixes des entreprises, en moyenne annuelle, ne devraient de nouveau marquer que des progrès modérés, du fait notamment de l'ampleur des capacités de production disponibles; en outre, les investissements d'origine étrangère marqueront une tendance à l'affaiblissement. L'expansion des dépenses de consommation privée devrait se poursuivre à peu près au même rythme qu'en 1967. En effet, il n'y a pas lieu d'escompter des modifications notables dans la tendance d'évolution de la masse salariale, étant donné que le léger ralentissement de la hausse du taux des salaires devrait être partiellement compensé par l'évolution un peu plus favorable du nombre d'heures travaillées. Par ailleurs, le développement des revenus de transfert devrait s'accélérer et la propension à la consommation des ménages augmenter légèrement.

La balance des opérations courantes sera vraisemblablement encore excédentaire, mais dans une mesure nettement moindre qu'en 1967. La hausse des prix à la consommation ne pourrait se ralentir que très faiblement.

TABLEAU 38

Belgique

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1965 (1)	1966 (1)	1967 (2)	1968 (3)
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	3	3	2	3,5
2. Emploi salarié	0	-0,5	-1	0,5
3. Production par salarié	3	3,5	3	4,0
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	5	3,5	2,5	3,5
2. Emploi salarié	3,5	3	1,5	2
3. Production par salarié	1,5	-0,5	1	1,5

(1) Sources: Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

(2) Estimations des services de la Commission.

(3) Prévisions des services de la Commission.

Au total, et dans l'hypothèse d'une production agricole normale, la croissance du produit national brut à prix constants devrait s'élever à 3,5 % environ. La production pourrait s'accélérer davantage dans le secteur de l'industrie que dans celui des services.

Compte tenu des estimations concernant l'évolution de la production, il semble fondé de prévoir une augmentation de la population active occupée un peu plus rapide qu'en 1967. Toutefois, dans l'industrie, les progrès de la productivité par personne occupée permettront de réaliser comme l'année précédente le développement prévu de la production. Dans l'ensemble, s'il y a lieu de s'attendre à une nouvelle augmentation, en moyenne annuelle, du nombre de chômeurs, celle-ci serait toutefois nettement inférieure à celle observée en 1967.

Il y a lieu d'escompter cependant une poursuite du mouvement de reprise dans le courant de 1968. Ces espoirs se fondent notamment sur la reprise graduelle de la conjoncture en République fédérale d'Allemagne et sur les indices favorables concernant les perspectives d'évolution aux Pays-Bas, ces deux pays étant les principaux clients.

Dans le domaine des fabrications métalliques, la reprise dépendra essentiellement de la demande étrangère. La mise en service de deux nouvelles unités importantes devrait également y contribuer. Les prévisions font état d'un accroissement des livraisons en 1968 de l'ordre de 4 à 6 %. Dans la première hypothèse, soit 4 %, l'emploi connaîtrait une situation inchangée. Celle-ci pourrait être améliorée légèrement en cas d'une hausse plus favorable des livraisons.

En ce qui concerne la construction, le Conseil professionnel compétent a estimé que le volume global des travaux qui seront achevés en 1968 ne dépassera pas ou guère celui de 1967. Dans l'ensemble, l'emploi pourrait être maintenu à son niveau de 1967; la diminution qui interviendrait dans le secteur des travaux privés pourrait être, en effet, compensée par l'augmentation de l'emploi dans celui des travaux publics.

Dans les industries textiles et du vêtement, les milieux professionnels considèrent que la production et les livraisons intérieures ne s'amélioreront pas à court terme. Les exportations de produits textiles dépendront essentiellement de la situation conjoncturelle des pays du Marché Commun qui absorbent 75 % environ de ces exportations. Comme il ne paraît pas devoir se produire de modification sensible de l'activité dans cette branche au cours des prochains mois, l'emploi devrait y demeurer à peu près stationnaire. L'incidence de la faiblesse du rythme de croissance économique sur les conditions du marché du travail a contribué aux décisions importantes qui ont été prises au cours de 1967, notamment dans le cadre de la loi du 31 mars 1967 sur les « pouvoirs spéciaux ». En ce qui concerne plus particulièrement la politique de l'emploi, les autorités ont introduit des facilités de reclassement dans les services publics des travailleurs touchés par les fermetures de charbonnages. En outre, les conditions d'octroi des autorisations d'occupation et des permis de travail à la main-d'œuvre étrangère ont été mieux adaptées à l'état du marché de l'emploi. Enfin, eu égard notamment à la sensible différenciation régionale de chômage, les lois de relance économique ont été appliquées d'une manière plus sélective. En janvier 1968, le Gouvernement a annoncé différentes mesures visant notamment à stimuler davantage les travaux publics et la construction de logements sociaux.

L'ensemble de ces dispositions paraît susceptible d'atténuer les répercussions de l'expansion encore relativement lente sur le marché du travail. Un nouveau renforcement de ces mesures pourrait même être envisagé au cas où l'économie belge ne retrouverait pas, au cours de 1968, le rythme de croissance économique compatible avec un niveau élevé de l'emploi, non seulement sur le plan national mais également sur le plan régional.

Au deuxième semestre de 1967 s'est amorcée, dans la République fédérale d'Allemagne, la phase préliminaire d'un nouvel essor de la conjoncture, et l'activité économique s'est de nouveau trouvée en nette progression. Bien que certaines incertitudes puissent subsister, pour 1968, quant à l'intensité des facteurs de reprise, et que la tendance fondamentale à l'expansion puisse momentanément être masquée, durant les mois d'hiver, par des conditions climatiques défavorables, il n'est guère douteux que la reprise s'affirmera au plus tard au deuxième trimestre et qu'il en résultera une nouvelle amélioration de l'activité et du marché de l'emploi. Toutefois, le niveau très élevé d'occupation des années précédentes ne semble pas devoir être atteint de nouveau en 1968, car l'industrie, grâce aux mesures de rationalisation, a constitué récemment des réserves élevées de productivité qui, au moins dans la première phase du nouvel essor conjoncturel, permettront d'obtenir une vigoureuse expansion de la production sans qu'il soit nécessaire d'élever les effectifs de main-d'œuvre dans une mesure correspondante.

En outre, il faut tenir compte du fait qu'une profonde modification des structures s'opère dans plusieurs secteurs économiques (notamment dans l'industrie charbonnière et dans les industries de production et de transformation des métaux). Il résulte de la comparaison de la répartition par âge des effectifs salariés ⁽¹⁾ que la proportion des chômeurs est largement supérieure à la moyenne dans le groupe des travailleurs de 55 jusqu'au-dessous de 65 ans. Cette proportion s'élève à 28,8 % tandis que les effectifs de ce groupe, comparé à l'ensemble des salariés, ne représentent que 13,8 %. Dans la catégorie des employés qui comptent 13 % des effectifs de ce groupe d'âge, le taux de chômage est de 22,2 % ; dans la catégorie correspondante des ouvriers (14 % de l'ensemble des ouvriers), il s'élève même à 30,4 %. Dans la situation actuelle de la main-d'œuvre en Allemagne, il convient donc d'accorder une attention particulière au problème de la mobilité professionnelle des travailleurs (réadaptation et requalification).

Ces perspectives pour l'année 1968 ne se modifieront guère, du fait de l'instauration, au 1^{er} janvier, de la taxe à la valeur ajoutée, ni sous certains effets que les récentes dévaluations et les mesures d'assainissement de la balance américaine des paiements, annoncées en janvier, pourraient exercer sur le commerce extérieur et les mouvements de capitaux dans la République fédérale d'Allemagne.

Il y a lieu d'escompter qu'en 1968 la formation brute de capital fixe marquera de nouveau une nette tendance à l'expansion et progressera d'environ 9 % en valeur par rapport à 1967. Ce redressement portera, moins sur les investissements sous forme de construction, que sur les investissements d'équipement dont la reprise par rapport à l'année précédente sera particulièrement marquée. Dès les premiers mois de l'année, les investissements sous forme de stocks pourraient fournir des impulsions assez vives à l'évolution économique. Il y a également lieu de s'attendre à une expansion de nouveau un peu plus soutenue de la consommation privée, bien que l'évolution des revenus ne semble pas devoir bénéficier pleinement, dans un proche avenir, du redressement de la conjoncture.

L'augmentation de la durée du travail devrait certes se poursuivre, mais le nombre des salariés ne marquera probablement un accroissement appréciable que dans le cours

(1) Résultats du micro-recensement (avril 1966).

ultérieur de l'année. A plus longue échéance, cette amélioration progressive de la situation de l'emploi influencera sans doute aussi l'évolution des taux de salaires. Dans l'industrie, en particulier, les salaires effectifs pourraient marquer une hausse plus sensible au cours du second semestre de 1968. Pour l'ensemble de l'année 1968, il y a lieu de s'attendre à une progression d'environ 5 % de la masse salariale brute. Une croissance ralentie, en comparaison annuelle, des revenus de transfert pourrait être compensée par une augmentation de nouveau un peu plus rapide des prélèvements des entrepreneurs individuels. Bien que l'expansion de la masse des revenus disponibles des ménages doive être légèrement freinée en 1968 par la majoration des impôts et des contributions à la sécurité sociale, le taux d'épargne restera à peu près inchangé.

L'évolution prévisible de la demande globale devrait assurer une expansion assez rapide de la production industrielle. Dans l'hypothèse d'une évolution normale de la production agricole et compte tenu d'une progression persistante de la valeur ajoutée dans les autres secteurs de l'économie, notamment, dans les services, le produit national brut, en termes réels, pourrait s'accroître d'au moins 5 % de 1967 à 1968.

TABLEAU 39
République fédérale d'Allemagne
Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1965 (1)	1966 (1)	1967 (1)	1968 (2)
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	6,8	2,0	-2,2	6,5
2. Emploi salarié	1,6	-0,7	-5,8	0,5
3. Production par salarié	5,0	2,6	3,8	6
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	5,7	4,7	3,8	3
2. Emploi salarié	1,3	1,3	0,7	1,0
3. Production par salarié	4,3	3,4	3,6	2

(1) Source: calculé d'après les indications de l'Office fédéral des Statistiques, publiées dans « Wirtschaft und Statistik », de février 1968.

(2) 1968: Prévisions des services de la Commission.

Les tendances actuelles de la demande permettent donc d'escompter en 1968 une nouvelle et plus rapide diminution du chômage qui descendrait au-dessous du niveau atteint au cours de l'été 1967, à laquelle correspondra une croissance des besoins en main-d'œuvre. En moyenne annuelle, le taux de chômage (nombre de chômeurs par rapport au total des salariés) pourrait se situer aux environs de 1 à 1,5 %, contre 2,1 % en 1967, 0,7 % en 1966 et 1965. Comme l'année précédente, l'évolution se caractérisera toutefois par de très fortes disparités sur le plan régional. Le fléchissement de la conjoncture a fait apparaître plus distinctement certaines faiblesses structurelles qui, en 1968 encore, donneront à l'évolution du marché de l'emploi un caractère très différencié. En tout cas, les tendances perceptibles à l'heure actuelle ne permettent pas de conclure à la réapparition prochaine de tensions sur le marché de l'emploi.

Dans l'agriculture, l'évolution observée en 1967 devrait se poursuivre en 1968, de sorte que le volume des travailleurs permanents, salariés et familiaux, continuerait à se réduire, au moins dans la même mesure qu'en 1967.

En revanche, dans l'industrie et les services, le mouvement de croissance des effectifs va sans doute de nouveau s'affirmer. Il y a tout lieu de supposer qu'au cours de cette reprise, les exigences relatives au recrutement, à la sélection et aux qualifications professionnelles du personnel demeureront encore élevées. On constatera probablement une nouvelle et nette progression conjoncturelle du nombre des salariés occupés dans l'industrie, alors que, dans le secteur des services, l'augmentation des effectifs pourrait se poursuivre et même s'accélérer. D'avril 1966 à avril 1967, le secteur tertiaire avait déjà vu s'accroître ses effectifs occupés de 50 000 unités environ, sur un total de 11,3 millions de travailleurs, et ce, en dépit des influences récessives, cet accroissement ne suffisant toutefois pas à compenser la réduction globale des autres secteurs.

A la progression du nombre des salariés correspondra pour l'essentiel le recul du chômage susmentionné. Par ailleurs, en comparaison annuelle, le nombre des travailleurs étrangers ne devrait guère accuser de progression sensible. Toutefois, comme la réduction de la main-d'œuvre étrangère est intervenue assez tardivement en 1967, une nouvelle augmentation de l'immigration nette, actuellement difficile à chiffrer, devrait se produire dans le courant de l'année 1968. Dans le secteur de la construction, notamment, un nombre important d'ouvriers étrangers pourraient être réembauchés. La politique économique du Gouvernement fédéral tendra encore, en 1968, à réaliser une croissance soutenue de l'économie dans son ensemble et, par suite, une amélioration constante du niveau de l'activité et du marché de l'emploi. La politique conjoncturelle ayant créé les conditions de la relance, il conviendrait d'accorder une importance toute particulière aux mesures de politique structurelle visant à combattre le chômage, dont l'importance reste parfois appréciable sur le plan régional.

FRANCE

La reprise de la croissance économique, qui s'est amorcée au second semestre de 1967, devrait se poursuivre en 1968, grâce notamment à une expansion plus homogène des divers éléments de la demande. En particulier, les exportations devraient fournir des impulsions très vives sur la conjoncture française, grâce notamment à l'évolution économique favorable qui se manifeste dans la plupart des pays membres de la Communauté; c'est seulement au cours des derniers mois de l'année 1968 que les effets des mesures monétaires ou restrictives prises au Royaume-Uni et aux Etats-Unis pourraient freiner l'essor des exportations françaises. La demande de biens et services des administrations restera très vive, l'activité d'investissement des entreprises devrait s'améliorer à nouveau et l'augmentation de la consommation refléter la progression des revenus des ménages.

La tendance à l'expansion devrait donc prévaloir en France pour l'ensemble de l'année 1968; les éléments d'incertitude qui pouvaient encore peser en début d'année sur les perspectives d'évolution économique ont pratiquement disparu à la suite des mesures de soutien conjoncturel mises en œuvre par le Gouvernement à la mi-janvier 1968. Ces mesures portent à la fois sur l'investissement et la consommation; elles représentent un stimulant global de 4,4 milliards de francs, soit 0,8 % du produit national brut.

L'expansion de la demande finale en 1968 sera amplifiée au stade de la production intérieure par les besoins de reconstitution des stocks dans le commerce. Aussi, faut-il s'attendre à ce que la production industrielle marque un accroissement relativement rapide,

qui pourrait atteindre 6 % entre 1967 et 1968. Comme l'expansion des composantes de la demande, la croissance des diverses branches de la production devrait être plus homogène qu'en 1967. La production accentuera sans doute son redressement dans la construction de logements et continuera de croître à un rythme rapide dans le secteur des services. Au total, compte tenu de la faible augmentation à attendre pour la production agricole par rapport au niveau élevé atteint l'an dernier, le produit national brut pourrait progresser, en volume, d'environ 5 % entre 1967 et 1968.

TABLEAU 40

France

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1965 (1)	1966 (1)	1967 (2)	1968 (3)
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	3,9	6,4	3,5	6,0
2. Emploi salarié	0,6	0,9	-0,1	0,5
3. Production par salarié	3,3	5,5	3,6	5,5
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	3,6	4,9	4,2	4,8
2. Emploi salarié	2,6	2,7	2,9	2,5
3. Production par salarié	1,0	2,1	1,2	2,2

(1) Sources : Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

(2) Estimations des services de la Commission.

(3) Prévisions des services de la Commission.

L'existence d'importantes réserves disponibles de facteurs de production — capacités techniques et main-d'œuvre — et la tendance générale au renforcement des structures de production, qui prend la forme de fusions ou de regroupements d'entreprises, laisse à penser que cette croissance du produit national sera réalisée, dans une très large mesure, grâce à de nouveaux progrès de productivité. Cependant, l'expansion économique escomptée en 1968 devrait également se traduire par un redressement de l'activité de la main-d'œuvre, d'abord sous la forme d'un léger allongement de la durée du travail, suivie en cours d'année d'une reprise progressive des effectifs occupés.

Cette accentuation du nombre de personnes occupées sera uniquement le fait des effectifs salariés. C'est surtout dans le secteur industriel que l'amélioration serait sensible, en raison de la faiblesse actuelle du niveau de l'emploi dans les industries liées à la consommation, telles que le textile; dans les services, la main-d'œuvre embauchée continuera de progresser à un rythme relativement rapide; au total, compte tenu de la tendance structurelle à la diminution du nombre de travailleurs dépendants dans l'agriculture, l'augmentation de l'emploi salarié pourrait atteindre environ 170 000 personnes en 1968. En supposant que le mouvement d'émigration rurale se poursuive sans grand changement — soit une réduction de 100 000 travailleurs indépendants —, la popula-

tion active civile occupée pourrait marquer une progression de nouveau un peu plus rapide, portant sur 70 000 personnes, soit d'environ 0,4 %.

En ce qui concerne les ressources en main-d'œuvre, les prévisions sont nettement plus incertaines, car il est difficile de prévoir notamment le volume de l'immigration étrangère et l'évolution des taux d'activité; on peut toutefois noter que l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire réduira le nombre de jeunes gens qui se présentent sur le marché du travail. Au total, le taux d'accroissement de la population active peut être estimé à environ 0,6 % entre 1967 et 1968 — soit 120 000 personnes — et le nombre moyen de chômeurs en 1968 pourrait avoisiner 425 000 ⁽¹⁾; en fait, ce chiffre est du même ordre de grandeur que le nombre de chômeurs calculé à la fin du premier trimestre 1968 sur la base des statistiques de demandes d'emploi non satisfaites. La réalisation de cette prévision implique donc une stabilisation du volume du chômage en cours d'année, hypothèse parfaitement compatible avec le redressement graduel attendu pour la production et l'emploi.

Ce bilan prévisionnel de l'emploi en 1968 suggère plusieurs constatations de portée très différente. D'une part, le marché du travail restera exempt de tensions notables en 1968 et les hausses de taux de salaires devraient se poursuivre en général à un rythme relativement modéré. D'autre part, le niveau atteint par le chômage ne peut pas être considéré comme un phénomène purement conjoncturel, mais comme une conséquence directe des mutations de structure et des données démographiques qui caractérisent l'économie française depuis plusieurs années. Enfin, les chiffres globaux présentés ci-dessus masquent l'inadaptation qualitative, dans certaines branches d'activité, de l'offre de main-d'œuvre aux besoins réels de l'économie.

Aussi, les pouvoirs publics ont-ils pris une série de mesures qui visent, les unes à améliorer les allocations de chômage et à apporter des garanties nouvelles aux travailleurs privés d'emploi, les autres à renforcer les moyens déjà mis en œuvre pour la formation professionnelle. L'essentiel de ces mesures qui sont décrites dans la troisième partie, paragraphe A, a fait l'objet des ordonnances sur l'emploi promulguées dans le cours de l'été 1967.

ITALIE

Cette fois encore, des facteurs d'incertitude plus importants que d'habitude compliquent l'établissement de prévisions concernant l'évolution économique. En effet, les incidences des dévaluations intervenues à l'automne dernier et du plan de redressement de la balance des paiements américains, annoncé le 1^{er} janvier 1968, ne peuvent évidemment être quantifiées que de façon très approximative. Par ailleurs, même l'interprétation des statistiques conjoncturelles portant sur les premiers mois de 1968 a été rendue très difficile cette année par l'action de nombreux facteurs conjoncturels. Il n'est pourtant pas douteux qu'en 1968 l'activité économique marquera une nouvelle expansion. Du point de vue conjoncturel, le rythme de croissance devrait être plus rapide au premier semestre de 1968 qu'au cours de la seconde moitié de 1967.

Cette prévision implique toutefois une croissance rapide et accélérée de la demande extérieure. Malgré les tendances au freinage des exportations qui émaneront des dévalua-

⁽¹⁾ Nombre calculé d'après la définition du recensement, sur la base des statistiques de demandes d'emploi non satisfaites.

tions et des récentes mesures américaines, cette hypothèse semble réaliste, étant donné notamment la capacité concurrentielle particulièrement forte de l'Italie, la reprise de la conjoncture dans la République fédérale d'Allemagne et l'amélioration escomptée de la conjoncture mondiale. La suppression complète, au 1^{er} juillet 1968, des derniers droits de douane intracommunautaires sur les produits industriels et la réalisation progressive d'un marché commun agricole, ainsi que les premières réductions tarifaires dans le cadre du « Kennedy Round », devraient également contribuer à stimuler la demande extérieure.

En 1968, la demande intérieure et les investissements devraient enregistrer un ultérieur et constant développement. Il y a lieu de s'attendre notamment à une nouvelle et rapide expansion des investissements d'équipement, compte tenu des impératifs de la rationalisation et du degré nettement plus élevé d'utilisation des capacités; il est cependant peu probable que leur taux de croissance soit encore aussi important qu'en 1967. Le rythme d'expansion des investissements sous forme de construction devrait également rester soutenu, à peu près le même qu'en 1967, mais de nouveau nettement moins rapide que celui des investissements d'équipement. Enfin, la consommation — publique et privée — pourrait marquer, en comparaison annuelle, à peu près la même progression qu'en 1967. Il est probable que la croissance de la consommation privée restera vive, étant donné notamment que la masse salariale devrait à nouveau augmenter fortement, sous l'effet d'une nouvelle progression de l'emploi et, en particulier, d'une hausse des rémunérations moyennes par salarié.

Du côté de l'offre, il y a lieu de s'attendre, dans ces conditions, à la persistance d'une rapide expansion de la production. De 1967 à 1968, la production (construction non comprise) pourrait s'accroître d'environ 8 % dans l'industrie, de quelque 6 % dans le secteur de la construction et de 4,5 % dans celui des services; le taux de croissance, d'une année à l'autre, dans ces divers secteurs, pourrait ainsi être approximativement le même qu'en 1967. Dans l'hypothèse d'un développement normal de la production agricole (plus de 2 %), le produit national brut, en termes réels, s'accroîtrait d'environ 5,5 %, taux qui n'est que légèrement inférieur à celui de 1967. Une nouvelle et légère accélération de la hausse des prix, en 1968, est à considérer comme probable.

Etant donné ces perspectives d'expansion de la production, le niveau de l'activité (nombre de salariés et employés multiplié par le nombre d'heures de travail par personne) devrait également progresser de manière sensible en 1968. Certes, la croissance de la production sera sans doute, dans l'ensemble, un peu plus faible qu'en 1967; mais étant donné le stade avancé auquel se situe la phase d'expansion du cycle conjoncturel, elle ne sera acquise que dans une moindre mesure que dans le passé par des progrès de la productivité horaire. Pour ces raisons, et du fait qu'il est de plus en plus difficile d'allonger la durée moyenne du travail par salarié — devenue à peu près normale —, le nombre de salariés marquera une nette augmentation, d'environ 2 %. Bien que la population active disponible puisse encore s'accroître — à un rythme peut-être ralenti — et que le nombre des travailleurs indépendants continuera sans doute de diminuer, le chômage accusera vraisemblablement, de 1967 à 1968, une nouvelle et notable régression. Le taux du chômage continuerait ainsi de se réduire sensiblement, tout en demeurant assez élevé.

Dans ces conditions, le marché de l'emploi restera, en 1968, relativement détendu. Il est toutefois de plus en plus probable que, tout au moins sur le plan local et en ce qui concerne les professions qualifiées, la demande de main-d'œuvre dépassera l'offre. En vue

TABLEAU 41

Italie

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1965 (1)	1966 (1)	1967 (1)	1968 (2)
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	3,1	8,0	7,9	7,5
2. Emploi salarié	-3,7	-1,4	2,8	2,5
3. Production par salarié	7,1	9,5	5	5
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Valeur ajoutée	3,5	4,9	4,5	4,5
2. Emploi salarié	-1,5	1,0	2,2	2
3. Production par salarié	5,1	3,7	2,3	2,5

(1) Sources : Relazione Generale sulla Situazione Economica del Paese (1967) ISTAT (Institut central de la Statistique).

(2) 1968 : Prévisions des services de la Commission.

d'assurer la poursuite d'une croissance économique aussi équilibrée que possible et par conséquent durable, la politique de l'emploi des pouvoirs publics devrait donc tendre encore, non seulement à accroître et à exploiter la mobilité géographique de la main-d'œuvre, mais aussi et surtout à intensifier les efforts visant à promouvoir une formation professionnelle valable sur le plan pratique et tenant compte des perspectives d'avenir. Ceci s'impose d'autant plus qu'en Italie la part, dans l'ensemble de la main-d'œuvre civile — et en particulier par rapport au nombre de chômeurs —, de la main-d'œuvre insuffisamment qualifiée reste relativement importante, bien qu'elle ait diminué.

LUXEMBOURG

En 1968, le produit national brut à prix constants pourrait s'accroître un peu plus vivement que l'année précédente, le rythme de croissance étant estimé à 2,5 % au moins. Cette prévision se fonde essentiellement sur une évolution favorable tant de la demande extérieure que de la demande intérieure. D'une part, à la suite du redressement conjoncturel dans les autres pays membres de la CEE, les exportations de biens et de services devraient connaître un nouveau développement (+ 3,5 %). D'autre part, après l'important fléchissement enregistré en 1967, la formation brute de capital fixe marquera probablement une reprise pendant l'année 1968, essentiellement dans le secteur des entreprises. Si la progression des dépenses de consommation des administrations publiques se ralentit encore par rapport à celle de l'exercice 1967, il y a cependant lieu de s'attendre à ce que la stagnation en volume des dépenses de consommation des ménages fasse place au cours de 1968 à une nette reprise (+ 3,5 %). Malgré le raffermissement de la demande, la hausse des prix à la consommation serait cependant aussi modérée que pendant l'année 1967. Enfin, le solde extérieur devrait rester élevé et serait du même ordre de grandeur qu'en 1967.

Ces perspectives de croissance n'impliquent pas une augmentation de l'emploi, tout au moins dans le secteur industriel. En effet, les réserves de productivité semblent largement suffisantes pour satisfaire les progrès prévisibles de la production. Il est probable que l'industrie lourde ne procédera pas à l'embauchage d'effectifs additionnels et qu'elle réduira plutôt la main-d'œuvre occupée en renonçant au remplacement des départs naturels. Il en résultera une perte sensible d'offres d'emploi qui ne pourra être compensée que par l'application d'une politique prudente en matière de recrutement de travailleurs étrangers et par la recherche et l'assignation de postes de travail dans d'autres secteurs de l'économie.

Aussi, n'est-il guère à prévoir que l'ensemble de la main-d'œuvre salariée puisse augmenter sensiblement en 1968 ou que des besoins additionnels de main-d'œuvre, à couvrir le cas échéant par un recours plus prononcé à la main-d'œuvre étrangère, puissent se déclarer en cours d'année, sauf en cas de mise en chantier de certains projets de grands travaux.

Il n'empêche que des déficits de main-d'œuvre continueront à se manifester dans plusieurs branches — plus particulièrement dans le secteur féminin des services domestiques, dans l'agriculture et dans certaines professions appartenant à la construction — en raison notamment de la forte rotation d'un pourcentage très élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée dans le pays.

Sous réserve des difficultés que pose l'établissement de prévisions de l'emploi, on peut estimer que les nouveaux effectifs de travailleurs étrangers à admettre en 1968 pourrait être de l'ordre de 2 000 unités, dont 600 femmes, mais que les embauchages se rapporteront, presque exclusivement, à la couverture de besoins résultant du départ d'autres travailleurs étrangers.

PAYS-BAS

L'affaiblissement de la progression de l'économie néerlandaise, qui ressort de la confrontation des taux annuels de croissance de la production intérieure entre 1967 et 1968, est essentiellement imputable à la disparition des facteurs exceptionnels qui avaient favorisé l'essor de l'activité dans l'agriculture et dans la construction en 1967. En effet, du côté de la demande globale, la progression ne devrait s'affaiblir que légèrement entre 1967 et 1968. Malgré les mesures de caractère monétaire prises par d'importants pays clients, les exportations de biens et de services devraient s'accroître à un rythme plus accentué que celui enregistré l'année précédente. En ce qui concerne les impulsions fournies par les investissements, un renforcement du processus de reconstitution des stocks ne sera pas suffisant pour compenser le net ralentissement de la croissance des dépenses au titre des investissements fixes, notamment dans la construction. Toutefois, il n'est pas exclu que les tendances d'évolution des dépenses des entreprises sous forme de bien d'équipement s'améliorent notablement au cours de 1968. Par contre, l'évolution de la consommation ne sera guère plus lente qu'en 1967. Certes, la progression de la consommation publique devrait s'affaiblir, sous l'effet notamment des mesures de freinage des dépenses prises au niveau du pouvoir central. Toutefois, la croissance de la masse salariale sera comparable à celle enregistrée l'année précédente tandis que l'augmentation des revenus de transfert ne ralentira que légèrement. Compte tenu de l'évolution d'ensemble des revenus disponibles des ménages, le dynamisme des dépenses de consommation privée devrait rester à peu près du même ordre que celui constaté en 1967.

En 1968, la croissance de la demande globale devrait être satisfaite, davantage qu'en 1967, par le recours à l'offre étrangère dont la progression sera nettement plus rapide qu'en 1967. En revanche, le développement de la production intérieure marquera sans doute un certain ralentissement, malgré l'accélération qui sera observée dans l'évolution de la production industrielle à l'exclusion du bâtiment et la poursuite de l'expansion de l'activité dans les services à un rythme comparable à celui de l'année précédente. En effet, dans l'hypothèse de conditions climatiques normales, la croissance de la production agricole devrait nettement diminuer. Il en sera vraisemblablement de même pour la production dans le bâtiment, où l'arriéré des carnets de commande s'est d'ailleurs fortement amenuisé en 1967, surtout en ce qui concerne la construction dans les secteurs industriel et commercial. Eu égard à ces perspectives, le produit national brut en termes réels accuserait une progression d'environ 4 % entre 1967 et 1968.

TABLEAU 42

Pays-Bas

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1965 (1)	1966 (1)	1967 (2)	1968 (3) ^d
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	6,5	5,5	6	5,5
2. Emploi salarié	1,5	1	-3	0
3. Production par salarié	5	4,5	9	5,5
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	5	3	3	3
2. Emploi salarié	2	2	1,5	1,5
3. Production par salarié	3	1	1,5	1,5

(1) Sources: Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

(2) Estimations des services de la Commission.

(3) Prévisions des services de la Commission.

L'accroissement de la production globale en 1968 implique une reprise du mouvement d'augmentation des effectifs salariés. Certes, dans le secteur de l'industrie et surtout dans celui de la construction, il est peu probable que l'emploi s'écarte sensiblement, en moyenne annuelle, du niveau de l'année précédente. Toutefois, en ce qui concerne les services, l'emploi salarié pourrait continuer à augmenter à un rythme assez élevé. Au total, l'évolution des effectifs salariés devrait se traduire par une augmentation d'environ 30 000 personnes.

Compte tenu de la poursuite de la tendance à la baisse du nombre de travailleurs indépendants, la population active occupée devrait accuser une augmentation inférieure à 0,5 %. Ainsi, eu égard notamment à l'évolution prévisible du taux d'activité et à la disparition du solde émigratoire, le niveau moyen du chômage pourrait être comparable à celui enregistré en 1967 (36 000 personnes), ce qui correspondrait à un taux de

chômage de 1,9 %. Toutefois, ces évaluations impliquent, sur le plan national, une certaine amélioration du marché du travail en cours d'année. Sur le plan régional et sectoriel, la situation demeurera sans doute assez différenciée.

Dans ces conditions, il paraît tout à fait indiqué de continuer à imprimer à la politique économique l'orientation sélective qui l'a caractérisée en 1967. Celle-ci vise notamment à lutter contre le chômage dans les provinces frontalières où ce phénomène avait atteint une ampleur relativement grande. Il est évident que la modulation de cette politique dans le courant de 1968 devra être étroitement liée au degré d'amélioration de la situation économique dans les provinces qui présentent des problèmes de main-d'œuvre.

Problèmes et mesures

A la lumière des constatations et des perspectives précédemment indiquées, il apparaît que les problèmes de main-d'œuvre dans l'ensemble de la Communauté en 1968 présentent une similitude marquée avec ceux qui ont été exposés dans le rapport annuel précédent : pour l'essentiel, celui-ci demeure d'actualité en ce sens que les problèmes du chômage et de l'emploi n'ont en rien perdu de leur importance.

D'une part, l'analyse rétrospective de l'évolution récente montre que le ralentissement de l'expansion économique dans la Communauté en 1967 a provoqué une aggravation du chômage qui, au total, a été un peu plus importante qu'il n'avait été prévu il y a un an. D'autre part, les perspectives d'évolution pour l'année 1968 font ressortir que la reprise de l'activité économique qui s'était manifestée pour l'ensemble de la Communauté dans la deuxième moitié de 1967 devrait se poursuivre en 1968, entraînant — avec un certain décalage — une amélioration progressive sur le marché de l'emploi, plus sensible au second semestre. Ces effets successifs de détérioration puis d'amélioration de la situation de la main-d'œuvre pourraient, d'une année à l'autre, à peu de chose près, se compenser, de sorte que la physionomie du marché de l'emploi dans la Communauté serait voisine de celle qu'elle avait, en moyenne, un an auparavant.

Toutefois, cette vue d'ensemble mérite d'être nuancée. La situation a continué d'évoluer de façon différente selon les pays et elle marquera sans doute encore des oppositions quant à la tendance et aussi quant au rythme de l'évolution escomptée au cours des prochains mois. Il faut, tout d'abord, souligner le cas exceptionnel de l'Italie où le chômage — contrairement à ce qui s'est passé dans les autres Etats membres — a continué de se réduire durant l'année 1967 et, selon toute probabilité, marquera encore une régression importante en 1968. En revanche, dans les cinq autres Etats membres, on a constaté en 1967 une tendance plus ou moins marquée à l'accroissement des disponibilités de main-d'œuvre. Ce phénomène a été particulièrement accusé en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas. Cependant, dans le premier de ces deux pays, une tendance à la diminution du chômage s'est fait jour vers le milieu de l'année et paraît devoir s'affirmer et provoquer une nette amélioration en 1968; dans le second de ces deux pays, bien qu'une amélioration ait été constatée à la fin de 1967, il ne semble pas que le niveau moyen du chômage doive diminuer en 1968; cependant, sous l'effet de la reprise d'activité, les effectifs occupés marqueront vraisemblablement une certaine augmentation. En Belgique et en France, la situation des effectifs a dans l'ensemble évolué de façon défavorable tandis que le chômage a augmenté en 1967. Pour ces deux pays, il y a lieu de s'attendre à une certaine augmentation du niveau moyen de la main-d'œuvre disponible en 1968. Quant au Luxembourg, où le chômage n'existe encore pour ainsi dire pas, on prévoit néanmoins la persistance d'une légère tendance à la détérioration de l'emploi.

Compte tenu de ces circonstances, les Etats membres ont, en général, renforcé, sélectionné et diversifié les dispositifs de mesures de lutte contre le chômage et d'adaptation des qualifications de la main-d'œuvre aux exigences de l'évolution économique et technique. Les paragraphes suivants donnent une vue d'ensemble de ces mesures d'ordre interne et de leurs résultats ainsi que des activités développées au niveau communautaire en vue d'améliorer l'équilibre général de l'emploi.

A. DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

1. En *Belgique*, les problèmes de main-d'œuvre ont conservé en 1967 les caractéristiques qu'ils présentaient en 1966, l'aspect quantitatif étant toutefois plus accentué que l'aspect qualitatif.

Le Conseil consultatif de l'emploi et de la main-d'œuvre, créé par le ministre de l'Emploi et du Travail, a entrepris en 1967 un *examen général des problèmes de main-d'œuvre* dans le cadre d'une politique de plein emploi. A cette fin, la sous-commission « Politique de l'Emploi » s'est occupée des questions suivantes :

- action et contrôle en matière de politique de l'emploi
- formation professionnelle et prévisions qualitatives
- information concernant les possibilités d'emploi
- fluctuations saisonnières de l'emploi et du chômage.

Un groupe de travail spécialisé a fait l'inventaire des renseignements actuellement disponibles et de ceux dont on disposera en 1968 ainsi que de certaines adaptations et modifications des statistiques de l'emploi (méthodologie, périodicité).

Par ailleurs, les efforts en matière de *formation* et de *requalification des travailleurs* ont été poursuivis.

A côté de l'enseignement technique, la Belgique possède un système de formation professionnelle accélérée pour travailleurs adultes. En effet, désormais, la certitude n'existe plus que le jeune travailleur qui a terminé sa formation générale et sa formation professionnelle pourra exercer pendant toute sa carrière le métier qu'il a appris. Dans le domaine technique et économique, l'évolution continuelle et toujours accélérée l'oblige à réadapter constamment ses connaissances et même dans certains cas à apprendre un métier nouveau.

En ce qui concerne les jeunes, les écoles doivent adapter leur programme en fonction de cette évolution et accorder une plus grande attention à une formation polyvalente. Cet objectif suppose une restructuration de la formation technique et professionnelle.

Quant aux adultes qui possèdent déjà un métier qualifié, on doit leur donner la possibilité d'adapter leurs connaissances à l'évolution ou, le cas échéant, d'apprendre un nouveau métier; de même, on doit fournir aux travailleurs non qualifiés qui le désirent la possibilité d'acquérir une qualification. Le système de formation professionnelle accélérée répond à ces objectifs.

Au début, il s'agissait essentiellement de donner aux chômeurs non qualifiés la possibilité d'acquérir une certaine qualification. Actuellement, la politique de la formation professionnelle accélérée pour adultes s'oriente progressivement vers la réalisation d'une mobilité professionnelle, tant horizontale que verticale. Les manœuvres peuvent devenir qualifiés, les qualifiés hautement qualifiés et aspirer même à un emploi de cadre.

Comme au cours des années précédentes, l'Office national de l'Emploi a exercé en 1967 une grande activité en matière de formation professionnelle accélérée pour adultes. Le nombre des qualifications s'est maintenu approximativement au niveau de 1966; en même temps, les cours de perfectionnement permettant l'acquisition d'une plus haute qualification, ont été développés.

Les cours collectifs dans les centres de formation professionnelle accélérée sont accessibles aux chômeurs ainsi qu'aux travailleurs occupés qui désirent acquérir une plus haute

qualification ou apprendre un nouveau métier, ainsi qu'aux travailleurs indépendants qui désirent devenir salariés.

Pendant les six premiers mois de 1967, 6 078 personnes au total, soit 1 419 chômeurs, 4 552 salariés et 107 indépendants, ont terminé un cycle de formation professionnelle. Sur ce total, on comptait 26 personnes handicapées et 129 personnes qui ont reçu une formation individuelle dans une entreprise. Pendant la période correspondante de 1966, 6 330 personnes au total, dont 1 133 chômeurs, 5 067 salariés et 130 indépendants, avaient terminé un cycle de formation professionnelle.

Le tableau 43 indique la répartition des stagiaires en fonction de leur situation et de la nature des centres de formation au cours des trois dernières années.

TABLEAU 43

Belgique

*Répartition des stagiaires en fonction de leur situation
et de la nature du centre collectif de formation
(années 1965, 1966 et 1967) (1)*

	Chômeurs			Salariés			Indépendants		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967
1. Centres gérés directement par l'ONE	1 103	1 026	1 386	2 733	2 913	2 690	130	172	107
2. Centres créés par l'ONE avec la collaboration d'entreprises, de pouvoirs publics ou d'associations privées	13	14	12	512	133	158	—	1	—
3. Centres reconnus créés par des entreprises ou des associations privées	—	—	2	1 811	1 728	1 568	—	—	—
4. Centres spéciaux pour handicapés	17	37	19	11	15	7	1	1	—
Total	1 133	1 077	1 419	5 067	4 789	4 423	131	174	107

(1) Concerne uniquement les onze premiers mois des années 1965, 1966 et 1967.

Il résulte de la répartition par professions qu'environ 34 % des stagiaires ont reçu une formation pour des professions de la construction, 26 % pour des professions des mines, 24 % pour des professions de la métallurgie, 7 % pour des professions du vêtement et 2 % pour des professions d'employés.

D'autre part, 5 % ont fait un stage de perfectionnement dans des professions appartenant principalement à la construction.

A la fin de novembre 1967, on comptait 239 centres collectifs en activité, qui se répartissaient comme suit:

- 208 centres gérés directement par l'Office national de l'Emploi
- 9 centres créés avec la collaboration d'entreprises
- 17 centres reconnus
- 3 centres spéciaux pour handicapés et
- 2 centres d'observation et de sélection.

L'Office national de l'Emploi prévoit pour 1968 le fonctionnement d'environ 300 centres de formation, capables d'assurer la formation d'environ 7 000 personnes.

En outre, il faut mentionner les activités du Centre national de formation et d'études pédagogiques. La formation des moniteurs déjà au service de l'Office national de l'Emploi a été terminée en 1966, de sorte qu'en 1967, seuls, les moniteurs nouvellement recrutés ont dû recevoir une formation. Ces moniteurs sont appelés à donner des cours dans les centres de formation professionnelle pour adultes. Une formation pédagogique a été également donnée aux techniciens de la formation professionnelle nouvellement recrutés. Cette réduction de l'activité formatrice destinée à faire face aux nécessités propres de l'Office national de l'Emploi a permis au Centre national de former un plus grand nombre de personnes appartenant au secteur privé.

Les résultats peuvent se résumer comme suit :

— Formation selon les nécessités de l'ONE	23 moniteurs 4 monitrices 6 techniciens
	total 33
— Personnes en provenance d'autres administrations	8
— Personnes en provenance d'entreprises belges	28
— Personnes chargées d'enseignement spécial dans des établissements privés	2
— Techniciens belges pour l'aide aux pays en voie de développement :	
— République du Congo	14
— autres pays	7
— Instructeurs en provenance de régions en voie de développement :	
— Fédération de Malaisie	10
— Ruanda	2
— Togo	1
— Laos	1
	Total : 106

De plus, il y a lieu d'indiquer les résultats obtenus en matière de *formation professionnelle accélérée des travailleurs étrangers*. La réglementation applicable aux travailleurs belges en matière de formation professionnelle accélérée est applicable également aux travailleurs de nationalité étrangère occupés en Belgique. Il existe cependant un certain nombre de difficultés, du fait notamment que les intéressés ne possèdent pas toujours une connaissance suffisante de la langue dans laquelle cette formation est donnée. Pendant les onze premiers mois de 1967, 416 travailleurs de nationalité étrangère (377 hommes et 39 femmes) ont bénéficié de la formation professionnelle accélérée pour adultes. Sur ce total, on compte notamment 271 ressortissants des autres Etats membres de la

CEE, dont 233 Italiens (206 hommes et 27 femmes), 22 Grecs, 4 Turcs, 54 Espagnols, 16 Polonais, 15 Marocains et 9 Algériens.

Quant aux *interventions dans les frais de formation et de réinstallation du personnel*, il y a lieu de rappeler qu'en application des articles 76 à 81 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 concernant l'emploi et le chômage, les entreprises récemment créées ou qui font l'objet d'extensions ou de transferts peuvent bénéficier d'une intervention dans les frais de formation et de réinstallation du personnel. Pendant les trois premiers trimestres de 1967, une intervention a été accordée à 23 entreprises, se décomposant comme suit :

— frais de formation : intervention d'un montant de 29 312 166 FB au profit de 2 040 personnes

— frais de réinstallation : intervention d'un montant de 118 349 FB au profit de 36 personnes.

En matière de *promotion sociale*, deux arrêtés royaux pris en application de la loi du 1^{er} janvier 1963 fixent les conditions d'octroi d'une allocation de promotion sociale.

D'une part, l'arrêté royal du 28 août 1963 concerne l'octroi d'une allocation de promotion sociale aux jeunes travailleurs qui ont suivi des cours en vue de perfectionner leur formation intellectuelle, morale et sociale. De janvier à novembre 1967, des allocations ont été accordées en application de cet arrêté à 1 948 jeunes travailleurs, pour un total de 990 810 FB. Pour l'ensemble de l'année 1967, selon les estimations qui ont été faites, le montant total s'établirait à 1 300 000 FB au profit de 2 500 personnes. Pour l'année 1966, des allocations avaient été accordées à 2 901 personnes, pour un montant total de 1 072 680 FB.

D'autre part, l'arrêté royal du 20 juillet 1964 concerne les travailleurs qui ont terminé avec succès un cycle complet de cours dans l'enseignement du soir ou du dimanche. On prévoit que le nombre de bénéficiaires et le montant total des allocations accordées à ces travailleurs en 1967 seront à peu près identiques à ceux de 1966. A titre d'information, le montant des allocations accordées à 7 892 bénéficiaires ayant terminé un cycle de cours en 1966 s'était élevé à 15 000 000 de FB environ.

2. En *République fédérale d'Allemagne*, les mesures prises en 1967, compte tenu de l'évolution défavorable du marché du travail et de l'emploi, dans le but de lutter contre le chômage et de favoriser la formation professionnelle, ont pris une importance nettement accrue.

En septembre 1967, le Gouvernement fédéral a adressé au Parlement un *projet de loi tendant à favoriser l'emploi* de la main-d'œuvre et dont l'entrée en vigueur est prévue au début de 1969. Ce projet qui, pour une large part, est une refonte des textes déjà en vigueur (AVAVG), prévoit, entre autres, des mesures de lutte contre le chômage plus efficaces que par le passé, de façon à obtenir une utilisation optimale de la main-d'œuvre. A cette fin, une importance particulière est accordée à l'adaptation des capacités professionnelles des travailleurs, aux exigences de l'économie et du développement technique.

Le projet contient un système étendu de mesures en vue de favoriser la formation professionnelle (formation, perfection et reconversion professionnelles) qui s'insère dans le cadre des mesures déjà existantes relevant de la compétence de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage. Pour la formation des diminués physiques ou

mentaux dans les entreprises, des subventions aux employeurs sont prévues. Les institutions qui contribuent à l'éducation professionnelle doivent être encouragées par l'Office fédéral au moyen de prêts et de subventions. Cet Office est expressément chargé de poursuivre et de développer les recherches concernant le marché du travail et les professions.

Par ailleurs, les *indemnités de chômage partiel* doivent permettre, à l'avenir, non seulement dans le cas de récession conjoncturelle, mais aussi à l'occasion d'adaptations structurelles, de maintenir, autant que possible, aux travailleurs leur emploi et aux employeurs la main-d'œuvre nécessaire. Ce résultat doit être également assuré dans le cas d'un arrêt provisoire d'activité.

En outre, la *construction pendant l'hiver* doit être favorisée de façon plus efficace que par le passé. Les entreprises de construction reçoivent des subventions pour frais supplémentaires occasionnés par les travaux exécutés pendant la période des intempéries. La création d'installations de protection suffisante pour la construction pendant l'hiver doit être de ce fait facilitée (promotion du travail productif pendant l'hiver).

Le Conseil d'administration de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage a modifié, à compter du 1^{er} avril 1967, les « *Instructions relatives aux mesures d'éducation professionnelle* ». Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

- extension des objectifs des mesures de formation professionnelle à la lutte contre le chômage, en y incorporant le sous-emploi et l'action tendant à éviter ou éliminer les déficits de main-d'œuvre;
- extension des catégories de personnes susceptibles de bénéficier d'une aide, aux personnes inscrites auprès d'un bureau de main-d'œuvre et recherchant un emploi, et pour lesquelles une aide présente un intérêt particulier eu égard à la politique sociale ou au marché de l'emploi en général;
- suppression de la limitation absolue de la durée d'application de mesures de formation professionnelle et du montant des dépenses correspondantes.

Par l'introduction d'une allocation d'entretien en vertu de la 7^e loi amendant la loi AVAVG à partir du 1^{er} avril 1967, un pas important a été fait pour l'amélioration de la mobilité professionnelle des travailleurs.

De plus, par une décision du 31 octobre 1967, prenant effet le 1^{er} janvier 1968, le Conseil d'administration de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage a modifié les « *Instructions tendant à favoriser la mise au travail* » en date du 7 juin 1963. La nouvelle réforme de ces instructions a également pour objet de renforcer les mesures relatives à la mobilité des travailleurs. Elle tient compte de l'aide au réemploi prévu par le paragraphe 132 AVAVG, rédaction révisée, en vertu de la 7^e loi d'amendement susmentionnée, élargit le champ des catégories bénéficiaires de l'aide aux travailleurs effectuant des déplacements quotidiens et apporte des améliorations à diverses prestations concernant le remboursement des frais de voyage, aides en cas de déplacements quotidiens, indemnités pour vêtements de travail, allocations temporaires, allocations de séparation et allocations de spécialisation.

Les prestations — surtout les aides en vue de la mise au travail — sont prises également et tout spécialement en faveur des travailleurs âgés.

L'Office fédéral a, en outre, adapté aux changements résultant de l'évolution économique et technique l'*action d'information professionnelle* auprès des jeunes qui ont à effectuer

un choix professionnel. Le matériel d'information pour les jeunes, les parents et les maîtres, a été révisé et complété. La fin de la scolarité, qui avait lieu principalement au printemps, a été désormais reportée, de façon uniforme pour la République fédérale, à l'été. Les services de l'orientation professionnelle ont aménagé en conséquence leurs programmes annuels d'activité pour l'action d'information professionnelle, l'orientation individuelle et le placement en apprentissage. Les apprentis commencent désormais leur apprentissage principalement pendant l'été.

Le *nombre des apprentis* augmente, car les générations correspondantes sont devenues plus nombreuses. A la fin de 1966, ce nombre s'élevait à 1 372 000 contre seulement 1 332 000 l'année précédente. L'évolution économique défavorable s'est peu répercutée sur l'offre de places d'apprentissage. Dans la plupart des professions, subsiste un excédent important de places d'apprentis. Il est à noter que le chômage des jeunes a été relativement moins marqué que celui des autres groupes d'âge. Ainsi, à la fin de septembre 1967, on comptait, pour 100 travailleurs salariés occupés : au total, 1,6 % de chômeurs masculins et 1,5 % de chômeurs féminins; pour les chômeurs âgés de moins de 20 ans, 0,8 % de chômeurs masculins et 0,7 % de chômeurs féminins et pour les chômeurs âgés de 20 à 25 ans, 1 % de chômeurs masculins et 1,1 % de chômeurs féminins.

Toutefois, il faut noter que les services d'orientation professionnelle des offices du travail se sont particulièrement efforcés de venir en aide aux jeunes ayant des aptitudes limitées, une faible éducation scolaire et une formation professionnelle insuffisante afin d'assurer, mieux que par le passé, leur intégration dans la vie active. En faveur de ces jeunes, ont été constitués, dans certaines régions, des cours de promotion. Au cours de l'année 1966, l'Office fédéral a accordé des aides en vue de la formation professionnelle pour un montant de 37,3 millions de DM. Pour l'année 1967, 42 millions ont été prévus.

Le *perfectionnement technique et pratique des travailleurs agricoles* est depuis une dizaine d'années encouragé par des mesures d'aide au niveau fédéral. Cette aide comprend la prise en charge des frais inhérents aux cours de formation et l'octroi d'indemnités pour perte de salaires. Depuis 1957, ont été assurés par les chambres d'agriculture et les services agricoles, 671 cours de formation au total dont 196 au cours de l'année 1967. Le nombre des participants à ces cours s'élève à 8 982. En outre, ont été accordées depuis 1957, au niveau fédéral, des aides à la formation de capitaux privés pour l'installation de travailleurs agricoles mariés et, depuis 1963, également des aides pour l'amélioration de la construction d'unités de logement pour des travailleurs agricoles.

La formation professionnelle des travailleurs familiaux occupés dans l'agriculture qui ont à faire à des exigences techniques croissantes, a été également encouragée au niveau fédéral. En prolongement de l'action de promotion professionnelle introduite depuis déjà plusieurs années, des aides à la formation professionnelle des jeunes ainsi que des bourses pour la formation des jeunes particulièrement doués ont été octroyées. En outre, le perfectionnement technique a été encouragé au niveau fédéral.

Un *colloque sur l'éducation professionnelle*, convoqué par le ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales et le Ministre fédéral des Affaires économiques, et auquel participent les services principalement intéressés aux problèmes de l'éducation professionnelle, doit contribuer à l'examen approfondi de ces problèmes.

L'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage voit s'élever aussi bien le *nombre des personnes bénéficiaires* des mesures de formation professionnelle et autres

mesures facilitant la mise au travail que le *volume des moyens* correspondants mis en œuvre ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

— *mesures tendant à faciliter la mise au travail* (frais de transport et de changement de domicile, allocation de séparation, indemnité pour l'équipement de travail, aides provisoires, subventions de spécialisation, aides en vue de l'admission au travail et autres prestations).

	Nombre de bénéficiaires	Montant des dépenses
1965	66 800	4,5 millions de DM
1966	76 000	5,4 »
1 ^{er} semestre 1967	65 000	4,4 »

— *mesures de formation professionnelle* (mesures individuelles et collectives)

	Nombre de bénéficiaires	Montant des dépenses
1965	2 144	603 000 DM
1966	2 550	638 000 DM
1 ^{er} semestre 1967	3 261	1,25 million de DM

— *promotion du perfectionnement professionnel* (programme de promotion individuelle)

	Demandes autorisées	Montant des dépenses
1965	16 115	38,6 millions de DM
1966	24 234	54,9 »
1 ^{er} semestre 1967	11 699	23,9 »

Les mesures et initiatives prises en vue de l'emploi et du réemploi des *diminués physiques et mentaux* ont été poursuivies en 1967 dans la même mesure et avec les mêmes résultats que l'année précédente. Outre le placement des personnes handicapées, la création d'institutions-type interrégionales pour le reclassement de ces personnes, a été de nouveau encouragée. Ces mesures seront également renforcées au cours des prochaines années, une attention particulière devant être consacrée au reclassement de diminués physiques et mentaux.

Par ailleurs, il faut mentionner que l'évolution récente sur le marché de l'emploi a entraîné un recul important de la demande de *travailleurs féminins occupés à temps partiel*. Par contre, le nombre des femmes intéressées par cette forme de travail s'est accru, de sorte qu'au lieu d'un excédent des postes de travail à temps partiel qui existait précédemment, existe désormais un excédent de femmes cherchant du travail à temps partiel. Ce phénomène est mis en relief par les données que les services de main-d'œuvre ont enregistrées dans la République fédérale, y compris Berlin-Ouest (en milliers) :

	Offres d'emploi pour les femmes occupées à temps partiel	Nombre de femmes cherchant du travail à temps partiel
Septembre 1965	67 000	17 000
Septembre 1966	51 000	21 000
Septembre 1967	28 000	42 000

En raison de cette situation, les offices du travail se préoccupent dans une large mesure d'obtenir davantage de postes de travail à temps partiel.

Une autre catégorie de personnes dont l'admission au travail requiert une attention particulière est constituée par les *femmes d'âge moyen* qui, après l'accomplissement de leurs tâches familiales ou après une longue interruption de leur activité professionnelle, recherchent un travail rémunéré. Un placement efficace de ces personnes exige fréquemment, de la part des services de main-d'œuvre, une orientation particulièrement approfondie et aussi, souvent, une aide grâce à des mesures correspondantes de formation et d'adaptation. Les conditions pour l'exécution efficace de ces mesures ont été considérablement allégées grâce aux nouvelles instructions relatives aux mesures d'éducation professionnelle. Il y a lieu d'espérer qu'il en résultera des effets positifs en matière de réemploi de cette catégorie de personnes, de même que les nouvelles dispositions relatives à l'octroi de subventions de spécialisation doivent permettre une adaptation professionnelle aux postes de travail. Non seulement un éloignement de la profession, mais aussi les efforts de rationalisation et d'amélioration des techniques, surtout dans l'industrie, peuvent rendre nécessaires des mesures particulières, car les possibilités d'emploi existant jusqu'ici, notamment pour les femmes d'un certain âge et aux capacités réduites, diminuent. Un placement dans le secteur des services en voie d'expansion et occupant une main-d'œuvre nombreuse, peut être rendu actuellement plus difficile en partie du fait de l'insuffisance des connaissances professionnelles correspondantes. Les mesures susmentionnées, qui accroissent la mobilité professionnelle, sont également en faveur de cette catégorie de personnes.

En outre, il convient de souligner la création, au cours de l'année écoulée, auprès de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage, d'un « *Institut de recherches sur les professions et le marché de l'emploi* » (« *Institutes für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung* »). Cet Institut a pour tâche le rassemblement et l'évaluation de données complexes en matière de marché de l'emploi et de professions, en vue d'acquérir une meilleure connaissance de ces données, ainsi que l'observation des tendances d'évolution future dans ce domaine.

En ce qui concerne les mesures de promotion relatives au *programme fédéral de développement régional*, il y a lieu de noter que le montant des crédits disponibles en 1967 s'est élevé à 140 millions de DM. C'est à peu près dans la même mesure qu'en 1966 que ce montant a été octroyé aux régions de promotion industrielle reconnues par le Gouvernement fédéral (régions de promotion fédérale, zones frontalières et localités de promotion industrielle).

Compte tenu des aspects particuliers de la politique du marché de l'emploi, l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage participe également à l'application des mesures de développement régional dans le cadre de la Fédération et des Länder. En 1965, des crédits d'un montant de 11,8 millions de DM ont été accordés à 47 entreprises et, en 1966, des crédits d'un montant identique à 56 entreprises. En outre, un certain nombre de communes de 5 000 habitants au plus ont reçu des prêts d'un montant total de 10,4 millions de DM pour le financement de travaux communaux comportant des effets nettement favorables sur le marché de l'emploi. Ces mesures de promotion servant à l'amélioration de l'économie et de la structure du marché de l'emploi dans certaines régions, ont été également poursuivies en 1967 en automne grâce à la mise en œuvre de moyens à nouveau renforcés.

L'Office fédéral a accordé, au cours de 1967, à la Fédération et à d'autres instances publiques et privées des aides financières d'un montant de près de 1 milliard de DM dont 600 millions en vue d'appuyer les deux budgets complémentaires et 185 millions afin d'encourager l'exécution de mesures structurelles dans l'ensemble du territoire fédéral; sur ce dernier montant, 100 millions ont été octroyés par priorité pour préparer et effectuer l'implantation de nouvelles industries dans la Ruhr. Au total, l'Office fédéral a accordé depuis 1952 (y compris les prêts d'investissement octroyés jusque là par les offices régionaux) des aides pour un montant global d'environ 5,3 milliards, destinées à améliorer les structures économiques et à soutenir la conjoncture.

Les constatations faites par les services de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage au sujet du *choix des lieux d'implantation* des entreprises industrielles ont été poursuivies en 1967. C'est en 1966 que, pour la première fois, les offices du travail ont enregistré les cessations d'activité des entreprises en vue de donner une idée du changement des structures de l'économie allemande. Les résultats de cet examen ont été de nouveau concluants. Alors que, depuis 1955, le nombre des entreprises transférées ou nouvellement implantées s'était régulièrement accru, la propension à la création de nouvelles unités de production, au cours de l'année 1966, a nettement diminué. Dans différents domaines, la main-d'œuvre licenciée par suite de la fermeture d'établissements de travail a pu être absorbée par de nouvelles entreprises. D'autre part, on a enregistré également des arrêts d'activité qui ont entraîné des changements structurels ayant des effets correspondants sur le marché de l'emploi.

3. En France, les mesures prises par le Gouvernement ont été particulièrement importantes dans le domaine de l'emploi au cours de l'année 1967.

L'intérêt qui a été porté aux problèmes de l'emploi s'est tout d'abord concrétisé dans les structures gouvernementales mises en place en janvier 1967, qui comprennent, dans l'organisation des départements ministériels, un *Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi* auprès du Ministre des Affaires sociales.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions qui ont été prises dans le cadre des *ordonnances relatives à l'emploi (juillet 1967)* rénovent, poursuivent et complètent, dans un ensemble cohérent, les mesures déjà intervenues ou prévues en application de la loi créant le Fonds National de l'Emploi (18 décembre 1963) et de la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle (3 décembre 1966).

Les ordonnances de juillet 1967 tendent à mettre en place une véritable « *infrastructure de l'adaptation* » qui comprend notamment les mesures suivantes :

3a. La *création de l'Agence Nationale pour l'Emploi* qui, disposant de moyens d'actions plus importants que ceux qui étaient accordés aux services de l'emploi, est chargée du placement des travailleurs et assume, à ce titre, la gestion de la Bourse Nationale de l'Emploi, de l'accueil, de l'information et de l'orientation des travailleurs.

3b. Des *aides* accrues et nouvelles pour faciliter les changements professionnels des travailleurs qui le désirent. Il s'agit des cas d'interventions du Fonds National de l'Emploi et du régime des allocations d'aide à la formation et à la conversion professionnelles. C'est ainsi qu'il a été prévu une allocation de conversion qui peut être attribuée en faveur des travailleurs salariés non privés d'emploi, qui désirent suivre un cycle de formation professionnelle les préparant à l'exercice d'un métier pour lequel une pénurie de main-d'œuvre est constatée. Cette disposition qui constitue un encouragement à la

mobilité volontaire, doit être rapprochée de diverses mesures d'application de la loi sur le Fonds National de l'Emploi qui ont été prises en 1967 (arrêtés d'application du décret du 24 février 1967 relatif aux bons de transport gratuit délivrés aux travailleurs à la recherche d'un emploi, aux indemnités pour recherches d'emploi, aux indemnités de double résidence et à la prise en charge de certains frais d'hébergement). Par ailleurs, l'ordonnance n° 67-579 du 13 juillet 1967 prévoit une remise en ordre des allocations d'aide à la formation et à la conversion professionnelles. Cette harmonisation doit être coordonnée avec les dispositions envisagées par la loi du 3 décembre 1966 sur la formation professionnelle.

3c. *Des améliorations importantes des garanties actuelles en faveur des travailleurs privés d'emploi.* Parmi les cinq ordonnances concernant l'emploi qui s'inscrivent dans le cadre d'une conception globale de recherche de solutions aux problèmes d'emploi, l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 qui est relative aux garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi, réalise une extension géographique du régime d'aide publique et une extension professionnelle de l'assurance-chômage. Cette ordonnance prévoit notamment :

— une *amélioration des conditions d'indemnisation* en ce qui concerne le régime d'aide publique permettant notamment la prise en charge de tous les travailleurs privés d'emploi quel que soit le lieu de leur résidence en France. Par ailleurs, les taux des allocations d'aide publique mises à la charge exclusive de l'Etat (la participation financière des communes est supprimée) ont été augmentés à partir du 1^{er} octobre 1967 dans une proportion de 15 à 18 % (décret du 4 août 1967). Les trois zones existant précédemment ont été réduites à deux. Pour chacune d'elles, il existe deux taux d'allocation de chômage, l'un pour les trois premiers mois, l'autre, taux réduit, après le troisième mois. Il convient également de souligner que, pendant les trois premiers mois d'indemnité, les allocations de chômage sont versées quel que soit le montant des ressources familiales;

— une *extension du régime d'assurance-chômage* créée par la convention du 31 décembre 1958, à l'ensemble des travailleurs du secteur privé, à l'exception de ceux du secteur agricole et du personnel domestique. L'allocation d'assurance est versée au taux de 35 % du salaire journalier de référence, avec une majoration de 15 % du montant des allocations pendant les trois premiers mois;

— l'obligation pour les *services publics* et les *établissements publics* de verser à leur personnel licencié (agents civils non fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics) des prestations analogues ou identiques à celles du régime conventionnel.

Par ailleurs, le décret du 25 septembre 1967 fixant les conditions d'attribution des allocations d'aide publique assimile aux travailleurs privés d'emploi les *jeunes gens de 17 ans au moins* titulaires de certains diplômes qui ont terminé leurs études et se trouvent sans emploi.

Outre ces garanties de ressources en cas de chômage total, le problème du *chômage partiel* a été abordé de deux manières :

— les recommandations du Premier Ministre ont été adressées aux organisations professionnelles — pour celles qui connaissent, en raison des conditions dans lesquelles s'exerce leur activité, des variations périodiques des horaires de travail — afin d'inscrire dans les conventions collectives des clauses tendant à apporter aux salariés dont la durée de travail devient inférieure à 40 heures par semaine, un *complément aux prestations*

d'aide publique en cas de chômage partiel. De tels accords avaient déjà été conclus au cours des années précédentes dans quelques professions, notamment dans l'industrie textile. Le 21 février 1968, un accord interprofessionnel a été signé, sur le plan national, entre le Conseil national du Patronat français, d'une part, et les confédérations syndicales de salariés, d'autre part. Cet accord prévoit un complément d'indemnisation à charge des employeurs en faveur des travailleurs ayant une ancienneté d'au moins trois mois dans l'entreprise et bénéficiant des indemnités réglementaires de chômage partiel. Toutefois, certaines branches d'activité n'étant pas comprises dans le champ d'application de l'accord national, celui-ci ne fait pas obstacle à la conclusion d'accords particuliers pouvant concerner une profession ou une entreprise.

— des dispositions de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 *exonèrent du versement forfaitaire sur le salaire et de cotisations de sécurité sociale, les allocations et contributions versées par les employeurs* en vue d'indemniser un chômage partiel lorsque cette indemnisation résulte d'accords professionnels nationaux ou régionaux.

3d. La création d'une *garantie supplémentaire aux salariés* qui sont employés dans une entreprise depuis plus de deux ans. L'ordonnance 67-581 du 13 juillet 1967 relative à certaines mesures applicables en cas de licenciement modifie le régime des indemnités de licenciement et le régime de délai-congé :

— toutes les conventions collectives susceptibles d'extension, conclues ou révisées à compter du 1^{er} janvier 1968 doivent comporter obligatoirement des dispositions relatives aux *indemnités de licenciement* ;

— les salariés qui comptent deux ans d'ancienneté ininterrompue au service du même employeur peuvent :

— à défaut d'institution par voie conventionnelle d'une indemnité de licenciement, prétendre à une *indemnité légale de licenciement* égale à 10 heures de salaire ou à 1/20^e du mois par année de service, le salaire servant de base au calcul de l'indemnité étant le salaire moyen des trois derniers mois ;

— prétendre, au choix de l'employeur, soit à un *délai-congé* de deux mois, soit à un délai-congé d'un mois accompagné d'une indemnité spéciale égale elle-même à l'indemnité minimum légale de licenciement (le montant de l'indemnité de licenciement et de l'indemnité spéciale se cumulant).

Bien entendu, les mesures déjà énumérées et qui concernent pour la plupart des aides individuelles et collectives s'inscrivent dans la politique générale suivie par le Gouvernement dans le domaine économique et ont pour effet d'atténuer sur les travailleurs les conséquences des mutations qui caractérisent les économies modernes, tant en ce qui concerne la redistribution par branches que la redistribution par régions. Sans entrer dans le détail des mesures décidées dans le cadre de la politique économique en vue de stimuler l'expansion, on peut noter que des crédits additionnels ont été utilisés pour de nouvelles avances à la sécurité sociale et pour des investissements, tandis qu'une extension des programmes de construction de logements a été décidée et qu'est préparée, pour le début de 1968, une série de mesures de relance de l'économie encourageant à la consommation (par l'amélioration de certaines prestations sociales et l'allègement de l'impôt sur le revenu), incitations à l'investissement, aides au développement régional.

Dans ce dernier domaine, plusieurs décrets sont intervenus au mois d'octobre 1967 pour définir de nouvelles structures d'encadrement du développement régional ainsi que pour

faciliter et accélérer les opérations de conversion et de développement industriel, de rénovation rurale et de décentralisation des activités tertiaires.

Par ailleurs, dans le domaine de la *formation professionnelle*, les efforts ont surtout porté sur la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme du 3 décembre 1966.

Des mesures particulières ont en effet été prises en 1967 pour appliquer les principes de coordination, de concertation et de coopération inscrits dans cette loi :

— fixation des attributions et de la composition du Comité interprofessionnel de la formation professionnelle et de la promotion sociale, du groupe permanent des hauts fonctionnaires;

— inventaire de l'ensemble des moyens de formation professionnelle par région de programme;

— mise en place du Conseil de gestion du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, du Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, et, sur le plan régional, des comités régionaux de la formation professionnelle et de la promotion sociale et de l'emploi.

4. En *Italie*, l'action de *formation* et de *qualification professionnelles* des travailleurs, qui a été poursuivie au cours de 1967, constitue l'un des objectifs de la politique générale destinée à adapter, autant que possible, les disponibilités de main-d'œuvre encore notables aux exigences du système productif. A cet égard, il y a lieu de noter l'action du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale qui complète celle développée par la formation scolaire aux différents niveaux ainsi que les initiatives prises par les entreprises, notamment celles de grandes dimensions.

De janvier à septembre 1967, 59 549 personnes (contre 60 977 pour la même période en 1966) ont été admises aux cours de préformation, de formation et de haute qualification professionnelle, se répartissant ainsi : Italie septentrionale (21 567), Italie méridionale (19 317), Italie centrale (13 964), Italie insulaire (4 701). Les cours organisés pendant cette période se sont élevés au total à 3 146, se répartissant de la façon suivante dans les différents secteurs d'activité : 2 566 pour le secteur agricole, 421 pour le secteur industriel, 3 pour la construction, 3 pour les transports, 138 pour les secteurs du commerce, du crédit et des assurances et 15 pour d'autres branches d'activité.

D'autres cours ont été institués dans le but de spécialiser ou de requalifier les *travailleurs en chômage*. 6 182 chômeurs ont participé à 330 cours organisés à leur profit dont 6 dans le secteur agricole, 254 dans l'industrie, 25 dans la construction, 3 dans les transports, 34 dans le commerce et 8 dans d'autres activités.

En outre, des cours complémentaires ont été poursuivis en faveur des *apprentis* des entreprises artisanales et non artisanales. Dans la période considérée, 333 737 apprentis ont suivi ces cours dont 156 074 appartenant à des entreprises artisanales et 177 663 à des entreprises non artisanales. La répartition du total de ces apprentis par grandes régions est la suivante : Italie septentrionale (232 818), Italie centrale (60 619), Italie méridionale (21 447), Italie insulaire (18 823).

Par ailleurs, il faut noter, sur le plan interne, l'importance particulière que prennent les dispositions prévues par le *Plan vert* destiné à l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage et celles qui visent à étendre la *recherche scientifique* avec le concours d'organes

administratifs appropriés (ministère pour la Recherche scientifique et technologique, Conseil national de la Recherche) et de grands complexes industriels.

De plus, sont en cours de perfectionnement les mesures permettant de donner une nouvelle impulsion à la construction des autostrades, à l'amélioration des postes, des voies ferrées, des aéroports et de la flotte marchande maritime et aérienne.

En outre, en dehors de la mise en œuvre des grandes orientations des programmes destinés notamment à développer l'Ecole, à perfectionner les études professionnelles et universitaires, à réaliser un réseau plus étendu d'hôpitaux, à favoriser l'augmentation de la capacité de réception des touristes, il convient de placer au premier plan les interventions publiques et privées en faveur de l'accroissement des activités des industries sidérurgiques, mécaniques et chimiques, de l'augmentation des capitaux de nombreuses banques et d'établissements de crédit spécialisés pour des financements à moyen et long terme nécessaires également pour l'application de nouvelles techniques productives et la recherche scientifique.

Sur un plan particulier, la Caisse pour le Midi et les zones déprimées du Centre et du Nord s'est efforcée de répondre à la nécessité : d'une part, de poursuivre l'application des mesures urgentes concernant l'extension des infrastructures, ponts, routes et autres voies de communication, établissements pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes et construction de digues, de barrage de fleuves; d'autre part, d'activer la réalisation plus concrète d'initiatives concernant l'industrialisation de l'Agriculture, l'implantation d'industries mécaniques, chimiques, etc., la création de grands dépôts et silos pour la conservation et la commercialisation de produits agricoles et de l'élevage.

L'Etat poursuit ses efforts en matière d'investissements directs et d'investissements dits « de promotion ». Parmi ses autres interventions de grande portée, figure, par exemple, la conciliation en matière de controverses du travail et de réduction des conflits du travail (diminution des heures de travail perdues : 46,4 millions durant les premiers huit mois de 1967 contre 92,8 millions pendant la même période de 1966) ainsi que l'action qui tend à favoriser, grâce à la conclusion de conventions collectives, l'expansion des revenus du travail. C'est surtout à long terme que pourront se manifester les résultats de ces diverses actions sur l'expansion de l'économie et de l'emploi.

Dans ce contexte, s'affirment l'opportunité et l'urgence de mener des études, tant au niveau national que communautaire, en vue de l'adoption de dispositions tendant à augmenter les possibilités d'emploi, dans les Etats membres de la Communauté, de la main-d'œuvre excédentaire. L'examen de l'évolution par régions de la population, met en évidence un accroissement plus élevé dans les régions déprimées. Aussi, l'emploi de la main-d'œuvre excédentaire de ces régions ne pourra-t-il être obtenu que grâce notamment à une application complète des dispositions relatives à la priorité d'emploi des travailleurs originaires des Etats membres de la Communauté, à une extension des mesures de formation et de qualification professionnelles et à l'établissement de programmes d'implantation des industries dans les pôles de développement.

Ce qui précède acquiert une importance particulière au regard de l'adoption récente par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis des mesures monétaires, financières et économiques dont les effets seront attentivement observés aux niveaux national et communautaire.

5. Au Luxembourg, grâce notamment à une politique prudente en matière d'admission de travailleurs étrangers, le plein emploi a pu être maintenu, en dépit du fléchissement de l'activité générale.

Au cours des mois à venir, la situation de l'emploi pourrait toutefois se détériorer, en raison notamment des mesures de rationalisation prises par les usines sidérurgiques et qui pourraient se traduire par la perte d'un nombre notable d'offres d'emploi et de postes de travail.

Aussi, les autorités gouvernementales se proposent-elles de maintenir l'application de méthodes rationnelles et prudentes en matière de recours à la main-d'œuvre étrangère, afin de garantir, dans la mesure du possible, le plein emploi sur place de la main-d'œuvre disponible. Dès à présent, les services de l'emploi ont été chargés de multiplier les contacts directs avec les employeurs, en vue d'une prospection plus poussée du marché de l'emploi. D'autre part, il a été envisagé de recourir, si nécessaire, à des mesures de formation professionnelle accélérée, voire à une mise à exécution plus rapide de certains projets de grands travaux.

Quant au problème des déficits d'effectifs qui, malgré une situation de l'emploi moins favorable, moins rassurante même, continueront à se manifester dans certains secteurs, il demeure rattaché à celui de la formation professionnelle et de l'adaptation des qualifications aux techniques et aux besoins nouveaux. Il semble toutefois que cette question ait perdu de son importance, d'autant plus que les autorités gouvernementales et les écoles professionnelles de l'Etat, les chambres professionnelles et les milieux patronaux intéressés, s'y attachent avec succès depuis bon nombre d'années déjà.

6. Aux *Pays-Bas*, les mesures prises par le Gouvernement en vue de favoriser la reprise de l'activité en même temps que le rétablissement d'un meilleur équilibre de l'emploi ont été diversifiées et renforcées. Ci-après, figure un exposé sommaire de ces mesures :

- octroi par arrêté de plus larges facilités aux entreprises industrielles lors de l'établissement dans certaines régions;
- possibilités supplémentaires d'emprunt accordées par le Gouvernement, à concurrence de 100 millions de florins, pour les communes situées dans les régions à chômage important;
- augmentation du montant inscrit au budget du département des Affaires sociales et de la Santé publique en vue de travaux supplémentaires (de 21,5 à 40 millions);
- présentation de budgets complémentaires pour 1967 d'un montant de 104 millions de florins en vue d'un premier programme de lutte contre le chômage régional;
- mesures provisoires en matière de taux d'intérêt en faveur des constructions navales;
- prêts dans le cadre du financement central, à concurrence de 100 millions de florins, mis à la disposition des communes situées dans les provinces à taux de chômage relativement élevé;
- octroi de garanties de crédit à l'industrie du coton, de la rayonne et de la toile;
- octroi d'une subvention aux employeurs de la construction pour le recrutement d'apprentis en chômage;
- présentation d'une deuxième série de budgets complémentaires pour un montant de plus de 100 millions de florins en vue d'un deuxième programme de lutte contre le chômage régional;
- mesures diverses de lutte contre le chômage des jeunes (notamment : amélioration des dispositions relatives à la migration de jeunes travailleurs; élargissement des

dispositions relatives aux apprentis en chômage dans la construction; création de chantiers d'apprentissage; amélioration de l'« allocation de formation pratique »; création de fonds de formation professionnelle; développement des possibilités de formation professionnelle à l'armée);

— transfert aux provinces en dehors du « Randstad »⁽¹⁾ de 100 millions d'investissements primitivement destinés à la partie occidentale des Pays-Bas;

— mise à exécution, pour la troisième fois, d'un programme de 100 millions de florins de travaux à la charge de l'Etat, avec priorité pour les travaux susceptibles de renforcer la structure économique des régions à taux de chômage élevé;

— possibilité de différencier par région l'amortissement accéléré des immeubles; à partir du 12 octobre 1967, la possibilité d'amortissement accéléré, qui avait été suspendue, est rétablie pour les immeubles situés dans toutes les régions autres que les provinces de Hollande-Septentrionale, de Hollande-Méridionale et d'Utrecht;

— imputation d'un montant supplémentaire sur le chapitre « Imprévus » du budget de l'Etat afin d'accorder des subventions aux propriétaires d'habitations et de fermes en vue d'améliorations et de travaux d'entretien à exécuter pendant l'hiver prochain;

— anticipation de commandes à passer par les pouvoirs publics en 1968, à condition que ces commandes concernent des régions à taux de chômage élevé;

— déplacement d'une quinzaine de services de l'Etat, comptant au total 2 000 personnes, vers des localités étrangères au « Randstad ».

En outre, il y a lieu d'indiquer les mesures spécifiques mises en œuvre ou adaptées en 1967 en ce qui concerne différentes catégories de travailleurs et activités spécialisées des services de l'emploi.

Pour favoriser le *placement des personnes handicapées*, le Service a utilisé jusqu'au 1^{er} janvier 1967 deux systèmes d'allocations d'études: le premier destiné aux patients résidant dans un établissement de soins, le second pour les handicapés inscrits comme chômeurs. Depuis le 1^{er} janvier dernier, ces deux systèmes ont été fondus en un seul et notablement élargis, en ce sens qu'actuellement ils ne visent plus seulement les chômeurs, mais également les handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi. Ils ont été étendus, en outre, aux personnes menacées de chômage par suite de l'évolution technologique. Pour 1968, on envisage d'élargir financièrement le système d'allocations de formation pratique, qui ne se bornerait plus à couvrir la partie non rentable du salaire, mais qui pourrait financer également les frais d'apprentissage proprement dits. Enfin, on étudie actuellement une proposition tendant à constituer, en faveur des handicapés qui ont besoin d'une formation professionnelle, une organisation de coopération (« communauté de formation professionnelle pratique »), entre autres, les centres de requalification en vue du placement social et les centres de formation professionnelle pour adultes; on pense également à créer un centre spécial de formation professionnelle pour grands handicapés. D'après les négociations actuellement en cours, la réalisation sur ce dernier point se situerait peut-être dans le cadre de l'organisation « Het Dorp » (« Le Village »).

En ce qui concerne l'*emploi des femmes*, des entretiens sont en cours dans le cadre d'une commission interdépartementale au sujet des mesures à prendre pour supprimer les obstacles auxquels se heurte la femme mariée qui veut accéder à la vie professionnelle.

(1) Ensemble des grandes agglomérations de la partie centrale ouest des Pays-Bas.

En matière de placement des *travailleurs âgés*, sur la base d'une enquête préparatoire déjà réalisée ainsi que d'une enquête à effectuer et d'une étude des travaux publiés à ce sujet, un groupe de travail de la Commission « Politique du marché de l'emploi » du Comité économique et social prépare un avis concernant les mesures à prendre en cette matière.

De plus, un certain nombre de mesures ont été prises en vue de *lutter contre le chômage des jeunes*. Leur premier objectif est de trouver des emplois pour les jeunes travailleurs; en second lieu, elles s'efforcent de favoriser la prolongation de leur formation quand on ne peut pas leur procurer d'emploi disponible.

Par ailleurs, en ce qui concerne les *activités de la Construction*, il convient de rappeler que, jusqu'en 1967, des dispositions particulières prévoyaient l'octroi d'un supplément à l'allocation pour perte de salaires, ainsi que l'attribution de certaines primes aux travailleurs qui suivaient et terminaient un cycle de formation pour les métiers de la construction dans un centre de formation professionnelle pour adultes. Ces dispositions, qui avaient déjà été abrogées en 1966 pour certaines parties du pays, ont été abrogées en 1967 pour le pays tout entier en raison de la disparition des tensions sur le marché du travail dans cette branche d'activité. Pour la même raison, en accord avec le ministre du Logement populaire et de l'Aménagement du territoire, il a été suggéré au ministère de la Défense de supprimer la possibilité d'exemption du service militaire accordé aux ouvriers qualifiés de la construction. Cette mesure est actuellement abrogée. Etant donné que les tensions sur le marché du travail dans la construction ont fait place à un chômage important des ouvriers qualifiés dans cette branche, atteignant en particulier de jeunes travailleurs en cours d'apprentissage, des dispositions particulières ont été mises en vigueur afin d'inciter les employeurs de la construction, au moyen d'une intervention financière, à engager un ou plusieurs apprentis. Le problème des frais de la formation des jeunes travailleurs qualifiés de la construction a conduit les milieux économiques à créer un fonds de formation et d'examen alimenté par les cotisations de tous les employeurs de cette branche, et grâce auquel un dédommagement pourra être accordé aux employeurs qui occupent un apprenti en cours de formation.

En raison de l'évolution structurelle du *chômage dans certains secteurs industriels*, il est apparu nécessaire de rechercher attentivement les moyens de faire disparaître les obstacles qui gênent la mobilité de la population active. Dans ce but, on s'est efforcé, particulièrement dans les régions où cette évolution s'est plus spécialement manifestée, d'intensifier l'activité des bureaux de l'emploi en matière de placement et d'information, ainsi que de développer les possibilités de formation des adultes. On s'y est attaché notamment dans les régions où l'activité minière et l'industrie du coton occupent une place prépondérante.

Tandis que le chômage atteignait un niveau relativement élevé dans les « régions à stimuler » et dans les zones industrielles anciennes en dehors du « Randstad Holland », il existait encore une demande de main-d'œuvre relativement considérable dans les provinces occidentales. Aussi, dans l'espoir de créer une situation plus équilibrée sur le marché national du travail, s'est-on efforcé de promouvoir la mobilité géographique. Les résistances qu'on a rencontrées dans cette voie ont provoqué l'organisation d'une enquête approfondie sur l'attitude de la population active en face de ce problème.

Le souci d'intégrer le mieux possible le travailleur dans le processus industriel et le désir de tirer le meilleur parti possible des périodes de chômage pour développer sa capacité professionnelle ont largement contribué à favoriser l'idée d'élargir et de développer les possibilités de formation offertes par les centres de formation pour adultes.

D'autre part, l'idée de la formation dans les entreprises s'est davantage imposée à l'attention, parce qu'on a pu constater que les facilités de formation accordées dans le cadre des mesures de restructuration de l'emploi dans le bassin du sud du Limbourg répondaient à une sérieuse nécessité. En conséquence, il a été décidé que le principal élément de ces facilités, à savoir le remboursement des dépenses effectuées par l'employeur en relation directe avec la formation professionnelle, serait généralisé dans le cadre des dispositions accordant une allocation de formation pratique (« trainingstoeslag ») en cas de formation dans l'entreprise. De plus, le montant de l'allocation, qui était de 1500 florins au maximum, sera augmenté jusqu'à atteindre 3 000 florins en moyenne par apprenti.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 1967, le « Règlement sur l'allocation d'études aux demandeurs d'emploi » offre, dans certaines conditions, la possibilité d'assurer aux chômeurs et aux travailleurs menacés de chômage une réintégration judicieuse dans l'activité professionnelle quand cette réintégration suppose un cycle d'études ou de cours. Les expériences faites en 1967 à l'occasion de l'application de ce règlement montrent qu'il répond à un besoin réel, notamment pour certaines catégories de travailleurs intellectuels.

Afin d'accroître l'efficacité des *services de main-d'œuvre*, une étude effectuée par un groupe de travail concernant un éventuel programme de *formation pratique systématique des fonctionnaires préposés au placement* a abouti à un avis qui a été donné à la fin de 1967. On étudie actuellement la manière de réaliser cette formation pratique sur une grande échelle.

En outre, un pas important pour l'avenir de l'information et l'orientation professionnelle a été franchi avec l'ouverture de l'*Ecole supérieure d'orientation scolaire et professionnelle* (« Academie voor School- en Beroepskeuzewerk ») à Tilburg; à côté de la formation à temps partiel qui existe déjà depuis des années, cette institution assurera la formation de conseillers d'orientation professionnelle par des cours de plein exercice d'une durée de trois ans, ce qui permettra de faire face à la pénurie de conseillers.

B. MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Sur ce point, il y a lieu de se référer aux renseignements plus détaillés contenus dans le rapport ⁽¹⁾ établi chaque année par la Commission en application des dispositions du Règlement n° 38/64 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté. Ce rapport analyse les mouvements de main-d'œuvre non nationale et comporte, outre les prévisions des Etats membres sur leurs besoins et disponibilités, le résultat des mouvements enregistrés au cours de l'année écoulée.

Il ressort des données figurant au tableau 44 que, pour l'ensemble des six Etats, plus de 720 000 permis de travail ont été délivrés à l'immigration de travailleurs permanents et saisonniers au cours de 1966, alors que, pour 1967, environ 401 000 permis seulement ont été accordés, ce qui représente une diminution de près de la moitié par rapport au total de l'année précédente.

Cette évolution globale souligne l'incidence très appréciable qu'à entraînée, dans la plupart des Etats membres, le ralentissement de l'activité économique sur le recours à

(1) « La libre circulation de la main-d'œuvre et les marchés du travail dans la CEE — 1968 ».

la main-d'œuvre non nationale. C'est en Allemagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas que la réduction a été relativement la plus sensible en 1967 (respectivement — 65 %, — 58 % et — 50 %); en Belgique et en France, dans une mesure moindre (— 27 % et — 13 %). En valeur absolue cette réduction a davantage porté, dans l'ensemble, sur la main-d'œuvre en provenance des pays tiers (— 202 153 unités) que sur celle émanant des autres Etats membres (— 116 893 unités); cependant, en valeur relative, cette réduction a été respectivement de — 40 % et de — 54 %.

En Belgique, l'immigration a concerné principalement les branches d'activités suivantes : industries de la construction et du bois; fabrications métalliques; soins personnels; services. Au total, 14 175 permis ont été délivrés à l'immigration pour l'ensemble de l'année 1967. Si l'on tient compte, en outre, des 3 228 permis délivrés en vue de la régularisation de leur situation à des ressortissants des pays tiers résidant irrégulièrement en Belgique, on peut estimer à environ 11 000 unités le total de l'immigration réelle. Pour 1968, d'après les estimations prévisionnelles actuellement disponibles, le nombre des permis de travail qui seront délivrés pourrait être de l'ordre de 9 à 10 000 unités se répartissant ainsi : construction et bois (1 800 à 2 000); métallurgie (2 200 à 2 500); charbonnages (± 200); services (2 000 à 2 500); divers (± 800); manœuvres ($\pm 2 000$).

En Allemagne, à la fin de septembre 1967, on ne comptait plus que 991 300 travailleurs étrangers occupés dont 308 600 (31,1 %) dans la métallurgie, 266 400 (26,9 %) dans

TABLEAU 44
*Répartition, par pays, des permis
délivrés à l'immigration de travailleurs permanents et saisonniers*

Pays	1966			Variations en % 1966-1965		
	Total	dont		Total	dont	
		CEE	Pays tiers		CEE	Pays tiers
Belgique	19 524	9 785	9 739	-37	- 5	-53
Allemagne	397 437	175 277	222 160	-19	-19	-18
France	255 780	21 168	234 612	-10	-26	- 8
	(a)	(b)	(c)			
Italie	5 180	1 826	3 354	+ 8	+ 4	+10,5
Luxembourg	5 575	4 244	1 331	-23	-22	-25
Pays-Bas	36 683	4 981	31 702	+18	- 4	+22
Pays	1967			Variations en % 1967-1966		
	Total	dont		Total	dont	
		CEE	Pays tiers		CEE	Pays tiers
Belgique	14 175	7 815	6 360	-27	-20	-35
Allemagne	139 325	69 431	73 894	-65	-63	-67
France	221 804	17 676	204 128	-13	-17	-13
	(a)	(b)	(c)			
Italie	5 242	1 670	3 572	+ 1,2	- 8,5	+ 6,5
Luxembourg	2 346	1 960	386	-58	-54	-71
Pays-Bas	18 241	5 836	12 405	-50	+17	-61
(a) dont travailleurs saisonniers:	1966 : 124 270	1967 : 113 971				
(b) » » »	1966 : 5 215	1967 : 4 390				
(c) » » »	1966 : 119 055	1967 : 109 581				

d'autres industries de transformation et 152 900 (15,4 %) dans la construction et activités connexes. La proportion des travailleurs étrangers par rapport à l'emploi salarié total est descendue de 6,2 % à la fin de septembre 1966 à 4,6 % à la fin de septembre 1967. Cette régression intéresse presque tous les domaines d'activités dans lesquels sont occupés des travailleurs étrangers et principalement : les industries de la construction et industries connexes (— 36,2 %), les mines, y compris l'extraction des pierres et terres ainsi que la production et la distribution d'énergie (— 31,2 %) et la métallurgie (— 29 %).

En France, le nombre total des permis délivrés est passé de 255 780 pour 1966 à 221 804 pour 1967, soit une réduction de 13 %. La main-d'œuvre en provenance des pays tiers a subi une diminution plus importante, tant en valeur absolue que relative (— 30 484 unités, soit — 13 %) que celle émanant des autres Etats membres (— 3 492 unités, soit — 16,5 %).

Au Luxembourg, depuis de nombreuses années, il est fait largement appel au concours de la main-d'œuvre étrangère, au point que celle-ci représente environ 30 % de la main-d'œuvre salariée totale, fonction publique non comprise. En 1967, le recrutement de travailleurs étrangers s'est poursuivi, mais dans une mesure nettement moindre que les années précédentes. Il a été nécessaire, en effet, de couvrir les besoins additionnels de main-d'œuvre, mais surtout, de combler les départs de travailleurs étrangers dont le nombre est difficilement prévisible.

Aux Pays-Bas, le nombre total des permis délivrés a marqué une baisse sensible au cours de la période considérée, passant de 36 683 à 18 241 unités, soit une réduction de 18 442 unités ou de 50 %. Il est à noter que cette réduction globale affecte exclusivement les travailleurs en provenance des pays tiers (— 19 297 unités, soit — 61 %) tandis que le nombre de permis accordés aux travailleurs des autres Etats membres a marqué une augmentation relativement forte (+ 855 unités, soit + 17 %).

C. COLLABORATION COMMUNAUTAIRE

Les préoccupations qu'à suscitées, dans la période considérée, l'évolution défavorable de la situation de la main-d'œuvre, ont donné une impulsion appréciable à l'ensemble des travaux, des activités et des mesures de collaboration communautaire intéressant directement ou indirectement les problèmes de chômage, d'emploi et de réemploi productif. Les indications qui figurent ci-après ont pour but de donner un tableau d'ensemble, nécessairement succinct, de cette action diversifiée de collaboration.

1. A deux reprises, les 5 juin et 21 décembre 1967, le Conseil s'est penché tout spécialement sur l'examen de l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté. Au cours de sa 220^e session, le 5 juin 1967, il a décidé de procéder, au moins une fois par an, à un échange de vues sur la situation du marché de l'emploi dans la Communauté et sur son évolution. Afin de faciliter l'échange de vues qui a eu lieu au cours de ces deux sessions, la Commission a préparé, outre son rapport annuel sur les problèmes de main-d'œuvre, deux communications faisant le point de l'évolution récente et des perspectives d'emploi ainsi que des mesures appliquées ou envisagées en vue d'assurer un meilleur équilibre de la situation de la main-d'œuvre.

En outre, le Conseil a marqué son accord sur les deux premières catégories d'activité figurant au *Plan de collaboration entre les services de main-d'œuvre des Etats membres*. Ce plan, élaboré par la Commission, vise notamment l'échange d'informations et d'expériences sur les problèmes de l'emploi, l'analyse et la comparaison des problèmes nationaux de formation et de perfectionnement du personnel des services de main-d'œuvre et l'organisation d'échanges de stagiaires. Dans le cadre de ce Plan, la Commission a organisé en 1967 deux stages collectifs au profit de fonctionnaires de ces services, l'un aux Pays-Bas, l'autre en Italie. En outre, la Commission a publié en 1967 un examen comparé de l'organisation et des méthodes de fonctionnement des services de main-d'œuvre des Etats-membres de la Communauté (1).

Le Conseil a également approuvé une première série d'activités prévues au *Programme de travaux de collaboration entre les administrations nationales en matière d'orientation professionnelle*. Ce programme, établi par la Commission, tend, en premier lieu, à développer les échanges d'informations et d'expériences sur les problèmes d'orientation professionnelle concernant différentes catégories de personnes, jeunes ou adultes, y compris les travailleurs migrants, ainsi que sur les solutions appliquées ou envisagées dans les six Etats. Dans le cadre de ce programme ou en application du paragraphe 4 de la *Recommandation de la Commission en date du 18 juillet 1966* (2) tendant à développer l'orientation professionnelle, la Commission a établi, en collaboration avec les administrations nationales intéressées (ministères de l'Education nationale et ministères du Travail et des Affaires sociales), un premier exposé annuel sur les activités d'orientation et sur les progrès et expériences réalisés dans ce domaine. Cet exposé sera prochainement publié.

2. Sur un plan plus général, il faut rappeler que le Conseil a adopté une *Recommandation en date du 11 juillet 1967* fixant les lignes directrices à suivre par les Etats membres dans la mise en œuvre de leur *politique conjoncturelle*. Le Conseil a poursuivi l'examen concerté des politiques conjoncturelles des Etats membres. Il a adopté tout récemment une nouvelle *Recommandation en date du 4 mars 1968* qui fixe les lignes directrices à suivre au cours de cette année. Le paragraphe 2 de cette *Recommandation* souligne la nécessité d'assurer au cours des prochains mois « une croissance qui permette d'atteindre un haut degré d'utilisation des ressources de main-d'œuvre et des ressources techniques dans des conditions favorisant leur emploi le plus productif ». Dans sa proposition au Conseil, la Commission a, en effet, souligné qu'elle attachait une grande importance à l'utilisation plus intensive des ressources productives et, en particulier, « à la réalisation d'un haut degré d'emploi ». Cet objectif suppose la mise en œuvre d'un ensemble diversifié de mesures de lutte contre le chômage total et partiel grâce notamment à une action renforcée d'orientation, d'adaptation, de formation et de perfectionnement professionnels en même temps que d'accroissement, par des aides appropriées, de la mobilité professionnelle ainsi que, en tant que de besoin, de la mobilité géographique des travailleurs.

Dans le sens de cet objectif général, la Commission a entrepris, poursuivi ou renforcé l'établissement ou l'application de diverses mesures brièvement résumées ci-après.

(1) Les Services de Main-d'œuvre des Etats membres de la Communauté — Exposé de Synthèse — Série Politique Sociale, 1967, n° 16.

(2) J.O. n° 154 du 24 août 1966.

3. En matière de *libre circulation des travailleurs* dans la Communauté (1), il y a lieu de rappeler que la Commission a adressé au Conseil le 7 avril 1967 des propositions de règlement et de directive. Le Conseil a consulté le Parlement européen et le Comité économique et social qui ont émis un avis favorable sur ces propositions, respectivement en date des 17 et 26 octobre 1967. En outre, la Commission a commencé l'examen avec les Etats membres des problèmes que soulève l'application des dispositions du Traité en ce qui concerne le droit de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi salarié. Cet examen devra permettre à la Commission de fixer les conditions que les travailleurs des Etats membres auront à remplir pour bénéficier de ce droit. Par ailleurs, il convient de mentionner, entre autres, les actions de la Commission concernant : l'information sur les besoins et les disponibilités en main-d'œuvre des Etats membres, l'organisation de journées d'information sur la libre circulation des travailleurs à l'intention des partenaires sociaux; l'organisation de stages collectifs et individuels au profit de fonctionnaires des services de l'emploi spécialisés en matière de compensation (article 37 du Règlement n° 38/64) ; enfin, la réalisation d'un cinquième programme de 15 bourses pour des stages d'assistants sociaux des travailleurs migrants.

4. De plus, il importe de mentionner les principaux résultats des actions communautaires exercées dans des domaines essentiels au regard d'une amélioration qualitative et aussi quantitative de l'équilibre de l'emploi, à savoir : la *rééducation professionnelle* et la *réinstallation* des travailleurs; les actions de *réadaptation* des travailleurs, la *création d'activités nouvelles* et la *reconversion des entreprises*, enfin, la *formation* et le *perfectionnement professionnels*.

4a. En 1967, le concours du *Fonds social européen* (2) s'est élevé au total à 13 964 238 unités de compte dont 13 849 037 au titre de la rééducation professionnelle et 115 201 au titre de la réinstallation des travailleurs. Par rapport à l'année 1966, ce total est en augmentation de 5,2 millions d'unités de compte, soit de 62 %, alors que le nombre des travailleurs bénéficiaires est moins important que l'année précédente (— 7 600 travailleurs, soit — 15 %). Cette dernière constatation résulte notamment de l'incidence de l'augmentation générale des prix dans le coût des opérations de rééducation professionnelle, de l'accroissement des indemnités et avantages divers consentis aux travailleurs pendant leur rééducation.

4b. Les *actions de réadaptation* (CECA) (3) ont atteint en 1967 l'ampleur maximale depuis le début des opérations. Du 1^{er} février au 31 décembre 1967, un montant de 18 986 745 unités de compte a été affecté à la réadaptation de 55 307 travailleurs, se répartissant ainsi : pour les charbonnages (16 695 409 unités de compte pour 47 837 travailleurs), sidérurgie (1 466 198 unités de compte pour 4 534 travailleurs), mines de fer (825 138 unités de compte pour 2 936 travailleurs).

En outre, la Communauté a poursuivi sa politique de *reconversion industrielle*. Plusieurs études et enquêtes ont été achevées ou poursuivies. Parmi les initiatives nouvelles, il faut mentionner la participation à une douzaine d'opérations de reconversion pour un montant global de crédit de plus de 20 millions d'unités de compte, de la mi-février à fin

(1) Premier Rapport général sur l'activité des Communautés en 1967, n°s 295 à 301.

(2) Premier Rapport général sur l'activité des Communautés en 1967, n°s 281 à 285.

(3) 15^e Rapport général CECA, n°s 395 et suivants — Premier Rapport général sur l'activité des Communautés en 1967, n°s 286 et suivants.

décembre 1967, ce qui porte à quelque 104 millions d'unités de compte le total des crédits affectés à la reconversion depuis 1961.

4c. Par ailleurs, en application du 8^e des principes généraux pour la mise en œuvre d'une *politique commune de formation professionnelle* la Commission a adressé au Conseil, le 13 novembre 1967, une première *Proposition de recommandation* visant à favoriser l'adoption sur le plan national de la liste communautaire des connaissances et aptitudes minimales requises pour l'activité de tourneur (1). Sur le modèle de ce « profil professionnel européen », ont été élaborées des listes communautaires concernant les activités de fraiseur et de rectifieur, sur lesquelles le Comité consultatif pour la formation professionnelle a émis un avis favorable.

En se fondant sur ces listes relatives à ces professions, la Commission a entamé des travaux concernant le rapprochement des exigences requises pour la réussite aux épreuves finales d'examens.

Elle poursuit en même temps la réalisation de profils professionnels pour des activités du bâtiment (conducteur de grues) et des transports (conducteur routier et transporteur de marchandises par route).

Le Comité consultatif pour la formation professionnelle, après avoir examiné les problèmes de formation qui découlent du programme de politique économique à moyen terme, a adopté un certain nombre de « conclusions » à ce sujet. Parallèlement à la poursuite des travaux communautaires basés sur les principes généraux et sur les programmes d'action, il a invité la Commission à procéder à une confrontation des programmes nationaux de formation professionnelle. Cette confrontation devrait porter tout particulièrement sur l'adaptation de la formation professionnelle aux nécessités de l'avenir, afin que les plans et les programmes nationaux, ainsi que les réformes en cours, soient inspirés des expériences et des réflexions mutuelles.

Le Comité consultatif a demandé à la Commission de présenter des propositions visant à favoriser la formation professionnelle des travailleurs migrants. En outre, il a estimé souhaitable qu'elle étudie les initiatives à prendre pour que, à l'avenir, la formation professionnelle puisse pleinement jouer son rôle d'élément d'une politique de développement ou d'assainissement régional.

En vue de remédier à l'insuffisance de *préparation pédagogique et didactique du personnel enseignant et instructeur*, la Commission a organisé des visites d'études aux Pays-Bas et en Italie, analogues à celle qui s'est déroulée en 1966 en Allemagne, auxquelles ont participé les membres du groupe de travail spécialisé du Comité consultatif pour la formation professionnelle. Ces visites permettent à la Commission d'observer les expériences réalisées et, dans une première étape, d'en confronter les résultats, afin d'être en mesure, par la suite, de faire des propositions visant à améliorer et à rendre systématique la préparation pédagogique et didactique des instructeurs. Dans ce même but, la Commission poursuit l'établissement de *l'inventaire des principales méthodes pédagogiques* utilisées dans les Etats membres. De même, la Commission a entrepris de dresser un *inventaire des principaux moyens de perfectionnement professionnel*, d'éducation permanente et de formation sociale ainsi que de programmes et projets élaborés par les gouvernements et autres instances.

(1) Cette proposition n'a pas encore fait l'objet d'une décision du Conseil.

Conformément à la décision du Conseil du 22 décembre 1966 concernant l'octroi d'un concours communautaire à la République italienne pour lui permettre d'accorder certaines aides aux travailleurs des mines de soufre frappés par le licenciement et un certain nombre de bourses à leurs enfants, la Commission a adopté, le 12 mai 1967, une décision établissant, en accord avec la République italienne, les modalités d'octroi des aides et des bourses.

Enfin, il convient de noter que les travaux concernant l'établissement d'un *dictionnaire de la formation professionnelle* au niveau communautaire ont été poursuivis en 1967 et ont permis d'achever les parties : « France », « Italié », et « Luxembourg ». La partie « Allemagne » avait été terminée en 1963 et on prévoit l'achèvement en 1968 des deux autres concernant la « Belgique » et les « Pays-Bas ». Ce dictionnaire, qui analyse les termes théoriques fondamentaux et les termes pratiques de la formation professionnelle, a pour but de donner un tableau complet de la situation en la matière dans les pays de la C.E.E.

4d. Par ailleurs, les résultats des enquêtes sur « *La structure et la formation du personnel dans les exploitations minières mécanisées* » ont été examinés au cours d'un colloque organisé à la fin de juin 1967 par la Haute Autorité à Luxembourg. En conclusion de ces enquêtes, la Commission publiera un rapport de synthèse où figureront les résultats de ce colloque.

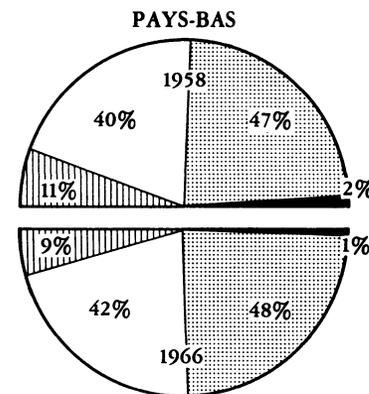
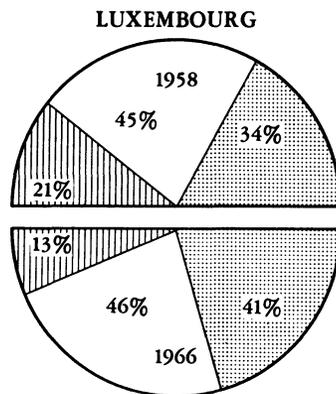
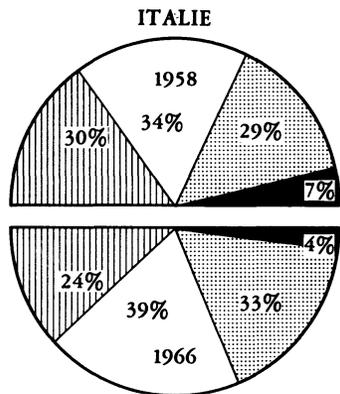
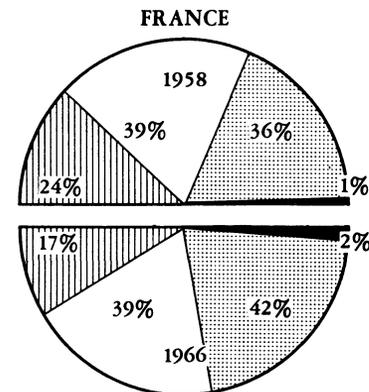
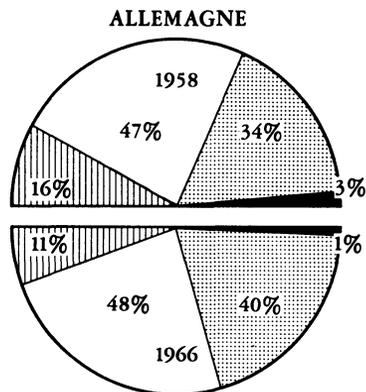
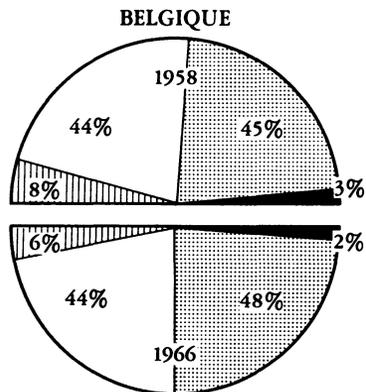
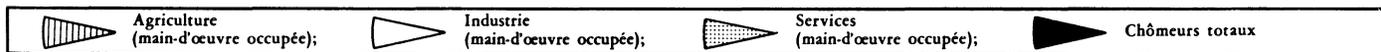
En outre, des journées d'études, organisées par la Haute Autorité à Luxembourg en mars 1967, à l'intention des experts en formation des organisations professionnelles intéressées, ont permis d'examiner « *les répercussions du progrès technique sur la structure et la formation du personnel dans l'industrie sidérurgique* ». Un rapport final sera publié, qui dégagera les perspectives d'évolution de la structure de l'emploi et les éléments d'une politique moderne de formation en sidérurgie.

De plus, la Commission a poursuivi les travaux de la Haute Autorité relatifs au manuel communautaire sur « *Les nouveaux procédés techniques dans l'industrie sidérurgique* ». Ce manuel, destiné à la formation et au perfectionnement de la main-d'œuvre qualifiée, sera publié dans les quatre langues de la Communauté.

Il faut également mentionner la poursuite de différents travaux intéressant la formation professionnelle et l'emploi dans les industries de la CECA, notamment : un rapport consécutif à un sondage portant sur une série d'expériences de *rééducation professionnelle* dans les pays de la Communauté; organisation d'un *colloque* à Luxembourg en octobre 1967 pour l'étude de ces expériences et des problèmes qui en découlent; publication trimestrielle de la « *Documentation pédagogique* » entrée dans sa 4^e année; enquêtes permettant de rassembler et d'exploiter les résultats des expériences réalisées dans les centres de formation des industries de la CECA grâce au cours-modèle d'*instruction programmée*; séminaire de 5 semaines organisé à partir du 16 octobre 1967 en faveur d'une vingtaine de responsables de la formation au Centre international de perfectionnement professionnel et technique à Turin.

GRAPHIQUES ET ANNEXES

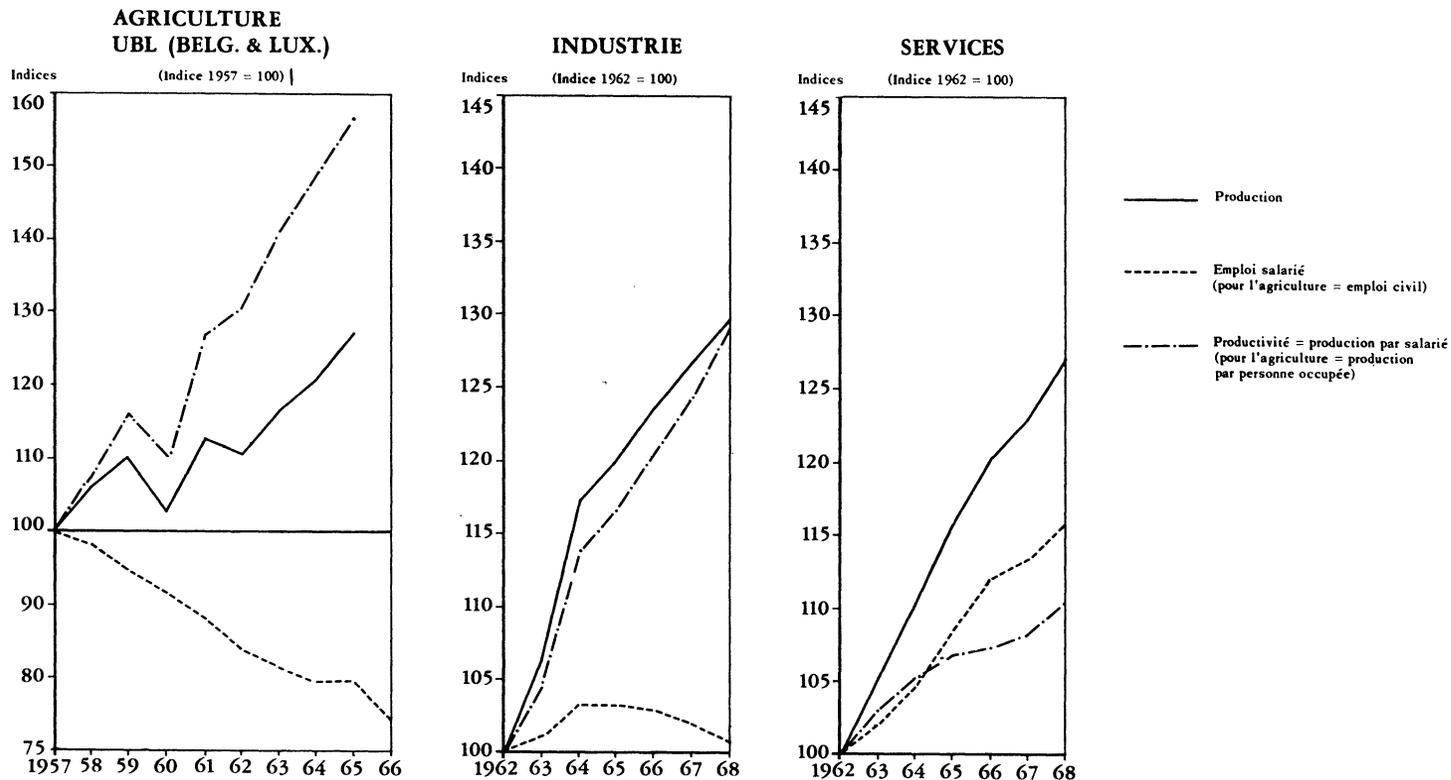
Evolution de la main-d'œuvre civile : 1958-1966



GRAPHIQUE n° 2

BELGIQUE*Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité*

(en milliers; 1967 = estimations; 1968 = prévisions)



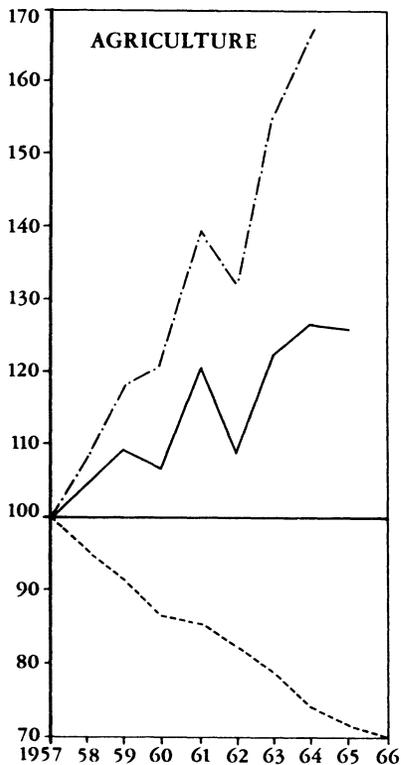
GRAPHIQUE n° 3

ALLEMAGNE

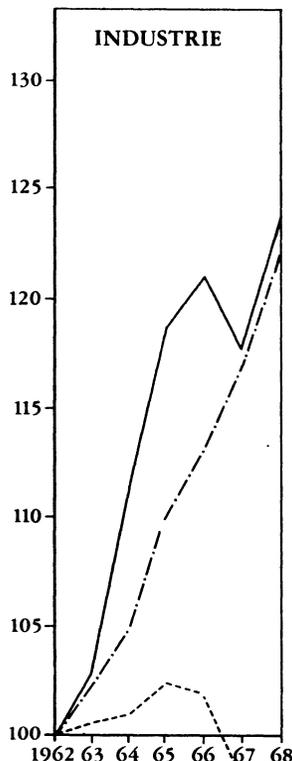
Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers; 1967 = estimations; 1968 = prévisions)

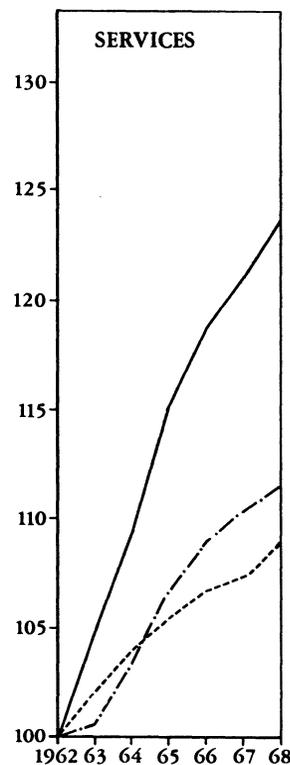
Indices (Indice 1957 = 100)



Indices (Indice 1962 = 100)



Indices (Indice 1962 = 100)



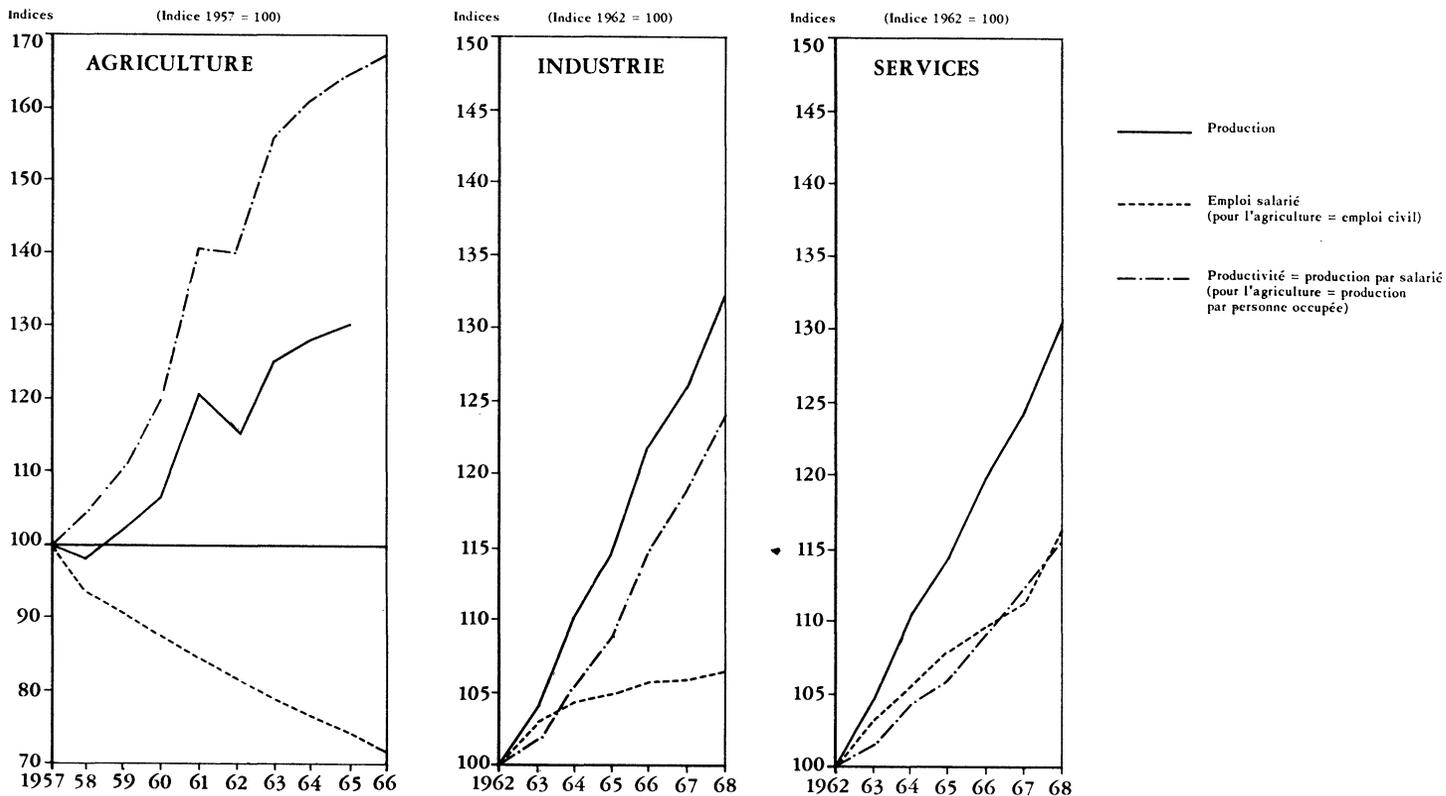
- Production
- - - - - Emploi salarié (pour l'agriculture = emploi civil)
- · - · - Productivité = production par salarié (pour l'agriculture = production par personne occupée)

GRAPHIQUE n° 4

FRANCE

Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers ; 1967 = estimations ; 1968 = prévisions)

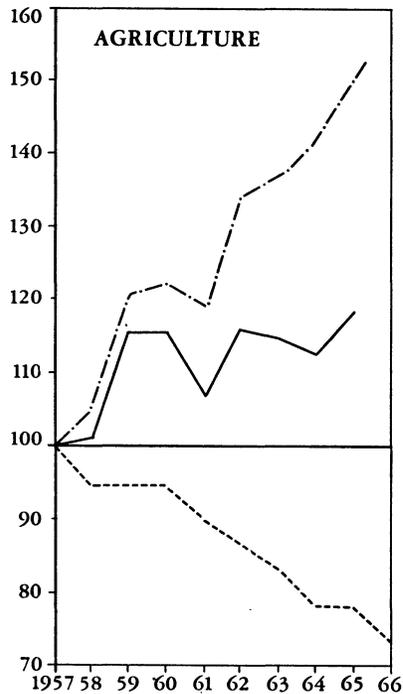


ITALIE

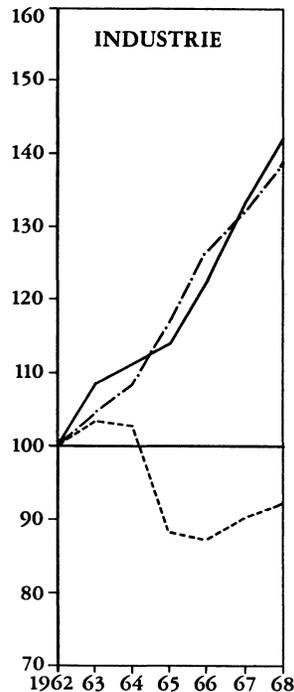
Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers; 1967 = estimations; 1968 = prévisions)

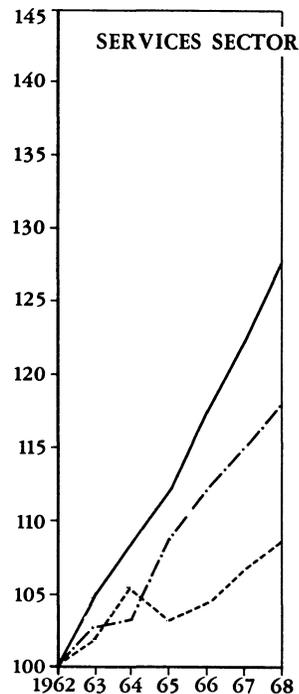
Indices (Indice 1957 = 100)



Indices (Indice 1962 = 100)



Indices (Indice 1962 = 100)



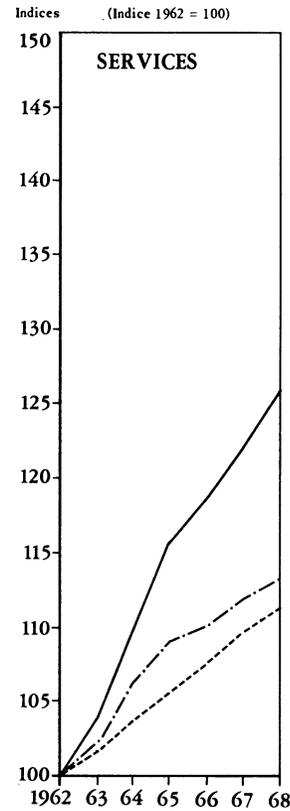
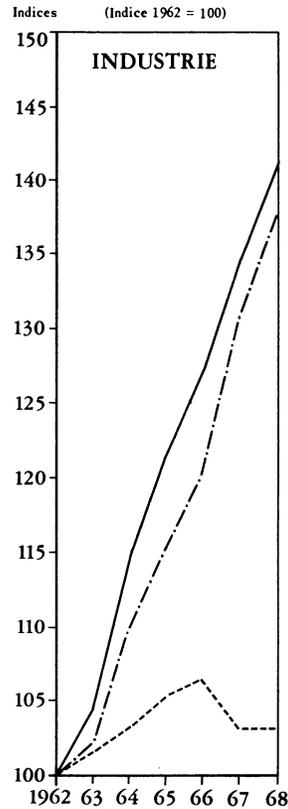
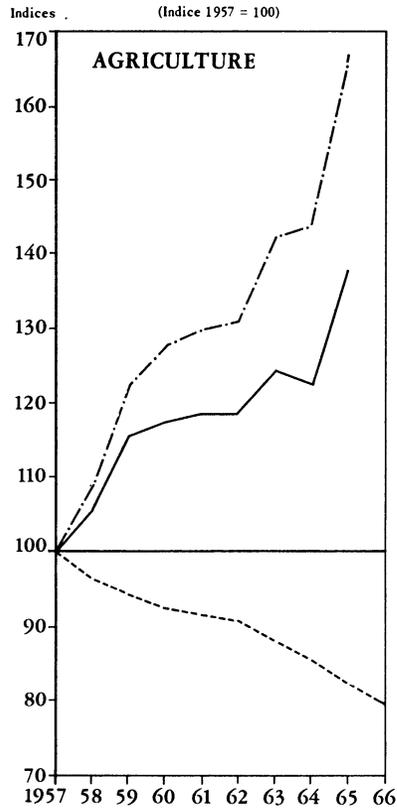
- Production
- - - - - Emploi salarié
(pour l'agriculture = emploi civil)
- · - · - Productivité = production par salarié
(pour l'agriculture = production par personne occupée)

GRAPHIQUE n° 6

PAYS-BAS

Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers ; 1967 = estimations ; 1968 = prévisions)



— Production

- - - - - Emploi salarié
(pour l'agriculture = emploi civil)

- · - · - Productivité = production par salarié
(pour l'agriculture = production par personne occupée)

GRAPHIQUES N° 7 à 12

Evolution, par pays, du marché de l'emploi

Ces graphiques traduisent les tendances d'évolution d'après les données brutes corrigées des variations saisonnières et accidentelles concernant, d'une part, les demandes d'emploi (ou chômeurs) et, d'autre part, les offres-d'emploi.

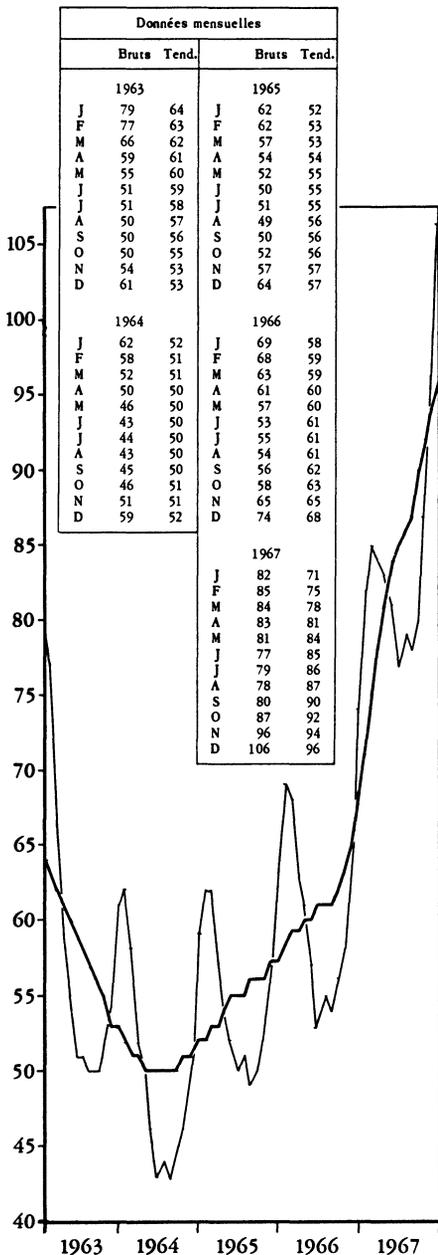
La méthode utilisée à cet effet par l'Office statistique des Communautés européennes est décrite dans un article de M. Mesnage : Elimination des variations saisonnières, la nouvelle méthode de l'OSCE — Etudes et enquêtes n° 1/1968.

BELGIQUE

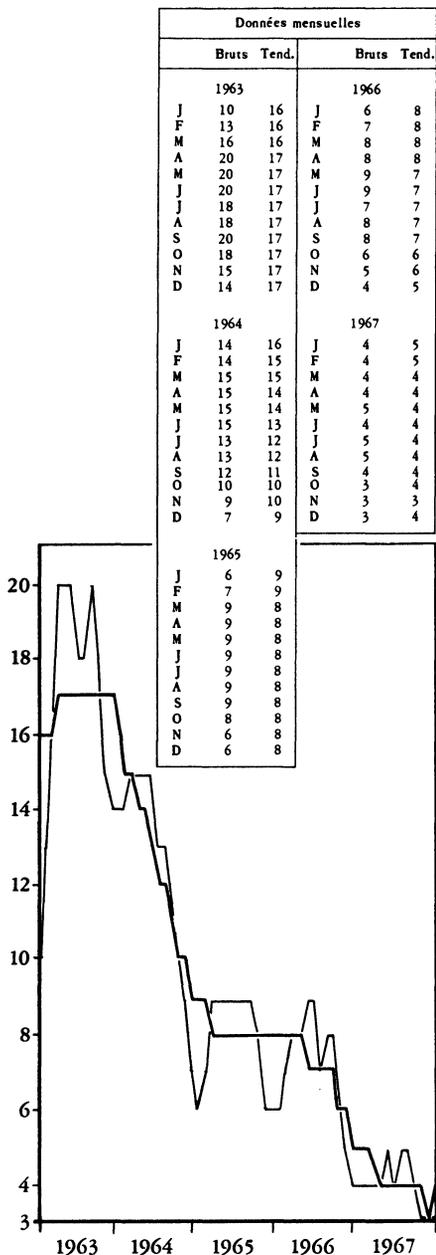
Evolution du marché de l'emploi

(en milliers)

Chômeurs
indemnisés à la fin du mois



Offres d'emploi
non satisfaites à la fin du mois



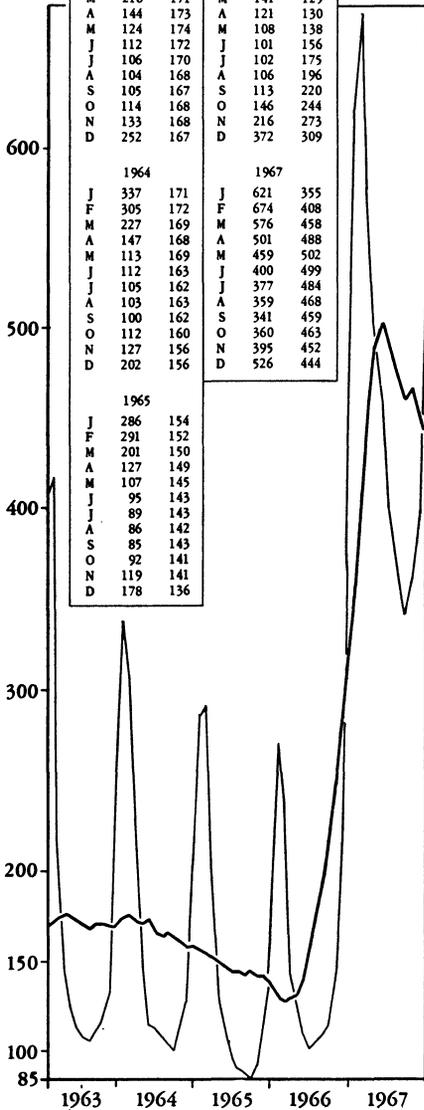
ALLEMAGNE

Evolution du marché de l'emploi

(en milliers)

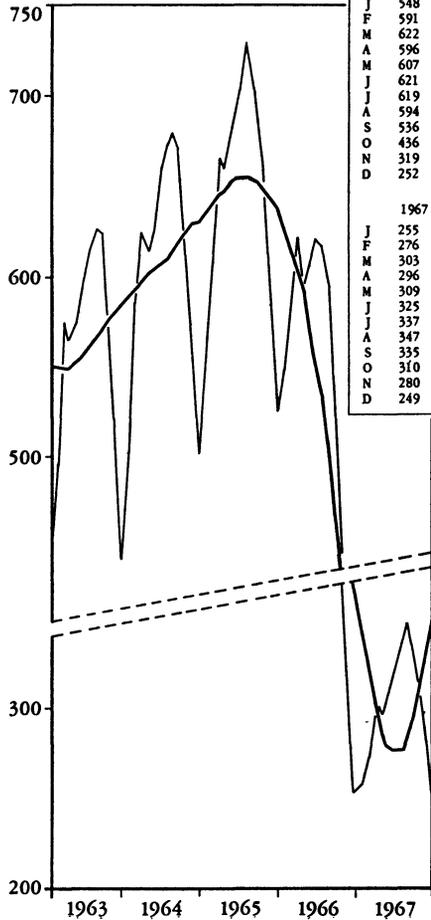
Chômeurs
inscrits à la fin du mois

Données mensuelles			
Bruts		Tend.	
1963			
J	410	168	
F	417	169	
M	216	171	
A	144	173	
M	124	174	
J	112	172	
J	106	170	
A	104	168	
S	105	167	
O	114	168	
N	133	168	
D	252	167	
1966			
J	269	129	
F	236	127	
M	141	129	
A	121	130	
M	108	138	
J	101	156	
J	102	175	
A	106	196	
S	113	220	
O	146	244	
N	216	273	
D	372	309	
1964			
J	337	171	
F	305	172	
M	227	169	
A	147	168	
M	113	169	
J	112	163	
J	105	162	
A	103	163	
S	100	162	
O	112	160	
N	127	156	
D	202	156	
1967			
J	621	355	
F	674	408	
M	576	458	
A	501	488	
M	459	502	
J	400	499	
J	377	484	
A	359	468	
S	341	459	
O	360	463	
N	395	452	
D	526	444	
1965			
J	286	154	
F	291	152	
M	201	150	
A	127	149	
M	107	145	
J	95	143	
J	89	143	
A	86	142	
S	85	143	
O	92	141	
N	119	141	
D	178	136	



Offres d'emploi
non satisfaites à la fin du mois

Données mensuelles											
Bruts		Tend.		Bruts		Tend.					
1963						1964					
J	454	549	J	501	589	J	563	637			
F	497	549	F	586	593	F	609	640			
M	574	548	M	623	596	M	666	646			
A	564	548	A	614	603	A	661	648			
M	574	552	M	627	604	M	684	654			
J	597	555	J	662	607	J	703	655			
J	617	560	J	677	610	J	729	655			
A	626	566	A	681	615	A	720	655			
S	625	571	S	671	621	S	700	654			
O	581	576	O	627	625	O	660	650			
N	517	579	N	571	630	N	583	644			
D	440	585	D	501	632	D	523	637			
1965						1966					
J	286	154	J	255	346	J	548	626			
F	291	152	F	276	324	F	591	615			
M	201	150	M	303	300	M	622	601			
A	127	149	A	296	285	A	596	589			
M	107	145	M	309	279	M	607	574			
J	95	143	J	325	278	J	621	556			
J	89	143	J	337	278	J	619	534			
A	86	142	A	347	285	A	594	505			
S	85	143	S	335	297	S	536	471			
O	92	141	O	310	316	O	436	444			
N	119	141	N	280	331	N	319	410			
D	178	136	D	249	354	D	252	376			



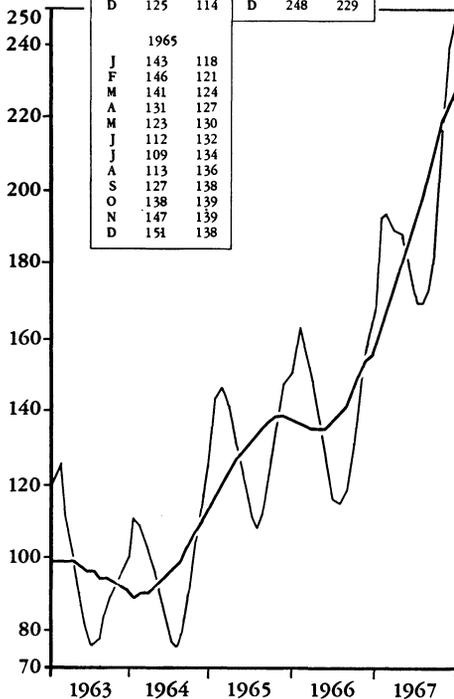
FRANCE

Evolution du marché de l'emploi

(en milliers)

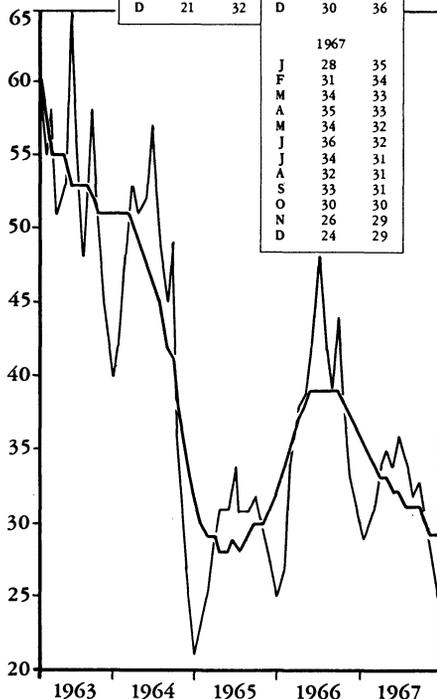
Demandes d'emploi
non satisfaites à la fin du mois

Données mensuelles			
Bruts		Tend.	
1963		1966	
J	120 99	J	163 137
F	126 99	F	159 136
M	113 99	M	148 135
A	100 99	A	138 135
M	91 98	M	127 135
J	81 97	J	116 137
J	76 97	J	115 139
A	77 95	A	119 142
S	84 94	S	131 146
O	90 93	O	148 150
N	96 92	N	160 154
D	100 90	D	168 158
1964		1967	
J	111 89	J	193 162
F	109 90	F	194 168
M	101 90	M	189 175
A	96 91	A	188 180
M	86 93	M	179 186
J	77 95	J	168 192
J	76 97	J	168 198
A	80 99	A	174 204
S	90 103	S	193 211
O	105 107	O	217 219
N	117 110	N	238 224
D	125 114	D	248 229
1965			
J	143 118		
F	146 121		
M	141 124		
A	131 127		
M	123 130		
J	112 132		
J	109 134		
A	113 136		
S	127 138		
O	138 139		
N	147 139		
D	151 138		



Offres d'emploi
non satisfaites à la fin du mois

Données mensuelles			
Bruts		Tend.	
1963		1965	
J	59 60	J	22 30
F	55 59	F	25 29
M	58 56	M	29 29
A	51 55	A	31 28
M	53 55	M	31 28
J	65 53	J	34 29
J	56 53	J	31 28
A	48 53	A	31 29
S	58 52	S	32 30
O	53 51	O	30 30
N	45 51	N	27 31
D	40 51	D	25 32
1964		1966	
J	42 51	J	27 34
F	48 51	F	34 35
M	53 51	M	38 37
A	51 49	A	39 38
M	52 48	M	42 39
J	57 46	J	48 39
J	49 45	J	42 39
A	45 42	A	39 39
S	49 41	S	44 39
O	36 38	O	38 38
N	27 35	N	33 37
D	21 32	D	30 36
1965		1967	
J	28 35	J	28 35
F	31 34	F	31 34
M	34 33	M	34 33
A	35 33	A	35 33
M	34 32	M	34 32
J	36 32	J	36 32
J	34 31	J	34 31
A	32 31	A	32 31
S	33 31	S	33 31
O	30 30	O	30 30
N	26 29	N	26 29
D	24 29	D	24 29

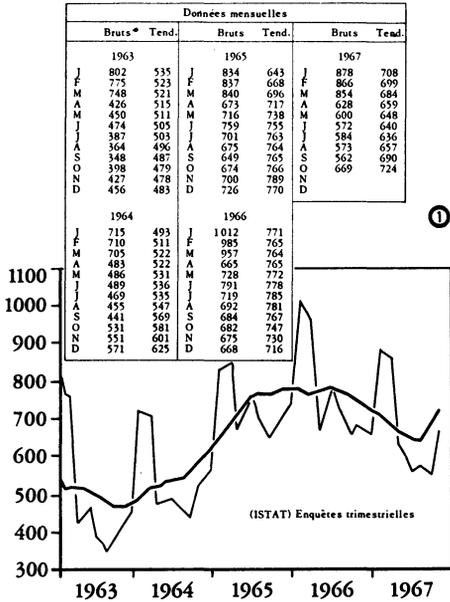


ITALIE

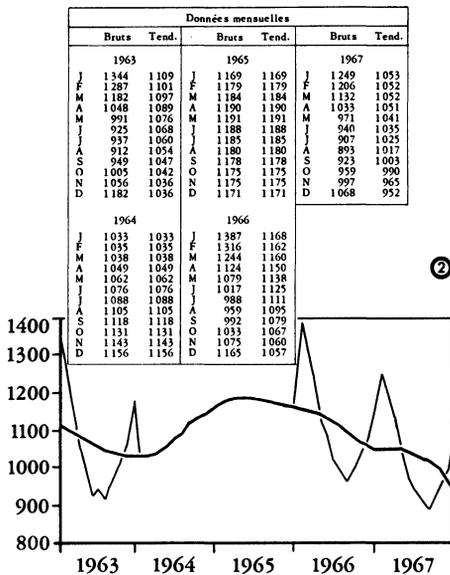
Evolution du marché de l'emploi

(chiffres en milliers, sauf pour les offres, en unités)

Chômage

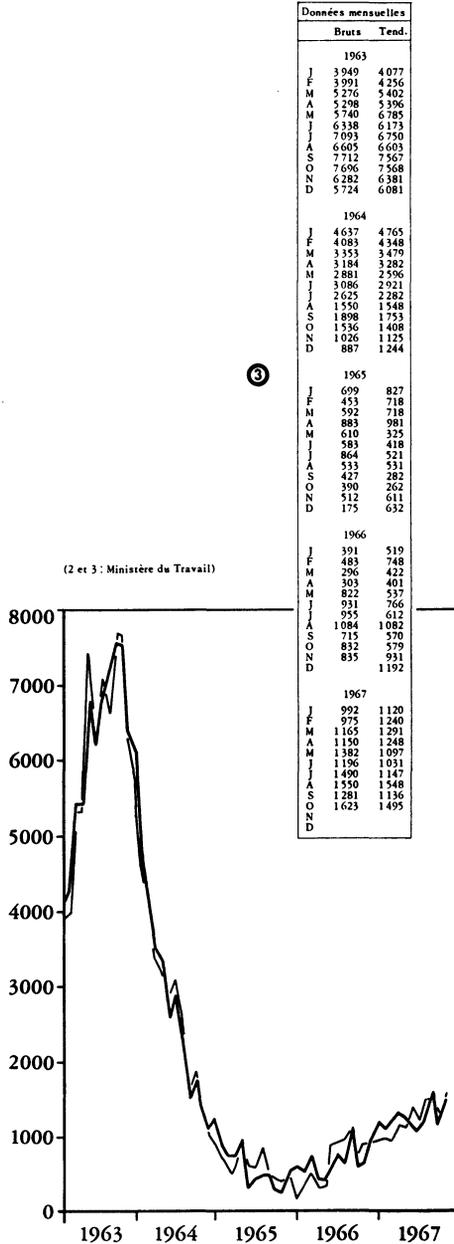


Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois



Offres d'emploi

non satisfaites à la fin du mois



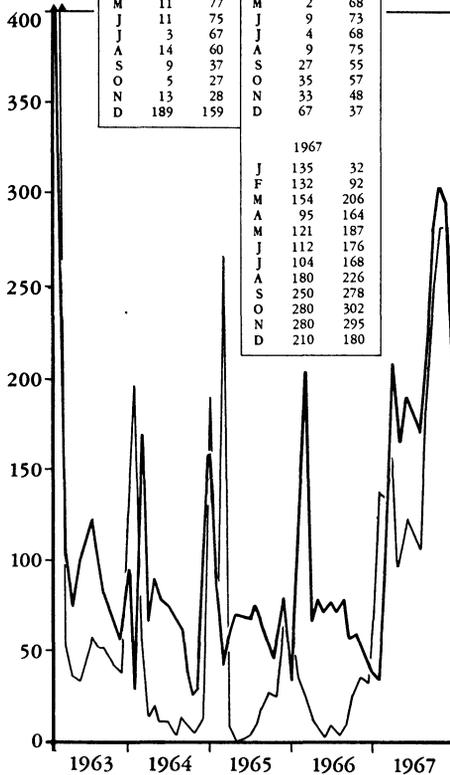
(2 et 3 : Ministère de Travail)

LUXEMBOURG

Evolution du marché de l'emploi

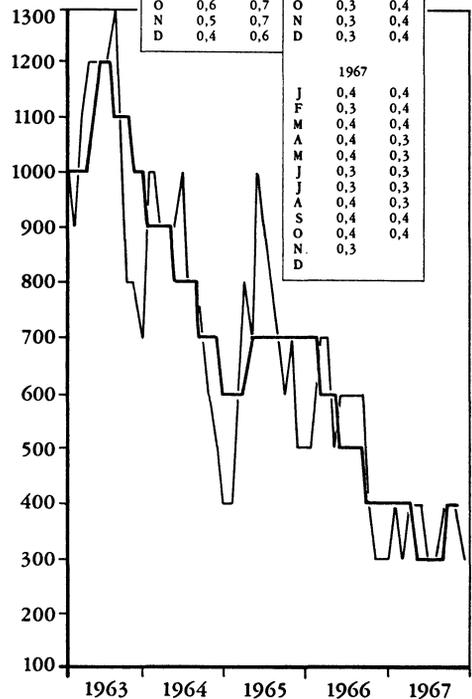
Demandes d'emploi
non satisfaites à la fin du mois
(en unités)

Données mensuelles				
Bruts		Tend.		
1963		1965		
J	896	J	72	95
F	1147	F	265	41
M	52	M	6	58
A	36	A	0	69
M	34	M	2	68
J	44	J	3	67
J	58	I	10	74
A	51	A	18	64
S	51	S	26	54
O	44	O	25	47
N	39	N	62	77
D	124	D	62	32
1964		1966		
J	197	J	34	133
F	55	F	23	201
M	15	M	12	64
A	20	A	6	75
M	11	M	2	68
J	11	J	9	73
J	3	J	4	68
A	14	A	9	75
S	9	S	27	55
O	5	O	35	57
N	13	N	33	48
D	189	D	67	37
1967		1967		
J		J	135	32
F		F	132	92
M		M	154	206
A		A	95	164
M		M	121	187
J		J	112	176
J		J	104	168
A		A	180	226
S		S	250	278
O		O	280	302
N		N	280	295
D		D	210	180



Offres d'emploi
non satisfaites à la fin du mois
(en milliers)

Données mensuelles					
Bruts		Tend.			
1963		1965			
J	1,0	J	0,4	0,6	
F	0,9	F	0,6	0,6	
M	1,1	M	0,8	0,6	
A	1,2	A	0,7	0,7	
M	1,2	M	1,0	0,7	
J	1,2	J	0,9	0,7	
J	1,2	J	0,7	0,7	
A	1,3	A	0,7	0,7	
S	1,2	S	0,6	0,7	
O	1,0	O	0,7	0,7	
N	0,8	N	1,0	0,5	0,7
D	0,7	D	0,5	0,7	
1964		1966			
J	1,0	J	0,5	0,7	
F	1,0	F	0,7	0,6	
M	0,9	M	0,7	0,6	
A	0,9	A	0,5	0,6	
M	0,9	M	0,6	0,5	
J	1,0	J	0,6	0,5	
J	0,8	J	0,6	0,5	
A	0,8	A	0,6	0,5	
S	0,7	S	0,4	0,4	
O	0,6	O	0,3	0,4	
N	0,5	N	0,3	0,4	
D	0,4	D	0,3	0,4	
1967		1967			
J		J	0,4	0,4	
F		F	0,3	0,4	
M		M	0,4	0,4	
A		A	0,4	0,3	
M		M	0,4	0,3	
J		J	0,3	0,3	
J		J	0,3	0,3	
A		A	0,4	0,3	
S		S	0,4	0,4	
O		O	0,4	0,4	
N		N	0,3	0,4	
D		D	0,3	0,4	



PAYS-BAS

Evolution du marché de l'emploi

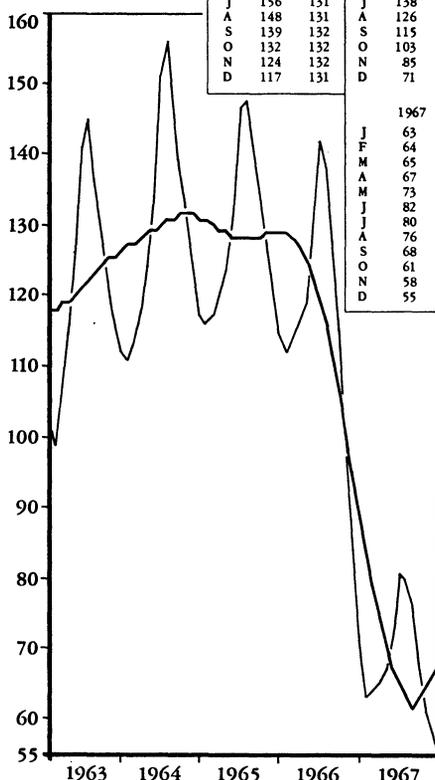
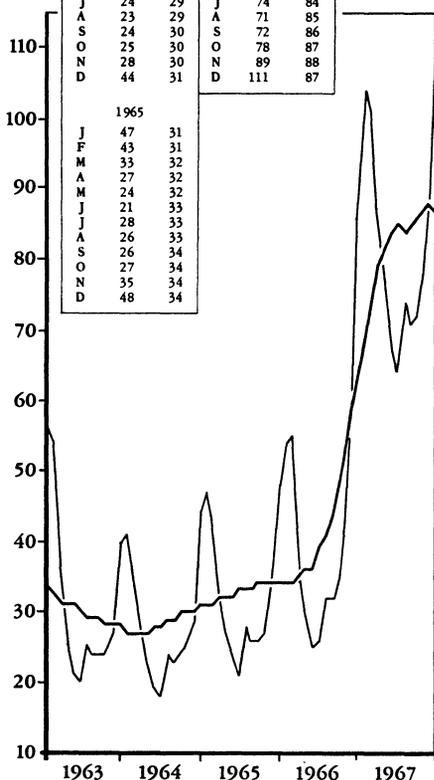
(en milliers)

Chômeurs
inscrites à la fin du mois

Données mensuelles			
Bruts		Tend.	
1963			
J	56	33	
F	54	32	
M	36	31	
A	25	31	
M	21	31	
J	20	30	
J	25	29	
A	24	29	
S	24	29	
O	24	28	
N	27	28	
D	40	28	
1964			
J	41	27	
F	35	27	
M	28	27	
A	23	27	
M	19	28	
J	18	28	
J	24	29	
A	23	29	
S	24	30	
O	25	30	
N	28	30	
D	44	31	
1965			
J	47	31	
F	43	31	
M	33	32	
A	27	32	
M	24	32	
J	21	33	
J	28	33	
A	26	33	
S	26	34	
O	27	34	
N	35	34	
D	48	34	

Offres d'emploi
non satisfaites à la fin du mois

Données mensuelles			
Bruts		Tend.	
1963			
J	101	118	
F	99	118	
M	107	119	
A	115	119	
M	126	120	
J	141	121	
J	145	122	
A	137	123	
S	130	124	
O	124	125	
N	117	125	
D	112	126	
1964			
J	111	127	
F	113	127	
M	118	128	
A	124	129	
M	134	129	
J	151	130	
J	156	131	
A	148	131	
S	139	132	
O	132	132	
N	124	132	
D	117	131	
1965			
J	116	131	
F	117	130	
M	120	129	
A	124	129	
M	132	128	
J	147	128	
J	148	128	
A	142	128	
S	135	128	
O	128	129	
N	121	129	
D	115	129	
1966			
J	112	129	
F	114	128	
M	117	127	
A	119	125	
M	130	122	
J	142	119	
J	138	115	
A	126	111	
S	115	106	
O	103	101	
N	85	95	
D	71	89	
1967			
J	63	84	
F	64	79	
M	65	75	
A	67	71	
M	73	67	
J	82	65	
J	80	63	
A	76	61	
S	68	62	
O	61	64	
N	58	66	
D	55	68	



TABLEAUX N^{os} 13 à 17

Evolution, par pays et par régions, du taux du chômage

Les tableaux n^{os} 13 à 17 font apparaître, par pays, l'importance relative du chômage au niveau régional. Les données utilisées pour calculer le taux du chômage sont indiquées en tête de chaque tableau; elles varient d'un Etat membre à l'autre du fait que les données disponibles concernant les régions ne sont pas identiques. Il s'ensuit que les tableaux doivent être considérés séparément par pays, une comparaison ne pouvant être effectuée valablement entre les taux du chômage ainsi calculés pour les différentes régions des cinq Etats membres concernés.

TABLEAU n° 13

BELGIQUE

Taux du chômage par régions

(Situation au 1^{er} septembre 1967)

$$\text{Taux du chômage} = \frac{\text{chômeurs complets indemnisés}}{\text{nombre d'assurés contre le chômage}}$$

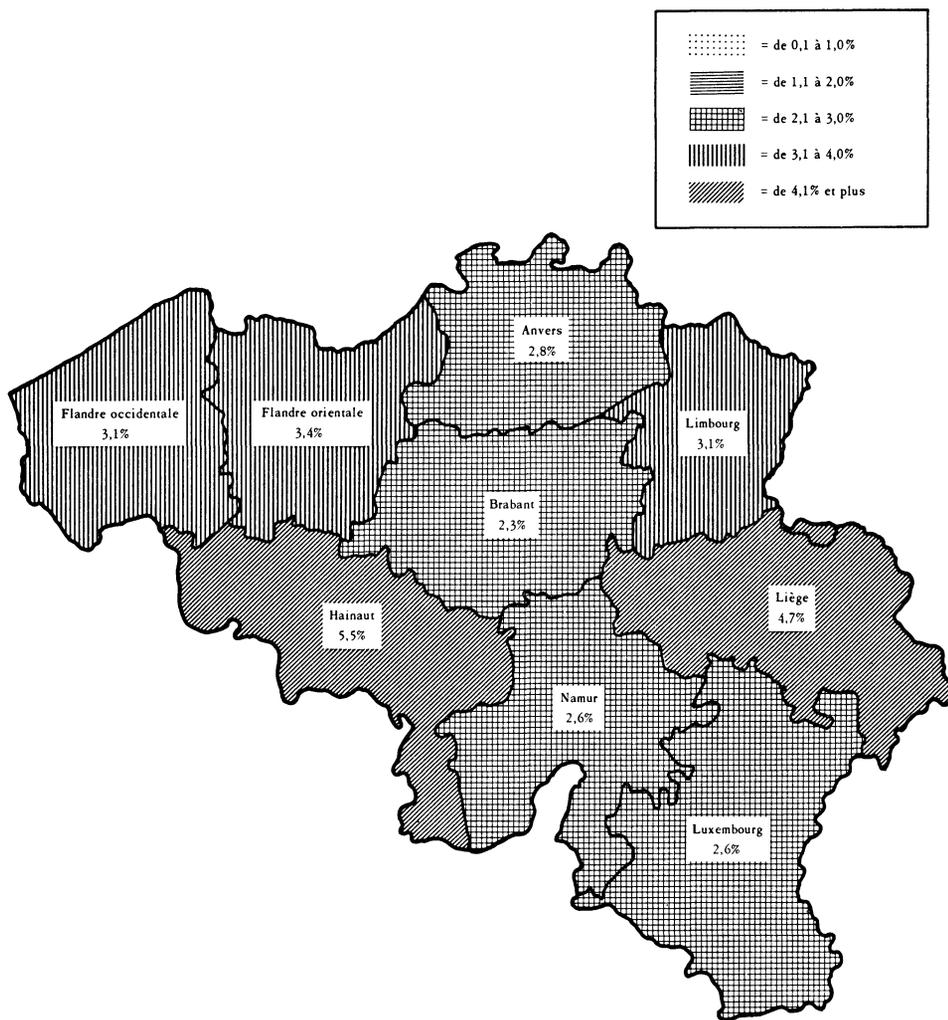


TABLEAU n° 14

ALLEMAGNE

Taux du chômage par "Bundesländer"

(Situation au 31 décembre 1967)

$$\text{Taux du chômage} = \frac{\text{Ch\^omage complet enregistr\^e}}{\text{Main-d'œuvre salari\^ee par « Bundesl\^ander »}}$$

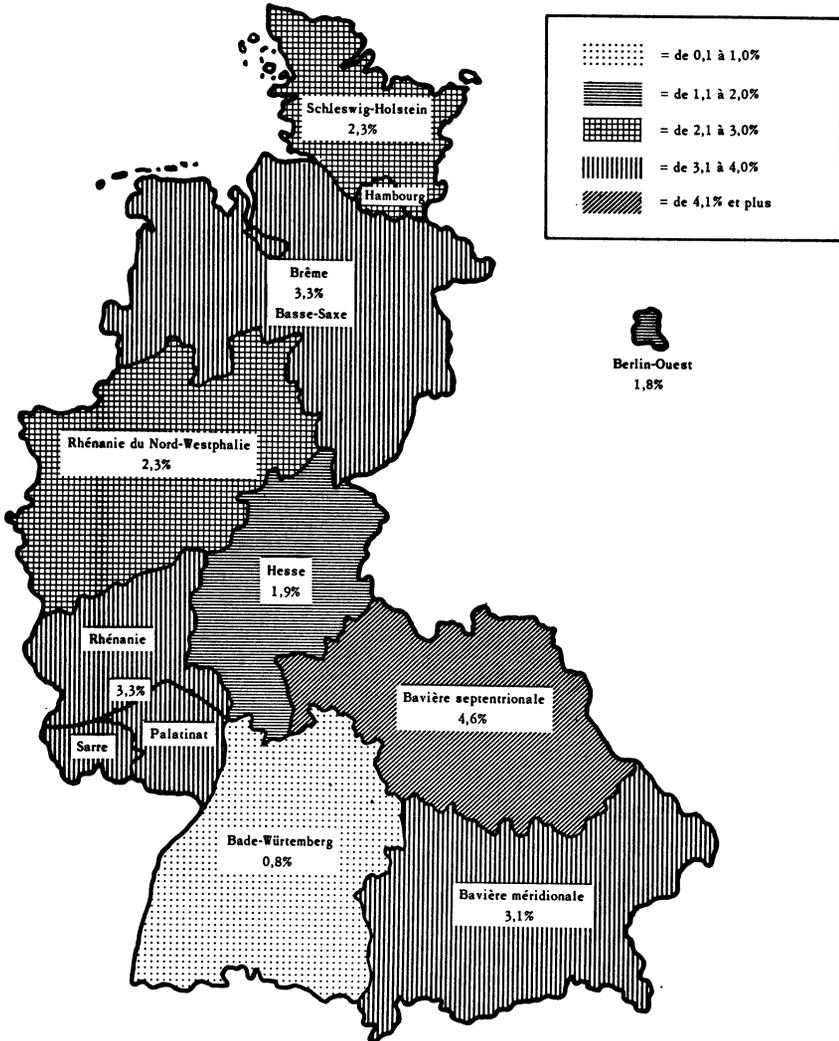


TABLEAU n° 15

FRANCE

Taux du chômage par circonscription d'action régionale

(Situation au 31 décembre 1967)

$$\text{Taux du chômage} = \frac{\text{Demandes d'emploi non satisfaites}}{\text{Main-d'œuvre salariée par région de programme}}$$

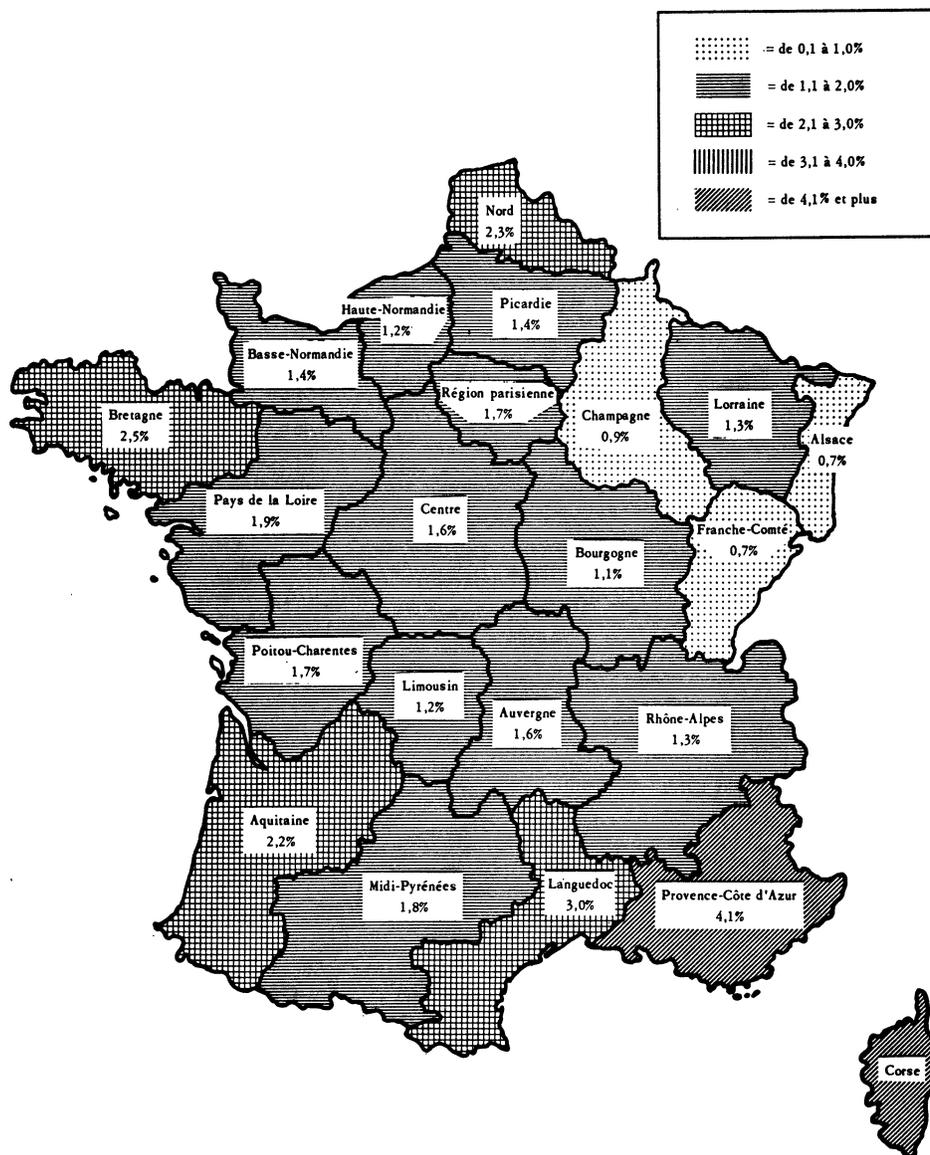


TABLEAU n° 16

ITALIE

Taux du chômage par régions

(Situation : moyennes annuelles 1967)

$$\text{Taux du chômage} = \frac{\text{Disoccupati per regione statistica}}{\text{Forze di lavoro, Lavoratori dipendenti}}$$

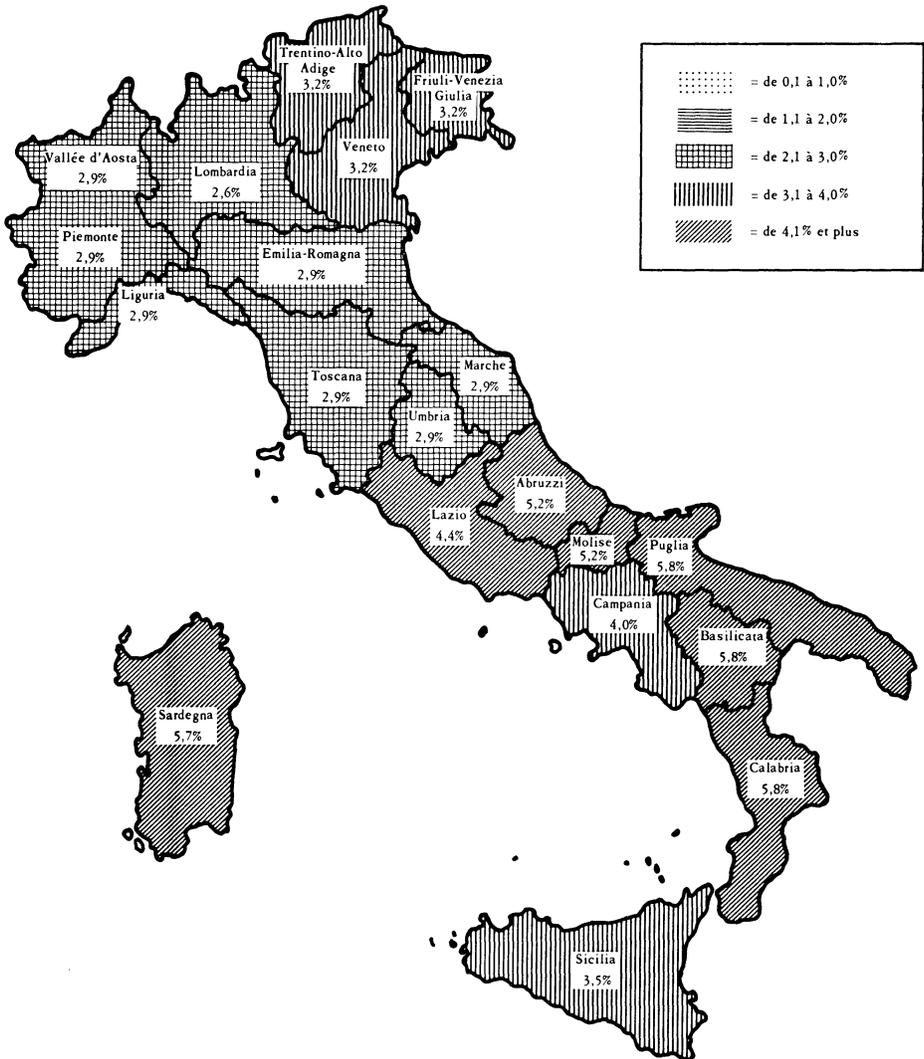


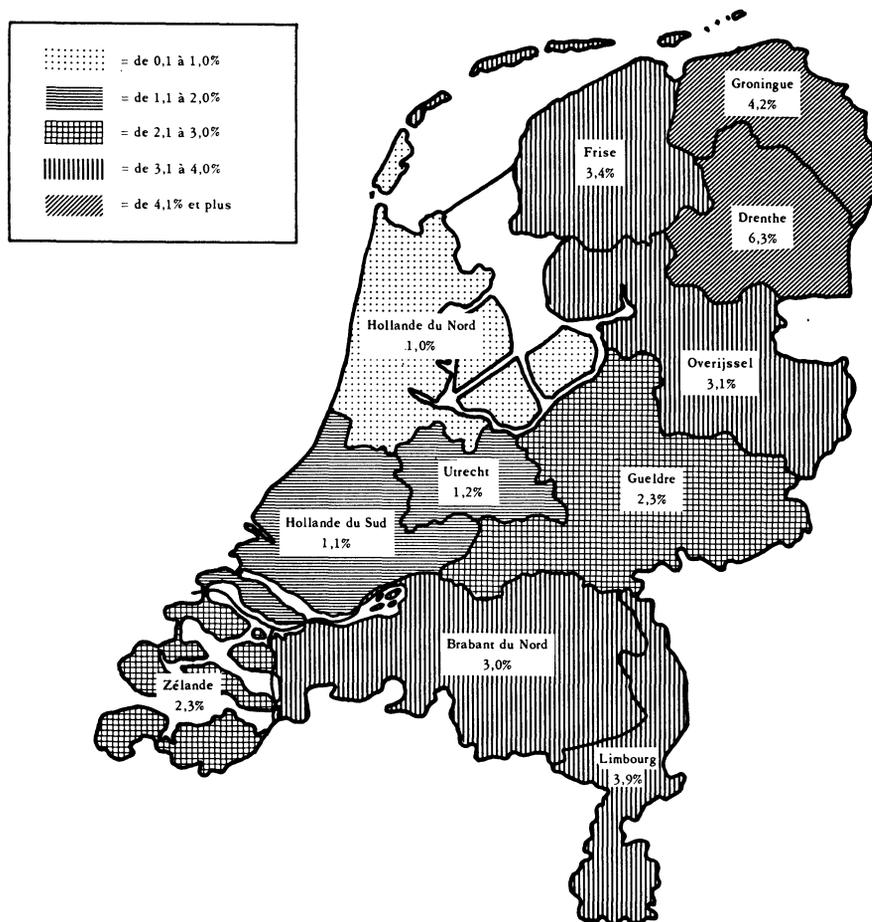
TABLEAU n° 17

PAYS-BAS

Taux du chômage par provinces

(Situation : moyennes annuelles 1967)

$$\text{Taux du chômage} = \frac{\text{Chômeurs (réserve de main d'œuvre)}}{\text{Population active salariée}}$$



Conclusions adoptées par le Conseil au terme de son échange de vues sur la situation de l'emploi

(Rapport de la Commission sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1967)

I. Conclusions de caractère général

1. La situation du marché de l'emploi dans la Communauté s'est assez sensiblement modifiée au cours des années 1966 et 1967. Les écarts importants qui existaient encore en 1965 entre les besoins globaux et les disponibilités globales de travailleurs ont nettement diminué en 1966 et 1967. Cependant, dans tous les Etats membres, subsistent des déséquilibres limités de l'emploi sur le double plan professionnel et régional.

Au Luxembourg notamment, on enregistre du fait du ralentissement de l'activité économique une tendance à l'augmentation des ressources et à la diminution des besoins de main-d'œuvre. Une tendance analogue a caractérisé la situation en Allemagne et aux Pays-Bas durant la première partie de l'année 1967. Depuis lors, cette tendance a pu cependant être neutralisée. En Belgique et en France, la situation de l'emploi est caractérisée par des pénuries et des excédents limités dans certaines professions et régions ⁽¹⁾, une tendance à l'augmentation du chômage conjoncturel n'étant pas encore disparue ⁽²⁾. Les excédents de travailleurs sont relativement importants en Italie mais le niveau de l'emploi tend à s'élever ⁽³⁾.

Nonobstant l'existence de ces différences, on peut constater une tendance assez nette vers une plus grande homogénéité des marchés du travail ⁽⁴⁾ dans la Communauté.

2. Pour réaliser un marché de l'emploi qui soit en équilibre sur le plan communautaire, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, il importe de poursuivre et d'intensifier l'application des mesures destinées à accroître la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre et à favoriser son réemploi. Parmi ces mesures, il conviendrait d'attribuer une importance particulière au développement de l'information et des conseils professionnels, aux indemnités de transfert de résidence pour les chômeurs et leur famille, aux allocations de compensation de pertes de salaires, aux conditions d'accès aux cours de rééducation, à la formation professionnelle accélérée et aux indemnités correspondantes ⁽⁵⁾.

3. Cependant, les mesures envisagées en vue du redressement de la situation conjoncturelle devraient être prises dans la perspective de l'évolution à plus longue échéance.

⁽¹⁾ Cf. rapport/doc. 936/67 (SOC 126)/p. 119.

⁽²⁾ Cf. rapport p. 7 et 11.

⁽³⁾ Cf. rapport p. 13 et 119.

⁽⁴⁾ Cf. rapport p. 119.

⁽⁵⁾ Cf. rapport p. 138 et 139.

Il importe non seulement de combattre le chômage actuel mais de prendre toutes mesures utiles qui mettent les travailleurs à l'abri des menaces de chômage qui résultent de la modification des structures économiques, du développement technique et tout particulièrement du progrès rapide de l'automatisation. A cette fin, une politique de l'emploi à plus long terme devrait être définie tant dans l'intérêt des travailleurs que de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette politique, il conviendrait d'offrir des possibilités de formation, de rééducation et de perfectionnement professionnels aux travailleurs dont les qualifications sont insuffisantes ou risquent de ne plus répondre aux exigences des procédés techniques nouveaux. Dans cet ordre d'idée, un appui approprié devrait être donné également aux initiatives de reconversion d'entreprises et d'implantation de nouvelles entreprises dans des régions qui éprouvent des difficultés économiques.

Cette politique d'adaptation de la main-d'œuvre devrait suivre les lignes directrices tracées dans le programme de politique économique à moyen terme, adopté par le Conseil et les Représentants des Gouvernements des Etats membres le 11 avril 1967 ⁽¹⁾.

4. Les Etats membres devraient en outre renforcer la collaboration entre eux et avec la Commission en matière d'emploi. Cette collaboration devrait intervenir à l'égard des activités décidées dans le cadre de l'application de l'article 118 du Traité, notamment dans les domaines de l'orientation professionnelle et de la collaboration des services nationaux de main-d'œuvre.

Elle devrait se réaliser également en matière de libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté conformément aux mesures qui sont déjà prises dans le cadre du Règlement n° 38/64/CEE et aux dispositions qui seront adoptées en vue d'atteindre les objectifs fixés par les articles 48 et 49 du Traité pour la période définitive. Afin que ces dispositions puissent avoir l'effet voulu pour le plein emploi dans la Communauté, chacun des Etats membres devrait tenir compte, dans sa politique de l'emploi, de la situation du marché du travail des autres Etats membres et pourvoir par priorité, conformément aux règlements de la Communauté, les emplois disponibles par des ressortissants de ces Etats.

II. *Conclusions en ce qui concerne les différents Etats membres*

5. En *Belgique*, les mesures prises par l'Office national belge de l'emploi sur le plan de la formation et de la rééducation professionnelles devraient être poursuivies et intensifiées ⁽²⁾; de même, les interventions financières publiques dans les frais de formation et réinstallation du personnel supportés par les entreprises récemment créées ou qui ont fait l'objet d'extension ou de transfert, se révèlent être particulièrement opportunes dans la situation actuelle du marché de l'emploi ⁽³⁾. Par ailleurs, l'action que le Gouvernement belge mène en vue d'accélérer la reconversion et le développement des régions charbonnières et de certaines régions confrontées avec des problèmes aigus et urgents, devrait être poursuivie activement; parallèlement à cette action, un effort particulier devrait être fait en faveur de la formation et de la rééducation professionnelles prévues dans les plans de développement régional ⁽⁴⁾.

(1) Cf. J.O. n° 79 du 5 avril 1967.

(2) Cf. rapport p. 120.

(3) Cf. rapport p. 123.

(4) Cf. rapport p. 120.

6. En *Allemagne*, les mesures de politique conjoncturelle prises par le Gouvernement et la Banque fédérale commencent progressivement à faire sentir leurs effets favorables sur la situation du marché de l'emploi.

Bien que la situation actuelle du marché de l'emploi soit encore caractérisée, en raison de la récession, par un chômage conjoncturel, on peut s'attendre à ce que la pénurie structurelle de main-d'œuvre se fasse à nouveau sentir dès que l'économie aura repris une activité normale. On devrait donc prendre toutes mesures appropriées pour mettre au travail d'une manière optimale les réserves de main-d'œuvre existantes ⁽¹⁾. Dans ce contexte, les efforts faits par le Gouvernement fédéral dans le domaine de l'information, de l'éducation professionnelle (formation, perfectionnement et rééducation), de la promotion et de la réhabilitation professionnelles devraient se poursuivre ⁽¹⁾.

En ce qui concerne les écarts régionaux existant dans la situation de l'emploi, les mesures décidées par le Gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme d'action régionale devraient avoir une influence favorable sur l'évolution.

7. En *France*, la politique visant à développer la mobilité géographique et la mobilité professionnelle des travailleurs qui s'est révélée particulièrement efficace, est appelée à être poursuivie et intensifiée.

La mise en place par le Gouvernement français d'une Bourse Nationale de l'Emploi, constituant un ensemble de moyens supplémentaires des services de l'emploi, permettra de rendre plus efficaces les actions de placement, notamment dans la situation actuelle du marché de l'emploi en France qui relève des déséquilibres tant au plan local et régional qu'au plan professionnel. Ce dispositif nouveau devra permettre une meilleure compensation des offres et des demandes d'emploi.

Ces mesures qui témoignent de la préoccupation des Pouvoirs publics dans le domaine de l'emploi seront rendues encore plus efficaces par les nouvelles structures gouvernementales qui comprennent dans l'organisation des départements ministériels un Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi auprès du Ministre des Affaires Sociales et par les nouvelles dispositions prises dans le cadre des ordonnances relatives à l'emploi (juillet 1967) qui rénovent, poursuivent et complètent dans un ensemble cohérent les mesures déjà intervenues ou prévues en application de la loi créant le Fonds National de l'Emploi (18 décembre 1963) et de la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle (3 décembre 1966).

Les ordonnances de juillet 1967 tendent à mettre en place une véritable « infra-structure de l'adaptation » qui comprend notamment:

— la création d'un outil moderne et efficace :

l'Agence Nationale pour l'Emploi chargée du placement des travailleurs (et qui gère la Bourse Nationale de l'Emploi) de l'accueil et de l'information des travailleurs,

— des aides accrues pour faciliter les changements professionnels des travailleurs qui le désirent,

— des modifications importantes des garanties actuelles en faveur des travailleurs privés d'emploi,

⁽¹⁾ Cf. rapport p. 124 et suivantes.

— la création d'une garantie supplémentaire aux salariés qui sont employés dans une entreprise depuis plus de 2 ans (indemnité de licenciement légale et indemnité supplémentaire spéciale).

En outre, l'Etat s'efforce de susciter la négociation entre les partenaires sociaux d'accords collectifs permettant de prolonger les garanties d'emploi.

8. En *Italie* ⁽¹⁾, l'action menée par le Gouvernement, notamment dans le domaine de la formation et de la rééducation professionnelles, et visant à atténuer et à corriger les déséquilibres structurels et conjoncturels qui existent encore dans le domaine de l'emploi, devrait être intensifiée pour favoriser l'adaptation qualitative de la main-d'œuvre disponible aux besoins de la demande. Cette action, conduite dans le cadre de la politique économique générale, et en particulier de la politique visant à accélérer le développement des régions méridionales italiennes, devrait être poursuivie afin que la situation de l'emploi, qui a déjà bénéficié de la reprise généralisée de l'activité économique et des progrès réalisés dans les conditions structurelles de l'économie italienne, puisse continuer à s'améliorer ⁽²⁾.

9. Au *Luxembourg*, le marché de l'emploi sera caractérisé, d'une part, par un certain excédent de main-d'œuvre disponible et, d'autre part, par un déficit en ouvriers qualifiés. Il semble donc indiqué que le Gouvernement luxembourgeois intensifie ses efforts en faveur de la formation et de la rééducation professionnelle et poursuive une politique très prudente de recrutement à l'étranger afin de maintenir sur le marché de l'emploi une situation stable et équilibrée ⁽³⁾.

10. Aux *Pays-Bas*, les mesures adoptées par le Gouvernement et destinées à stimuler les investissements dans les régions touchées par le ralentissement de l'activité économique, ainsi que les mesures prises en faveur des communes où le chômage dépasse 5 % de la population active, devraient faire sentir leurs effets dans les prochains mois.

De plus, les programmes de travaux publics complémentaires et de lutte contre le chômage régional décidés par le Gouvernement et en cours d'exécution ont contribué à réaliser déjà une certaine détente dans le marché du travail. Le Gouvernement devrait poursuivre ces actions afin de réduire les déséquilibres constatés entre les différents secteurs ou régions ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Cf. Observations p. 2.

⁽²⁾ Cf. rapport p. 133.

⁽³⁾ Cf. rapport p. 134.

⁽⁴⁾ Cf. rapport p. 135.

ANNEXE II

Suggestions du Conseil à la Commission en ce qui concerne la rédaction des prochains rapports

Il découle de la décision du Conseil du 5 juin 1967, aux termes de laquelle le Conseil procédera au moins une fois par an à un échange de vues sur la situation de l'emploi dans la Communauté et tirera de ce débat des conclusions pour la collaboration des Etats membres en matière d'emploi, que la Commission doit résoudre dans ses rapports futurs deux tâches; les rapports devraient dresser comme jusqu'à présent un aperçu complet de l'évolution du marché de l'emploi dans la période considérée et devraient pouvoir servir de base à la discussion du Conseil susvisée.

Ceci suppose une analyse de la situation des marchés de l'emploi faisant apparaître notamment les problèmes particuliers qui se posent en matière d'emploi dans certaines branches d'activités ou régions. Les rapports sur l'emploi devraient également contenir les informations relatives à la libre circulation des travailleurs qui intéressent spécialement l'équilibre général de l'emploi dans la Communauté, et notamment l'indication des besoins et des disponibilités en main-d'œuvre des pays membres ainsi que des migrations de travailleurs réalisées et prévues dans la période considérée. Ils devraient enfin tenir compte des résultats de la collaboration des administrations du travail nationales et des services nationaux pour l'orientation professionnelle que le Conseil a dès à présent décidée.

Enfin, le souhait du Conseil de déduire des rapports sur la situation des marchés de l'emploi des conclusions plus concrètes présuppose une connaissance exacte des causes de l'évolution à examiner. Il apparaît donc utile de faire apparaître les différents facteurs qui déterminent les tendances d'évolution constatées ou prévues.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
8236*/1/VIII/1968/5

FF 7,—	FB 70,—	DM 5,60	Lit. 870	Fl. 5,10	£0,11.6	\$1.40
--------	---------	---------	----------	----------	---------	--------
